162

AU GRIFFON
Papeterie et Couleurs Fines.
Fournitures de Bureaux, FAB.^QUE DE REGISTRES, Gravures et Impressions
ARTICLES DE DESSIN, ENCADREMENTS, RELIURES, OBJETS DE FANTAISIE.
RUE DU BAC, 33
F. MANCEAU
SUCCESS.^R DE LE ROY LADURIE.
Fournisseur de la Chambre des Pairs
du D.^t G.^al des Fortifications, de l'Ecole R.^le d'Etat-Major, de la Manufacture R.^le de Sèvres,
du Min.^re de l'Agriculture et du Commerce, des Fortifications de Paris (Rive gauche)
et d'autres Administrations. Maisons de Banque et de Commerce.
PARIS.

2665 4

Correspondance

de

Exercices 1848 1849 et 1850

N° 1er

à Mr Lorde
Bibliothécaire

à Mr de Gisors
architecte du Palais

Paris le 22 Mai 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur

Monsieur le Ministre des travaux publics, dans les attributions duquel est actuellement placé le Palais du Luxembourg, a pris le 20 de ce mois, un arrêté portant organisation du Personnel attaché à l'administration de ce palais

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint l'extrait de cet arrêté en ce qui concerne le service de la Bibliothèque dont vous avez la direction

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma haute Considération et de mon Dévouement.

N° 2me

à Mr Emile Carrey
Employé à la Bibliothèque

Le 22 Mai 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur, j'ai la triste mission de vous annoncer que dans la nouvelle organisation du Personnel attaché à l'Administration du Palais du Luxembourg, fixé par arrêté de Mr le Ministre des travaux publics en date du 20 de ce mois, l'emploi que vous occupiez à la Bibliothèque a été supprimé et qu'en conséquence vous êtes admis à faire valoir vos droits à la Retraite

J'espère que vous ne mettrez pas en doute le regret que j'éprouve à vous faire cette communication, non plus que la sincère attachement dont je vous renouvelle l'expression.

N° 3me

au Citoyen Fourier
Garde au Jardin du Luxembourg

Le 27 Mai 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur j'ai le regret de vous annoncer que vous n'avez pas été compris dans l'état des gardes du jardin arrêté par le Citoyen Ministre des travaux publics dans les attributions duquel est passé le Palais National du Luxembourg

D'après les ordres que j'ai reçus, votre traitement vous sera payé jusqu'à la fin de ce mois et je vous invite en conséquence à passer au Bureau de la Caisse pour y donner votre Signature

J'ai l'honneur de vous saluer.

N° 4.

à Mr le Ministre
des Travaux Publics

Le 29 Mai 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Chargé par vos ordres de veiller aux détails de l'installation de la Commission du pouvoir éxecutif au Palais National du Luxembourg, vous devons vous rendre compte de ce qui a été fait jusqu'à ce jour et vous faire connaître les nécessités auxquelles il devra encore être pourvu.

L'ordonnance de la cinquième liste civile a fourni une grande partie du mobilier et de la lingerie nécessaire mais elle n'a pu donner ni argenterie ni porcelaine ni verrerie, il a fallu que l'administration du Palais se procurât ces objets en quantités suffisantes pour cinq maisons.

L'habitation devant être immédiate nous avons cru devoir en toute urgence, acheter la porcelaine et la verrerie et ces achats ont donné lieu à une dépense d'environ 3,500 f.

Pour remplacer l'argenterie nous avons loué provisoirement de l'orfevrerie argentée pour le prix de [illegible] mais ces locations sont fort dispendieuses et la dépense pour une seule maison s'élève-rait par mois à environ 400 f.

Pour certains objets trois mois de location égaleraient au prix d'achat,

un rapport spécial a ce sujet Vous mettra a même, Monsieur le Ministre, De décider quelles seront les conditions préférables dans l'intérêt de l'administration.

Plusieurs parties de Mobilier de Chambres a coucher et garderobes n'ont pu être fournies par l'Intendance et il a été indispensable de se les procurer pour compléter l'ameublement des appartemens particuliers. On réunit les mémoires qui seront d'une importance de cette dépense

Les batiments ont également donné lieu a beaucoup de travaux d'appropriation. Deux logemens seulement étaient disposés convenablement pour l'habitation et il a fallu, pour établir les trois autres, changer de vastes localités, destinées à des salles de réunions, en appartement habitables.

Tout cela a été fait, Mr le Ministre et nous espérons que vous donnerez Votre approbation aux mesures que nous avons prises pour arriver a ce résultat. Nous aurions Cru ne pas remplir vos instructions en laissant en souffrance un établissement que l'on voulait immédiat.

Nous nous sommes conformés autant que cela a dépendu de nous aux désirs manifestés par les Membres du Pouvoir éxécutif et si nous n'avons pu y pourvoir aussi promptement que cela eut peut-être été désirable c'est qu'au moment même de l'éxécution des travaux les emotions des journées des 15 et 16 Mai, ainsi que les préparatifs de la fête du 21, ont empeché beaucoup d'ouvriers de travailler au Palais.

Maintenant tous les appartements sont prêts mais nous ne connaissons bien les obligations que nous aurons encore à remplir que lorsque les locataires seront occupés et que toutes les Demandes qui évidemment auront encore lieu Nous seront parvenues.

Nous ne pouvons également apprécier les dépenses auxquelles donnera lieu l'Eclairage que lorsque l'occupation sera complette.

Nous nous empressons de vous instruire, Mr le Ministre, mais sans doute vous voudrez bien nous autoriser a satisfaire comme nous l'avons déjà fait aux besoins qui ne pourraient être ajournés sans inconvénients pour le service

Nous Sommes avec Respect &c

le 1er Juin 1848

L'Administrateur du Palais

N° 5.

A Mr Denoues
Chef de la Dion des Batimts civiles au Mtre des Travx Pubs

Fleurs d'Orangers

Monsieur

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour m'annoncer que Mr le Mtre des travaux publics avait passé avec Mr Fassy, fleuriste un marché pour la vente de la fleur des orangers existans dans les jardins et parcs des Palais nationaux et vous m'invitez en même tems a donner des ordres pour que la récolte du Jardin du Luxembourg soit en exécution a ce marché livrée au Sieur Fassy

au moment de cette récolte j'avais fait venir ce même fleuriste pour lui donner les conditions auxquelles il consentirait à prendre notre fleur et il m'avait offert les même qu'au Ministre des travaux publics.

Dans l'intérêt de purger cette réimunération qui toute légère qu'elle soit n'en est pas moins une réduction sur le prix de la recolte du Luxembourg déjà si minime j'avais décidé que la fleur serait vendue à la balle au prix du cours par un des jardiniers à qui on la remettrait après en avoir vérifié la quantité et en lui donnant une légère indemnité pour ce service extraordinaire.

Les dernières chaleurs ont forcé de cueillir de la fleur et déjà il en a été vendu à ces conditions, aujourd'hui j'invite Mr Fassy a la prendre suivant celle qui ont été arrêtées avec Mr le Ministre et nous rentrerons ainsi dans les conditions des autres établissements nationaux sous sa direction

Agrez Mr le Ministre l'hommage de ma haute Consideration & de mon dévouement.

N°. 6.

à Mr le Ministre
des Travaux Publics

le 3 Juin 1848

L'Administrateur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser en double expédition et revêtu des Signatures des parties prenantes, les Etats de traitement des personnes attachées à l'administration et au service du Palais National du Luxembourg pour le mois de Mai dernier

Ces états sont dressés comme suit :

1°. Du 1er au 20 Mai, date de l'arrêté portant organisation nouvelle, sur l'ancien tarif des traitements cet état s'élève à la somme de _____

2°. Du 21 au 30 ces traitements sont établis conformément à la nouvelle organisation et l'état s'élève à _____

3°. Dans le troisième état sont compris les personnes qui n'ont pas été conservées, et auxquelles il a été annoncé que le mois de Mai serait payé en entier, cet état monte à _____

4°. Cet état comprend le salaire de 2 gargistes auxiliaires employés au palais du 1er au 20 Mai et se monte à _____

5°. L'état des personnes employées auxiliairement du 21 au 31 Mai s'élève à _____

6°. Un état des journées d'ouvriers employés à l'entretien du mobilier du Palais pendant le mois de Mai et s'élevant à _____

Je vous prie Mr le Ministre d'ordonner bien donner les ordres pour que la somme total de _____ soit passée entre les mains de Mr Pasquette Cajissier qui sera Chargé d'en faire la repartition entre les divers ayant droits.

N°. 7.

au Citoyen Ministre
des Finances

le 5 Juin 1848

L'Administrateur du Palais National du Luxembourg

Citoyen Ministre

Successeur de Mr Genevais à la place de Chef de l'administration du Palais National du Luxembourg, j'ai reçu la lettre que vous lui aviez adressée en réponse à la demande qu'il vous faisait d'une avance de 20,000 f. pour le payement des Dépenses faites pendant la durée du Gouvernement provisoire et pour le service particulier de la commission des travailleurs

Vous lui annoncez, Citoyen Ministre que la Commission du Gouvernement pour les travailleurs ayant cessé de se réunir, rien de spécial ni d'urgent ne vous paraît devoir motiver la avance de fonds demandés jusqu'alors et il vous semble plus conforme aux règles générales de la Comptabilité d'ordonnancer directement au nom des Créanciers réels le montant des dépenses dont il réclamait le payement.

Cette marche, Citoyen Ministre, non seulement est préférable à toute autre mais elle est encore la seule qui puisse être suivie dans la circonstance actuelle puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une liquidation définitive et je vais en conséquence faire régulariser les pièces auxquelles il manque encore quelques formalités et j'aurai l'honneur de les adresser au Secrétariat Général de votre ministère

J'ai une seule observation à faire, vous dites Citoyen Ministre, que les travaux et fournitures qui feront l'objet des mémoires devront se rapporter seulement aux mois de Mars et d'Avril pendant lesquels la Commission des travailleurs a fonctionné je dois vous faire remarquer que cette commission a cessé ses fonctions que le 11 Mai les Présidents et Vice Présidents n'ont quitté le Palais que le 12 au matin et quelques séances des délégués ont encore eu lieu après ce jour. C'est donc jusqu'à cette époque que les Dépenses ont eu lieu puisque diverses fournitures notamment l'Eclairage n'ont pu être supprimées qu'après que tout service a cessé et il n'y a pas lieu

Je pense que le Ministre des travaux publics dans les attributions duquel est passé le Palais National du Luxembourg consentira à se charger de Dépenses complettement relative à la Commission des Travailleurs

Vous reconnaîtrez sans doute Citoyen Ministre qu'il s'agit ici de la liquidation définitive d'un service spécial et qu'à ce titre elle rentre naturellement dans les attributions de Votre Ministère

Agréez Citoyen Ministre l'hommage de mon respect

le 6 Juin 1848.

No 8.

à Mr B.d St Hilaire

—

L'Administrateur du Palais

Monsieur : Vous m'avez demandé de vous faire connaître les dispositions prises pour l'établissement de la Commission du pouvoir éxécutif au Palais du Luxembourg ainsi que la marche suivie à cet effet

Dès le 11 ou 12 Mai on nous fit connaître + à Mr de Gisors et à moi les obligations auxquelles nous aurions à pourvoir et les ressources mises à notre disposition.

Nous avions à disposer dix logements. un seul celui précédemment occupé par le Grand Référendaire et ensuite par le président de la Commission des travailleurs, il est complettement garni et prêt à être occupé. un autre au Petit Luxembourg ayant servi de logement au Chancelier était garni de tous les meubles nécessaires mais il n'y avait ni argenterie ni porcelaine ni linge ni batterie de cuisine tous ces objets qui appartenaient à Mr Pasquier ayant été emportés par lui.

Il s'agissait donc de disposer et meubler quatre appartements et de garnir la cuisine de tous les objets nécessaires au service de table

Pour établir les logements il n'y avait au Palais du Luxembourg que les deux pièces ayant servi de bureau de réunions. Pour les mettre en état il a fallu exécuter quelques travaux d'appropriation qui les ont bien rendu habitables mais qui n'ont pu pourvoir à les rendre commodes, aussi laissent-ils beaucoup à désirer sous ce rapport.

Le garde meuble de l'ancienne Liste Civile a fourni tous les meubles sauf quelques petits objets mobiliers qu'il ne possédait pas. Il a également fourni le linge nécessaire mais il n'a pu donner ni argenterie ni porcelaine ni verrerie.

Le Ministre des travaux Publics nous avait fait dire de louer ou d'acheter, de sorte que l'un des deux moyens présenterait plus d'avantage à l'administration, les objets nécessaires qui manqueraient.

L'installation à cette époque paraissait devoir être immédiate. quelques—uns meubles furent donc achetés de suite ainsi que la porcelaine et la verrerie. Quant le prix de location déjà fort cher et encore augmenté par l'obligation de payer en remplacement les objets brisés dans le service. Quant à l'argenterie nous pensons le parti de louer au fur et à mesure des besoins de l'orfèvrerie argentée par le procédé Ruolz, une seule fourniture de cette nature a été faite pour la maison de Mr Garnier Sages.

Quant à l'imputation de ces dépenses, ordonnées par Mr le Ministre des Travaux Publics, j'ai pensé qu'elle devait être provisoirement sur le crédit de 500,000 f.. ouvert par le Décret du 22 mars 1848 pour la conservation des Bâtiments et établissements précédemment affectés à la liste civile. C'est d'ailleurs ce qui résulte du considérant de l'arrêté pris par ce Ministre relativement aux traitements des agents affectés à la Garde et au service du Palais du Luxembourg.

Il est d'autres dépenses qui pour leur nature paraissait nécessiter une affectation spéciale. Les frais de table et ceux des rations délivrées aux troupes de service le 16 mai et quelques jours suivants.

Mr Genevais, mon prédécesseur, qui administrait à cette époque a pourvu à ces besoins avec autant de régularité que le permettait les circonstances, une table d'officiers a été ouverte et le prix en a été fixé à 5 f. par tête et par jour (déjeuner et dîner) mais le vin non compris. Une autre table a été préparée pour Mr Mr les membres de

+ Le Lieutenant de Mr le Ministre des travaux publics

la Commissions pour déjeuner seulement. Le prix n'en a pas été fixé par tête, on pensait que ce service ne serait pas régulier et qu'il serait plus convenable de payer la consommation réelle

D'autres repas ont ~~été~~ été fournis à des prisonniers et à des gardiens, je réunis en ce moment toutes les notes de dépenses et j'aurai l'honneur de vous en remettre l'état aussitôt qu'il sera complet.

Le service de la table des officiers a été assez considerable dans les 15 jours qui ont suivi la journée du 15 Mai. mais depuis elle a été fixée à 12 couverts par jour pour le colonel commandt et les officiers d'Etat major de service. j'ai donné immédiatement des ordres at effet de faire comprendre dans les 5 fr. toutes les fournitures nécessaires telles que Vin, Café, &c.

Les réductions que vous avez décidées dans le service de table des membres de la Commission ont été également opérées.

D'après vos ordres aussi plus rien ne sera acheté pour le service de la Commission sans avoir eu préalablement Votre approbation. Les demandes et nous en aurons sans doute encore beaucoup, tant pour frais de bureau que pour complement d'établissement, vous seront toutes soumises et ne seront exécutées que lorsqu'elles auront été visées par vous que je donnerai les ordres d'exécution.

Cependant vous remarquerez, Monsieur, qu'en suivant les instructions du Ministre des travaux publics nous n'avons cependant fait que le strict nécessaire et que les établissements auxquels nous avons pourvu sont malheureusement loin d'être satisfaisants.

No 9

à Mr Didier limonadier au Jardin du Luxembourg.

le 6 Juin 1848

L'Administrateur du Palais

Je vous transmets Monsieur, les conditions définitives arrêtées par Mr Thibaire pour le service de table.

Celle des officiers comme je vous l'ai déjà annoncé à 5 fr. par tête et pour jour Dîner et Déjeuner avec vin &c. café pour douze personnes.

Celle de la Commission sera comprise pour dix personnes et ne devra pas coûter plus de 20 fr. par jour avec le droit pour vous de retirer tout ce qui n'aura pas été consommé

Si le nombre des couverts augmentait de plusieurs personnes on déterminerait l'indemnité à laquelle vous pourrez avoir droit par ce surcroît de service

Répondez moi si vous acceptez ces conditions

No 10.

à Mr le Ministre des Finances

le 15 Juin 1848.

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

La Commission du Gouvernement provisoire pour les travailleurs établie au Palais National du Luxembourg ayant cessé ses fonctions le 12 Mai dernier Vous avez décidé que la liquidation des dépenses de son administration serait effectuée par votre Ministère sur le Crédit qui avait été ouvert à l'effet de pourvoir au payement de ces dépenses; j'ai en conséquence l'honneur de vous adresser ci joint l'état des Employés et hommes de service attachés à cette administration pour servir au payement de leurs appointements du 1er au 15 mai

Je vous prie Monsieur le Ministre de vouloir bien donner des ordres pour que la somme de montant de l'état ci joint en soit ordonnancé au nom de Mr Jacques Marquette ancien huissier qui sera chargé d'en faire la répartition.

Agréez Mr le Ministre l'expression de mes respects

N°= 10 bis

à Mr St Hilaire

le 17 juin 1848.

L'Administration du Palais

Monsieur

Il est de mon devoir de vous rendre Compte des dispositions prises tant pour assurer le service du Palais que pour faciliter les communications à l'intérieur pendant la Nuit :

La Porte principale du Grand Palais est fermée à Onze heures et demie 3 factionnaires sont placés à l'intérieur; un, fourni par la Garde Nle, un par la troupe de ligne, et un par les sous officiers Vétérans formant depuis longues années la Garde du Palais. Le dernier a la Clef et ouvre la porte soit aux voitures soit sur reclamation pour service, en outre de ces factionnaires il existe tout près de l'entrée un poste de garde Nle de plus une sonnette très apparente est placée à l'intérieur et répond dans le poste de la Cour d'honneur occupé par des sous officiers qui vont avertir les factionnaires dans le cas où ils n'auraient point entendu frapper au dehors.

Au petit Luxembourg la porte ne se ferme qu'après que la Commission a cessé ses travaux, les factionnaires placés à cette porte ont ordre de prévenir le concierge quand on demande à entrer pour affaire de service.

La Communication entre les deux palais est complette, toutes les portes restent ouvertes; et un factionnaire des sous officiers est placé à celle au pied du Grand Escalier, pour diriger vers le logement du Concierge les personnes qui ont à parler à quelques des Membres de la Commission habitant le Grand Palais.

La Grille du Jardin derrière l'odéon est fermée comme les autres Grilles du Jardin, mais on l'ouvre à toutes les personnes du service et pendant toute la durée de la Nuit, un sous officiers a la Clef dans sa guérite.

Quant au fait particulier que vous m'avez signalé hier Voici, Monsieur, le résultat de l'enquête que j'ai faite.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que les factionnaires ainsi que les hommes du poste pres la porte principale du Grand Palais interrogés à cet égard ont affirmé n'avoir rien entendu.

Au Petit Luxembourg au contraire un officier s'est présenté à 1 heure et demie du matin, et s'est annoncé comme officier de ronde, la porte lui a été ouverte bien qu'il ne fut accompagné ni de porte falot ni d'ordonnance; il a demandé si la Commission du Pouvoir exécutif était encore assemblée: sur la réponse qui lui fut faite qu'il n'y avait plus personne, il a dit qu'il avait une mission en réponse sur une mission et s'est dirigé vers le couloir qui conduit au Grand Palais. pour le suivre jusqu'au bout j'ai interrogé le Concierge Cormillot placé au grand Perron et que les factionnaires doivent réveiller en cas de besoin. Il n'a vu personne dans le cours de cette Nuit. Les traces de cet officier ont donc été perdues dans ce Couloir où on l'a vu entrer mais d'où personne ne l'a vu sortir. Les factionnaires de la ligne seules n'ont pu être interrogés puisque leur bataillon était relevé.

Sans doute Mr Vous reconnaitrez d'après l'exposé ci dessus que les dispositions prises pour le service de Mr ne pouvait être cause de l'impossibilité où s'est trouvé un message d'arriver jusqu'à vous; il ne peut donc être que par une consigne mal exécutée que le fait a pu arriver et il serait bien désirable que la personne qui a été empêchée dans son service voulut bien dire là où s'est rencontré l'obstacle qui la retenu afin de se mettre en mesure pour qu'un pareil embarras ne se représente plus.

Toutes les mesures que nous avons cru utiles dans l'intérêt du service ont été prises. Si quelques autres meilleures vous semblaient nécessaires Je m'empresserais de Donner des ordres en Conséquence.

Je suis avec &c.

N°=11.

A M. le Bazin Comte du Génie Chargé en Chef du Casernem.t de Paris.

le 15 juin 1848.

L'administrateur du Palais.

Monsieur

Si je me suis pas répondu plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander de remettre au service M.re les terrains et Batimens situés en arrière de la caserne militaire de l'ancien séminaire de Louis. C'est que la question de remise n'est pas en ce qui me regarde aussi simple que vous paraissez le penser.

Une assez longue Correspondance a eu lieu entre le Ministre de la Guerre et le Grand Référendaire au sujet de cette Eglise et par la dernière lettre du 28 9.re 1847 signée de M. le G.al Cubières Intendant du Génie Gouvernement entre autres n° 16,278 Le Grand Référendaire était autorisé à conserver cette Chapelle et à faire reconstruire le mur de séparation dans des conditions déterminées.

La température douce et égale de l'année a subi retard l'exécution des travaux.

La révolution de Février ayant modifié les projets d'arrangements de cette partie des dépendances du Palais, l'architecte a demandé à M. le M.re des travaux Publics l'autorisation de démolir l'Eglise qui tombe en ruine et d'établir sur une partie du terrain qui en dépend des remises indispensables au service actuellement établi au Luxembourg

Vous comprenez, Monsieur, que dans cet état de choses il m'est impossible de vous remettre immédiatement et tout à la fois le Batiment et le terrain, je vous prie donc de vouloir bien consulter au ministère de la Guerre de donner satisfaction à cette affaire ou si vous le préférez je vous ferai remettre celui qui existe à l'administration du Palais, après l'avoir examiné vous penserez sans doute qu'il y a lieu de consulter le Ministre des travaux publics dans les attributions duquel sont passés le Palais et toutes ses dépendances tels qu'ils existaient du tems de la Chambre des Pairs.

De mon côté j'instruirai ce ministre de votre demande et le prierai de me donner des ordres en conséquence

Agréez Monsieur l'hommage de ma haute Considération et de mes sentimens

N.o 12

a M.r le ministre des travaux Publics

le 16 juin 1848.

L'administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Par la lettre du 8 de courant M. le Comte du Génie Chargé du Casernement de Paris me mande de remettre au Service Militaire les terrains et Batiments situés en arrière de la Caserne du Séminaire St Louis attenant au jardin du Luxembourg.

Cette Eglise et une partie du terrain qui en dépend avait été prêté par le M.re de la Guerre à l'administration de l'ancienne Chambre des Pairs en échange d'un prêt de la même Nature que cette Adm.n avait fait au Ministère.

Cette concession réciproque devait primitivement cesser en 1824 mais par suite d'arrangements nouveaux et par des considérations de convenance expliqués dans un rapport dont copie est ci joint l'Adm.n du Luxembourg était restée en possession jusqu'à ce jour.

Il est évident que le batiment tombe en ruine et que la sécurité des voisins qui le demandent avec instance, exige sa prompte démolition mais le terrain sur le quel il est construit est contigu au jardin public dont le sol est en contrebas et a perdu de deux mètres de différence d'où résulte pour les constructions de ce côté une humidité nuisible à leur conservation.

Il serait désirable que l'adm.n du Palais put conserver une partie de ce terrain, inutile au service de la Caserne et indispensable à celui du Palais notamment pour y établir des remises et des écuries dont on a le plus grand

besoin en ce moment.

Je vous prie M^r le Ministre de vouloir bien prendre en considération la question d'urgence en ce qui concerne la démolition et me faire connaître votre décision relativement au terrain

Agréez M^r le Ministre l'hommage de mon respect.

N^o 13.

a M^r le Ministre des Travaux publics

Fleurs d'oranger

le 16 Juin 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu la lettre en date du 14 de ce mois par laquelle vous me faites l'honneur de me demander des explications sur ce qui a été fait à l'égard de la fleur des orangers existant dans le jardin du Palais National du Luxembourg

Ainsi que je l'ai dit en répondant à la lettre qui me donnait avis du marché passé entre Votre Ministère et M^r Fassy. J'avais remarqué que beaucoup de fleurs se perdait et qu'il était urgent de la faire cueillir du 16 mai au 1^r Juin jour où M^r Fassy l'a fait prendre en exécution de son marché, il en a été recolté 18 kilos qui ont été vendus à la halle au prix de la Mercuriale de chaque jour. Cette Vente a produit 35^f-05^c qui ont été déposés entre les mains du Régisseur et que je suis prêt à verser à la Caisse du Receveur du Domaine.

Depuis le 1^r Juin la fleur a été livrée à M^r Fassy sur reçus remis journellement à l'Adm^on.

Agréez Monsieur le Ministre l'hommage de mon respect.

N^o 14.

a M le Ministre des Finances

le 20 Juin 1848.

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Par Votre lettre du 16 Mai dernier vous annonciez au Chef de l'administration du Palais N^al du Luxembourg que la Commission des Travailleurs à laquelle avait été affecté ce palais, ayant cessé de se réunir, il vous semblait conforme aux règlements de la Comptabilité publique que les Dépenses à imputer sur le crédit ouvert pour le service de la commission, fussent ordonnancées directement par votre Ministère au nom des divers ayant Droit

Je réunis en ce moment tous les mémoires relatifs à ce service et je les transmettrai prochainement au Secrétariat de votre Ministère ainsi que vous l'avez autorisé par la même lettre

Mais, Monsieur le Ministre, au nombre de ces Dépenses se trouvent des Sommes à payer pour traitement pendant le mois d'Avril. Les personnes auxquelles elles sont dues n'ont rien reçu depuis le mois de Mars dernier et plusieurs d'entr'elles n'ont pas d'autres ressources pour vivre, je prends donc la liberté de vous adresser l'état montant à 214^f et relatif aux hommes de service pour leur traitement du 1^r Avril au 15 Mai.

Je joins à cet état celui d'effectif de la Comp^ie de sous officiers Vétérans formant la Garde du Palais pour haute paye pendant le mois d'Avril, cette compagnie vient de recevoir un ordre de départ et il serait urgent de payer la somme de 154^f-66^c à laquelle se monte cette haute paye.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien avoir égard à la position précaire de plusieurs des ayant droit donner des ordres pour que ces payements soient faits le plutôt possible, en les faisant ordonnancer au nom du Citoyen Langlette, ancien Huissier qui en fera la répartition

Agréez Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement

N^o 15.

a M^r le Ministre des Travaux Publics

le 20 Juin 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Le Palais du Luxembourg et les Dépendances affectées à l'Ex Chambre des Pairs pour l'ordonnance du 4 Juin 1814 donnent lieu à quelques produits

qui de 1814 a 1829 se sont confondues avec les divers revenus provenant de la Dotation du Senat et des Sénatoreries devenus celle de la Chambre.

La loi du 28 Mai 1829 ayant ordonné la remise au Domaine de l'Etat à partir du 1er Janvier 1830 des Immeubles et de tous les revenus provenant de la dotation du sénat il ne resta à la Chambre des Pairs que les affectations de l'ordonnance de 1814 et celle décidée par arrêté du 6 Xbre 1831 que ces divers produits seraient versés à la Caisse des retraites des Employés de son administration pour en accroitre le revenu.

Le Palais du Luxembourg et ses dépendances faisant retour au Domaine de l'Etat par suite de la Suppression de la Chambre des Pairs et l'arrêté du 18 Mai Dmr ayant mis à la Charge de Votre Ministère l'entretien et la conservation de ce Palais c'est à vous, Mr le Ministre, qu'ist dû le compte de ces revenus, qui se composent.

1° Du prix d'un Bail pour partie du Commun du Petit Luxembourg	6,000-»
2° ——d——d—— pour un pavillon à usage de caffe dans le jardin du Luxembourg ci	1,000-»
3° ——d——d—— pour le droit de Louage des Chaises	2,400-»
4° ——d——d—— pour le droit de Louage des Journaux	300-»
Total	9,700-»

Le Prix de ces divers baux s'acquitte par semestre le 1er juillet et le 1er janvier de Chaque année. Le terme du premier payement pour 1848 étant près d'expirer j'ai l'honneur de vous remettre ci joint en original les quatre baux sous seing privé qui en ont réglé les conditions.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien donner des ordres pour qu'il me soit accusé Reception de ces pièces.

Agréez Monsieur le Ministre l'hommage de mon respect.

le 21 Juin 1848

L'Administrateur du Palais

N° 16.

à Mr de la Rezerie.

Monsieur Un nouveau service appelé de sureté générale vient d'être établi au Palais du Luxembourg par ordre de la Commission du pouvoir Executif.

Toutes recherches faites dans notre mobilier il nous manque pour compléter cet établissement

1° Un meuble composé de deux canapés douze fauteuils et six Chaises

2° Deux Grandes armoires en Acajou.

3° Un bureau plat de 3 pieds 3 p° ½.

4° Trois lits de repos en mérinos.

Ces objets sont destinés à meubler un salon et un Cabinet pour le chef de ce Service

Avant de vous faire cette demande j'ai du pour vous mettre vous et moi à l'abri de critiques ultérieures prendre les ordres du Secrétaire de la Commission et il me répond à l'instant de m'adresser à vous.

Cette fois je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, vous accorder votre concours dans l'accomplissement de ces nouvelles obligations.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute Consideration et de mon dévouement.

le 21 Juin 1848

L'Administrateur du Palais

N° 17

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

Vous me faites l'honneur de me demander par votre lettre du 19 de ce mois de vous faire connaître l'évaluation des dépenses auxquelles peut donner

leur l'entretien de propreté du Palais national du Luxembourg et de ses dépendances

Sous le titre de Palais du Luxembourg on comprend deux Grands Etablissements le petit Luxembourg et le Grand Palais ce dernier contient un Musée public considerable une Vaste Bibliothèque ainsi que des serres et des orangeries Les Communs du petit Luxembourg et d'autres batiments formant les dépendances du Grand Palais doivent également être compris dans cet entretien.

Il resulte du relevé que j'ai fait des dépenses de Chauffage, d'Eclairage et du menu mobilier necessaire à l'entretien de propreté, dans la previsions de la non occupation du Palais, que ces dépenses s'élevaient à environ 38,000 fr par an.

Savoir

Eclairage des cours jardins escaliers Couloirs corps de garde &c	15,350 "
Chauffage general du Rez de Chaussée et du 1er Etage, galerie des Tableaux, Bibliothèque serres orangerie et Administration	16,650 — "
Menu mobilier tel que Balais brosses, Lessives paillassons &c Garde et entretien des tapis blanchissage de rideaux sommes — réparations	5,000 — "
Frais de bureaux, papeterie, Registres, impressions et autres menues dépenses imprévues	1,000 "
Total Egal	38,000 — "

Je vous ferai remarquer Monsieur le Ministre, que depuis longues années le Palais du Luxembourg est constament occupé par un des Grands pouvoirs de l'Etat et que les dépenses de la nature de celle dont vous me demandez l'evaluation ont toujours été fort considérable. C'est après avoir examiné avec soin celles de ces dépenses qui sont indispensables à l'entretien la conservation et la bonne tenue des Batiments et du mobilier que j'ai dressé l'apperçu ci dessus

J'ai lieu de penser Monsieur le Ministre que l'usage apportera peu de Changements à ces previsions sauf celles relatives au Chauffage par le moyen du Calorifère dont la dépense pourra peut-être être abaissé bien que la necessité de Chauffer journellement le musée la Bibliothèque en laisse peu d'espérance

Si vous trouvez quelques réduction à opérer dans l'état détaillé que j'ai l'honneur de vous remettre ci joint je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me les faire connaitre

Agréez &c

le 27 juin 1848

L'Administrateur du Palais

N° 18.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

Suite de l'affaire du 16 Mai dernier mon Prédecesseur Mr Genevay, reçut des Membres de la Commission du Pouvoir Executif l'ordre de pourvoir à la Subsistance des troupes de service au Palais ainsi qu'à la fourniture de la Paille necessaire au Couchage

Mr Genevay fut autorisé à signer des bons pour faire prendre dans le quartier des vivres pour les troupes et une table d'officiers fut etablie au Palais pour les Chefs de corps de service. Les Dépenses Bons quelles ces dispositions donnaient lieu devaient être acquittées sur des fonds mis à la disposition de la Commission et une partie en a été soldée

Le 23 de ce mois les mêmes necessités se sont renouvellées et le Colonel Commandant Militaire du Palais m'a Chargé de la part de Mr Garnier Sagès l'un des membres du Pouvoir, d'établir immédiatement un pareil service pour les troupes qui venaient occuper le Palais

J'ai du faire comme mon prédecesseur et signer les bons necessaires mais

ces événements ont modifié la situation. La Commission ayant cessé ses fonctions j'ignore qui devra acquitter ceux que j'ai émis et que je continue d'émettre et dont la quantité est déjà considérable.

Les circonstances ont été si pressantes que je n'ai pu jusqu'à présent, M. le Ministre, vous faire connaître ma position. Il m'était impossible de ne pas satisfaire aux nécessités impérieuses du moment, il ne m'était pas permis de refuser mon concours dans un pareille moment lors qu'il fut complettement en dehors de mes fonctions d'Administrateur du Palais et chargé à ce titre de son entretien et de sa Conservation.

Je viens aujourd'hui, Monsieur le Ministre appeler votre attention sur cet état de choses qui me paraît devoir durer plus longtemps que je ne le pensais. Le Ministre de la Guerre vient de faire approvisionner de vivres pour les troupes de ligne, le Luxembourg ou l'on paraît disposé à établir un Camp pour lequel on me demande de prendre les Dispositions nécessaires telles que magasins, cuisines &c.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir me faire connaître vos intentions et me donner le plutôt possible des ordres en conséquence.

Agréez, M. le Mre &c.

N° 19

Reponse a Mr Boulage Secretaire Gal au Mre des travaux Publics

—

le 28 Juin 1848

L'administrateur du Palais

Mr Sur les réclamations qui vous ont été adressées par Mr D'Balexyne officier dans la Garde mobile actuel vous avez bien voulu m'autoriser à faire délivrer des rations de vivres à ceux des gardes de service au Palais ainsi que leurs officiers.

J'ai écrit hier à Mr le Ministre pour lui faire connaître que Mr Sageret comme membre de la Commission du Pouvoir exécutif m'avait fait dire par le Colonel Commandt Militaire du Palais, de faire distribuer aux troupes de service au Luxembourg les rations de vivres nécessaires à leur subsistance et que dans l'impossibilité de refuser mon concours dans des circonstances aussi graves j'avais dû donner des ordres dont l'importance devenue très grande paraît devoir s'accroître encore.

Heureusement Mr le Mre de la Guerre vient d'envoyer au Luxembourg une assez grande quantité de vivres destinée à la troupe de ligne, cette mesure a diminué d'autant les dépenses journalières.

Mais par votre lettre vous dites Mr que j'aurai à maintenir avec l'argent des subsistances pour assurer le service de la Garde Nationale. Je ne crois pas et vous partagerez sans doute mon avis, que l'on puisse employer les fournitures envoyées par l'intendance et qui se composent de pain de munition de biscuit de viande salée et de viande crue pour faire la soupe, pour la subsistance de la Garde Nle qui n'a rien de ce qui est nécessaire pour faire cuire la viande et quand à celle ci elle arrive dans un état qui la fait abandonner par la troupe elle même.

Je vous serai fort obligé Mr de vouloir bien parler de cette situation à Mr le Mre et s'engager à s'en occuper d'urgence. Je crois qu'il y aurait lieu d'en occuper aussi Mr le Mre de l'intérieur au Département duquel ces sortes de dépenses se rapportent ordinairement.

Veuillez bien Mr prendre en considération la position où je me trouve dans cette circonstance et me faire transmettre des ordres le plutôt possible.

N° 20.

a Mr le Ministre des travaux Publics

—

le 29 Juin 1848

L'administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

L'Occupation du Palais du Luxembourg par la Commission du Pouvoir Exécutif a nécessité l'emploi d'un personnel nombreux.

des huissiers et des hommes de service ont été attachés à l'administration comme auxiliaires depuis le 16 Mai et ils ont été en partie conservés jusqu'à ce jour attendu le service extraordinaire occasionné par le grand nombre de troupes qui ont stationné au Palais et dans les jardins pendant ces derniers jours.

Maintenant, M^r le M^te que le nombre des personnes attachées au service du Palais peut être diminué, je crois qu'il y a lieu d'opérer immédiatement une assez grande économie en supprimant tout le service auxiliaire; je joins ici l'état nominatif des personnes avec indication du taux de service et des sommes à payer. cet état monte à

Ces traitements sont comptés pour onze et aucun payement n'a encore été fait, la plus grande partie des personnes ainsi employées se compose d'ouvriers qui n'ont d'autres ressources que leurs traitements presque tous n'ont reçu jusqu'à présent qu'en moyen de la garantie que présentait leur pétition à l'Administration, maintenant que cette garantie va leur manquer il serait bien désirable qu'ils puissent toucher de suite ce qui leur est dû pour les mettre à même de satisfaire aux obligations qu'ils ont été forcés de contracter.

Je joins à cet état celui du taux à payer aux ouvriers employés pendant le mois de Mai à l'entretien du Mobilier du Palais et qui se trouvent dans les mêmes conditions.

J'ai l'honneur de vous prier, M^r le M^te de vouloir bien prendre en considération (leur position) et donner des ordres pour qu'il y soit pourvu le plutôt possible

Agréez, M^r le M^te l'hommage de mon respect.

le 30 Juin 1828.

L'Administrateur du Palais

N° 21

Circulaire adressée à MM. Candelier, Baron, Goualin, Guérin, Maurin, Bondeville, Crézère, Hervault, Bénard

Monsieur. La non occupation du Palais du Luxembourg ne permettant plus d'y employer un aussi grand nombre de personnes Monsieur le Ministre des Travaux Publics a décidé que des réductions seraient opérées dans le personnel le 1^er juillet prochain

J'ai le regret de vous annoncer que l'emploi que vous y occupiez étant devenu sans objet vous n'avez pu être compris dans la nouvelle organisation arrêtée par Monsieur le Ministre et en conséquence vos fonctions devront cesser à partir de la même époque

Je vous invite à me remettre les pièces justificatives de vos divers services qui peuvent donner droit à une pension viagère ou temporaire et je les transmettrai à Monsieur le Ministre des finances

J'ai l'honneur de vous saluer

le 2 Juillet 1828.

L'Administrateur du Palais

N° 22

à M^r le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

Par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 27 juin dernier, je vous ai fait connaître que par suite d'ordres émanés de M^r Garnier Payen l'un des membres de la Commission du Pouvoir exécutif, j'avais été chargé de pourvoir à la subsistance des troupes de service ou en station au Luxembourg.

Je vous annonçais que pour remplir ce mandat en dehors des fonctions qui m'étaient imposées par le ministère des travaux publics, j'avais du signer deux bons de vivres dont l'importance pouvait devenir très grande.

J'ai dirigé ce service avec toute l'économie que les graves circonstances où nous étions devaient permettre d'y apporter. Les dépenses ont été diminuées d'abord par l'envoi fait par l'intendance, de vivres destinées à la troupe de ligne puis successivement par la diminution du service lui même, enfin depuis deux jours, j'ai pu le faire cesser complettement.

Mais, Monsieur le Ministre, et ainsi que je vous le disais dans

la même lettre, il avait été établi au Palais, le 15 Mai, une table destinée aux officiers et dont le service, très important d'abord, avait été réduit à partir du 1er Juin au Chiffre fixe de 12 Couverts par jour et au prix de 5 f 1/2 par tête pour deux repas.

Ce service existait le 23 Juin bien qu'aucune Distribution ne fut faite Il n'a pas été modifié les jours suivants malgré l'augmentation du nombre de convives et il existe encore aujourd'hui tel qu'il était le 1er Juin, le Colonel Commandant du Palais ses officiers d'état Major, les Chefs de corps stationnant au Luxembourg y sont admis et le nombre de ces officiers sera toujours le même tant que le palais sera commandé Militairement. Il n'y a donc aucune modification à faire quant à présent à ce Service et si je vous en parle de nouveau, Mr le Ministre, c'est afin que vous soyez au courant des dispositions existant au Luxembourg et pour vous mettre à même de prendre telles Mesures que vous jugerez convenable.

Agréez Mr le Ministre l'hommage de mon respect.

N° 23

à Mr le Secrétaire Gal des Finances

—

le 4 Juillet 1848

L'ex Chef de la Comptabilité du Palais du Luxembourg.

Monsieur.

Sur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 Juin dr vous me demandez de vous faire connaître si le Sr Frossard qui a réclamé au Mre des Finances le payement de ses appointements pour mai comme employé à la Commission des Travailleurs avait en effet été porté en cette qualité sur les états de traitements pour les mois précédents

J'ai sous les yeux l'état des traitements payés aux Employés de cette Commission pour le mois d'avril et Mr Frossard y est porté comme agent de la Commission pour la surveillance des Travailleurs avec un traitement de 4 000 fr.

Sur la réclamation qui a été faite au Mre des finances par Mr Mont-rabert un nombre des collègues à l'effet de toucher ce qui pouvait leur être dû pour le mois de mai, j'ai été autorisé à dresser l'état de ces Employés pour le payement de la 1re quinzaine dudit mois, j'ai dû n'y comprendre que les personnes que je savais avoir été véritablement occupées pendant cette période au Service de la Commission, c'est pour qui je n'y ai point fait porter Mr que je savais être attaché à l'adm[re] de l'assemblée Nationale Mr Mr Frossard qui était établi à l'atelier National de Clichy et que je croyais en conséquence devoir être payé par cet Etablissement.

Aujourd'hui Mr Frossard, déclare que les fonctions qu'il y remplissait étaient pour les ordres et pour le compte de la Commission des travailleurs. Dans ce cas je pense qu'il y aurait lieu à le comprendre dans les Etats de traitements pour la 1re quinzaine de mai comme il y a été compris pour le mois d'avril à moins que des circonstances particulières, ignorées de moi, n'y mettent opposition.

Agréez Mr l'hommage de ma respectueuse Considération.

N° 24

à Mr le Ministre des Travaux Publics

—

le 4 Juillet 1848

L'Administrateur du Palais

Mr le Ministre

Je suis informé à l'instant que Mr le Mre de la Guerre vient d'autoriser le Colonel Commandt Militaire du Palais du Luxembourg à cesser ces fonctions et à retourner à son régiment. Cet officier Supérieur part ce soir

Le Service de table que vous lui avait accordé à raison de Douze Couverts pour lui ses officiers d'Etat major et les Chefs de corps en station ou en Service au palais ne pourrait cesser immédiatement sans que les officiers soient prévenus de cette nouvelle disposition

Il y a en ce moment Deux bataillons qui occupent le Palais et le Jardin

Le Colonel et les deux Chefs de Bataillon etait admis à cette table ainsi que le Commandant du Bataillon de la Garde Nationale et trois officiers d'Etat major ce qui reduira le nombre des couverts a Sept, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaitre les dispositions que j'aurai à prendre à legard de ce service

Agreez M le M^re l'hommage de mon respect.

le 12 Juillet 1848.

l'Administrateur du Palais

N°. 25

a M. Hilaire Chef du Secretariat de la Com^on du Pouvoir Executif

Monsieur, J'ai l'honneur de vous remettre ci joint la Copie d'une lettre de M^r le Ministre des Travaux Publics par laquelle en me demandant de lui adresser les Etats comptables des Dépenses a acquitter par son Ministère et relatives au Service du Palais du Luxembourg pendant l'occupation de ce Palais par la C^on du Pouvoir Executif. Il remarquera que j'ai accordé avec M. Lagrange et conformément a une lettre de Vous même il a arrêté la Nomenclature des Dépenses qui lui sont imputable

Il n'est aucunement fait mention dans cette nomenclature des frais de Bureaux de Déplacement de Chauffage de Blanchissage, l'importance de cette nature de Dépenses peut être evaluée a environ 10000^fr et j'ai dû en faire l'observation dans vos yeux la 2^de fois que j'ai eu l'honneur de vous voir.

Je suis informé M^r que le Ministre des Travaux Publics prendra à son Charge tout ce que la Commission croira ne pas devoir être à la sienne mais si en effet une lettre officielle de vous a donné les indications qui me sont transmises, comme elles ne sont pas d'accord avec ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, je ne pourrai sans y être autorisé lui envoyer les mémoires relatifs aux dépenses qui ne sont pas comprises dans la lettre

Je vous serai donc très reconnaissant, Monsieur, de vouloir bien me faire connaitre par lettre ce que je dois lui remettre en dehors de ce qui m'a indiqué et pour vous mettre a même d'apprécier justement ces diverses Dépenses je vous remets de nouveau le tableau indicatif que je vous avais déjà présenté

J'attendrai vos ordres a cet égard mais comme M le M^re me presse d'envoyer ces mémoires je vous prie instamment de me faire connaitre vos intentions le plutôt possible

Agréez &c

N°. 26.

a M le Préfet de police

le 14 Juillet 1848

l'Administrateur du Palais

Citoyen Préfet

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser Vingt exemplaires de l'Ordonnance concernant la police sur les Chiens qui vient d'être de nouveau publiée par vos ordres.

J'ai fait immédiatement apposer cette affiche à chacune des entrées du jardin du Luxembourg ainsi qu'aux endroits les plus apparents dans l'intérieur des jardins et j'ai fait mettre dans les consignes des Pretoriaires et des Gardes surveillants l'ordre de faire exécuter ces prescriptions avec tout le soins possible. Je veillerai néanmoins à sa bonne et complette exécution

Agréez citoyen Préfet l'expression de mon respectueux dévouement

N°. 27.

a M le Ministre des Travaux Publics

le 15 Juillet 1848

l'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois Vous me demandez de vous faire connaitre les dispositions qui pourraient être prises au Luxembourg pour le logement des hommes

de service et notamment des gardes jardin dont la residence vous paraît être une des conditions principales d'une bonne surveillance.

J'ai fait examiner une petite maison dépendant du Palais située dans la Cour des fontaines et précédemment habitée par le Chef de l'Adm^on de l'Ex Chambre des Pairs; Cette maison attenant au jardin serait parfaitement convenable pour y placer des surveillants et j'ai reconnu qu'au moyen de Cloisons on pourrait la disposer de façon à y établir logements, dans ce moment l'occupation du Palais par un Bataillon de ligne assujettis dans l'obligation de disposer du Rez de Chaussée pour les officiers qui ne peuvent être séparés de la troupe logée dans l'orangerie en face de cette Maison, on ne pourrait y établir quant à présent que ces logements

Il Existe encore rue d'Enfer N° 32 une autre maison dépendant également du Palais et actuellement occupée par des personnes attachées à l'adm^on les dispositions des localités se prêteraient difficilement à l'établissement de petits logements dépendant au rez de Chaussée et dans une partie du 1^er Etage je trouverai encore à placer trois Gardes qui en établirait 8 des à présent et le 9^e à pourvoir manquerait à atteindre que jusqu'au moment où un surcroit de troupe ne serait plus nécessaire au Palais

Si vous voulez bien M^r le Ministre, m'autoriser à prendre les dispositions que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer, je pourvoirai de suite au logement de huit surveillants

Agréez M^r le M^re l'hommage de mon respect.

N° 28.

a M^r le Ministre des travaux Publics

Paris le 21 Juillet 1828.

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu votre lettre en date du 17 Décembre par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer que vous avez conféré à M Cisset membre de l'académie française le titre de bibliothécaire honoraire du Palais du Luxembourg et que vous avez décidé qu'un logement lui serait affecté dans cet édifice

M Cisset est venu au Palais pour s'entendre avec M^r De Gisors et moi sur le local qui pourrait être mis à sa disposition.

Le grand âge de M Cisset qui le met dans l'impossibilité de monter un escalier rend le Choix d'un logement fort difficile tous ceux situés à rez de Chaussée se composant de vastes pièces plus convenable à des Services Publics qu'à des habitations personnelles.

M Cisset en a cependant trouvé un qui paraît lui convenir C'est celui composant tout le rez de chaussée de l'aile Gauche du petit Luxembourg et qui avait été disposé au moment de l'occupation du Palais par la Com^on du pouvoir exécutif pour M^r Arago l'un de ces membres. Cet appartement se compose de 9 ou 10 pièces ayant toutes des portes Croisées donnant sur le jardin réservé dont M Cisset demande à avoir la jouissance

Je m'empresse M^r le M^re de vous donner avis, ainsi que vous me l'avez ordonné le choix fait par M Cisset et je vous prie de vouloir bien me faire connaître vos intentions à cet égard.

Agréez M^r le M^re l'hommage de mon respect

a M^r Cisset membre de l'académie française

Suit la Lettre en 8 Août 1828

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que M le Ministre de la Guerre ayant disposé de la localité de l'hotel du petit Luxembourg pour y établir un service public, il ne nous est plus possible de vous conserver

N.° 29.

à M.r le Ministre
des Travaux Publics

—

l'appartement que vous y auriez choisi. M.r le Ministre des Travaux Publics Vient
Dans charger de me charger de vous en chercher un nouveau dans les autres dépendances
du Palais du Luxembourg c'est ce dont je m'occupe de concert avec l'architecte de ce Palais,
mais d'après l'avis qui m'a été donné que vous vous disposiez à venir prendre possession
je m'empresse de vous prévenir de ce nouvel état de choses afin que vous vouliez
bien suspendre les préparatifs que vous pouviez avoir commencés, aussitôt que
j'aurai pu faire débarrasser un appartement que je crois pouvoir vous convenir,
parce qu'il est situé à rez de chaussée ainsi que celui que vous aviez choisi j'aurai l'honneur
de vous en prévenir et de vous inviter à venir le voir.

Agréez, Monsieur, avec mes regrets d'avoir une semblable communication à vous faire, l'Hommage de ma haute Considération et de mon Dévouement.

Le 22 Juillet 1818

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Par ma lettre du 21 Juin dernier j'ai eu l'Honneur de vous adresser l'Etat pour approuver des Dépenses de Régie relatives au Palais Royal de Luxembourg

Dans ces Dépenses sont comprises celles du Chauffage et de l'Eclairage des Batiments les 1.ers pour une somme de 15,250.f les secondes pour celle de 16,650.f l'évaluation que j'en ai faite était basée sur la non occupation du Palais. C'est à dire, quant au Chauffage qu'il devrait être borné au strict nécessaire pour les besoins de la Conservation des Localités et du Mobilier et quant à l'Eclairage qu'il ne devait s'entendre que des parties affectés au service Commun toujours dans le cas de non occupation.

Mais aujourd'hui, Monsieur le Ministre, le Palais du Luxembourg est occupé Comme Casernement par un Bataillon d'Infanterie Cet état de Chose qui existe depuis près d'un mois pourait devoir durer pendant une Partie de l'Année et peut-être même Succomber puisqu'on annonce que d'autres troupes doivent encore venir s'y établir. L'évaluation des Dépenses se trouvera donc évidemment dépassé d'une somme assez importante pour l'Eclairage et pour le Chauffage de beaucoup de Localités qui n'étaient point Comprises dans le Devis que j'ai eu l'Honneur de vous adresser et dont une grande partie est déjà occupée par les officiers et par la troupe, dispositions qui augmenteront également l'Eclairage des passages qui y conduisaient ainsi que celui des Cours et Jardins que la Surveillance nécessite.

Depuis nous avons été obligés jusqu'à présent de fournir des Lits des Draps des Serviettes et du même Mobilier aux officiers au nombre de Quarante ce qui augmenterait également les dépenses de cette nature si ce service devait Continuer.

Je ne sais rien de positif à cet égard, mais je dois, Monsieur le Ministre, appeler Votre attention sur une Situation qui modifie notablement celle dont j'ai eu l'Honneur de vous donner précédemment l'apperçu.

Peut être, M.r le Ministre, penserez vous qu'il y aurait lieu de vous entendre avec M.r le Ministre de la Guerre pour qu'il soit pourvu sur les fonds de son Département aux dépenses résultantes du Casernement d'un ou plusieurs Bataillons au Palais du Luxembourg, mais si au Contraire vous décidez que ces Dépenses devaient Confondues avec celles imputables sur les fonds d'entretien du Palais, il serait indispensable que la somme affecté à ces fonds fut augmentée en raison de ce surcroit de Charge.

Agréez Monsieur le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement.

N° 30.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

le 25 Juillet 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître par ma lettre du 25 Juin dernier que d'après les ordres de Mr Garnier Pagès l'un des membres de la Commission du pouvoir Exécutif j'avais dû pourvoir à la nourriture des troupes qui occupaient le Luxembourg à l'occasion des événemens qui s'accomplissaient au moment même où je vous écrivais.

Par une autre lettre du 2 Juillet je vous annonçais que j'avais rempli ce mandat, que la délivrance des vivres pour la troupe avait été cessé le 30 Juin et qu'il ne restait plus que la table du Colonel Commandant Militaire du Palais.

Depuis cette époque je me suis occupé de faire rentrer les bons et aujourd'hui Monsieur le Ministre j'en ai réuni la plus grande partie j'ai fait de suite procéder, de concert avec l'architecte du Palais, à la vérification et au règlement des mémoires ; le relevé de ceux rentrés jusqu'à ce jour présente un total d'environ 22 000 f. mais j'ai lieu d'espérer que cette somme n'augmentera pas beaucoup maintenant

J'espère Monsieur le Ministre que cette dépense devra être imputée sur les 2 000 000 f. mis à la disposition de Mr le Ministre de l'Intérieur par le Décret voté le 29 Juin dernier et affectés aux dépenses pour les gardes Nationales en détachements ; à moins qu'elles ne soient mises à la charge des fonds spéciaux de son ministère, n'étant point agent de ce ministre, il ne m'appartient pas d'agir directement auprès de lui pour obtenir le payement de ces fournitures ; bien qu'il soit réclamé avec instances par les divers ayant droit, je viens donc vous prier vouloir me faire connaître la Marche qu'il me faudra suivre dans cette circonstance, soit que vous m'accréditiez près du ministre de l'Intérieur de par une autorisation que je ne puis tenir que de vous, soit que vous preniez la peine de vous en entendre vous même avec votre Collègue au quel cas j'aurai l'honneur de vous transmettre les mémoires Vérifiés et Reglés

Il me reste encore à vous prier Monsieur le Ministre de vouloir bien me faire connaître le plutôt possible ce que je dois faire à l'égard de la table des officiers dont le service a continué jusqu'à ce jour et que je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de faire cesser sans en avoir reçu l'ordre

Agréez Mr le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement

N° 31.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

le 2 Août 1848.

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Conformément à ce que prescrit la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 28 Juillet dernier en réponse à la mienne du 25 je vous remets ci joint l'état des fournitures faites pour la subsistance des troupes de toutes armes de service ou en station au Palais du Luxembourg à l'occasion des événemens du mois de Juin.

Des vivres ont été distribués à des Gardes Nationaux de Paris, de la Banlieue et des Départements ainsi qu'à la Garde Nationale Mobile et à la troupe de ligne. Artillerie Cavalerie et infanterie qui était consignée à l'intérieur du Palais. Il avaient aucun moyen de pourvoir à sa subsistance. De la paille a également été fournie pour le couchage des troupes campées dans les cours et les jardins et enfin une table a été servi pour les officiers supr qui ne pouvaient non plus s'éloigner de leur troupes.

Quel que soit l'ordre que j'ai pu mettre dans la délivrance des bons je me puis

assurer aujourd'hui que tous ceux qui ont été mis devront rentrer. La difficulté de se procurer des vivres dans le quartier a mis dans l'obligation de faire plusieurs descentes et il serait possible qu'il en rentrat encore quelques uns dont l'existence est ignorée de l'administration, toutefois je ne pense pas que le nombre en puisse être Considérable

Les mémoires rentrés jusqu'à ce jour et dont les fournitures ont été vérifiées sont en ce moment entre les mains de l'architecte du Palais Chargé de les régler il s'élèvent ensemble sauf règlement à la somme totale de

Je vous rappellerai, Monsieur le Ministre, qu'un Bataillon du 14me Regt avec le Colonel et l'état major du régiment occupe le Luxembourg depuis le 5 Juillet dernier il y est établi actuellement à l'état de campement. La table des officiers précédemment de 12 couverts depuis le départ du Commandt militaire du Palais a par autorisation continué à exister et elle donne lieu à une dépense de 35f par jour; j'ignore ce que peut durer cet état de choses et si vous voudrez que le service de cette table continuera devoir lieu pendant tout le temps que le régiment séjournera au Luxembourg j'aurai l'honneur de vous adresser un état de la dépense par quinzaine.

le 2 Août 1848

L'Administrateur du Palais

N° 32.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous prévenir que Mr le Docteur Baudens lui présenté aujourd'hui au petit Luxembourg, muni d'une invitation de Mr le Ministre de la Guerre pour visiter ce Palais afin de s'assurer des moyens d'y établir un service Militaire de Santé

Il résulte de l'examen de Mr le Docteur Baudens qu'il serait indispensable à l'établissement projetté que le Palais du petit Luxembourg fut mis en totalité à la disposition de ce service

J'ai en devoir Monsieur le Ministre Vous donner avis de cette disposition dont peut être vous êtes déjà instruit par Mr le Ministre de la Guerre et dont je vous prierai de vouloir bien me faire Connaître vos intentions

Agréez Mr le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 4 Août 1848.

L'Administrateur du Palais

N° 33.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Pépinière (Envois)

Monsieur le Ministre

L'ancienne Pépinière des Chartreux qui avait été placée au nombre des dépendances du Palais du Luxembourg par l'ordonnance du 14 Juin 1814 bien qu'elle continue d'être à la disposition de Mr le Ministre de l'Intérieur, avait été détournée de son affectation par une autre Ordonnance du 4 Juillet 1834 qui en avait concédé la Partie Est à l'Ecole de médecine et la Partie Ouest au Muséum d'histoire Naturelle.

Sur suite de l'impossibilité où s'est trouvé l'Administration du Muséum de tirer aucun parti d'un terrain aussi éloigné de son établissement principal cette dernière concession est restée sans effet, et en 1847 Mr le Ministre de l'Instruction Publique sous la direction duquel il était placé le fit rentrer dans les dépendances du Luxembourg

Ce terrain est employé à des Ecoles d'horticulture. Des collections de Vignes de Dahlias de roses trémières y sont cultivées ainsi qu'une collection de Vignes et des Arbres fruitiers qui servent aux démonstrations dans les cours Publics de Greffes et de taille que fait Mr Bardy jardinier en Chef

Les Arbres fruitiers et les Vignes donnent quelques fruits que les

Commission de Comptabilité de l'Ex Chambre des Pairs avait été autorisé à faire vendre pour en appliquer le produit à l'entretien du terrain sans doute M^r le Ministre vous jugerez convenable de les faire vendre maintenant au profit du Domaine de l'Etat.

La récolte de cette année sera peu considérable par suite de l'occupation militaire du Palais et des travaux qui y ont été exécutés dans la pépinière pour la Changer en Jardin Anglais. Il a été impossible d'espérer de récolte que sur les poiriers et les vignes encore faut-il dire que les premiers ont beaucoup souffert et quant aux vignes qui se composent de plants étrangers elles sont cultivées comme collection plus encore que productive attendu que peu de fruit arrive à maturité.

Des poiriers des Communs des abricotiers et quelques pommiers restant de l'ancien Clos des Chartreux existant encore mais la plus part de ces arbres sont des sujets vieillis qui ne donnent que des fruits médiocres et de plus ils ont été ravagés pendant l'occupation des troupes qui y campaient dans le Jardin.

J'ai voulu d'après l'inspection des arbres faire faire une évaluation des produits de cette année ceux des poiriers et des pommiers seront presque nuls et ceux des vignes sont tellement Pauvres à cause de la mauvaise qu'on n'a pu en faire qu'une appréciation très éventuelle et en la fixant à deux ou trois cents francs on croit savoir porté à son maximum

J'aurais prié Monsieur le Ministre de vouloir bien me faire Connaître Vos intentions à l'égard de cette première récolte

Agréez M^r le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

Paris le 9 Août 1848.

L'Administrateur des Palais

Monsieur le Ministre

En répondant le 4 de ce mois à la lettre que j'avais eu l'honneur de vous adresser le 21 juillet précédent pour vous faire connaître le Choix que M^r Visot avait fait du rez de Chaussée de l'aile Gauche du Petit Luxembourg, vous me fîtes remarquer que cet appartement par ses dispositions vous paraissait devoir être réservé pour un service public plutôt que d'être affecté à une habitation particulière.

Les observations Monsieur le Ministre, étaient venues bien vite donner raison à votre observation, et par ma lettre du 2 Décembre j'ai eu l'honneur de vous soumettre que le Docteur Baudens était venu au Petit Luxembourg ainsi qu'un Colonel du Génie pour prendre les dispositions nécessaires à l'établissement d'un hopital militaire devant former annexe à celui du Val de Grâce et pour lequel la totalité de l'hotel du Petit Luxembourg est indispensable.

Je me suis immédiatement occupé, de concert avec M^r de Gisors architecte de rechercher un nouveau local qui put être concédé à M^r Visot. Le Grand Salon n'a de vacant à rez de Chaussée que les appartements de réception de l'ancien Grand Référendaire, toutes les autres localités étant occupées par la troupe Casernée au Luxembourg. Mais il existe à l'Hotel situé Rue d'Enfer N°33 dépendant du Luxembourg, deux Logements où j'avais placé provisoirement des Gardes Jardin et un homme de service l'un situé à rez de Chaussée était précédemment occupé par l'Ammonier de l'ancienne Chambre des Pairs, l'autre au Premier Etage a été quitté par un chef de bureau non conservé dans la nouvelle organisation. Ces deux logements, qui sont loin tous deux d'avoir l'importance de celui précédemment choisi par M^r Visot se composent chacun de 3 pièces des Cabinets et une Cuisine mais il serait indispensable d'y faire quelques réparations de propreté dont l'importance vous a

N°34.

à M le Ministre des Travaux Publics

déjà été indiquée par Mr de Gisors et nous attendons Monsieur le Ministre que Vous Vouliez bien nous faire connaître Vos intentions à cet égard.

le 12 Août 1848

L'Administrateur du Palais

N°= 34 bis =

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

Vous m'annoncez par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois que vous aviez décidé que Mr Lepsey ingénieur en Chef des mines occuperait provisoirement l'appartement précédemment attribué à l'économe de l'ancienne Chambre des Pairs dans l'hôtel rue d'Enfer 32

Le 9 de ce mois je vous faisais connaître Mr le Ministre que pour satisfaire à votre lettre du 4 j'avais eu la pensée d'affecter ce même appartement au logement de Mr Cissot à cause de sa situation au rez de chaussée et en échange de celui qu'il avait primitivement choisi dans le Petit Luxembourg

Je vous disais en même tems qu'il existait dans l'hôtel rue d'Enfer un autre appartement de la même étendue au 1er Etage et immédiatement au dessus de celui de l'économe, il pourrait peut être convenir à Mr Lepsey qui ne doit l'occuper que provisoirement et qui n'est pas dans la même position que Mr Cissot à qui son grand âge ne permet pas de monter un escalier

Mr de Gisors architecte du Palais a dressé le devis des dépenses auxquelles donnerait lieu la mise en état de ces deux logements dont l'un est en ce moment occupé par des gens de service que je tacherai de placer ailleurs aussitôt que Vous m'aurez fait connaître si vous donnez Votre assentiment à la proposition que j'ai l'honneur de Vous faire

Veuillez agréer Mr le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 14 Août 1848

L'Administrateur du Palais

N°= 35.

à Mr le Secrétaire Général du Ministre des Finances

Monsieur le Secrétaire Général

N'ayant aucune connaissance personnelle de la position de Mr Barbier Grand jeune au Palais du Luxembourg pendant l'occupation du Palais par la Commission de Gouvernement pour les travailleurs, j'ai dû, pour obtenir les renseignemens que vous m'avez fait l'honneur de me demander par votre lettre du 8 de ce mois, m'adresser à Mr Geneau mon prédécesseur que Mr Louis Blanc avait mis à la tête de l'Adm[in] qu'il dirigeait.

Mr Geneau me répond qu'il ne sait rien de positif sur la régularité de la position de Mr Barbier au Luxembourg, il l'a en effet connu comme Chef d'un poste de montagnards et il sait qu'il a pendant quelques jours, exercé un commandement sur les différents corps réguliers ou irréguliers qui bivouaquaient sur le Palais.

Je ne trouve dans les papiers de l'administration à cette époque aucune trace de nomination à une place de Commandant Militaire du Palais. Cette place n'a pas d'ailleurs été comprise dans l'Organisation administrative acceptée par Mr Louis Blanc et qui lui a servi à établir les états de traitement envoyés au Ministre des Finances pour être soldés sur les fonds affectés à la Commission des Travailleurs

Je ne puis Monsieur vous éclairer davantage sur la position de Mr Barbier mais il me semble que s'il existe un arrêté de la Commission il doit lui être facile d'en justifier, quant à moi ma position de Chef de la comptabilité ne m'a pas mis à même d'en avoir connaissance.

Je vous renvoie ci joint la demande de Mr Barbier Grand jeune

Agréez Mr l'hommage de mon respect

N° 36

N. Mr de Gasco

Directeur du Bm de Poste

—

Le 14 Août 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur

Ainsi que je le présumais, Monsieur, la réponse a été négative. Le Palais actuellement saisi n'exige aucun service particulier de l'administration des Postes. Le Bureau établi dans ses dépendances ne doit donc être considéré que comme les autres bureaux d'arrondissement et son voisinage avec le Luxembourg ne peut donner lieu à aucune indemnité

Je regrette de voir se terminer ainsi cette partie rapportée que nous avions ensemble, mais j'ai l'espérance que vous conserverez de bon voisinage que j'ai toujours été heureux d'avoir avec vous

Agréez Mr la nouvelle assurance de ma haute considération et de mon attachement.

N° 37

N. Mr le Ministre des Travaux Publics

—

Le 17 Août 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Mr De Rome est venu par vos ordres visiter le Palais du Luxembourg pour rechercher s'il y trouverait un logement qui put être habité par Mr Coubrier Garnier auquel vous avez l'intention d'accorder un dans ce Palais.

Tous ceux qui conviendraient à Mr Coubrier sont occupés par des gens de service; un seul faisant actuellement partie de l'appartement du Docteur Bourget et qui peut en être détaché sans autre inconvénient que de réduire la part qui lui est affectée pourrait être mis à la disposition de Mr Coubrier. Mr Lemaire m'ayant chargé de m'entendre avec Mr Bourget à ce sujet j'ai lui en ai parlé et j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il s'est empressé de satisfaire à votre désir en renonçant à ce logement dont il va retirer les meubles immédiatement

J'attendrai vos ordres pour prévenir Mr Coubrier de cette disposition

Agréez Mr le Mre l'hommage de mon respectueux dévouement.

N° 38.

a Mr de Rome

Chef de la Division des Bâtiments civils

—

Pépinière (Annexe)

Le 18 Août 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur

Vous me demandez par votre lettre du 12 de ce mois de vous faire connaître les conditions qu'il y aurait à imposer aux acquéreurs qui se présenteraient pour les fruits provenant de la pépinière du Luxembourg

Permettez moi, avant de vous indiquer les conditions que je crois utile d'insérer dans le cahier des charges, de vous donner quelques éclaircissements qui vous mettront je l'espère à même d'apprécier nos prétentions.

Une loi du 27 Germinal an VI a décidé que la partie du clos des Chartreux située entre la rue de l'Est et de l'Ouest et le jardin du Palais Directorial (ce qui constitue aujourd'hui la pépinière dite du Luxembourg) ne serait pas vendue et qu'elle serait conservée pour être employée à des pépinières ou autres établissements pour pour l'instruction des citoyens, l'améliorations ou

Encouragement de l'agriculture

C'est en Exécution de cette loi que Mr le Ministre de l'Intérieur y établi une Ecole de culture pour les Vignes et les arbres à fruits

Il n'a jamais été apporté de Changement à cette Destination.

En 1814 la pepinière a été mise au nombre des Dépendances de la Chambre des Pairs, mais l'administration de la Chambre en laissa la jouissance au Mr de l'Intérieur et l'Ecole de culture fut continuée jusqu'en 1879 époque à laquelle elle fut supprimée par suite de transmissions du Crédit relatif à son entretien

Elle fut ensuite à l'école de Botanique pour la partie est, et au muséum d'histoire Naturelle pour la partie Ouest la pépinière restait toujours dans les mêmes conditions, et Mr le Grand Référendaire de la Chambre des Pairs qui, par suite de Refus de l'Administration du Muséum, fut autorisé par le Mr de l'Instruction Publique à prendre possession à la Charge de l'entretenir, ne fit encore aucun Changement à la destination première: Mr Bardy Jardinier en chef du Luxembourg ouvrit des cours publics de taille et de greffe; la culture des vignes fut considérablement augmentée par les soins du Grand Référendaire et des collections nouvelles de Roses et de Dahlias y furent cultivées

La dernière disposition en Jardin anglais n'a point modifié cet état de choses, dans le tracé des allées on a respecté les vignes sur lesquelles se continuent les expériences assez malheureuses qui s'y font depuis longues années, les cours publics de taille et de greffe n'ont pas non plus été suspendus et il n'y a eu de différence que l'introduction du public dans les allées qui lui avait été interdites jusqu'en 1834

J'ai du Monsieur vous rappeller toutes ces circonstances afin d'une part vous paraître exigeant sur les conditions que je vous demanderai d'imposer aux acquéreurs

D'abord la Vigne totalité des vignes se composent de plants étrangers et d'espèces qui n'ont point encore été cultivées en France, il est indispensable que le Jardinier soit toujours à même de les étudier et de les déguster pour en apprécier les divers degrés de Maturité; il faudrait même qu'il en restât quelques échantillons sur pied pour s'assurer de la saveur du fruit ou de l'impossibilité d'une Maturité Complette

Il en sera de même à l'égard de quelques arbres fruitiers provenant du Midi et dont les fruits arrivent rarement à maturité dans la Pépinière

Ensuite la Vendange devant être faite au frais de l'acquereur il sera indispensable de mettre les arbres et les ceps de Vigne à l'abri de toute espèce de dégradation attendu qu'il y a parmi les vignes surtout, des espèces dont la pépinière est possible qu'un ou deux pieds et dont la destruction serait une perte pour la Collection.

L'Adn de la Chambre des Pairs dans l'intérêt des collections faisait Cueillir les fruits par les soins du Jardinier en Chef qui les conduit au fur et à mesure de leur Maturité, mais cette manière d'opérer résultat de la Confiance que l'Adn avait dans son Jardinier ne pourrait être admise par le Domaine qui perd sa garantie à lui même doit faire vendre avec publicité et Concurrence. je ne vois donc d'autre moyen que de Vendre en bloc et sur pied en deux fois c'est à dire au moment de la Maturité des abricotiers et des Pruniers, puis à celle des poiriers des pommiers et des Vignes.

Ce mode de Vente, je le sais également bien que peut être il doive être moins avantageux que la Vente telle qu'elle était faite par l'Adn de la Chambre mais comme le seul qui puisse donner

toutes les garanties désirables

En y mettant les conditions que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer et celle de ne cueillir que pendant la présence des jardiniers aux observations desquels les personnes qui cueilleront devront toujours se conformer jusqu'à débats contradictoire avec l'administration qui devra rester juge des infractions au marché en y mettant déjà ces conditions je ne vois aucun inconvénient à accorder cette vente sur pied

Veuillez agréer M^le^ la nouvelle assurance de ma haute considération et de mon dévouement.

le 19 Août 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

N° 39

à M. le Ministre des Travaux Publics

Vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer par votre lettre du 7 de ce mois que des officiers du Génie, chargés par le Ministre de la Guerre de visiter tous les édifices non occupés de l'ancienne liste civile, devaient venir au Luxembourg pour examiner les localités et prendre les dispositions nécessaires au logement de la troupe

Personne ne s'est présenté depuis cet avis et à cette occasion permettez moi M^le^ le Ministre de vous faire remarquer qu'il serait bien désirable que le Palais du Luxembourg fut bien des premiers pour lequel une décision fut prise

Tous ce qui hommes y sont compris en ce moment, la plus grande partie a été logée dans les orangeries que la saison a permis de mettre à leur disposition, mais cette situation ne peut se prolonger au delà du mois de Septembre à cause de la rentrée des orangers que des froids précoces pourrait obliger à mettre à l'abri immédiatement.

Vous penserez sans doute M^le^ le Ministre qu'il serait indispensable que l'intérieur du Palais soit disposé pour recevoir les troupes avant que la nécessité de faire rentrer les orangers soit arrivée sur autrement on courrait le risque de faire souffrir ou les hommes ou les arbres.

Si M^le^ le Ministre de la Guerre était informé de cette circonstance il donnerait probablement des ordres à M.M. les officiers du génie pour que les travaux soient terminés en temps utile et si vous voulez bien lui écrire un mot à cet égard, je ne doute pas qu'il ne soit pourvu de suite aux graves inconvénients que j'ai l'honneur de vous signaler

Agréez M^le^ le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 27 Août 1848

L'Administrateur du Palais

N° 40.

à M^r^ le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 23 de ce mois pour me faire connaître que, contrairement aux convenances administratives, plusieurs Administrateurs des Palais Nationaux s'adressent directement au Chef de la Division des Bâtiments civils pour divers détails de service, et en me signalant cet abus vous avez la pensée qu'il ne se renouvellera plus à l'avenir

Je n'avais pour ma part, Monsieur le Ministre, aucune modification à apporter dans la marche que j'ai suivie jusqu'à ce jour car ma correspondance a toujours été adressée au Ministre sauf les réponses à deux lettres personnelles l'une à M. le Secrétaire Général limitée à M^r^ le Chef de Division

En cette occasion, Monsieur le Ministre j'ai pensé Votre

attention sur l'embarras où je me suis quelquefois trouvé faute de reponse à des demandes d'instructions. Le service au Palais du Luxembourg, est très actif a cause de son occupation militaire et des et des dépenses extraordinaires qui en sont la conséquence, forcé de satisfaire à des besoins urgents, imprévus dans le Budget dressé pour les dépenses ordinaires de ce Palais, j'ai dû vous prévenir de ma situation et dans deux occasions particulièrement le défaut de reponse m'a mis dans la nécessité de prolonger un état de choses que des instructions auraient pu me mettre à même de modifier.

Par la même lettre vous me demandez encore de vous adresser un Rapport Spécial sur le Personnel du Service qui m'est confié.

J'ai eu l'honneur de vous adresser dans le temps un état nominatif des Employés et hommes de service compris dans l'organisation nécessitée par le nouvel ordre de choses j'ignore s'il a reçu votre approbation aucun avis ne m'est parvenu, et l'état provisoire dans lequel je me trouve encore à cet égard est pour moi un de ces embarras sur lesquels j'ai cru pouvoir me permettre d'appeler votre attention.

Quant à cette Organisation elle m'a beaucoup coûté M.r le Ministre parmi ceux que je n'avais que des victimes à désigner au choix de l'Adm.on et qu'il a fallu priver de leur emploi de malheureux père de famille qui n'avaient d'autre ressource que le fruit du travail qu'il accomplissaient consciencieusement, j'ai proposé pour être conservés ceux que leur âge et leur santé paraissaient rendre plus propre à des travaux de force. Je suis parvenu qu'il me fut permis de me laisser entraîner par des considérations étrangères au bien du service et je l'ai réglé d'après les plus strictes nécessités.

Tout le monde fait son devoir et en ce moment l'Adm.on est fort occupée. Les divers services auxquels le Palais du Luxembourg a été employé depuis le 24 février dernier ont donné lieu à de grands mouvements de mobiliers qui nécessitent maintenant des remises en état et des rechargements pour assurer de la rentrée des meubles ou de leur passage dans de nouveaux services, l'occupation actuelle du Palais par la troupe accroit encore aujourd'hui le besoin de surveillance et d'intuition et n'est qu'à l'aide des travaux constants de tous que je puis conserver convenablement l'ordre et la bonne tenue du Palais &.

Pour ma part je ne puis Monsieur le Ministre que vous assurer de mon zèle et de mon entier dévouement à remplir les obligations qui me sont imposées par l'emploi qui m'a été confié.

Agréez M.r le M.re l'hommage de mon respect.

Le 28 Août 1848

L'Administrateur du Palais

N.° 41

à M.r le Ministre des Travaux Publics

—

Monsieur le Ministre

Conformément aux prescriptions de votre lettre du 8 de ce mois j'ai l'honneur de vous adresser tous les mémoires que j'ai rassemblés relativement aux fournitures faites aux troupes de service au Palais national du Luxembourg pendant les journées de Juin.

Du relevé que j'ai fait faire de ces mémoires il résulte que la Dépense Générale s'élèvera à

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir encore des mémoires restant à rentrer, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour les recevoir en totalité, cependant, comme j'ignore les fournisseurs chez lesquels la troupe a pu se procurer les vivres pour lesquels les bons leur étaient délivrés, il ne serait pas impossible que quelques uns de ces bons se présentassent plus tardivement. C'est en effet ce qui est arrivé à l'occasion des dépenses analogues faites dans le mois de Mai dernier et qui ont été soldées par la Commission du Pouvoir

Executif sauf deux ou trois mémoires qui ne nous sont parvenus que dans le mois de juillet et que j'ai cru devoir joindre au Second envoi

Ces mémoires ci joints ont été vérifiés par nous, il ont été arrêtés par l'Architecte et je les crois prêts à être mis en Paiement. Les fournisseurs le demandent avec instance et plusieurs d'entr'eux en ont le plus grand besoin. aussi M. le Ministre est-ce en leur nom que je vous prie de vouloir bien les recommander à Mr le Ministre De l'Intérieur.

Agréez M. le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 1er 7bre 1848

N° 42

à M. le Ministre des Travaux Publics

—

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Mr Londe, nommé Bibliothécaire du Palais du Luxembourg par le Président de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs est entré en fonctions au mois de mars dernier et il a en même temps pris possession du logement que venait de quitter son Prédécesseur.

Et ce moment Mr Londe n'a occupé qu'une partie du logement mais aujourd'hui il désire l'occuper complettement avec sa famille et il demande qu'il y soit fait quelques réparations de propreté rendues nécessaires par la précédente occupation. J'ai fait dresser les devis de ce qu'il y aurait à faire pour mettre l'appartement en bon état et par approximation la dépense s'élèverait à environ 300 f.

Encore bien qu'il ne soit du aucune frais de réparation locative dans les logements particuliers, je crois Mr le Ministre que les travaux dont il s'agit devraient être considérés comme travaux d'appropriation et qu'à ce titre ils pourraient être mis aux frais de l'Etat. Si vous partagez cet avis je vous serais obligé de vouloir bien me donner des ordres en conséquence

Agréé Mr le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 6e 7bre 1848

N° 44.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

—

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Vous avez bien voulu accorder dans les étages supérieurs d'un des pavillons du Palais un logement à Mr Coulvier Gravier pour le mettre à même de se livrer plus facilement à des observations astronomiques.

Il existe au dessus du pavillon qu'il occupe une plate forme assez large très convenable pour un observatoire mais sur laquelle il ne pourrait se placer sans danger qu'au moyen de l'établissement d'une petite barrière en fer dont on entourerait une partie de cet plate forme, la dépense à laquelle elle donnerait lieu s'élèverait à environ 300 f.

Si vous avez cru, Mr le Ministre, ainsi qu'il me l'assure, l'intention de faire une chose utile à la science en même tems qu'agréable à Mr Coulvier ce petit établissement serait le Complément de votre bonne volonté pour lui et il vous en serait très reconnaissant.

Je vous prie Mr le Ministre, de vouloir bien me faire connaître vos intentions à cet égard

Agréez Mr le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 24 7bre 1848

N° 45

à Mr le Ministre des Travaux Publics

—

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai me faire l'honneur de vous annoncer par votre lettre du 22 de ce mois qu'un logement dans le Palais du Luxembourg serait accordé à Mr le Lieutenant Colonel Montagnard dans les ordres immédiat en quel sont placés les corps de la Garde Mobile qui

occupant la rive gauche de la Seine

En me Chargeant de prendre les mesures nécessaires Vous me demandez de vous faire Connaître les dispositions qui auront été prises à cet égard.

Déjà, Mr le Ministre, tout le rez de Chaussée du Palais est occupé par des troupes de ligne un bataillon du 7e de ligne ainsi que le Colonel et l'état major du Regiment y sont établi et je suis informé officieusement il est vrai que le Général Commandt les troupes campés dans le quartier a aussi l'intention devenir occuper le Luxembourg

Dans cette situation il y aurait peut être quelques difficultés à établir dans le Palais un autre Chef de corps qui, en outre de ses fréquentes communications relatives au service, doit encore avoir de nombreuses receptions d'officiers

J'ai pensé Mr le Ministre, que Mr le Colonel Montagnard pourrait être placé dans un appartement au Rez de Chaussée de l'aile droite du Petit Luxembourg de façon que ses rapports avec le corps qu'il commande soient complettement indépendants des autres troupes établies dans le Palais sans que les communications qu'il pourrait avoir avec elle si soient gênées en rien

Si vous donnez votre approbation à la proposition que j'ai l'honneur de vous faire je vous serai très reconnaissant Mr le Ministre de vouloir bien me le faire Connaître le plutôt possible afin que je puisse mettre ce logement à la disposition de cet officier Supérieur qui doit quitter à la fin du mois celui qu'il occupe actuellement au Palais National.

Agréez Mr le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 26 7bre 1848

L'administrateur du Palais
Consulat le Ministre

N° 46

à Mr le Ministre des Travaux publics

Chaises du Jardin

Mad.me Vve Fagnard locataire du droit de louer des Chaises dans le jardin du Luxembourg Vous a adressé une demande en indemnité tant pour le matériel qui a été par suite de l'occupation du Jardin Sur les troupes que pour le dommage que lui a causé la fermeture du Luxembourg à l'occasion des événements de Mai et de Juin.

Le 7 Cbre Dernier Vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer cette réclamation en me demandant des renseignements Sur les énonciations quelle contenait

J'ai du Consulter l'Architecte du Palais Sur l'appréciation des objets mobiliers et comme aux termes du Bail de Mad.me Vve Fagnard elle doit fournir 1,500 Chaises au service du Public et quelle est en ce moment dans l'obligation de pourvoir au remplacement de celles que ont été brisées ou brulées il estime quelle pouvait lui être comptée au prix reduit par elle même 100 le Cent ci 850 Chaises . . . . . 85 0 —

Dans les deux circonstances qui donne lieu à la réclamation de Mad.e Fagnard, le Jardin est resté en effet fermé pendant 15 jours dont la recette moyenne peut être evaluée à 25 par jour soit . . . . 375 —

Le Sr Didier locataire du Caffé dans l'intérieur du Jardin a aussi fait une réclamation analogue pour les pertes qu'il a subie dans les mêmes circonstances J'ai l'honneur Mr le Ministre de vous adresser sa demande ci jointe.

L'architecte du Palais a reglé les prix des objets perdus et l'évaluation de Mr Didier a été reduit à 199 40

Quant aux pertes résultant de la fermeture du Jardin pendant 15 jours elles sont difficiles à evaluer et d'un autre coté il a fait au Luxembourg des fournitures qu'il n'aurait pas faites dans les circonstances ordinaires toute-fois je dois dire que la saison a été très mauvaise

pour son Etablissement.

Enfin Mad^me Curgan Locataire du Droit de Louer des Jardiniers a également fait une reclamation ayant le même but sa Demande est ci Jointe.

Depuis plusieurs années le bail de Mad^me V^ve Curgan était expiré et ne se continuait que par tacite reconduction. En 1847 elle n'a rien payé à l'Adm^on de la Chambre, la mauvaise saison, l'établissement d'un grand nombre de cabinets de lecture aux entours du Palais, et l'obligation qui lui avait été imposée de vendre sur la terrasse lui avait déjà retiré un grand nombre d'abonnés, et en 1848 la liberté de vendre des journaux dans l'intérieur même du Jardin lui avait fait renoncer complettement a rétablir son cabinet ce n'est que sur l'invitation de mon prédécesseur et a titre d'essai qu'elle sera décidée a l'ouvrir. L'essai a été malheureux et les vendeurs établis aux portes d'entrée ainsi que la fermeture du jardin lui ont enlevé presque tous les lecteurs

Mad^me Curgan est forcée a des avances pour les abonnements et je crois qu'en effet d'après ce que je vois tous les jours il est véritablement impossible qu'elle soit rentrée dans ces avances. Depuis le pillage de son cabinet dans la nuit du 30 juin au 1^er juillet a encore beaucoup augmenté ses pertes, et il y aurait justice a lui faire remise d'un bail qui n'a été pour elle que l'occasion de dépenses sans compensation et auquel elle renonce.

J'ai l'honneur de la recommander a votre bienveillance.

Agréez M^r le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

de 28 7^bre 1848

L'Administrateur du Palais

N° 47

a M^r le Ministre
des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

En m'annonçant que vous avez décidé que M^r Petit fournisseur pour les Batiments qui dépendaient de l'ancienne liste civile serait Chargé de livrer en 1848 et 1849 le bois de Chauffage nécessaire à la Consommation du Palais du Luxembourg, vous me Demandez de vous adresser l'état des diverses localités a chauffer et les besoins présumés pour Chacune d'elles.

L'état actuel du Palais du Luxembourg étant sans précédents je ne puis Monsieur le Ministre vous adresser qu'une appréciation bien éventuelle de ces besoins que le plus ou le moins de rigueur de l'hiver prochain pourra encore faire varier.

Conformément aux instructions contenues dans le Reglement du 27 juin 1848 le service de Chauffage se composerait

1° Entretien d'une température convenable pour Conservation des localités et du Mobilier

2° Chauffage des Bureaux administratifs

3° — d — des Concierges

La Conservation des Batiments et du Mobilier pourrait donner lieu à une Consommation savoir

pour les rez de Chaussée et 1^er Etage du Palais le calorifère sera suffisant et le 2^e Etage devant être employé pour des logements d'officiers il y aura par lieu a fournir du bois

Les appartements de l'aile Droite et l'aile Gauche du Petit Luxembourg donnera lieu a une consommation d'environ 40 Voies ci ---------- 40 "

Les orangeries et serres ---------- 50 "

Bureaux d'Administration

administration et Bureaux	(3 foyers)	15
B^ux des Batiments	(3 —)	15
Bibliothécaire	(2 —)	10

a Reporter ---- 130

Report ——— 130 "

Concierges

Mon Concierge et Portiers à 2 voies Chacun ——————— 18 "

Poste des Surveillans du Jardin ——————— 6 "

Total ——— 154 "

Le moment des approvisionnement étant arrivé je vous serai fort reconnaissant Monsieur le Ministre de vouloir bien me faire connaitre ce que vous jugerai a faire pour celui du Luxembourg.

Agréez M^r le Ministre l'hommage de mon respectueux devouement.

N°. 48.

A M.M. les Administrateurs de la Société de l'Eclairage par le Gaz.

le 30 7^bre 1848.

L'Administrateur du Palais

Messieurs

M^r le Ministre de la Guerre de concert avec celui des Travaux Publics a donné l'ordre de faire démolir immédiatement l'Eglise du Séminaire St Louis, ou avait été établis des appareils pour l'Eclairage pour le Gaz du Quartier du Luxembourg.

Les officiers du Genie qui doivent procéder a la Démolition se sont présentés pour executer l'ordre du Ministre et je m'empresse de vous inviter Messieurs a faire enlever dans le plus bref delai possible ce qui reste de tous les appareils appartenant a votre administration.

L'existance de cette Eglise présentait de graves dangers pour la troupe Casernée dans l'ancien Séminaire, je vous prie de vouloir bien faire en sorte qu'aucun retard ne soit apporté a sa Démolition

Recevez Messieurs, l'assurance de ma Considération la plus Distinguée

N°. 49

A M^r le Ministre des Travaux Publics

le 2 Octobre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

L'Adm^on de la Chambre des Pairs dans le Interet de la sécurité du Palais et pour le garantir aussi Complettement que possible contre toute Chance d'incendie jugeait faire le ramonage des Cheminées à de très courts intervalles.

Dans les localités occupées pour le service de la Chambre et celui de l'Adm^on le ramonage était naturellement payé par elle, mais en le grand nombre et la fréquence des travaux on avait cru devoir mettre également a sa charge ceux relatifs aux diverses localités occupées par des Employés ou gens de service dans les logements de ces derniers notamment étaient placé des Poêles appartenant à l'administration et dont l'entretien avait toujours été a ses frais.

La Destination du Palais du Luxembourg étant Changée je viens vous Demander, M^r le Ministre la marche qui doit être suivie a l'avenir

Je vous ferai toutefois remarquer que pour l'hyver prochain le Palais sera en grande partie occupé par la troupe, les Cheminées des Logements d'officiers seront en grand nombre et répartis dans toutes les parties des Batiments; ces officiers pouvant changer d'un jour à l'autre la dépense de cette mesure de sureté ne saurait être supportée par ceux qui occuperaient les localités au moment déterminé pour le ramonage et a moins de la mettre au compte du ministre de la Guerre, il faudra en faire une Charge de l'Entretien des Batiments

Quelques Logements ont été aussi concédés pour des services indépendant du Palais, et, a l'égard de ceux ci je vous Demanderai particulièrement des instructions sur ce que je doit faire

Agréez M^r le Ministre l'hommage de mon respectueux Devouement.

N°= 50.

a Mr le Préfet
du Département de la
Seine

le 7 Octobre 1848.

l'Administrateur du Palais
Monsieur le Préfet

M. le Ministre des travaux Publics vous a transmis d'après l'invitation de son collègue du département de l'Intérieur, une liasse de mémoires avec les pièces à l'appui, concernant les fournitures faites aux troupes qui ont occupé le Palais du Luxembourg à l'occasion des événements du mois de Juin dernier

Deux mémoires ayant le même objet sont rentrés à l'Adm^on du Palais depuis l'envoi qui Vous a été fait par M. le Ministre.

L'un montant à 69^f 50^c comprend les frais de sciage du bois acheté pour le service des bivouacs et dont les factures sont jointes aux mémoires qui vous ont été remis.

L'autre de 90 L. est relatif aux fournitures de Charbon faites pour le Service de la table des officiers pendant le mois de juin

Je pense M^r le Préfet que vous jugerez convenable de faire joindre ces mémoires aux précédents comme étant imputables sur les mêmes fonds

Veuillez agréer M. le Préfet l'hommage de mon respect

N°= 51

a M. le Ministre
des travaux Publics

le 12 Octobre 1848.

l'Administrateur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que M. le G^al Gourbeil Commandant la Brigade Chargé de la Sureté des quartiers de la rive gauche, se propose d'occuper le Palais du Luxembourg comme position la plus Centrale des lieux ou sont établis les troupes sous son Commandement

Il est venu hier au Palais pour prendre Connaissance des localités qui pourraient être prises à sa disposition et comme les étages supérieurs ont déjà été demandés par le génie militaire pour servir de logement à quarante quatre officiers des Bataillons qui vont occuper les baraques en construction dans l'allée de l'observatoire, j'ai pensé que on ne pouvait mettre à la disposition du Général que les appartements du rez de Chaussée précédemment occupés par M. Marie l'un des membres de la Commission du pouvoir exécutif.

Cet appartement est complettement garni du mobilier provenant de l'ancienne Chambre des Pairs il a été établi dans le temps pour les localités mêmes, et, bien que j'espère Monsieur le Ministre que vous jugerez convenable de le laisser à la disposition de ce nouveau service public je vous prierai de vouloir me faire connaître Vos intentions à cet égard.

Agréez &^a

N°= 52.

a M. le Ministre
des Travaux Publics

le 20 Octobre 1848

l'Administrateur du Palais.
Monsieur le Ministre

Le Service des postes établi au Palais et du Jardin du Luxembourg est l'occasion de demandes journalières de menu Mobilier, de Papeterie et de Chandelle auxquelles j'ai satisfait jusqu'à présent attendu le peu d'importance de la dépense à laquelle elles donnaient lieu.

Aujourd'hui l'approche de l'hiver rend nécessaires des fournitures plus importantes telles que poêles, seaux, Chenets &^a et de plus du bois de Chauffage mes a demandé par quelques postes auxquels le Ministre de la Guerre n'en fournit pas.

J'ai l'honneur de vous adresser M. le M^re l'état des corps de garde avec les mentions des objets à fournir

l'ancienne

L'ancienne Administration de la Chambre des Pairs était dans l'usage de pourvoir sur ses fonds à l'entretien du Mobilier et celui encore existant dans ces postes lui appartient quand au bois et à la Chandelle ils étaient fournis par l'Adm^tion de la Guerre

Pendant l'occupation du Palais par la Commission des Travailleurs et sur celle du pouvoir exécutif du 24 février au 30 Juin dernier les Dépenses auxquelles ce service donnait lieu ont été comprises dans celles relatives à ces deux Commissions et payées sur les fonds qui leur avaient été alloués.

Depuis le 1^er Juillet le Palais a Continué à être occupé par des troupes dont le nombre et le service ont considérablement Varié; de concert avec leurs commandants, j'ai diminué progressivement les Dépenses d'Eclairage en supprimant les Feux au fur et à mesure que les exigences du service le permettaient

Maintenant Mr le Ministre ce service est établi régulièrement, le nombre des postes est fixé et il est indispensable de déterminer qui aura à en supporter la dépense ou dans quelle proportion elle devra être partagée entre le Ministère de la Guerre et la Votre.

Les Postes sont utiles tout à la fois à la Sureté du Luxembourg et à la sécurité des troupes qui y sont Casernées. Le ameublement qui les Garnissaient a été en partie Detruit ou perdu dans les temps qu'un Grand Nombre de troupes de toute arme Bivouaquaient dans le Jardin il est nécessaire de le compléter et je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien me faire connaître si l'Adm^on du palais à laquelle appartient les objets de literie les tables et les sieges doit compléter l'ameublement en fournissant les menus objets réclamés et dont la dépense s'élèvera à environ 460^fr.

De plus Dix de ces postes ne reçoivent pas de Chandelles et deux ne reçoivent pas de bois Quand à ces dernières fournitures il vous Sera bien aisé de vous Convaincre de Demander à Mr le Ministre de la Guerre de donner des ordres pour qu'il y soit immédiatement pourvu ainsi que cela a lieu à l'égard des autres postes du Palais qui reçoivent des distributions.

Veuillez agréer Mr le Ministre l'hommage de mon respectueux dévouement

le 21 Octobre 1848

L'Administrateur du Palais

No = 53.

Au Citoyen Trouvé Chauvel représentant au Temple Préfet de la Seine.

Citoyen Préfet.

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Courant le mémoire et les bons à l'appui pour les fournitures faites par le Cen Dautreil aux troupes stationnant au Luxembourg à l'occasion des Affaires de Juin

J'ai fais immédiatement apposer par ce fournisseur la signature qui manquait au bas de son mémoire

Quant à mon Certificat qui atteste la Vérification des bons, il n'a pas été placé parceque en effet cette Vérification n'a pas eu lieu, et que je suis dans l'impossibilité de la faire quant à présent.

Plusieurs bons m'avaient paru avoir subi des altérations, j'ai dû appeler le fournisseur pour lui demander des explications à cet égard, il m'a assuré qu'elles ne provenaient pas de son fait et que les fournitures avaient eu lieu Conformément à ces bons; j'ai alors demandé des certificats de divers officiers signataires des bons et attestant la Vérité des fournitures, mais plusieurs n'étaient plus à paris, d'autres avaient mis des renseignements trop vagues pour pouvoir les retrouver et ce sont ces difficultés qui ont donné lieu au retard qu'a éprouvé la remise du mémoire

un seul moyen de Vérification existe et encore ne serait-ce qu'à

titre de renseignement qu'il pourrait être employé C'est la comparaison entre les bons délivrés pour le même service ainsi il était donné pour chaque ration ou moins de demandes particulières un demi litre de vin ½ k^o^ de pain et 100 G^r^ ou ¼ de kilo de viande. C'est donc en comparant les bons de viande avec ceux correspondant pour le pain ou pour le vin qu'il serait possible de connaître quelle quantité devrait-porté à l'appui a été

J'ai plus aucun bon dans les mains dans l'impossibilité de faire cette comparaison et dans le doute qui existe à l'égard de quelques bons je ne puis certifier un mémoire dont je ne pourrai garantir l'exacte vérité.

J'espère Citoyen Préfet que vous approuverez ma réserve et que vous voudrez bien donner des ordres pour que cette Vérification soit faite à la Préfecture on sont déposés tous les éléments qui peuvent la faciliter.

J'ai en conséquence l'honneur de vous renvoyer ci joint le mémoire et les pièces à l'appui que vous avez bien voulu me communiquer.

Agrez Citoyen Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement

Le 25 Octobre 1848

L'Administrateur du Palais

96^c^ 54

à M^r^ le Ministre
des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 du Courant, la demande de la d^lle^ Thérèse Lefebvre employée depuis longues années a des travaux d'aiguille au Palais du Luxembourg.

Les faits mentionnés dans sa pétition sont constants et l'intérêt qu'elle réclame est véritablement mérité

Chargée de la confection et de la réparation des draps, des housses et des étoffes recouvrant les meubles, elle a constamment travaillé avec zèle et habileté et la remise en état de cette partie du mobilier, nécessité par les dernières occupations du Palais, rendrait ses travaux utiles encore pendant quelques temps

Elle ne fait pas partie du personnel de l'adm^on^ elle est employée à la journée, ainsi que deux autres ouvrières occupées à des travaux analogues pour la lingerie

L'adm^on^ de l'ancienne Chambre des Pairs avait peu de linge relativement au service considérable auquel il fallait pourvoir d'où résultait l'obligation de réparations nécessaires et aujourd'hui il existe à la lingerie environ 1200 pièces à mettre en état.

Bien que cette situation ainsi que les réclamations de la lingère méritent fait penser que l'emploi de ces ouvrières était encore nécessaire, j'ai dû leur faire connaître que les fonds affectés à l'entretien du mobilier du Palais ne permettaient pas de les conserver je me trouvais dans la nécessité de diminuer leur nombre ou peut-être même de faire une suppression complette

Je ne vous ai cependant fait encore M^r^ le Ministre aucune proposition à cet égard parceque je crois que la dépense à laquelle leurs travaux donnent lieu est une dépense utile et que ce serait une mauvaise administration des objets appartenant à l'Etat que de les laisser sans aucun entretien.

On pourrait sans doute diminuer le nombre des ouvrières mais cela n'aurait pour résultat que d'éloigner le moment d'une complette réparation

Ces ouvrières sont par rang d'ancienneté

M^lle^ Ch Lefebvre agée de 38 ans

M^me^ Andebourg agée de 40 ans

M^lle^ Loup (suzanne) agée d'environ 67 ans cette dernière ainé serait plus âgée qu'elle qu'on dit a sa charge elle a été conservée jusqu'à présent pour raison d'humanité; quoique bonne ouvrière son âge ne lui permet plus de rendre

de Grands services et il y aurait lieu de décider si cet acte de Bonté peut être continué à être mis à la Charge du Palais.

Quant aux deux autres j'ai l'honneur de vous dire M. le Ministre que leur Conservation serait une question de temps si comme je l'espère vous décidiez que le linge doit être remis en bon état.

J'attendrai les ordres que vous voudrez y mettre à cet égard.

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint la pétition de Mlle Lefebvre

Veuillez M. le Mte agréer l'hommage de mon respectueux dévouement

N°= 55

le 25 8bre 1848

l'Administrateur du Palais

Je vous annonce Monsieur que par arrêté de ce mois Monsieur le Ministre des Travaux Publics a décidé que vous seriez attaché à partir du 1er Novembre prochain au service { de l'Hotel de Longueville / du Palais de Versailles } en la même qualité d'homme de service et avec le même traitement de { 1000f / 900f } qui vous avaient été accordés par l'arrêté du 24 août dernier dans l'état du personnel attaché au Palais du Luxembourg.

Je vous invite en conséquence à prendre vos dispositions pour l'exécution de cet arrêté

J'ai l'honneur de vous saluer.

à Prospri qui passe au service de l'Hotel de Longueville

Excentrit à 1000f

Brunier

passe au service du Palais de Versailles à 900f

N°= 56.

le 26 Octobre 1848

l'Administrateur du Palais

à Mr le Commandant Douary.

Monsieur le Commandant

Je suis informé que les gardiens du Jardin comprennent les obligations de leur service d'une manière tout à fait erronnée ; ils prétendent que les personnes de Grand service n'ont pas besoin d'être présentes au moment de l'ouverture des Grilles et ils prétendent que l'usage suivi jusqu'à présent est de ne commencer la surveillance qu'une demi heure après que le Jardin est ouvert au Public

Cet usage, s'il a jamais existé en effet n'a pu être consacré par aucun ordre donné régulièrement, je ne le pense pas de moi même, car je ne dois pas qui pourrait affirmer que le jardin a moins besoin d'être surveillé à l'ouverture qu'à une autre époque de la journée et s'il y avait une différence possible dans la surveillance je crois qu'il y aurait lieu d'y apporter plus d'exactitude à l'heure où le jardin est parcouru par des jeunes ouvriers ou des Enfans allant à leurs travaux du jour qu'à celle où les personnes paisibles y prennent l'air tranquillement.

Si au contraire Cet usage est connu je le crois le résultat d'un laisser aller dans le service, c'est un abus qui ne peut continuer et je vous prie M. le Comte de vouloir bien y apporter un prompt remède.

Une autre réclamation m'a aussi été adressé par Mr Didier Locataire du Batiment dans le jardin, il se plaint qu'on empêche d'arriver jusque chez lui les personnes qui viennent le voir, ainsi dernièrement on aurait obligé sa belle sœur à retourner sur ses pas en lui disant que les ordres étaient changés et que personne ne pouvait plus passer. le Gardien aurait même dit, après les instances qu'on lui adressaient qu'il ferait son rapport au Général

Si les ordres sont en effet changés à cet égard je l'ignore, ce qui ne devrait pas être, j'ignore surtout si les gardes ont reçu celui de communiquer Directement avec le Général. je le crois d'autant moins que ce dernier m'a parlé de ce service dans un sens tout contraire,

A l'égard des personnes qui vont chez Mr Didier les ordres ne pourraient être changés sans détruire son bail. il est locataire du Domaine et les clauses du bail ne l'obligent qu'à la fermeture de son escalier en même temps que celle du jardin, mais elle ne lui interdisent point de recevoir les personnes

qui vraiment le voit, et vous comprendrez facilement M^le le commandt, que dans cette saison surtout, où le jardin doit être fermé à 4 ou 5 heures, il est impossible de lui interdire de le traverser à cet heure

Je vous prie en conséquence de vouloir bien vous faire rendre compte des faits que j'ai l'honneur de vous signaler afin de vous entendre sur ce qu'il y aura à faire pour l'avenir.

Agréez, Monsieur le Commandant l'assurance de ma considération distinguée et de mon vif attachement.

le 28 Octobre 1848.

L'Administrateur Du Palais

N°= 57.

à M^r le Ministre des travaux Publics

Monsieur le Ministre

Il a été pourvu par les soins de Votre Ministère au renouvellement de l'uniforme complet des surveillans du jardin du Luxembourg à l'exception toutefois du Pantalon dont la dépense assez considérable a paru pouvoir être ajournée attendu que ceux fournis par l'ancienne admin^on étaient encore en bon état et ne portaient d'ailleurs aucun signe qui fût désparate avec la nouvelle tenue.

Les surveillans du Jardin du Luxembourg sont au nombre de Dix sept et tous sont suffisamment pourvus le sieur adjudant Poustalet seul n'a pas de manteau, le sien ayant disparu au moment de l'invasion du Palais des Tuileries au service duquel il était attaché avant le 24 février.

Ce Vêtement étant de première nécessité pour l'hyver, je vous prie, Monsieur le Ministre de vouloir bien donner des ordres pour qu'il soit fourni au S^r Poustalet afin qu'il puisse être dans une aussi bonne tenue que les hommes placés sous ses ordres.

Agréez M^r le M^re l'hommage de mon respectueux dévouement.

le 13 Novembre 1848

L'Administrateur du Palais.

N°= 58.

à M^r le Ministre des travaux Publics

Monsieur le Ministre

Sur votre lettre du 3 de ce mois vous me demandez de vous faire connaître exactement les logements qui ont été accordés dans le palais du Luxembourg et ses dépendances.

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint un état des localités composant les divers batiments affectés par l'ord^ce du 6 juin 1844 au service de la Chambre des Pairs, avec indication des personnes qui les occupent actuellement ainsi que des renseignements sur les titres de chacune d'elles à cette faveur.

Je vous adresse également ci joint une copie du marché passé pour l'éclairage à l'huile du Palais avec une note indiquant l'emplacement et la nature des becs en service

Vous remarquerez M^r le Ministre que ce marché a été passé par M^r le Grand Référendaire avec concurrence et publicité et que depuis plusieurs années il se continue par tacite reconduction.

Quant à l'éclairage par le Gaz dont la dépense est considérable à Paris, aucun Marché régulier n'existe, les conditions auxquelles il se fait depuis 1843 comme celles antérieures, ne résultent que de correspondances entre le Grand Référendaire et les représentans de la Compagnie française. J'ai l'honneur de joindre ici copie des dernières lettres qui ont arrêté celles existantes au 24 février dernier.

A cette occasion j'aurai l'honneur de vous faire remarquer M^r le M^re que l'une de ces conditions, celle en vertu de laquelle l'administration du Luxembourg déduisait des mémoires de l'éclairage une somme de 1500 f par an pour prix de la jouissance de l'ancienne Eglise du Séminaire S^t Louis

concédé à la Compagnie depuis longues années a été forcément amputée à partir du 1er Octobre dernier, par suite de la remise faite à l'adm.on de la guerre de cette ancienne Eglise. L'Administr.on de la guerre voulant procéder immédiatement à la démolition des Bâtiments qui tombent en ruine; a fait retirer tous les appareils que la Compagnie y avait fait établir et a en conséquence annulé toute concession

Depuis le 1er Mars il n'a été exercé aucune retenue sur les mémoires fournis par la Compagnie de l'éclairage par le Gaz attendu que tous les Bâtim.ts dépendants du Luxembourg faisant actuellement partie du Domaine de l'Etat je n'ai pas cru pouvoir appliquer au dépenses du Palais ce qui n'a paru devoir être considéré comme revenu de l'Etat, bien qu'aucune loi n'existât pour la concession faite par l'Administration de la Chambre. Je vous prie Monsieur le Ministre de vouloir bien me faire connaître ce que j'ai à faire à cet égard.

Agréez &c

N.o 59.

à M.r le Préfet du Départem.t de la Seine

—

le 14 Novembre 1848.

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Préfet

Pour satisfaire au désir de votre lettre en date d'hier je me suis empressé de faire connaître au M.re des Travaux Publics, dans les attributions duquel se trouve le Palais du Luxembourg, le projet de l'Administration de la Ville de Paris de faire placer un feu d'artifice, à l'occasion de la fête du 10 de ce mois dans le jardin de ce Palais

J'ai l'honneur de vous annoncer que de sa part rien ne s'opposera à cet Dispositif, seulement je pense que vous trouverez convenable que l'Architecte de la Ville s'entende avec M.r de Gisors architecte du Palais pour aviser au moyen de mettre à l'abri des accidents possibles, telles des Statues du Jardin qui seront le plus exposées

De mon côté je me suis entendu avec M.r le Général Command.t les Troupes Casernées dans le Palais pour les dispositions à prendre à l'effet de prévenir les dégradations dont le jardin pourrait être menacé.

Agréez M.r le Préfet l'hommage de mon respectueux dévouement

N.o 60.

à M.r le Ministre des Travaux Publics

—

le 14 9.bre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Par votre lettre en date d'hier vous me priez Monsieur de me annoncer que M.r Cissot Bibliothécaire honoraire du Palais du Luxembourg, à qui vous avez accordé un logement au Rez de Chaussée de l'hotel Rue d'Enfer n.o 32. ne paraissait pas disposé à occuper cet appartement Vous me disiez qu'il serait affecté au bureau de la Statistique minérale.

Je m'empresse de vous faire connaître que M.r Cissot a depuis huit jours pris possession du logement qui lui a été accordé et il me sera en conséquence impossible d'installer le bureau de la Statistique dans cet hotel à moins que vous ne preniez une nouvelle décision à cet égard.

J'ai en l'honneur de vous adresser bien un Etat des localités du Palais et de ses dépendances avec indication des personnes qui les occupent actuellem.t afin que vous puissiez mettre à même de prendre de nouvelles dispositions.

Agréez &c

N.o 61.

à M.r Cissot Membre de l'Institut

—

le 15 Novembre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur J'ai le regret de vous annoncer que je viens de recevoir une lettre de M.r le Ministre des Travaux Publics par laquelle

il m'informe que le logement qui vous a été accordé dans l'hôtel d'Orsay serait-il par une décision ultérieure affecté à un service public dont l'établissement ne peut souffrir de retard et il me charge en conséquence de vous inviter à vouloir en faire l'abandon le plus tôt possible afin que j'y installe immédiatement le Bau de la Statistique minérale auquel il est destiné

Veuillez, Monsieur, recevoir avec l'expression de mes regrets l'assurance de ma haute considération.

N°. 62.

A Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 15 Novembre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint ainsi que vous le demandez par votre lettre du 27 Octobre dernier la liste des hommes précédemment attachés au service du Palais du Luxembourg et qui n'ont pas été compris dans le nouveau cadre le nom de chacun d'eux est accompagné des renseignements que j'ai pu me procurer sur leur position particulière

Je n'ai pas cru devoir comprendre dans cette liste les employés des bureaux de l'ancienne Chambre des Pairs dont les fonctions ont cessé avec l'existence de la Chambre, cependant j'ai dressé une liste particulière de ces Employés avec annotations sur leur position actuelle

J'ai l'honneur de vous la remettre également ci joint.

Agréez &c.

N°. 63

A Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 17 Novembre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous transmettre ci joint copie d'une lettre adressée par le Général Commandant la 1re 2e Militaire à Mr le Gal Sorbier Com. les troupes dont partie est casernée au Luxembourg et par laquelle il lui annonçait que le Génie est chargé de faire immédiatement placer les poêles nécessaires pour le Chauffage des localités occupées par quatre Compagnies du 36e de ligne.

Ces localités composent tout le rez de chaussée du Palais sur la cour de Vaugirard et sur le jardin. il n'y existe aucun Corps de Cheminées et on serait forcé de faire sortir par les croisées les tuyaux des Poêles qui en sont dans l'intention du placer.

Une pareil disposition serait véritablement funeste particulièrement pour la façade du Palais sur le jardin: cette Construction neuve dont la Bibliothèque occupe le 1er Etage et contre laquelle les Vents du Sud et de l'ouest soufflent toute la journée serait en peu de temps dans un état déplorable que donnerait lieu a de grandes dépenses de restauration

Ces considérations que j'avais exposées lorsqu'il fut agi de pourvoir au Chauffage des troupes avaient été appréciées et avaient déterminé à adopter l'emploi du Calorifère existant au Palais qui n'a point été accepté par le Ministre de la Guerre a cause d'une légère différence dans la dépense

Je me suis empressé de les soumettre de nouveau a Mr le Général Sorbier qui a bien voulu malgré l'insistance de la lettre suspendre l'exécution des dispositions demandées et je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien me faire connaître vos intentions a cet égard

J'ai déjà cru devoir écrire a Mr Duvoir Entrepr du Calorifère pour l'engager dans son intérêt même a baisser le prix qu'il a cru devoir demander afin de se rapprocher des conventions du Service autant que cela lui sera possible

Agréez Mr le Ministre

N° 64.

à M. le Général Soubeul au Palais du Luxembourg

—

le 18 Novembre 1848.

L'Administrateur du palais

Général

J'ai fait connaître à M. le Ministre des travaux publics les dispositions que le Génie Militaire était dans l'intention de prendre relativement au Chauffage des troupes Casernées dans le Palais Du Luxembourg et je n'ai pu me dispenser de lui dire les graves inconvénients que je trouvais à l'établissement des poêles qu'on avait donné ordre d'y placer.

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint copie de la Réponse de M. le Ministre par laquelle il m'informe qu'il a déclaré vivement regretter son collègue au Départ. de la Guerre et qu'il espère qu'il sera fait droit à sa réclamation.

Je vous prie en conséquence Général, Vous vouloir bien faire suspendre l'exécution des ordres précédemment donnés jusqu'à ce que cette question soit définitivement décidée entre MM. les Ministres de la Guerre et des Travaux Publics.

Veuillez agréer, Général, l'hommage de mon respectueux dévouement.

N° 65.

à M. le Ministre des travaux Publics

—

le 21 Novembre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre

Au désir de votre Circulaire en date du 18 de ce mois, j'ai l'honneur de vous remettre ci joint, l'état des agents surveillants attachés au Service du Palais National du Luxembourg au nombre de Dix, jouissant d'une pension Militaire dont le Cumul avec leur traitement civil a été reglé par le Décret du 12 Août dernier

En Exécution de ce décret, une retenue graduée suivant le Chiffre de leur pension militaire sera exercée sur leur traitement du présent mois de Novembre avec rappel depuis le 20 Août dernier.

Agréez M. le Ministre &c

N° 66.

à M. Lepidi surveillant attaché au Palais du Luxembourg

—

le 22 bre 1848

L'Administrateur du Palais

Monsieur, Je vous avise par ordre que par arrêté du 15 de ce mois M. le Ministre des Travaux Publics a décidé que vous passeriez au service du Palais des Thuileries pour y remplir les mêmes fonctions que celles que vous occupez au Palais du Luxembourg

Par suite de la même décision le surveillant Herr, employé actuellement au Palais des Thuileries viendra vous remplacer à celui du Luxembourg

Je vous invite, Monsieur, avoir présenter à M. l'Administrateur du Palais des Thuileries pour prendre ses ordres relativement à l'exécution de cette mutation

Je vous previens en outre que votre traitement du mois de Novembre vous sera payé sur les états du Personnel du Palais du Luxembourg et qu'à partir du 1er Décembre prochain vous serez porté sur ceux du Personnel des Thuileries

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération

N° 67 — annulé

N° 68 — annulé

N° 69

Envoi de Mémoires pour livre de fournitures les 15 & 16 Mai

à Mr le Préfet de la Seine

Paris le 8 Decembre 1848

A l'Administrateur du Palais

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint deux mémoires de fournitures faites aux troupes de service les 15 et 16 Mai dernier.

La remise tardive de ces mémoires provient de la difficulté que les fournisseurs ont éprouvée a obtenir des bons qui devaient constater les fournitures, ces bons datés du 30 octobre ne leur ont été remis que dans les premiers jours de Decembre, et le dernier mémoire ne m'est parvenu régularisé qu'aujourd'hui même.

Si les règles de votre Administration ne vous permettaient pas de les accueillir après l'expiration des délais indiqués, je vous serai fort obligé, Monsieur le Préfet, de vouloir bien me le faire connaître le plustot possible afin que les fournisseurs puissent ne pas perdre de temps pour avoir leurs recours sur le Signataire des bons, cause du retard qui les aurait empêché d'être admis

Agréez Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement.

N° 70

a Mr l'abbé Raimond

le 11 Decembre 1848

A l'Administrateur du Palais

Monsieur l'abbé

M le Ministre des Travaux Publics me fait connaître que depuis les observations faites par le Mre des finances et par la Commission de finances, il ne lui est plus permis de maintenir la Concession qui vous avait été faite provisoirement, d'un logement dans les batiments du Petit Luxembourg.

En m'annonçant qu'il vous a donné avis de cette décision il m'invite a veiller a son exécution

Je charge Mr Longpierre conservateur du mobilier, de s'entendre avec vous pour que les meubles placés dans les pièces que vous occupez soient réintégrés dans le garde meuble.

Agréez Mr l'abbé, l'expression de ma considération la plus distinguée

N° 71.

a Mr le Ministre des Travaux Publics

le 12 Decembre 1848

A l'Administrateur du Palais

Monsieur le Ministre.

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer qu'ayant reconnu l'impossibilité de pourvoir convenablement au Chauffage des troupes par le moyen du Calorifère existant au Palais, vous avez consenti a ce que des poêles soient placés dans les galeries à rez de chaussée en evitant autant que possible tout inconvénients inhérents à leur emploi.

Mr le Général a trouvé moyen de faire sortir les tuyaux dans des arrières cours et cette disposition mettant la façade principale du Palais à l'abri de ces inconvénients, rien ne s'oppose donc à l'établissement de ce mode de Chauffage qui vient d'être mis à exécution par les officiers du Génie Militaire

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

N° 72

N° 72

A Mr le Ministre des Travaux Publics

—

le 19 Décembre 1848

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris possession des fonctions auxquelles votre bienveillance vient de m'appeler, Mr Arbonsse administrateur du Palais du Luxembourg m'a remis hier le service dont il était chargé.

J'ai trouvé dans mon prédecesseur les dispositions les plus obligeantes à me mettre au courant de tous les détails de l'administration qu'il a si longtemps dirigée

Je ne crois pas, Monsieur le Ministre, pouvoir mieux répondre à la confiance dont vous m'honorez qu'en m'efforçant de continuer les excellentes traditions de l'honorable Administrateur à qui je succède.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement

N° 73

à Mr Fabbé Raymond

—

le 20 Décembre 1848

Le Régisseur du Palais

Monsieur

Mr l'administrateur Arbonsse, en me remettant le service du Palais, m'a laissé le soin de vous communiquer une lettre de Mr le Ministre des Travaux Publics relative aux appartements occupés par l'association dont vous êtes le Directeur Général.

Mr le Ministre, à mis depuis un mois le petit Luxembourg à la disposition de Mr le Maire du 10e arrondissement pour y donner un bal au profit des Pauvres.

La lettre du 16 courant me prévient que ce bal sera remplacé par une loterie suivie d'un concert.

La fête ne doit avoir lieu que le 1er Janvier (Mais il convient (ce sont les paroles du Ministre) de mettre dès ce moment à la disposition de Mr le Maire, les pièces du rez de chaussée pour y préparer l'exposition des lots.

J'aurais bien voulu ne rien changer à la décision prise en votre faveur par mon honorable prédecesseur, mais il m'est impossible de prolonger le délai qu'il vous avait accordé.

L'ordre du ministre est formel je suis obligé de l'exécuter.

Je vous prie donc vous prier de vouloir bien mettre le plustot possible à notre disposition, les pièces que vous occupez, car Mr le Maire m'a témoigné ce matin le désir d'y faire transporter dès le 25 plusieurs tableaux et objets pour cette loterie.

Agréez, Monsieur avec tous mes regrets l'assurance de ma considération distinguée.

N° 74

à Mr Longuain Inspecteur du Mobilier

—

le 28 Décembre 1848

Le Régisseur du Palais

Monsieur l'Inspecteur

Mr le Ministre des Travaux Publics a autorisé Mr l'abbé Raymond et les bureaux de l'association qu'il dirige à occuper les appartements du rez-de-chaussée du petit Luxembourg jusqu'au 1er Janvier: Mais il exige qu'à partir de cette époque les lieux soient évacués.

Je vous prie de veiller à l'exécution de l'ordre du Ministre et de faire rentrer dès le 31 Dbre dans les magasins de l'administra-

les objets mobiliers que vous avez mis à la disposition de Mr l'abbé Raymond.

Recevez Monsieur l'Inspecteur l'assurance de ma Considération distinguée.

le 31 Décembre 1848.

Le Régisseur du Palais

N° 75.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre

Mr le Dr Peferre, médecin du Palais, vient de m'adresser l'état sommaire des malades qu'il a soignés pendant le dernier trimestre, il termine son rapport par l'observation suivante.

« Je signale seulement en cas d'invasion prochaine du choléra, l'odeur infecte qui s'élève des salles du rez-de-chaussée, où la transpiration contractée, et le défaut d'aération suffisante, en haut, pour la dissiper. »

Au moment où le choléra nous menace de plus près, je regarde comme un devoir, Monsieur le Ministre, de vous faire connaître une situation qui pourrait compromettre l'état sanitaire du Palais dont l'administration m'est confiée

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect

le 11 Janvier 1849

Le Régisseur du Palais.

N° 76

à Mr le Ministre des travaux publics

Monsieur le Ministre

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et par laquelle Vous m'invitez à vous faire connaître le nombre et les noms des surveillants qui pourraient être détachés temporairement du Palais du Luxembourg.

L'ancienne administration de la Chambre des Pairs avait reconnu que 12 surveillants étaient nécessaires pour le service du jardin. Depuis la révolution de février ce nombre a été porté à 18, et il me paraîtra plus exagéré de vous prier bien arrêter votre attention sur les principaux motifs qui ont rendu la surveillance du Luxembourg plus étendue et plus difficile.

C'est d'abord l'immensité du jardin qui a un tiers de plus que celui des Tuileries

sa forme irrégulière, les entrées multipliées en en comptera 12 grand
la grille du petit Luxembourg sera ouverte.

Le nombre des promeneurs est accru de beaucoup depuis que des améliorations, des embellissement considérables ont rendu le jardin plus agréable

Il est surtout fréquenté par les gens du quartier le plus populeux de paris (du quartier St Jacques) par les pensionnats, du voisinage et les jeunes gens des Ecoles, population sédentaire dont la surveillance est difficile.

La pépinière depuis qu'elle a été livrée tout entière au public exige surtout dans la saison des fleurs et des fruits, la présence de 4 gardiens

Enfin les jardins réservés du petit Luxembourg vont être transformés en Jardin anglais et ouvert aux promeneurs, c'est un agrandissement de 8 à 10 arpents qui nécessitera un surveillant de plus

Ainsi je regarde le nombre de 18 surveillants comme indispensable dans la belle saison pour satisfaire à toutes les exigences d'un bon service; mais je crois aussi que 16 gardes peuvent suffire en ce moment et j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de mettre à votre disposition les Sieurs Jaconet et Berr nouvellement admis des Suisses et qui n'ont pas encore de logement au Luxembourg

(Signé Daveluy.)

P.S. Si Monsieur le Ministre croyait devoir détacher de

Palais du Luxembourg ce 3me Garde je le prierais de choisir le Sieur Flotte. Cette réduction de 18 à 15 exigerait une modification dans le service. On pourrait ne laisser aux gardes qu'une jour de repos sur trois. Cette mesure aurait bien selon moi l'exorbitant, mais j'hésiterais à en prendre l'initiative, si au lieu d'être une mesure générale et appliquée dans tous les palais, elle ne devait frapper, peut-être que sur les surveillans du Luxembourg

N° 77

de Mr le Ministre des Travaux Publics

—

le 18 janvier 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Je me suis empressé de faire exécuter la décision que vous avez prise à l'égard de Mr l'abbé Raymond. Je n'ai pas cru devoir lui accorder le nouveau délai qu'il demandait jusqu'au lundi 21 courant et j'ai l'honneur de vous informer qu'il s'est retiré hier du logement qu'il occupait dans l'hôtel du petit Luxembourg

Veuillez agréer &c.

N° 78

à Mr le Ministre des Travaux Publics

—

Logements

=

le 21 janvier 1849.

Le Régisseur des Palais

Monsieur le Ministre

Le Sieur Pleu, imprimeur, qui occupe, à titre de locataire de la ci-devant Administration de la Chambre des Pairs, une partie des communs du petit Luxembourg, relevait à cette administration quatre logements qu'elle avait affectés à des hommes de service du Palais et qui coutaient annuellement une somme de 435f savoir:

le logement de Chevalier		45f —
" d'Auger		120 —
de Grandjean		170 —
de Foignier		100 —
Total		435 —

Si le règlement adopté pour la répartition des logements dans les Palais nationaux devait être provisoirement appliqué, il permettrait de loger sans frais ces 4 hommes de service dans le Palais ou ses dépendances par suite des vacances que ce règlement produirait dans plusieurs logements, et dans ce cas je vous prierait, Monsieur le Ministre, de me faire savoir si je ne dois pas donner à Mr Pleu dans un bref délai congé des 4 logements que l'Adm. du Luxembourg tient de lui en location.

Agréez &c.

N° 79

à Mr Depaille

Commissionnaire de Roulage

rue Thérèse N° 12

—

le 25 janvier 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur

J'ai reçu la lettre par laquelle Vous me demandez de vouloir autoriser à appliquer contre le mur du Corps de garde avoisinant la rue Auger votre enseigne indiquant votre roulage. Je regrette de ne pouvoir vous accorder cette autorisation qui serait contraire à une règle établie depuis longtemps, en vertu de laquelle les murs et les grilles des Palais du Luxembourg ne doivent servir à aucune enseigne ou affiche

Agréez, Monsieur, avec mes regrets, l'expression

N° 80

à Mr Flandin
du Conseil de Salubrité

Le 27 Janvier 1849

Le Régisseur du Palais

J'ai beaucoup regretté, Monsieur, de ne pas m'être trouvé ce matin au Luxembourg, quand Vous y êtes présenté, je vous aurais répété ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire; je ne puis disposer d'aucun local dans le Palais, sans l'autorisation de Mr le Ministre des Travaux Publics. C'est à lui que vous devez adresser votre demande au nom du Conseil de Salubrité.

Je doute que Monsieur le Ministre juge à propos d'affecter au Service dont vous me parlez, les Grands appartements que je vais faire visiter et il me serait impossible de désigner à son approbation les 2 pièces de moyenne grandeur qui suffiraient pour un simple poste.

Je ne sais pas même où je pourrais placer les officiers du 94e et les différents employés que l'arrivée du Vice président fera éloigner du Palais Luxembourg.

Agréez Monsieur l'hommage de

N° 81

à Mr Bérenger.
président de Chambre
à la Cour de Cassation

Envoi d'une Collection des Procédures de la Cour des Pairs

Le 29 Janvier 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Président

J'ai reçu la lettre par laquelle Vous me faites l'honneur de me demander la collection des procédures suivies devant la Cour des Pairs à diverses époques.

Quoique le nombre de nos exemplaires ne soit pas considérable j'aime à croire que je pourrai vous en mettre un à votre disposition. Car personne ne me paraît avoir plus de droit que l'honorable Magistrat appelé à présider la Haute Cour de Justice.

Je regrette de ne pouvoir faire remonter plus loin cette Collection; mais il ne reste dans les Archives du Luxembourg aucun exemplaire des Procès antérieurs à celui d'avril 1834.

Agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mon respect.

N° 82

à Mr le Ministre des
Travaux publics

Logement de Mr Pissot

Le 10 Février 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Mr le Ministre des Travaux publics par sa lettre en date du 13 9bre a décidé que le logement accordé à Mr Pissot dans l'hôtel de la rue d'Enfer 32 serait désormais affecté au bureau de la statistique minérale. J'ai été néanmoins autorisé à laisser à Mr Pissot la jouissance de son appartement jusqu'au 1er février.

Ce terme expiré je me suis rendu chez lui pour mesurer qu'il se disposait à exécuter la prescription de Mr le Ministre, il était retenu dans son lit par une violente sciatique et il m'a prié d'attendre pendant quelques jours le résultat des démarches que Mr de Fallow devait tenter auprès de vous pour lui épargner la rigoureuse nécessité de se pourvoir d'un appartement dont une saison ou les déménagements, sont si pénibles.

Votre sagesse appréciera si Mr Pissot retraité, malade, ayant pour toute fortune un traitement que sa vieillesse et ses charges domestiques rendent insuffisant ne mérite pas les égards particuliers et si son double titre de professeur au collège de France et de membre de l'académie française ne le rendent pas digne d'obtenir la prolongation d'une tolérance qui ne cause de préjudice à personne.

J'attendrai Monsieur le Ministre que vous veuillez bien

me faire connaître votre décision et j'y conformerai d'exécuter vos ordres.

J'ai l'honneur &c

N° 83

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Cabinet de Lecture

le 2 Mars 1849

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai reçu votre lettre en date du 23 février par laquelle vous voulez bien me faire savoir que Mr le Ministre des finances est dans l'intention d'affermer pour le compte de l'Etat et pour la vie des enchères le droit de donner à lire les journaux dans le jardin du Luxembourg.

Vous m'invitez à vous communiquer mes observations à cet égard

Je pense Monsieur le Ministre que la réalisation de cette mesure ne serait pas exempte d'inconvénient dans l'intérêt de la bonne tenue et de la police du jardin.

Le pavillon affecté à la lecture des journaux est situé sur la terrasse de l'ouest, au centre de la promenade presqu'au milieu des arbres de chaises où l'on vient se reposer

Il est donc nécessaire que la garde de ce pavillon soit confiée à une personne capable de maintenir parmi les lecteurs l'ordre et les convenances qui doivent être plus sévèrement observées dans cette partie du jardin

Il ne faut pas que le locataire s'imagine que les chances de l'adjudication lui assurent dans ce pavillon les mêmes droits la même liberté qu'il trouverait dans un semblable établissement situé ailleurs

Dans Paris, la police peut facilement réprimer les infractions au bon ordre, mais elle n'a pas accès dans le jardin du Luxembourg, dont la surveillance est confiée à quelques gardes qu'il faut se garder de compromettre à l'occasion de discussions politiques, comme il peut souvent s'en élever dans un cabinet de lecture.

L'administration doit éviter tout ce qui peut causer de l'émotion et des rassemblements; au milieu de la population vive, remuante et fort impressionnable des étudiants et des jeunes ouvriers qui fréquentent le Luxembourg

pour y parvenir, il est nécessaire de bien connaître la moralité, la prudence et la fermeté de la personne à laquelle sera confiée la direction de cet établissement

Ce sont ce que ne sauraient garantir la voie des enchères qui condamne l'administration à subir le premier venu au lieu de choisir elle même celui qui mérite le mieux sa confiance.

N° 84

à Mr le Ministre des Travaux Publics

le 5 Mars 1849.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de répondre à votre lettre en date du 3 Mars, par laquelle vous m'invitez à vous faire connaître le degré d'avancement du travail relatif à la liquidation de l'ancienne Chambre des Pairs, et l'époque présumée de son achèvement.

Comme je suis resté tout à fait étranger à ce travail j'ai été obligé de demander à mon prédécesseur Mr Arbonne les renseignements que j'ai l'honneur de vous transmettre

Cet ancien chef de la Comptabilité, chargé de la liquidation, sous la direction d'un inspecteur des finances, a réuni et préparé toutes les pièces de dépenses, mais elles ne peuvent être présentées au trésor qu'au

fixer et a mesure des Paiements effectués par le payeur central. Ce payeur très rigoureux sur les formes de la comptabilité, demande souvent des régularisations de pièces qui exigent un temps plus ou moins long: il en résulte des retards dans l'acquittement des ordonnances, il est bien difficile de prévoir le nombre de ces régularisations et le retard qu'elles peuvent donner lieu

après la liquidation des dépenses il faudra procéder à la remise des pièces et documents entassés dans les archives du bureau de la Comptabilité, depuis le Sénat jusqu'à nos jours. Le temps que prendra cet inventaire dépendra encore des exigences de Mr. l'inspecteur des finances et des détails plus ou moins minutieux dans lesquels il voudra entrer.

Reste enfin la question la plus importante, celle du mobilier appartiendra-t-il au ministère des travaux publics ou au Domaine. Si Mr. l'inspecteur veut procéder non seulement à l'inventaire mais encore à l'estimation du mobilier il est impossible de calculer les lenteurs qui pourraient en résulter

En résumé, si le travail n'est pas compliqué entravé par les obstacles que je viens d'indiquer. Mr. Barbaroux, estime que la liquidation sera terminée avant deux mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Le 9 Mars 1849

Le Régisseur du Palais

Monbrion

---

96 — 85.

Circulaire adressée aux diverses personnes ne faisant pas partie du Service du Luxembourg

—

Mr le Ministre des Travaux Publics veut de m'adresser l'état des Logements accordés dans le Palais du Luxembourg aux seuls fonctionnaires et employés dont la présence est réclamée par les besoins du Service (Décret du 27 9bre 1848)

J'ai le regret de vous prévenir que vous n'êtes pas compris dans cet état et conformément aux prescriptions de Mr le Ministre je vous invite à vouloir bien me mettre en mesure de disposer de votre appartement dans le plus bref délai possible

Agréez, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée

Le 10 Mars 1849.

---

96 — 86

à Mr le Ministre des Travaux Publics

—

Logements

=

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu hier l'état des logements accordés dans le Palais du Luxembourg aux divers fonctionnaires et agents dont la présence est réclamée par les besoins du Service.

Je me suis empressé d'inviter tous ceux qui ne sont pas compris dans cet état à me mettre en mesure de disposer de leur logement dans le plus bref délai possible.

Cependant j'ai cru devoir vous consulter avant de faire la même notification à Mr Mr Longpierre, Parmentier et Barbier auxquels peut s'appliquer, je crois, le passage suivant de votre lettre.

«Si quelques agents étrangers au Service avaient obtenus des logements soit en vertu d'une autorisation spéciale, soit pour une mission temporaire qui ne serait pas encore terminée, vous voudriez bien m'en donner immédiatement avis.»

Mr Mr Longpierre et Parmentier ont reçu la mission temporaire de travailler à la liquidation de l'ancienne Chambre des Pairs, et si

Vous croyez devoir supprimer pour l'avenir l'indemnité de 150f qui leur était allouée chaque mois. Nous leur permettrez, je l'espère de conserver leur logement jusqu'à l'achèvement d'un travail pour lequel leur présence me paraît indispensable.

Quant à Mr Laubrier, il vient entre dans le palais qu'en vertu d'une autorisation spéciale à fin d'y continuer ses observations astronomiques, il lui faut encore deux ans pour les compléter et publier son ouvrage. Ces travaux ne servent pas à Mr Laubrier de prétexte pour conserver la jouissance d'un appartement agréable, car il occupe sous les combles du Palais 2 pièces qui ne pourraient convenir que à un homme de service. On ne va pas chez les toits et le ciel Mr Laubrier n'en demande pas davantage, et regrette du Luxembourg son seul regret serait d'avoir perdu l'observatoire le plus favorable qu'il ait pu rencontrer pour ses recherches astronomiques.

J'ose vous prier Mr le Mre de vouloir bien prendre en faveur d'un savant pauvre et désintéressé une décision aussi libérale que celle dont Mr Gay a été l'objet pour la conservation de son herbier.

Agréez Mr le Mre l'hommage de mon respect

Le 11 Mars 1849

Le Régisseur du Palais

N° 87

à M le Ministre des Travaux Publics

—

Logements

=

Monsieur le Ministre

Parmis les nombreuses réclamations que m'adressent les personnes non comprises dans le nouvel état des Logements, il en est plusieurs sur les quelles je crois juste d'appeler votre attention.

Mr le Docteur Ronget ancien médecin du Palais est atteint depuis le mois dernier d'une maladie grave qui a causé les plus vives inquiétudes et dont la convalescence commence à peine en commencant, on n'a pas cru devoir lui faire connaître encore une mesure qui pouvait produire sur lui une dangereuse impression. Mr Ronget ne pourra de longtems s'occuper des soins qu'exigent la recherche d'un logement et les détails d'un demenagement; aussi j'ai fait espérer à Mme Ronget que vous ne refuseriez pas de lui accorder un délai justifié par les circonstances et je me suis chargé de solliciter de votre bienveillance une décision favorable.

J'ai reçu aussi, Mr le Mre la réclamation des Srs Chatelain, Dubois, J. Lefèvre, Godard, Hachette et Pinel, hommes de service du Palais du Lux. Détachés par mon prédécesseur auprès du Général Cavaignac, comme les agents les plus surs et les plus intelligent. Ils sont maintenant à l'Elysée national et demandent à conserver leurs logements au Luxembourg jusqu'à ce que Mr le Président de la République leur en donne un autre en leur allouant une indemnité. La privation de leur logement les mettrait dans une position plus défavorable que celle de leurs anciens camarades et les rendrait, pour ainsi dire, victime de la préférence qu'il ont méritée dans cette mission de confiance.

Veuillez agréer Mr le Mre l'hommage de mon respect.

Le 18 Mars 1849

N° 88

à M le Ministre des Travaux Publics

—

Chauffage par le Calorifère

=

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Le 7 Juin 1846 un marché de 10 années a été passé entre l'Administration de la ci-devant Chambre des Pairs et le Sr Duvoir pour l'entreprise du chauffage du Palais. Le prix journalier du chauffage fut fixé à 56f pour une température de 18 Degrés centigrade dans la salle même des séances, le grand vestibule et l'antichambre: et de 15e Degrés dans les autres localités.

En 1848 les travaux du service avaient été modifiés par suite de l'abolition de la chambre des Pairs, M. Durvis fut invité par l'administrateur du Palais à faire connaître la nouvelle condition d'un chauffage ainsi réglé : 15 degrés centigrade pour les salles du musée et la bibliothèque, 8 degrés pour toutes les autres localités. Après un long débats entre l'entrepreneur et MM. de Gisors Architecte et Arbonier Administrateur du Palais il fut décidé verbalement que le prix journalier serait réduit de 56f à 40f. C'est sur ce pied que les mémoires ont dû être rédigés et visés par le Régisseur.

Cependant M. Durvis qui devrait être payé à la fin de chaque mois n'a rien pu toucher depuis le mois d'8bre parceque il ne peut fournir une pièce officielle constatant ce nouveau prix de 40f qui, par suite d'une convention verbale a remplacé celui de 56f inscrit dans le marché

Voici le montant des sommes réclamées par M. Durvis

Entretien du 1er novembre au 31 8bre 1848		2,083f 33
Chauffage d'octobre et novembre 1848		1,480 —
" de Décembre	"	1,240 —
" de Janvier	1849	1,240 —
" de Février	"	1,120 —
Plus value du chauffage d'avril et mai 1848		3000 —
Total f		10,160

Le dernier article de 3000f soulève une difficulté plus sérieuse Car pendant les mois d'avril et de mai 1848. l'administration de la commission des travailleurs a fait cesser, par mesure d'économie, le chauffage du calorifère, qui devait durer encore deux mois d'après l'article 1er du marché ainsi conçu, « le chauffage aura lieu chaque année pendant 7 mois consécutifs au moins ». M. Durvis réclame donc le prix d'une dépense qu'il n'a pas faite ; mais, d'un autre côté il est juste de supprimer son service pendant les deux mois où brûlant le moins de charbon il peut se dédommager des sacrifices que lui impose la plus rigoureuse saison de l'hiver.

La Commission que M. le Mre paraît avoir l'intention de nommer pour juger cette contestation appréciera si la réduction de 600f (3000 au lieu de 2410) opérée par M. Durvis pour ces deux mois n'est pas insuffisante

Mais comme la décision de cette commission peut se faire longtemps attendre et que M. Durvis a eu pendant besoin d'argent pour payer ses ouvriers à la fin du mois, j'ai l'honneur de proposer à M. le Mre de lui accorder un à compte de Cinq mille francs f

Je ne pense pas que cette avance puisse compromettre les intérêts du Trésor, puisque en supposant même la suppression des Cinq mille francs contestés, il reste dû à l'entrepreneur une somme de 7000 f dont le payement ne me paraît pouvoir soulever aucune objection

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'hommage de mon respect

le 20 Mars 1849

Le Régisseur du Palais

N° 89

à Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Installations de M. le Vice Président de la République

Monsieur le Ministre

M. le Vice Président de la République ayant exprimé dernièrement l'intention de rendre sa résidence du Petit Luxembourg le 18 Mars. Je me suis hâté de faire remettre en bon état la batterie

de Cuisine du Palais. Cette dépense sera parce tellement indispensable que j'ai cru pouvoir en prendre l'initiative

J'espere que vous voudrez bien l'approuver et l'imputer sur les frais d'installation

Mais pour ne pas compromettre à l'avenir ma responsabilité j'aurais besoin de connaitre d'avance la nature et la limite des dépenses que je dois autoriser, par exemple on me demande pour la Cave de M^r le Vice président deux paniers avec un tuteau, un balai je desire savoir si je dois pourvoir ces divers objets et ceux qui sont nécessaires pour l'entretien et la propreté des appartements, en laissant bien entendu à M^r le Vice président la Charge de les remplacer a ses dépens

Je dois aussi vous prévenir, M^r le M^re a. que M le P. Pr^t m'a invité à mettre à sa disposition, deux hommes de peine et 3 soldats qui seront affectés uniquement à son service et quitteront même leur logement pour habiter l'aile Droite du Petit Luxembourg.

Tant que les Vastes salles du rez de Chaussée seront occupées par la troupe je puis sans compromettre la bonne tenue du Palais détacher ces cinq agents pour le service de la Vice présidence. Mais c'est un mesure pour laquelle votre approbation me paraît nécessaire et il me tarde de M^e le M^re de connaitre votre volonté, au sujet des questions urgentes que je prends la liberté de vous soumettre.

Veuillez agréer M^r le

le 29 Mars 1849.

N^o = 90

a M^r le Ministre des Travaux Publics

Bibliotheque

le Questeur du Palais

Monsieur le Ministre

M^r Chevrin de Meulan nommé depuis peu bibliothécaire du Luxembourg a demandé à M^r l'architecte de Gisors des travaux d'appropriation pour ouvrir au public la bibliotheque du Palais.

J'ignorais que M^r le Ministre de l'instruction publique eut pris un arrêté pour autoriser cette publicité complète et sans doute M^r Chevrin n'aura pas manqué de lui exposer que dans tous les cas, c'est à M^r le M^re des travaux Publics qu'il appartient d'apprécier si cette publicité ne compromettrait pas la conservation du Palais placé dans ses attributions, et je regarde comme un devoir d'appeler son attention sur les inconvénients qui pourraient résulter d'une semblable mesure

La Bibliotheque du Luxembourg est une Bibliotheque spéciale composée d'ouvrages parlementaires, législatifs et administratifs, sans être complettement dépourvue d'ouvrages de sciences et de littérature, elle n'en possède pas en nombre suffisant de la nature de ceux que le commun des lecteurs vient chercher dans les bibliotheques, autant elle offre de ressources à une Catégorie très restreinte de travailleurs (anciens membres du Parlement, représentant diplomates, administrateurs, étrangers, savants spéciaux) autant elle serait stérile pour un public ordinaire qui voudrait y trouver les avantages d'un Cabinet de lecture.

Située dans la partie intérieure du Palais elle ne serait que difficilement accessible au public qui pour y pénétrer devrait monter le grand escalier d'honneur traverser de vastes et magnifiques salles dont la propreté et la bonne tenue serait des lors compromise; Car il ne faut pas douter que sous prétexte de se rendre à la bibliotheque beaucoup d'oisifs et de curieux ne fussent amenés par le désir de se répandre

dans les différentes parties du Palais où la présence de plusieurs surveillans deviendrait indispensable.

La Bibliothèque même exigerait un personnel relativement plus nombreux que partout ailleurs; ici en effet les livres ne sont point protégés par des armoires à treillages ou à grillages. Si les tempéraments parmeaux qui les contiennent pouvaient se prêter à cette modification ce ne serait pas sans des frais considérables et sans de graves préjudices porté à la valeur artistique des boiseries.

Ce personnel ne se comprend que de trois employés un Bibliothécaire un adjoint, un garçon n'y aurait il pas nécessité de le doubler dans le cas de la publicité complète ?

J'ai l'honneur de prier M^r le Ministre que le parti le plus raisonnable serait de ne rien changer à l'état actuel des choses; bien qu'elle ne soit pas entièrement livrée au public, la bibliothèque n'est plus un trésor enfoui, ses richesses sont, comme elle l'ont toujours été, à la disposition de ceux qui peuvent les exploiter. Cette Bibliothèque n'a pas appartenu pendant 30 ans à un grand corps politique sans être connue et appréciée d'un public d'élite qui ne se fait pas faute encore maintenant d'y recourir. La spécialité bien connue, certaines collections qu'on ne trouve point ailleurs lui assurent une fréquentation limitée conséquente à sa nature, aux conditions dans lesquelles elle se trouve placée, et qui ne pourrait être augmentée sans inconvénient, et sans des dépenses auxquelles les Ministères des travaux publics et de l'instruction ne voudront sans doute point consentir.

Le Régisseur du Palais

N° 2191

à M^r M^e Chauvin
& Valtier
Ex Employés de la Chambre des pairs
—

Le 22 Avril 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur

J'ai le regret de vous informer que la demande à adressé par vous à M^r le Ministre des Travaux publics à l'effet d'obtenir une prolongation de logement n'a pas été accueillie.

Toutes les personnes dont la présence au Palais n'est pas réclamée par les besoins du service doivent se conformer sans retard aux prescriptions de la loi du 27 9^bre 1848

J'espère que vous n'avez pas attendu cette décision pour vous préoccuper du soin de chercher un autre appartement et que l'administration n'aura pas à disposer du vôtre dans le plus bref délai

Recevez Monsieur, l'assurance &^a

P.S. M^r le Ministre accorde un délai de 3 mois à une seule personne, c'est au S^r Benard atteint de paralysie, qui tient à M^r M^e Gay et Couturier la concession de leur logement leur a été maintenue par l'Assemblée Nationale

---

N° 2262

à M M^rs Dubois, Lefevre jeune, Godard, Hachette & Pinard, Employés de la Chambre des Pairs
Circulaire
=

Le 22 Avril 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur

La Demande que j'avais adressé à M^r le Ministre des Travaux Publics afin d'obtenir pour vous une prolongation de logement, n'a pas été accueillie, toutes les personnes dont la présence n'est pas réclamée par les besoins du Service, doivent se conformer, sans retard, aux prescriptions de la loi du 27 9^bre 1848

En conséquence, je me vois forcé de vous inviter à vous pourvoir d'un autre logement pour le mois prochain.

Recevez Monsieur avec mes regrets l'assurance de ma considération.

N° 933

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 27 Avril 1849

Le Régisseur Du Palais

Monsieur le Ministre

Quand Mr Chavin de Malan a pris possession Du Vaste appartement attribué par la Chambre des Pairs a son Bibliothécaire, il y a trouvé un certain nombre D'objets mobiliers que je me disposais à faire enlever, et qui m'a prié de les laisser. Je l'ai invité à vous demander l'autorisation de les garder. S'il s'est hâté de les faire restaurer et revenir à ses frais, ce n'est pas faute d'avoir été averti qu'il devait avant tout se munir D'votre approbation.

Mr Chavin se trompe quand il invoque l'exemple de ses prédécesseurs. L'administration de la Chambre des Pairs n'a jamais fourni de meubles au Bibliothécaire. Mr Lorde seul en avait obtenu de la Commission des travailleurs, parce que son mobilier était resté dans l'appartement qu'il a toujours conservé en ville.

Je n'ai du reste aucune objection a faire contre la demande de Mr Chavin de Malan je déclare même que l'administration n'a pas besoin De ces meubles qui n'ont pu servir pour l'hotel De la vice Présidence et je ne doute pas des soins qu'il apportera à leur Conservation, sans qu'il ait besoin D'invoquer le témoignage De Mr Chalumel qui vient D'arriver au Luxembourg en qualité de Commis D'administration

Quant a la lampe que réclame Mr Chavin je l'ai supprimé en effet par la raison toute simple que nommé par Monsieur le Ministre De l'Instruction publique, le nouveau bibliothécaire cessait D'appartenir au Département des travaux publics.

Je suis tout prêt à la lui rendre, si vous le jugez convenable ainsi qu'à Mr Etienne Bibliothécaire Adjoint, et mon seul désir dans cette affaire est de me conformer aux instructions que Vous voudrez bien me donner

Veuillez agréer ... &.

N° 934

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 28 avril 1849

Le Régisseur Du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur D'appeler votre attention sur un fait qui vient De s'avoir lieu au Palais National Du Luxembourg et qui me paraît intéressé à un haut degré la Conservation de ce palais Considéré comme D'un objet D'art.

Il existait Dans une Des salles une Statue Du Sujet, Bérault Cette statue par son caractère comme par son emplacement, concourait à l'effet De la Décoration de cette partie du Palais, Mr le Directeur des musées nationaux a demandé qu'elle fut enlevée et transportée au musée du Louvre.

~~Le Régisseur Du Palais ne pouvait pas prendre sur lui spécialement~~ ~~autoriser~~

L'intérêt des arts et des études commande-t-il cette mesure? — permettez-moi Monsieur le Ministre De vous exposer mes raisons D'en douter. Personne ne conteste que toute Chef-D'œuvre tout morceau Capitale ne doivent être au musée Du Louvre. C'est là seulement qu'il a toute sa valeur soit, comme objet D'étude soit pour le prix qu'il donne à la collection dont il fait partie. Mais il n'en est pas de même des objets D'art D'une moindre importance qui ont été primitivement destinés à décorer les autres Palais pour ceux là, il y a non seulement convenance, mais utilité à les y conserver autant Dans l'intérêt de ces édifices que Dans celui des

galerie du Louvre ou la quantité finirait par faire tort à la qualité.

Il ne m'appartient pas d'exprimer une opinion sur la valeur artistique de l'hercule du projet. Mais il est de notoriété publique parmi ceux qui s'occupent de l'art que ce morceau n'est que du second ordre dans l'œuvre de son auteur. On sait que le Musée du Louvre a déjà refusé à Maillol le grand bas relief du Désir et si je ne me trompe l'Andromède qu'on aurait enlevée par de meilleurs motifs cette fois du jardin de Versailles a joignant à ces ouvrages du premier ordre l'hercule, y ajoute par à la gloire du projet et on ote au Luxembourg un ornement précieux sans enrichir le musée du Louvre

Il est vrai que pour compenser cette perte la Direction des musées nationaux a mis un groupe de M. Petitot à la place de l'hercule, je n'ai pas à juger la valeur de ce morceau, mais tous les yeux reconnaissent qu'il ne convient pas à l'emplacement et qu'il ne s'adapte pas même à la base de la statue à laquelle on l'a substitué.

J'ai cru de mon devoir Monsieur le Ministre devoir signaler ce changement et de vous soumettre les raisons pour lesquelles je le crois regrettable. S'il ne vous paraissait pas qu'il y eut lieu de remettre les choses dans l'ancien état, peut être jugerez vous convenable de prendre des mesures qui concilient l'intérêt général de l'art avec la conservation des richesses artistiques des Palais Nationaux.

Veuillez Agréer

N° 95

A M. le Ministre des Travaux Publics

—

le 28 Avril 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance le Sieur Guilet homme de service du Luxembourg qui a toujours été employé dans le bureau de l'administration, d'abord comme garçon de caisse, et plus tard comme expéditionnaire. Je demande pour lui une légère augmentation de traitement et surtout le titre des fonctions qu'il remplit. Cette faveur me paraîtrait d'autant plus légitime que M. Chabanel par suite de ces honorables blessures, ne peut s'occuper activement des écritures et que le Sieur Guilet s'acquitte très convenablement de ce travail le titre d'employé le tirerait de la catégorie des hommes de service et lui permettrait de prétendre un jour au poste de commis. Il me semble digne de cette espèce d'émancipation par sa bonne conduite qui lui a mérité l'estime de ses chefs de l'administration et le grade de sergent major dans sa compagnie de la Garde Nationale

Veuillez &c.

N° 96

A Mr le Ministre des Travaux Publics

—

le 29 avril 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Votre lettre en date du 26 avril me fait savoir que les 26 Voies de bois provenant de l'ancienne Chambre des Pairs et déposées dans le bâtiment du Petit Luxembourg, devront prochainement être vendues aux enchères.

Si l'hôtel de la Vice-Présidence continuait à ne pas être occupé il serait absolument indispensable dans l'intérêt de la conservation du Mobilier de Chauffer les appartements pendant l'hiver, dans ce cas ne serait-il pas de l'intérêt de votre Ad[mi]n de se rendre adjudicataire de ces 26 Voies de bois au lieu de laisser à d'autres personnes l'avantage de les acheter probablement à très bas prix

J'ai l'honneur de vous prier de me donner des instructions à cet égard

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect

N° = 97

à M. le Ministre des Travaux publics

Le 1er Mai 1849.

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai reçu votre lettre en date du 30 avril, par laquelle vous m'invitez à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que Mr Chalamel soit installé dans le Palais.

Si cela n'est pas encore fait, c'est parceque Mr Chalamel m'avait exprimé le désir de rester à St Germain jusqu'à la remise complète du mobilier à l'administration de l'ancienne liste civile. Le recolement des meubles qui se trouvent encore dans le batiment de la Dauphine doit avoir lieu Samedi. mais pour me conformer à vos prescriptions, j'ai l'honneur de vous informer qu'à partir de Jeudi 3 Mai Mr Chalamel couchera au Palais du Luxembourg.

Veuillez agréer &c

N° = 98

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 2 Mai 1849.

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

Je crois devoir signaler à votre attention une lacune qui me paraît exister dans le service du Luxembourg.

Quand on a pénétré dans la cour intérieure du Palais, on y trouve quatre Concierges — les Sieurs Cormaillot, au grand Vestibule, Gueudet, escalier du secrétariat, Cernet, escalier de la Reine, et la femme Jarry, escalier des ministres — le seul endroit où il n'y en ait pas est précisement celui où sa présence me semble le plus nécessaire, je veux parler de la grande Porte d'entrée, sur la rue de Vaugirard.

L'emplacement qui devrait être affecté à un concierge sous cette porte est occupé par le poste des Vétérans, ainsi, les personnes qui se présentent au Palais, sont obligées de s'adresser au factionnaire, qui reçoit les renseignes convenablement.

Pour remédier à ce grave inconvénient j'ai l'honneur de vous proposer d'établir sous la Voûte de l'entrée principale, et vis-à-vis du poste des Vétérans, une Loge en bois, comme il y en a aux Tuileries, on placerait là un des Concierges de l'intérieur ou bien Chacun d'eux serait chargé de faire tour-à-tour, le service de cette grande porte d'entrée.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer que la sécurité du Palais est en quelque sorte intéressée à l'exécution de cette mesure. Il n'est pas bon dans des circonstances comme celle où nous sommes, que des étrangers, des inconnus puissent, surtout le soir, s'introduire dans le Palais sans qu'un concierge s'assure qu'ils ont le droit d'y pénétrer.

L'établissement de ce guichet ne causerait pas une dépense considérable et ce serait une amélioration réelle qui importe je crois au bon ordre, à la régularité du service et offrirait à ceux qui ont affaire dans le Palais un moyen d'accès plus facile et plus assuré.

Veuillez agréer &c

N° 99

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 5 Mai 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous

avez bien voulu me demander hier au sujet des logements qu'auraient occupés les huissiers de l'ancienne Chambre des Pairs.

Je viens de trouvé dans les pièces et états de l'administration, aucune trace de ce fait dont je n'ai pas osé contester l'exactitude avant de l'avoir vérifié.

Je puis assurer aujourd'hui que cette indication donnée à Monsieur le Ministre, est tout-à-fait erronnée,

Des huit huissiers de l'ancienne Chambre des Pairs, un seul, le Sr Sajou, Cour doyen, occupait un logement dans le Palais, après sa mort (le 13 Mai 1847) les petites pièces qui composaient son appartement dans la Cour des fontaines, ont été partagées entre Mr Grand, Veilleur de nuit, et Napoléon Lemaire de service.

Les 7 autres huissiers, n'ont jamais habité le Palais, j'ai sous les yeux le rapport fait à la Chambre par Mr de Flavigny, sur le projet de budget pour l'exercice 1848 et j'y trouve au passage (Mr le Grand Référ.) demande une somme de 2100 fr destinée à des indemnités de logement pour 7 huissiers de la Chambre, qui n'ont pu être logés dans les dépendances du Palais."

Le Sr Gervais dont le surveillant Botte vient de prendre le logement, n'était pas huissier, mais Garçon de Bureau de Mr le Chancelier décédé.

Je ne vois en ce moment qu'un logement qui pourrait convenir à un huissier, est celui de Mr Chauvin ancien employé du Secrétariat et des archives, logement qu'il quitter ces jours-ci le Palais

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'hommage de mon respect.

le 6 Mai 1848.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

N°=100.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Logements

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser Mr l'Architecte du Palais à faire des réparations qui me paraissent indispensables dans le logement où le Sr Botte vient de remplacer le Sr Gervais.

Ces deux pièces que l'ancien garçon de Bureau de Mr le Chancelier habitait depuis 12 ans sont insalubres à ce qu'on m'assure. Il m'a paru si urgent de délivrer la famille Botte dont un jeune enfant souffre avec l'arrivée des grandes chaleurs, que j'ai prié Mr l'Architecte de vous adresser le plus tôt possible son devis de dépenses.

Si un peu de faveur était nécessaire pour obtenir une pareille réparation, personne ne mériterait plus de droit que le Sr Botte, le plus ancien de nos surveillans homme tout-à-fait de confiance et irréprochable.

Veuillez agréer Mr

le 6 Mai 1848

N° 101

au Même

Jardin

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre.

Depuis l'arrêté que vous avez pris sous la date du 13 avril pour organiser le service Militaire des Palais Nationaux, j'ai eu à recevoir le rapport qui m'était adressé chaque jour par Mr le Commr Dorsay

Je crois être certain qu'il n'en est pas de même aux Tuileries, mais avant d'élever aucune réclamation j'ai voulu, Monsieur le Ministre prendre vos instructions et vous demander si j'ai le droit d'exiger ce rapport ou si je dois désormais rester tout-à-fait étranger à la police et à la surveillance du jardin

Veuillez agréer Mr

94

N° 102

à Mr le Ministre
des Travaux Publics

Delaroque

Le 11 Mai 1849.

Le Régisseur du Palais,

Monsieur le Ministre,

Depuis que j'ai été appelé aux fonctions de Régisseur du Palais du Luxembourg, je me suis attaché à mettre la plus grande économie dans les dépenses de l'éclairage.

J'ai supprimé plusieurs becs, j'en ai réduit d'autres au nombre, mais je n'ai pas cru pouvoir me permettre de toucher, sans prendre vos instructions, à la question de l'éclairage de la caserne des Vétérans, dite de St Louis, pour laquelle notre administration paie 6 becs de réverbères.

J'ai vainement cherché à connaître à quelle époque et pour quels motifs ces 6 becs ont été mis à la charge du Luxembourg; les Administrateurs qui m'ont précédé n'ont pu retrouver dans leurs souvenirs l'origine de cette concession.

J'ai fait prendre dans ce service à l'administration du Casernement des renseignements. Les officiers qui y sont actuellement attachés, ayant, comme les employés de la Chambre des Pairs, trouvé cet usage établi, avant leur entrée en fonction tout porte à croire que cette mesure date de l'installation de la Chambre des Pairs, peut-être même du Sénat, en rechercher l'origine dans les archives de ces deux corps de l'état, serait fort long et probablement sans résultat, car on ignore si elle résulte de conventions écrites.

Il est évident que c'était une mesure de sûreté. La compagnie de sous-officiers était spécialement chargée de la garde du Palais et comme on pouvait avoir besoin d'elle pendant la nuit, l'administration faisait éclairer une partie des escaliers et des couloirs. Dans l'état actuel la compagnie qui occupe cette caserne n'a plus que deux postes au Palais et elle fait comme les autres compagnies le service de la place.

D'ailleurs le Palais est assez garni de troupes pour pouvoir pourvoir par lui-même aux besoins de ses vétérans. Il me paraît donc inutile de continuer cet éclairage extraordinaire et surtout d'en faire payer le supplément par l'Administ^n du Luxembourg.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien vous entendre à cet égard avec M^r le Ministre de la Guerre, pour qu'à l'avenir l'éclairage de la caserne des Vétérans soit mis complètement à la charge de son Département.

Veuillez agréer, &^a

N° 103

au Même

Le 11 Mai 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

M^r Sarlin en quittant le logement qu'il occupait dans l'étage en mansarde du Pavillon de la Reine, y a laissé un fourneau qu'il propose de céder à l'administration.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'évaluation de M^r l'architecte.

Il me semble avantageux d'acquérir au prix de 40 f^cs un fourneau de 80, presque neuf et dont ce logement ne saurait se passer puisqu'il n'a pas de cuisine. En conséquence Monsieur le Ministre, je vous demande l'autorisation d'acheter pour 40 f^cs les différents objets désignés sur la note de M^r l'architecte du Palais.

Veuillez agréer &^a

N° 104

à M. le Ministre des Finances

—

Mauffray

Le 14 Mai 1849.

Le Régisseur du Palais,

Monsieur le Ministre.

Avant que le bois provenant de la liquidation de l'ancienne Chambre des Pairs et placé dans le bucher du Petit Luxembourg soit vendu par Votre ordre aux enchères publiques, permettez-moi de vous adresser une réclamation qui me semble légitime.

Pendant plus de quatre mois j'ai fait chauffer les bureaux de l'administration que j'avais laissés à la disposition des Personnes chargées de terminer le travail de la liquidation de la Chambre des Pairs. C'est une consommation de 40 Cordes (plus de 6 voies de bois) en dehors des prévisions de notre Budget et dont vous trouverez juste que Votre Ministère nous tienne compte.

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de retirer du bucher du Petit Luxembourg les quatre stères de bois qui ont été affectées au service de Mrs les Liquidateurs de la Chambre des Pairs.

Veuillez agréer &c.

N° 105

à M. le Ministre des Travaux Publics

—

Visa Statue du Génie

Le 14 Mai 1849.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer qu'une compagnie du génie Militaire doit venir demain prendre possession de la petite orangerie située dans la cour des fontaines.

Je n'ai pas pu vous donner plus tôt avis de l'arrivée de ces soldats, puisque je n'ai été prévenu qu'aujourd'hui. Le génie Militaire se charge de tous les travaux et même de l'éclairage.

Les huit officiers seront provisoirement placés dans la petite maison que Mr Arbrosse, mon prédécesseur, occupait près de la rue d'Enfer.

Je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien me donner vos instructions au sujet de la Grande Orangerie, Mr le Général Tiburtius paraît avoir la pensée d'y mettre de l'artillerie.

Veuillez agréer &.

N° 106

à Monsieur le Ministre des Travaux Publics

—

Reparations de la Direction de [illegible]

Le 15 Mai 1849.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Au moment de prendre possession des bureaux que j'avais laissés à la disposition des Personnes chargées de la liquidation de la Chambre des Pairs, je viens vous prier de vouloir bien m'ordonner, avant que des embellissements que dans les circonstances présentes je ne serais disposé de vous proposer, mais des réparations urgentes, indispensables. Il ne s'agit que de deux pièces et vous pourrez vous faire une idée de leur état de vétusté et de délabrement quand vous saurez que rien n'y a été changé depuis 1814.

Cet abandon serait inexplicable sans cette circonstance que l'administration de la Chambre des Pairs a constamment projeté, sans pouvoir jamais l'exécuter, le transfert des bureaux au rez de chaussée.

J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien autoriser une restauration sans laquelle l'administration du Luxembourg resterait exposée à des Comparaisons trop défavorables avec la situation des autres Palais Nationaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

N°. 107
M. le Docteur
Bougot

4 Juin 1849

Dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous au Sujet de votre logement vous m'avez dit que vous alliez recourir à l'intervention d'une personne très influente auprès de Monsieur Lacrosse, afin d'obtenir un nouveau délai.

Je n'ai pas voulu revenir Sur cette affaire avant le dénouement de la crise Ministerielle.

Aujourd'hui que Monsieur Lacrosse reste en possession du Ministère des Travaux Publics, je viens vous prier de me faire connaître le résultat de vos Démarches.

Vous Savez Monsieur, que j'ai demandé par écrit et Verbalement une prolongation en votre faveur à Monsieur le Ministre. Il me l'a refusée, et c'est moi Désormais qui Serais responsable, Si vous refusiez plus longtems de vous conformer aux prescriptions du Décret du 27 9bre 1848.

Veuillez agréer Monsieur. &

N° 108

a M. Frocourt
cap. Command. la
5 Comp. des officiers
Vétérans

(envoyé le 5 avec une copie de la lettre de M. le ministre des travaux publics.)

Le 4 Juin 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la lettre de M. le Ministre des Travaux Publics qui m'invite à supprimer pour l'avenir les 6 becs de réverbères entretenus jusqu'à présent par l'administration du Palais.

J'ai autorisé le lampiste à continuer cet éclairage jusqu'à ce que le Ministre de la Guerre ait pris les mesures nécessaires pour le remplacer à ses frais.

Si quelques uns de ces becs ne vous paraissaient pas indispensables, je vous prierait de me les désigner, pour que j'en fasse opérer la réduction.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

N° 109

a M. le Ministre des Travaux Publics

Eclairage

Le 5 Juin 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous envoyer le devis des dépenses nécessaires pour l'entretien et la bonne tenue du Palais du Luxembourg pendant l'année 1849

L'Eclairage par le gaz a été réduit à 16 becs dont 9 de nuit et 7 au foncher. J'ai adressé des réclamations à la compagnie, au sujet du prix de 9 par heure et par bec, qu'elle nous fait payer, tandis que le Palais National ne paie que 5 ou 6 c. Elle a répondu que cette différence tenait à plusieurs motifs

1° le diamètre des becs du Luxembourg est plus grand.

2° la Compagnie a eu devoir faire des concessions à l'administration du Palais National à cause de l'avantage qu'elle espérait trouver dans la fourniture du gaz aux boutiques de ce palais.

3° le Palais National est assujetti à des frais d'entretien dont le Luxembourg est exempt. Je crois cependant qu'il serait dans l'intérêt de l'administration d'établir un nouveau marché, d'autant plus que la durée est calculée sur une moyenne invariable de 5 h ½ pour les becs sans foncher et de 11 h ½ pour les becs de nuit.

Quant à l'éclairage en huile il s'exécute d'après un marché passé avec concurrence et qui a fixé le prix des quinquets à 4 c 34/00 par

bec et par heure, et celui des Réverbère a $1\frac{37}{00}$. Je me suis appliqué à supprimer tous les becs qui ne me paraissaient pas indispensables, presque tous sont maintenant réduit au cornet comme vous pourrez le voir sur le tableau joint à ma lettre. Je vous dois de remarquer que le Chiffre de cette somme de 8700 fr. est nécessité par l'occupation militaire et doit être mis à la Charge du Ministère de la Guerre

Chauffage

La même observation peut s'appliquer à la Dépense du Calorifère, la moitié à peu près de cette somme de 10000 fr. ne devrait pas être attribuée à votre Département, puisqu'elle a pour objet de Chauffer à 11 degrés le Musée et la Bibliothèque, qui sont dans les attributions des Ministère de l'intérieur, et de l'instruction publique.

Les 5 premiers mois ont été payés aux prix de 40 f. par jour d'après une convention Verbale faite avec l'entrepreneur qui pour l'avenir a demandé 45 f. le prix accepté par la Commission est soumis en ce moment à l'approbation de Monsieur le Ministre

C'est à ce prix de 45 f. que j'ai calculé la Dépense pour les mois de 9bre et 10bre

Le Salon du 12 à reçu de M. Peter dans le mois de 9bre 1848. 123 Voies de bois. Grace à la Douceur de la température il en est resté 30. lesquelles jointes aux 90 Voies demandées suffiront je l'espère, pour la consommation de l'hiver prochain. Quant au bois flotté qui se trouve dans le bûcher du Petit Luxembourg, et pour lequel je dois me porter adjudicataire aux Enchères publiques je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien l'affecter à l'entretien du mobilier et des appartements, dans le cas où l'Hôtel de la Présidence ne serait pas occupé cet hiver?

Entretien statuaire

Le Chiffre de 1,000 fr. serait réduit à 400 fr. si les Caryatides n'était pas repeintes l'hiver prochain.

Entretien des Pendules

M. Lepaute recevait pour l'entretien des Pendules 600 fr. qui ont été réduits à 200 fr., je n'ai rien changé à ce chiffre parceque votre administration s'occupe, m'a-t-on dit d'établir un prix général pour tous les Palais Nationaux il me semble que 5 fr. par pendule serait une rémunération convenable. L'horloger de l'Hôtel de Ville a subi une réduction plus considérable, et même trop rigoureuse, on ne lui donne que 3 f. 50 par pendule et 500 fr. par horloge très compliquée dont l'entretien coûtait 1500 fr. il y a 20 ans

Veuillez agréer M. le

Paris le 7 Juin 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des personnes qui ont obtenu l'autorisation de vendre des gâteaux et des jouets d'enfants aux différentes grilles du Luxembourg

Toutes ces concessions ont été faites à titre gratuit.

Les administrateurs du Palais n'ont jamais voulu donner le Caractère d'une Spéculation à un acte de Charité

Toutes ces boutiques doivent disparaître à la 1re Succession

Ce droit de l'administration ne serait-il pas restreint par une location à titre onereux

Ne serait-ce pas d'ailleurs prélever une sorte d'impôt sur la Misère?

Agréez M. le

94=110.

à M. Perrot

Receveur du Domaine

rue Mr le Prince 45 bis

56

N°= 111.

à Monsieur le Ministre
des Travaux Publics

—

le 8 juin 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Depuis que Mr le Ministre des finances a renoncé au projet d'affermer par adjudication le Cabinet de lecture établi dans le jardin du Luxembourg, j'ai vainement cherché quelqu'un qui voulût à l'amiable se charger de cette location, il serait en effet impossible à un établissement de ce genre de se soutenir depuis que toutes les grilles du Palais sont assiégées par des marchands de journaux

Le Cabli aime mieux généralement donner 5 c. pour acheter un journal que pour le lire

J'ai cru qu'il faut renoncer provisoirement à l'espoir de louer ce pavillon Mais comme il présente un aspect triste depuis qu'il est fermé, j'avions dans l'espoir de lui donner une destination utile en l'affectant au service des gardes du jardin. Ils ont maintenant pour corps de garde une baraque en planches située dans l'avenue de l'observatoire cette position n'est pas assez centrale. Le pavillon au contraire s'élève sur la terrasse de l'ouest dans l'endroit le plus fréquenté par les promeneurs sa forme circulaire et ses nombreuses ouvertures permettront au garde obligé de rester dans le poste de continuer sa surveillance.

Je pense, Monsieur le Ministre, que cette mesure pourrait contribuer à améliorer le service elle ne donnerait lieu à aucune dépense et contribuera plutôt à la conservation de ce pavillon.

Ces motifs réunis me font espérer que vous voudrez bien approuver la proposition que j'ai l'honneur de vous faire

Veuillez &c

N°= 112.

au Même

—

le 15 juin 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai le regret de vous annoncer que l'administration du Luxembourg vient d'éprouver une nouvelle perte le S. Napoléon homme de service, portier de la Bibliothèque à succombé hier à une atteinte de Choléra il était l'objet du malheureux Gérard, et frappé de la mort il est lui même tombé malade le lendemain. Il laisse une femme avec deux enfans que je recommande à votre bienveillant intérêt.

Nous avons encore deux hommes de service et 3 gardes du jardin malades et tous habitent la cour des fontaines à côté de cette vieille orangerie où l'on a placé dernièrement une compagnie du Genie Militaire, comme une dizaine de ces soldats viennent d'être transportés à l'hopital j'ai craint que leur présence et leur entassement n'augmentât la violence de l'épidemie et j'ai demandé au Général Darbour s'il ne jugeait pas necessaire de prendre à ce sujet quelques mesures particulières. Il m'a assuré en disant que cette Compagnie n'avait pas perdu un seul homme (c'était Mardi 12) et qu'il n'y avait rien à faire.

Veuillez &c

N° 113

au Même

—

le 17 juin 1849.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser l'Etat des sommes payées pour traitements et gages du personnel du Palais du Luxembourg, ainsi que pour journées d'auxiliaires, ouvriers et ouvrières employés pour

l'entretien Du Jardin, Du Mobilier et De la Lingerie, pendant les mois de mai à Décembre 1848.

J'aurai l'honneur De vous faire observer Monsieur le Ministre que je ne puis porter les frais d'habillement, le marché ayant été fait pour le ministère, je n'en possède pas les pièces.

Je regrette, Monsieur le Ministre, d'avoir tardé si longtems à vous adresser cet état, j'ai été obligé d'attendre le retour de Mr Planquette, qui était à la campagne et qui avait emporté les pièces nécessaires pour l'établir.

Veuillez &c

N°. 113 bis

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Le 19 Juin 1849

Le Régisseur Du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur De vous adresser en Double expédition les mémoires des Sieurs Chabriol, Avignon et le Breton, pour, réparation de lampes, Lumage de la batterie De cuisine et fourniture D'un baguet, pour le service de Monsieur le Vice Président.

Monsieur le Vice Président, ne m'ayant fait dire seulement la quinzaine passée, qu'il viendrait s'installer le Vingt, j'ai cru devoir prendre sur moi Monsieur le Ministre De faire retaimer de suite la batterie de Cuisine qui en avait le plus grand besoin, ainsi que la réparation des Lampes Du Petit Luxembourg.

Si je vous ai pas rendu plus tôt les mémoires de ces dépenses, c'a tenu a ce que Mr Chabriel Lampiste, ne m'a remis les siens que Depuis peu de jours seulement, malgré mes vives instances.

Veuillez &c

N°. 114

au même

Le 20 Juin 1849

Le Régisseur Du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur De vous informer, que le Sieur Didier Commandeur dans le Jardin Du Palais Du Luxembourg, m'a proposé de prendre a Loyer, le Carillon qui servait à la lecture Des journaux et que je vous avais demandé par ma lettre du 8 de ce mois pour y placer la porte Des Surveillans, son intention serait de s'en servir comme annexe à son établissement pour y vendre des rafraîchissements, en conséquence je lui ai fait dire Don adresser la demande a Mr Perrot, Directeur Des Domaines, comme ressortissant du ministère des finances.

Je vous prie Monsieur le Ministre De regarder la demande que Je vous ai faite sur la destination de ce pavillon comme mon avenue.

Veuillez agréer M. &c

N°. 115

à M le Ministre des travaux Publics

Réparation de Logement

Le 5 Juillet 1849

Le Régisseur Du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur De vous exposer que le nommé Acolin Surveillant, qui jusqu'à ce jour n'avait pu être logé au palais, je crois devoir profiter du départ De M Mauna Surnumeraire, pour donner son logement au Chef des hommes de service Retourné afin de le rapprocher de l'administration dont il était assez éloigné, et donner au Surveillant Acolin, le logement qu'occupait Retourné dans les bâtimens de commun rue de Vaugirard

Je viens donc vous prier, Monsieur le Ministre De vouloir bien autoriser la réparation de ce dernier logement, c'est avec vous dire qu'il

n'a pas été arrangé lors de l'entrée de Retournié et que ce dernier l'occupe depuis douze ans.

Le 5 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

N°. 116

A Mr le Ministre des Travaux Publics

—

Chambre

Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous me demandez par votre lettre en date du 4 juillet courant pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage du Palais du Luxembourg pendant l'hiver de 1849 a 850.

Notre approvisionnement l'année dernière a été de 123 Voies Depuis le devis détaillé soumis a votre approbation par mon Prédécesseur grace à la douceur de la température, il est resté, environ, 30 voies de bois dans la fourrière du Palais

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 1er Juin relativement à l'évaluation des dépenses pour cette année. Je demandais 90 voies de bois lesquelles jointes à ce qui nous reste formeront un total de 120 a 123 voies necessaires pour les besoins présumés du service.

Je n'ai pas compris dans cette quantité les 24 voies qui se trouvent dans le bucher du petit Luxembourg, l'année dernière l'administration du Palais avait demandé 40 Voies pour l'entretien des appartements du Petit Luxembourg; elles ont été refusées, mais si l'hotel de la rue Servandoni n'était pas occupé cet hiver, il serait absolument indispensable d'y faire du feu, sous peine de compromettre la conservation du mobilier et de ces appartements nouvellement restaurés. C'est à cet usage que seront reservés les 24 Voies dont Votre administration vient de se rendre adjudicataire.

Veuillez agréer &c.

Le 10 Juillet 1849

Le Régisseur Du Palais

N°. 117

au Même

—

Monsieur le Ministre

Vous m'invitez par votre lettre en date du 9 juillet, à vous faire connaître s'il se trouve dans le Palais du Luxembourg, un local ou la Société libre des beaux arts puisse se réunir.

Je crois que plusieurs bureaux de l'ancienne Chambre des Pairs conviendraient à cette destination. Je vous désignerai entr'autres le 5e Placé à côté de l'escalier du secretariat et qui offrirait le plus facile accès. Les membres de la Société n'auraient pas besoin, pour s'y rendre, de traverser les grandes salles, ni de pénétrer dans le centre du Palais, ce qui ne serait pas sans inconvénient puisque la Société libre des beaux arts tient des séances le soir, deux fois par mois.

Il est bien entendu que l'administration n'entrera pour rien dans les frais d'éclairage

Veuillez agréer &c.

N°. 118

Le 11 Juillet 1849

à Mr Duez

Inspecteur des Palais Nationaux

—

Budget

—

Le Régisseur du Palais.

Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous adresser un nouveau projet de budget conforme à celui dont vous avez bien voulu me permettre de prendre connaissance. Je n'avais pas trouvé dans les cartons de l'administration du palais, un projet de budget si minutieusement détaillé, et je m'étais contenté de reproduire non plus non pas le chiffre mais les indications trop peu developpées de celui que mon prédécesseur avait présenté l'an dernier.

Cette analyse plus rigoureuse a fait monter un peu le chiffre

de nos Dépenses présumées, j'avais cru devoir omettre différents articles celui du cardage des matelas et des sommiers par exemple. Je pensais que l'administ= du garde-meuble serait chargée de ces réparations, même observation pour le fontainier.

Les Drapeaux ne sont pas ordinairement confectionnés au palais du Luxembourg ils sont fournis par le Tapissier Maigret, le prix élevé doit subir une réduction, j'en ignore le Chiffre

Il est probable que les tapis du Grand palais ne seront pas reposés, dans ce cas la dépense se réduirait à 600f.

Vous remarquerez Monsieur, que je ne demande pas de bois pour Chauffer les appartements de la Vice Présidence, cet parceque il reste 24 Voies environ de bois flotté dans le bucher du Petit Luxembourg et l'Hôtel n'étant pas occupé cet hiver, cette provision servait affectée au Chauffage de ces appartements nouvellement restaurés pour assurer leur conservation et celle du mobilier

J'ai demandé 10 Voie pour la bibliothèque, mais elle n'est plus dans les attributions de Monsieur le Ministre des travaux Publics s'il ne juge pas à propos de continuer cette dépense la quantité que j'ai portée dans ce projet de budget sera réduite à 80 Voies

Veuillez agréer &c

Le 4 Juillet 1849

Le Négociateur du Traité

---

96 119

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Jardins reservés du Petit Luxembourg

Monsieur le Ministre

Je me suis acquitté de la démarche dont vous aviez bien voulu me charger auprès de Mr le Vice Président de la République pour connaître ses dispositions au sujet de l'admission du Public dans les jardins reservés du Petit Luxembourg

Mr le Vice Président a refusé formellement de se prononcer « cela ne le regarde pas, il veut dans cette question de son entrée au Luxembourg se reserver sa liberté d'action toute entière et se préoccuper uniquement des soins de sa dignité. »

Je puis cependant sans indiscrétion déclarer à Monsieur le Ministre, que Mr le Vice Président avait exprimé il y a 4 mois l'intention d'ouvrir ces jardins au public le jour de son installation.

Monsieur le Ministre appréciera s'il convient, par un ajournement de reserver à Mr le Vice Président l'initiative de cette mesure, ou s'il faut dès ce moment satisfaire la vive impatience des habitans du quartier en ouvrant la Grille placée à côté du Petit Luxembourg.

Dans ce dernier cas, je serai obligé d'insister sur la nécessité d'augmenter le nombre des gardes du jardin. Lorsqu'en mois de Janvier dernier on en a détaché temporairement trois du Luxembourg, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur les causes principales qui ont rendu la surveillance du jardin plus étendue et plus difficile, c'est d'abord son immense (un tiers de plus que celui des Tuileries), sa forme irrégulière les entrées multipliées (12 Grilles) sa population ruinante et indisciplinée (est la seule promenade de deux arrondissements très populeux beaucoup de pensions d'Etudiants et de jeunes ouvriers viennent y passer les instants de récréation et nécessitent une surveillance très active et très intelligente.

La pépinière seule dans la saison des fleurs et des fruits demande la présence de 6 gardes à cause de l'irrégularité des allées qui ne permet de voir qu'une très petite partie à la fois,

le nombre de 15 surveillants est déjà insuffisant pour satisfaire à toutes les exigences d'un bon service et il me semble impossible de ne pas l'augmenter si l'on ouvre les jardin réservé qui dispose en jardin anglais sera d'une surveillance très difficile et pourtant plus nécessaire en cet endroit que partout ailleurs.

Veuillez agréer &c

N° 120

A Mr Druzy
Inspecteur des Palais Nationaux

le 16 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur l'Inspecteur,

Quand vous m'avez parlé pour la première fois de la révocation probable de Portière du Luxembourg, vous paraissiez croire qu'on leur accorderait une indemnité pour admettre l'ancienne du corps qui allait les frapper

Jusqu'à présent les généreuses intentions de Mr le Mr n'ont pas été remplies, loin de là la femme Garry a perdu dix jours de traitement qui lui étaient dus.

Le Sr Curtat en effet n'a pris possession de sa loge que le 11 Juin et au terme de son arrêté de nomination il a touché les appointements depuis le 1er Juin. Cependant Mad Garry a continué ses fonctions jusqu'au 10 Juin inclusivement, est-il juste qu'elle n'ait fait point rien? vous ne le penserez pas Monsieur l'Inspecteur et vous ne refuserez pas de contribuer à adoucir la rigueur d'une mesure qui n'a pu entrer dans les intentions si équitables et si bienveillantes de Monsieur le Ministre

Agréez, Monsieur l'Inspecteur l'assurance de ma haute considération

---

N° 121

au Même

le 16 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur l'inspecteur

Je viens vous prier d'introduire une légère modification dans le projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

J'ai porté 4 portières seulement a 900 f au lieu de 5 le Sr Curtat qui a remplacé la femme Garry ne cette année que 600 f comme elle mais il est probable que pour le prochain exercice Mr le Ministre lui accordera le même traitement qu'aux autres

C'est donc 900 f qu'il faudrait ajouter à l'article personnel

Agréez &c

N° 122

A Mr le Ministre
des Travaux Publics

le 17 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance le Sr Jouffret officier de la 5e compagnie de Vétérans qui depuis 10 ans fait le service de planton au Luxembourg. Il touche au moment de sa retraite et comme sa pension serait insuffisante pour soutenir sa famille il sollicite un emploi dans les palais nationaux. Agé de 51 ans seulement il peut y rendre encore d'utiles services

Son activité son zèle son honnêteté lui ont mérité l'estime et l'intérêt de ses chefs et des administrateurs du Palais qui tous les verraient avec plaisir obtenir de la bonté de Monsieur le Ministre une récompense méritée

Veuillez &c

N° 123

à M. le Ministre des Travaux publics

le 21 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

Votre Dépêche du 19 Juillet me fait savoir que M. l'Architecte du Luxembourg vous a proposé sur ma demande d'affecter au service des bureaux de la Régie du palais une partie des anciens bureaux de la Chambre des Pairs

Vous m'invitez à vous faire connaître les considérations qui m'ont porté à provoquer une mesure dont l'urgence ne vous paraît pas démontrée

Il y a là une erreur que je ne puis m'expliquer

Jamais jamais eu la pensée de vous adresser une pareille réclamation. il y a deux mois j'ai demandé seulement des réparations qui me paraissent indispensables dans les bureaux qui ont toujours été depuis 30 ans le siège de l'administration et dont j'ai pris possession le 15 mai quand le travail de la liquidation de l'ancienne Chambre des Pairs a été terminé.

Leur état de vétusté et de délabrement se conçoit assez, quand on songe qu'aucun changement n'y a été fait depuis le second

J'espère, Monsieur le Ministre, comme je vous le disais alors, que Vous voudrez bien autoriser, non pas des embellissements, auxquels on ne peut songer dans de pareilles circonstances, mais des réparations dans lesquelles l'administration du Luxembourg resterait exposée à des comparaisons défavorables avec la situation des autres Palais Nationaux.

Veuillez agréer &c

N° 124

ad Mem

habillement

le 23 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu une réclamation de la part des Sergents Major de service relativement à leur habillement qui a besoin d'être renouvelé l'année en effet est révolue, car c'est le 11 juillet 1848 que le tailleur leur a pris mesure et comme le tailleur a besoin de 5 ou 6 semaine pour confectionner ces Vêtements je vous prie de vouloir bien m'autoriser à lui faire cette commande le plus tôt possible

Veuillez &c

N° 125

au Sr Vachette

Logements

le 23 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur

M. le Ministre des Travaux Publics Vous avait, sur ma demande, accordé l'autorisation d'habiter le Luxembourg jusqu'à ce que M. le Président de la R.ce Vous eut accordé une indemnité

Maintenant que cette question a été résolue en votre faveur, vous avez dû vous préoccuper du soin de chercher un autre logement. Vous ne pouvez pas occuper plus longtemps la place qui appartient, avant tout, aux hommes de service du Palais, or, il y a tel d'entr'eux qui n'a pas jusqu'à présent demeuré au Luxembourg, d'autres y occupent provisoirement un local tout à fait insuffisant

Je vous prie de communiquer cette lettre à MM Lucas Lefèvre Godart et Dubois qui comprendront comme vous, j'espère, la nécessité de mettre le plus tôt possible l'administration en mesure de disposer de leurs logements. Recevez &c

N° 126

à M. Denuy
inspecteur des Palais
nationaux
—
Manteaux des Gardes

le 24 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous adresser un Etat des gardes du jardin dont les manteaux ont besoin d'être renouvelés

Le terme fixé pour la durée des manteaux est de six années, presque tous ont une dixaine d'années de service

Il faut excepter celui du S. Serrin, qui remonte seulement à 1844 il serait à désirer que ce garde reçut, comme les camarades un nouveau manteau; car la mauvaise mine n'est plus la même et il serait condamné à une exception désagréable

On le préviendrait qu'il gardera son manteau un an de plus, c'est-à-dire jusqu'au moment où il reviendrait annuellement

Recevez M. l'Inspecteur

N° 127

à M. le Préfet
de Police
—
Urinoirs
—

le 28 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Préfet

Votre administration a fait placer depuis la révolution des urinoirs à côté de la grande porte d'entrée du Palais du Luxembourg

Cétait alors une mesure nécessaire pour préserver les murs du Palais puisqu'il n'y avait aucune fabrique à l'extérieur. Aujourd'hui ce qui était un avantage est devenu un inconvénient depuis que l'on a placé deux fabriques à la porte ils ont reçu en effet la consigne d'interdire ces urinoirs aux passants qui se croient le droit d'en user prétendant qu'apparemment on ne les a pas placés là pour rien. De là des contestations, des disputes très vives qui se renouvellent chaque jour le seul moyen de les prévenir est d'en supprimer la cause.

C'est pour y parvenir M. le Préfet que je vous prie de vouloir bien donner l'ordre d'enlever ces urinoirs les quels ne peuvent rester placés à deux pas de la guérite des factionnaires qui probablement devront désormais être maintenus à l'extérieur

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute Considération

N° 128

à M. le Ministre
des Travaux publics
—
Réparations au Logement
de Deslandes
—

le 24 Juillet 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur le ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que le sieur Deslandes garde du jardin, occupe dans le pavillon est situé près de la grille de l'observatoire un logement tout à fait insuffisant. Il se compose en effet d'une pièce fort humide au rez-de-chaussée, et d'une soupente dans laquelle il est obligé de coucher avec sa femme et ses deux enfants. Je n'ai pu songer à lui chercher ailleurs un logement plus convenable, car, il est très essentiel d'avoir un homme de confiance placé près de cette grille dont la clé est confiée à une femme la veuve Sauche portière du Palais

L'agrandissement du logement de ce garde dans le 1er étage du pavillon est nécessité par l'établissement d'un escalier et par suite d'une dépense considérable que l'état des crédits ne vous permettrait probablement pas d'autoriser, aussi me suis-je concerté avec M. l'Architecte pour trouver un moyen moins dispendieux d'agrandir le logement du Sr Deslandes, c'est de lui attribuer la pièce qui sert de corps de garde et de faire passer le poste dans le pavillon ouest occupé tout entier par la Dme Sauche portière. Je ne me dissimule pas le déplaisir que cette mesure peut causer à la Dme Sauche, mais il lui

restera encore trois petites pièces, et je regarde comme un devoir de ne pas laisser plus longtemps le garde Desbandes dans cette situation pénible et même mal saine où il se trouve. En conséquence Monsieur le Ministre je vous prie de vouloir bien donner votre approbation au projet que j'ai l'honneur de vous soumettre et dont le devis va vous être adressé par M. l'Architecte.

Veuillez agréer &c.

N° 129

à M. le Ministre des travaux publics

Le 1er Août 1849

Le Régisseur du Palais

Logement de M. Coulvier

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. Coulvier qui sollicite votre bienveillance une augmentation dans le nombre des pièces affectées à son logement. il en occupe deux qui sont insuffisantes pour 5 personnes.

Une occasion favorable se présente pour cet agrandissement par suite du départ du Sr Pinel qui va quitter vacantes deux pièces contiguës à celle de M. Coulvier.

Le Sr Pinel est un des 5 hommes de service du Luxembourg qui ont été détachés à l'Elysée National je vous avais demandé moi même pour eux la concession de demeurer au Palais du Luxembourg jusqu'à cette indemnité leur eut été accordé. ils viennent de l'obtenir, j'en ai reçu l'assurance officielle de M. Bailly lui même j'ai cru dès lors devoir les inviter à quitter leurs logements dont j'ai besoin de disposer en faveur de trois agents du Palais. j'avais déjà fait espérer à l'un d'eux celui du Sr Pinel, mais comme c'est le seul qui convienne à M. Coulvier, j'ai l'honneur de vous proposer de lui faire la concession ci devant un acte de justice et de convenance. L'intérêt et la dignité même de la science exige que M. Coulvier occupe un logement plus agréable plus commode dans le palais où il a eu l'honneur de l'être maintenu, sur votre proposition par une décision de l'assemblée Nationale.

Veuillez agréer &c.

N° 130

à M. Drury inspecteur de Palais nationaux

Habillement

Le 2 Août 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur l'inspecteur

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des objets d'habillement qui doivent être délivrés aux agents civil du Palais. Je n'y ai pas compris les garçons jardiniers qui l'année dernière y avaient été compris. Je vous prie de vouloir bien faire expédier le plus tôt possible l'autorisation nécessaire, car l'année est révolue et plus d'une veste de travail en grand besoin de être renouvelée.

Recevez &c.

N° 131

à M. le Ministre des travaux Publics

Urinois

Le 4 Août 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de signaler à votre attention un grave inconvénient qui est manifesté au Luxembourg par suite de l'occupation militaire

Le nombre des urinoirs est devenu insuffisant dans la cour du Palais et surtout dans le jardin, où l'exercice réunit souvent 12 à 15 cents hommes. Dans les moments de repos, les baquets sont bientôt remplis; l'urine déborde et forme un ruisseau qui infecte la

promenade et compromet l'existance des arbres.

Dans la grande cour, les urinoirs exposés au soleil, répandent une odeur insupportable, bien qu'ils soient lavés 2 et 3 fois par jour il serait bien à désirer qu'on établit ici un système d'irrigation pareil à celui du Palais National, c'est à dire un filet d'eau continu qui entraine successivement l'urine au lieu de la laisser fermenter dans les baquets, qu'on ne peut pas même laisser tremper longtemps dans l'eau, car, il n'y en a pas de rechange.

Une question plus embarassante et dont je me suis préoccupé avec M. l'Architecte, c'est celle de trouver un endroit convenable pour y déposer l'urine, on la jetait il y a plusieurs années dans un trou creusé à l'extrémité de la pépinière, avant que le public n'y fut admis.

Depuis, on la transportait dans l'égout de la rue de l'Ouest mais la police ayant élevé des réclamations. les ouvriers du jardin chargés de ce service sont allé verser leur tonneau dans le jardin au devant de la grande orangerie; il en resultait une infection pour le public c'est plaint vivement. on est retourné provisoirement dans la rue de l'Ouest.

C'est une question qui a besoin d'être etudiée et resolue, il me semble que l'administration de la guerre ne devrait pas rester étrangère aux soins et aux dépenses de cette partie du service

Si vous voulez bien prendre en considération les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, je vous prie Monsieur le Ministre d'inviter M. l'architecte à vous adresser le projet et le devis de dépenses qu'il a préparé pour changer la forme et augmenter le nombre des urinoirs.

Veuillez &c.

N°. 132.

le 6 Août 1849

Le Régisseur du Palais

à M. Drury

Inspecteur des Palais Nationaux

Monsieur l'Inspecteur

M. le Ministre vient de m'autoriser à faire les commandes nécessaire pour renouveler l'equipement des agents du Palais du Luxembourg il m'annonce que vous avez été chargé de pourvoir de nouvelles fournitures à prix réduit sur les objets de coiffure des surveillants et homme de service et il m'invite à me concerter avec vous pour cette partie des fournitures.

J'attendrai que vous vouliez bien m'adresser vos instructions à cet égard en m'indiquant le jour et l'heure qui vous conviendraient pour que j'aille vous demander les renseignements dont j'ai besoins

Veuillez &c.

habillem.t, coiffure

N°. 133.

le 6 août 1849.

Le Régisseur du Palais

à M. le Ministre des Travaux publics

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci jointe de Mad.me Maurin, Lingere du Palais qui sollicite de votre bienveillance un congé de 6 semaines pour aller prendre les bains de mer nécessaires à sa Santé

L'absence de Mad.me Maurin pourrait présenter quelques inconvénients puisque sa nièce le congé de la remplacer

Veuillez agréer &c.

Envoie de la demande de permission de Mme Maurin

N° 134.

à M Drury

N° 135

à Mr Fauconnet.

Le 31 Août 1849

Le Régisseur du Palais

annonce à M Drury Inspecteur des Palais nationaux que les travaux d'installation du Tribunal des Conflits sont terminés.

Le 31 Août 1849

Le Régisseur du Palais

M. le Commandant

La Surveillance de la Pépinière du Jardin du Luxembourg que la Commodité des allées rend déjà si difficile en tout tems, doit devenir plus rigoureuse encore à l'époque de la maturité des fruits.

En 1848 Vous avez bien voulu mettre chaque jour à notre disposition Deux Sous officiers de votre compagnie pour aider nos gardes dans ce pénible service. Ce renfort nous serait d'autant plus nécessaire cette année, que le nombre de nos Surveillants a été réduit de 18 à 15. Si vous pouvez accueillir la demande que j'ai l'honneur de vous adresser je prierai M. le L. adjudant Constalet de prendre vos ordres dès à quelques jours pour régulariser le service.

Agréez M. le Cte l'assurance de ma considération distinguée

N° 136

à M. le Ministre des Travaux Publics

-

Le 1er 7bre 1849

Le Régisseur du Palais (M. le Ministre)

J'ai l'honneur de vous informer que le Tribunal des Conflits n'a pas tenu aujourd'hui sa séance d'installation, le règlement n'est pas terminé et m'annonce difficilement le Magistrat dont les Vacances sont commencées. Aussi M. Boutaligné m'a dit que selon toute probabilité le tribunal ne pourrait se constituer qu'au mois de 9bre.

Cet honorable Conseiller d'état a visité avec beaucoup de soins les appartements du petit Luxembourg, qui doivent être affectés au tribunal des Conflits, il a paru très satisfait des dispositions qui ont été prises ici seulement, il aurait oublier de demander un cabinet pour le Magistrat qui doit remplir les fonctions du ministère public.

Cette omission sera très facilement réparée si vous voulez bien m'autoriser à mettre le Grand Salon à la disposition de M. le Garde des Sceaux, pour lui servir de Salon d'attente et de cabinet. Il suffira d'appliquer les rideaux et d'enlever les housses deux fois par mois. L'obligation de faire du feu de tems en tems dans cette vaste et belle pièce contribuera à la conservation en bon état. Monsieur le Ministre grâce aux travaux que vous venez de faire exécuter, cette partie du petit Luxembourg, tombée dans un délabrement regrettable est remise en fort bon état, c'est un heureux Complément de ces beaux appartements de réception.

Veuillez &c

N° 137

à Mr le Préfet de Police

-

Mr noir du Jardin

Le 12 7bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Préfet

J'ai reçu votre lettre en Date du 10 7bre par laquelle vous m'invitez à donner des ordre pour que les urines provenant des baquets du Jardin du L. ne soient plus versés dans la portion découverte de l'égout de la Pépinière

Je me suis concerté avec M. l'architecte du Palais plus spécialement chargé du service afin de prévenir le retour de l'abus que vous signalez à mon attention.

J'avais déjà, il y a un mois, appelé l'attention de M. le Mre des

Travaux Publics, sur les embarras que nous causait à ce sujet l'occupation militaire mais en attendant qu'une décision ait été prise sur cette question l'architecte du Palais a chargé la Compagnie des Vidanges de l'enlèvement de ces urines

Agréez Monsieur le Préfet l'hommage de mon respect

N° 138

à Mr le Ministre des Travaux Publics

—

Envoi de devis

—

N° 139

au Même

—

le 20 7bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le devis de la dépense nécessaire pour couvrir les fruitiers destinés aux magistrats du Tribunal des Conflits Dès que Monsieur le Ministre aura donné son approbation à ce devis Mr Leblanc fera transporter ces meubles à l'hotel de la rue Bergère

Veuillez &c

le 20 7bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les explications que vous m'avez demandées relativement à la réclamation de la veuve Tremblay à l'effet d'obtenir le renouvellement d'une permission de vendre des fleurs et des fruits à la grille du Luxembourg. Cette femme est venue pour la 1ère fois il y a un mois se placer près la grille de l'Odéon, elle a été renvoyée malgré la permission de Mr le Préfet de police qui est insuffisante. il en faut une encore de la Régie du Palais et j'aurais été forcé de la refuser, comme on le toujours fait pour cette grille de l'Odéon. il y a là un passage, un mouvement continuel et la circulation n'y doit subir aucune entrave, sans cela cet emplacement le plus favorable et le plus recherché aurait été occupé depuis longtemps

J'ai regret d'ajouter que le ton grossier et les mauvaises habitudes de la Vve Tremblay diminuent beaucoup l'intérêt que doit inspirer en sa faveur la mort de son mari, garde municipal tué au mois de février 1848

Au reste, Mr le Ministre, ces concessions ne sont pas sans inconvénients et si jusqu'à présent je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de révoquer celle de mon prédécesseur, je n'en ai pas accordé de nouvelles.

Sans parler du mauvais effet produit par ces petites boutiques qui compromettent la dignité d'un monument public le droit de vendre constitue une sorte de privilège qui porte préjudice à l'industrie des autres Marchands. Ceux des arcades de l'Odéon se sont plaints de cette concurrence affranchie du droit de location et de patente. Je crois même que cette question a éveillé la sollicitude de l'administration des finances, Vous trouverez sans doute convenable que sans frapper les malheureux jouissant de cette faveur on ne renouvelle les permissions qu'avec une extrême réserve, quand les places deviendront vacantes.

Veuillez &c

N° 140

—

Id Mme

le 20 7bre 1849

Le Régisseur du Palais

Madame J'ai réfléchi qu'il ne m'appartenait pas de prendre l'initiative de la mesure dont vous avez bien voulu m'entretenir. Il serait empiéter sur les attributions du Général d'Arbouville qui remplit dans le Palais les fonctions de Commandt militaire, Agrez donc la bonté Madme de vous mettre de Gle que vous trouverez tout disposé je n'en doute pas, à seconder vos intentions Charitables

Quand votre projet aura reçu son approbation j'irai me faire un devoir de vous offrir mon concours le plus empressé pour en assurer le succès.

N° 141

à Mr le Ministre
de l'Instruction Publique

Le 22 7bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés au sujet d'un porte-carte placé dans la Bibliothèque du Luxembourg.

Déjà Mr le Ministre des Travaux Publics par une dépêche en date du 31 Mai dernier m'a invité à mettre ce meuble à la disposition de Mr le Colonel Vaudrey pour le Cabinet de la Présidence.

Je me suis concerté suivant vos instructions avec Mr le Bibliothécaire et nous avons reconnu qu'il n'y a aucun inconvénient à autoriser le déplacement provisoire de ce porte-cartes, dont on ne fait journellement service.

Veuillez agréer &c.

N° 142

à Mr le Ministre
des Travaux Publics

Le 22 7bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Lorsque M Chalamel a été envoyé au Luxembourg pour y remplacer M Etienne Guibert dans les fonctions de commis de l'administration, tous les logements se trouvaient occupés, et il a été obligé de se contenter provisoirement des 3 pièces que venait de quitter M Valtier ex-employé de la Chambre des Pairs. L'appartement de Mr Longpraire ex-inspecteur du mobilier aurait pu convenir à M Chalamel mais comme les réparations de ces 3 petites pièces nécessiteraient beaucoup à une dépense considérable, j'ai l'honneur de vous proposer de lui attribuer les deux pièces situées au 2me Etage du pavillon du Musée, en y ajoutant la cuisine et les 2 chambres mansardées qui se trouvent au dessus.

J'espère Monsieur le Ministre que vous voudrez bien approuver la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre et j'ai déjà prié M l'architecte de vous adresser le devis des dépenses nécessaires pour cette installation.

Veuillez agréer &c.

N° 143

à Mr Drury
Inspecteur des Palais
Nationaux

Chauffage

Le 1er 8bre 1849

Le Régisseur du Palais

Mr l'Inspecteur

Après la révolution de 1848, le Chauffage du Calorifère établi dans le Palais du Luxembourg par M Darcet, a dû être diminué par suite de l'abolition de la Chambre des Pairs, le traité fait avec l'entrepreneur fut en effet annulé, et une convention verbale réduisit le prix de 56 à 40 f par jour. Ce changement a été approuvé par la commission chargée par M le Ministre, d'examiner cette affaire. Mais le rapport de la commission a besoin de l'approbation officielle de M le Ministre.

Je voudrais bien en recevoir communication avant d'inviter M Darcet, à recommencer le service du Calorifère. En conséquence, Monsieur l'Inspecteur, je vous prie de vouloir bien me faire ~~Donner~~ adresser une lettre officielle, constatant que Mr le Ministre approuve le prix de 40 f par jour payé l'hiver passé à M Darcet, et l'autorise pour l'avenir.

Recevez &c.

N° 144

à Mr Drury
Inscription

Le 1er 8bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur l'Inspecteur

J'ai reçu la lettre par laquelle M le Ministre me fait

connaître de quelle manière il a arrêté les prévisions des dépenses de la Régie du Luxembourg. L'habillement n'y est pas compris je le conçois puisque c'est une dépense fixe et presqu'invariable, comme celle du personnel, j'en excepte cependant les manteaux pour lesquels je crois avoir besoin d'une autorisation particulière, je viens vous la demander, car, il sera bientôt temps de faire cette commande afin que ces vêtements puissent être confectionnés avant la mauvaise saison

Recevez Monsieur l'Inspecteur l'assurance de ma haute consi[illegible]

le 3 octobre 1849

Le Régisseur du Palais.

N° 145

A M^r le Ministre des Travaux Publics

—

Archives de la Chambre des Pairs

—

Monsieur le Ministre

Je viens vous prier de vouloir bien prononcer sur un conflit d'attributions qui s'est élevé entre M^r Chavin de Malan et moi.

Par suite de la suppression de la Chambre des Pairs, les archives judiciaires et législatives du Palais Luxembourg, ont été remises au dépôt général par M^r Cauchy.

Il nest resté au palais qu'une énorme quantité d'imprimés qui se compose des procès-Verbaux des séances législatives, projets de Lois, exposés de motifs, rapports &^a et affaires jugées par la Cour des Pairs. Ces documens, tirés à un grand nombre d'exemplaires, étaient distribués aux membres des Deux chambres, au conseil d'Etat, aux cours et Tribunaux, ce qui en restait (200 Exemplaires environ) était délivré sur les demandes autorisées par M^r l'archiviste Cauchy et signé par M^r le Bibliothécaire Carrey qui avait conservé sous aucun titre le Chef du bureau des archives, afin de justifier sans doute le traitement considérable de 10000 f dont il jouissait.

Aujourd'hui M^r Chavin identifiant sa position avec celle qu'occupait M^r Carrey Bibliothécaire et chef du bureau des archives de la Chambre des Pairs, croit digne le dépôt des imprimés, il oublie qu'il n'a pas plus hérité des attributions de M Carrey que de son traitement. Ces qualifications, ces avantages ont disparu avec le pouvoir qui les dispensait

~~Est~~ est-ce en qualité de bibliothécaire que M^r Chavin prétend disposer de ces imprimés? mais peut-on raisonnablement soutenir qu'ils fassent partie de la bibliothèque? Elle a reçu deux Exemplaires de Chacun de ces documents. Voilà la part. Comment pourrait elle contenir un pareil amas de brochures

Est-ce en qualité d'archiviste? mais il ne l'est pas, M le M^re de l'instruction publique lui-même ne saurait pas lui conférer ce titre puisqu'il n'avait reçu dans ses attributions que la bibliothèque (le Decret ne parle pas des archives) ainsi, que M^r Chavin relise l'arrêté de sa nomination, il y verra qu'il est bibliothécaire, rien de plus, il n'est pas même administrateur.

or, les bibliothécaires sont chargés de veiller sur leurs livres de les prêter même au besoin, mais je ne sache pas qu'ils aient le droit de les distribuer. C'est là un ~~acte~~ essentiellement administratif et qui ne doit s'exercer ici qu'avec l'agrément de M le M^re des Travaux Publics, seul héritier de tous les pouvoirs de la Chambre des Pairs pour l'administration du Luxembourg.

en résumé, M le M^re, cette masse d'imprimés ne fait partie ni de la bibliothèque ni des anciennes archives. C'est

un dépôt qui doit rester sous notre surveillance jusqu'à ce qu'il puisse être remis au pouvoir compétent pour le recevoir, tel que M le Garde des sceaux pour les documents relatifs à la Chambre des Pairs, et M le M.tre de l'intérieur pour ceux qui concernent l'autre Chambre

J'espère en conséquence que vous voudrez bien, par une décision officielle repousser la prétention mal fondée de M Chavin de Malan et l'empêcher de s'emparer sous ce prétexte de notre galerie des archives. J'ai l'intention d'y réunir tous les documents et d'en faire l'inventaire si le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre, obtient votre approbation.

M.r Grosbier père employé pendant 40 ans dans les diverses administrations du Palais du Luxembourg, m'a offert pour ce travail son concours désintéressé qui me sera très utile

Veuillez agréer &a

le 7 8.bre 1849

N° 146

A M.r le Ministre des Travaux Publics

—

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que Monseigneur l'archevêque de Paris est venu hier au Pal.s non pas visiter le Palais, mais examiner le tableau dans lequel les évêques de M.gr l'archevêque actuel et son prédécesseur ont été représenté par M Lemme.

Le désagréable Prélat après avoir témoigné à l'artiste toute sa satisfaction, lui a promis de le recommander en bienveillant intérêt de Monsieur le Ministre, afin qu'il puisse obtenir le local dont il a besoin pendant un mois pour terminer son ouvrage.

Veuillez agréer &a

le 8 8.bre 1849

N.o 147

au même

—

N.o 148

A M Duban

Inspecteur des Bâtimens M.aux

—

Envoie des états, pour le payement du mois de Novembre 1849 adressé à Monsieur le Ministre des travaux Publics

le 9 8.bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous adresser, à part, un mémoire de M.r Oudot pour une fourniture du mois d'août 1848. Je n'étais pas encore régisseur du Palais à cette époque; mais, je me suis assuré que ce tableau a été reçu et employé pour faire des rideaux imposte.

Si cette note n'a pas été présentée plutôt, c'est que M.r Oudot avant l'habitude de n'envoyer ses mémoires à l'administration de la Chambre des Pairs qu'après une année révolue.

Recevez Monsieur l'Inspecteur l'assurance de ma haute considération.

N.o 149

A M le Ministre des Travaux Publics

—

le 9 8.bre 1849.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu la lettre par laquelle vous voulez bien m'inviter à vous désigner dans les dépendances du Palais, le local qui me paraîtra le plus convenable pour que M.r Lemme puisse y terminer son tableau représentant les Evêques de M.gr l'archevêque actuel.

Je me suis concerté à ce sujet avec M l'architecte et nous n'avons trouvé qu'un seul emplacement convenable, c'est la grande

Salle qui donne sur le cloître du Petit Luxembourg

Cette salle delabrée servait de bucher et doit être reconstruite en partie dans les travaux projetés pour la restauration de cet ancien cloître

Comme la rentrée des ouvrages obligeait Mr Lerme à enlever son tableau aujourd'hui, je l'ai autorisé à le déposer provisoirement dans cet endroit, et il se remettra à l'œuvre dès que vous aurez donné votre approbation à la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre

Veuillez agréer &c

a 25 7bre 1849

Envoi
Circulaire de Mr le Ministre des travaux Publics

Circulaire de Monsieur le Miministre des Travaux Publics pour la Conservation de la correspondance relative au service.

Envoi.
de Mr le Ministre des travaux Publics

De 4 octobre 1849

Lettre de Mr le Ministre des Travaux Publics relative a l'adjonction au Musée de deux pièces contigües a la Galerie.

Envoi
de Mr le Mre des travaux Publics

Du 5 Octobre 1849

Lettre de Mr le Ministre des Travaux Publics qui autorise Mr l'abbé Gratry, nommé Chapelain du Luxembourg à occuper le logement de l'ancien Aumonier de la Chambre des Pairs

Réponse
de Mr le Ministre des travaux Publics à la lettre No 149.

Du 12 8bre 1849

Lettre de Mr le Ministre des Travaux Publics qui autorise Mr Lerme d'achever son tableau dans la Grande salle qui donne sur le Cloître du Petit Luxembourg.

No 150

Réponse a Mr le Mre des travaux Publics a sa circulaire en date du 25 7bre 1849

Le 12 8bre 1849

Le Régisseur des Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre circulaire relative a la conservation de la Correspondance qui concerne le service de la régie. en suivant les precedants de l'ancienne administration, j'ai executé jusqu'à présent vos prescriptions à l'exception d'une seule, la Correspondance est classée avec ordre dans les Cartons, les dossiers contiennent les minutes de mes lettres et les reponses que j'ai reçues

Les lettres d'envoi sont transcrites sur un registre où j'aurai soin désormais d'ajouter l'analyse très succinte des lettre reçues.

Veuillez agréer, Mr &c

No 151

a Mr le Ministre des travaux Publics
Demande d'un crédit de 200f pour 4 Voies de Charbon de Terre

Le 15 8bre 1849

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que la dépense du charbon de terre destiné a chauffer les Serres du Palais ne figure pas dans l'état des Sommes que vous avez affectées aux divers Services du Luxembourg

Je viens vous prier de vouloir bien faire réparer cette omission et d'ajouter à notre Budget une Somme de 200 fr pour quatre Voies de Charbon de terre.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'hommage De mon respect.

Envoi / Lettre de Mr Drury relative à l'entretien des Pendules

N°. 152.

à Mr le Ministre des Travaux Publics

Salle Loge sous la Voûte

Du 14 Octobre 1849

Lettre de Mr Drury Inspecteur des Palais Nationaux reçue le 15 du dit mois Invitant le Régisseur du Luxembourg à lui envoyer l'Etat des Horloges et Pendules.

le 16 octobre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer par une lettre en date du 2 Mai Dernier, combien il importait au bon service du palais qu'une portière fût placée à la grande entrée sur la rue de Tournon

Mais la crainte du mauvais effet que produirait la construction d'une loge sous la voûte et surtout la dépense ne vous ont pas permis de donner suite à ma proposition

Depuis cette époque les Portiers ont fait tour à tour le service de planton à l'entrée principale, mais comme il serait impossible pendant la mauvaise saison de les tenir en faction sous ce guichet, je viens vous prier de leur affecter un petit Cabinet placé sous la Voûte de la rue de Tournon à l'entrée de la galerie occupée par les Soldats. Ce local assez étroit mais suffisant, est éclairé par une fenêtre donnant sur la cour d'honneur et une demi fenêtre qui a vue sur la voûte d'entrée il suffira de peindre la boiserie de ce cabinet et d'y établir un petit poêle

Comme j'espère que cette mesure indispensable et peu dispendieuse obtiendra Votre assentiment, j'ai invité Mr l'architecte à vous adresser son Devis

Veuillez agréer &a

N°. 153

à M Drury

Inspecteur des Palais Nationaux

Reponse à sa lettre du 14 courant (Horloges et pendules)

le 22 Octobre 1849

Le Régisseur du palais

Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandé sur le nombre des horloges et des pendules placées dans le Palais du Luxembourg

Il y a Deux horloges à sonnerie d'heures et de quarts à 8 jours de marche. L'une ouvrage de Lepaute Père donne sur la rue de Tournon, l'autre sur le Jardin.

La Chambre des Pairs renferme 3 pendules Cartel et la Bibliothèque une

Nous avons en outre 49 pendules placées en grande partie Chez le vice Président de la République, dans l'aile gauche du petit Luxembourg occupé par le Tribunal des Conflits et chez le Général Sambuc.

4 petites ont été affectées au service du Colonel et du Chef de Bataillon.

Quant à celle qui présente quelqu'intérêt sous le rapport de l'art, Demandent des soins spéciaux, je puis indiquer le régulateur resté dans l'ancienne buvette, et une pendule dans la salle des avocats (conflits) marquant les heures et les jours.

En résumé, Monsieur l'Inspecteur le Palais du Luxembourg possède 2 horloges [illegible] 2 pendules Cartels [illegible] 4 œils de bœuf et 45 pendules ordinaires dont 7 appartenant au Garde meuble et 2 à Mr Lepaute, qui en réclame le prix depuis longtemps .... Recevez &a

Réponse de Mr le Ministre des Travaux Publics à la lettre en date du 12 octobre relative à Mr Gratry

N° 151

à Mr Denis Inspecteur des Palais Nationaux. Rideaux

—

Du 22 8bre 1849

Lettre De Mr le Ministre Des Travaux Publics qui autorise l'affectation de 4 pièces Des 7 du Logement qu'occupait Mr Chevreux, et par la quelle il refuse le linge le chauffage; il autorise seulement une lampe comme le médecin

Du 22 8bre 1849.

Le Régisseur du Palais.

Monsieur [illegible] l'Inspecteur

Le 2 Mars Dernier j'ai adressé à Mr le Mre une Demande de rideaux De Vitrage qui est demeurée sans resultat

La plus pressante necessité me force à la renouveler aujourd'hui

L'ancienne administration De la Chambre des Pairs, avait laissé tomber Cette partie du Matériel dans un état Deplorable. J'ai trouvé en magasin 62 kilog de rideaux de Mousseline réformés.

pour en placer dans la Sacristie j'ai été obligé D'en faire tailler dans de grands rideaux réformés.

Le General Jaubert ayant Voulu dernièrement faire Loger les siens il lui a été impossible de lui en Donner D'autres en attendant.

Dans les appartements de l'aile Gauche Destinés au Tribunal des Conflits, il y a 7 fenêtres qui n'ont pas De rideaux

On n'en a pas acheté pour l'Hôtel de la Vice présidence, le Garde Meuble en a donné une partie le reste a été fourni par le Luxembourg, ces derniers avaient déjà été placés pour M de Lamartine, aussi en les examinant l'autre jour, ils m'ont paru tellement délabrés que je n'ai pas cru pouvoir les Replacer pour l'arrivée de Mr le V. Président sans les faire blanchir. Mais il étaient déjà si usés que malgré les soins les plus minutieux pris sur ma recommendation, ils n'ont pas supporté cette épreuve

Il sont à réparer 13 Devront etre réformés en supposant que Mr le Mre ne puisse pas accorder les rideaux necessaires pour le Grand palais et l'aile gauche du S. Pr. (Tribunal des conflits) il est De la plus urgente necessité qu'il veuille bien completer ceux Dela S. Sce

En Conséquence M. Insp. je vous prie de Demander à Mr l'autorisation De faire faire au palais ou au Garde meuble 24 rideaux de mousseline, qui Devront placés dans les appartements de reception Dela V.e Sce

Je reserverai les 11 réparés pour des localités moins importantes Cette mesure ne permettra pas à Mr le V. P. De se plaindre qu'on lui ait donné pour premier établissement des rideaux déjà réparés et hors D'état de pouvoir supporter un premier blanchissage.

Veuillez Agr

Envoi de Mr au Ministre des T. Publics pret de mobilier

—

Du 24 Octobre 1849.

Lettre de Monsieur le Ministre des Travaux Publics relative à la mise à la Disposition de Mr Lenormant architecte, les objets mobiliers dont il pourrait avoir besoin pour la ceremonie D'installation De la Magistrature

Envoi de Mr Denis Insp.r des Palais Nx

Imprimés D'Etat Demenagements Sous l'habillement de 1849

—

Du 24 Octobre 1849

Circulaire D'envoi D'imprimés, D'états Des habillemens pour l'Exercice courant

Envoi
Sur Mr les Ts Publics
Eclairage chez le Bon
Daubenton
—
Réponse
à la Demande du Régisseur
Chauffage des Serres
date de la demande du 19 8bre N° 191

N° 155

à Mr le Ministre
des Travaux Publics
—
Réponse
de Mr le Ministre des
Travaux Publics
à la lettre en date du 3. 8bre
—

N° 156

à M le Ministre des
Travaux Publics

N° 157.

à Mr Drury
Inspecteur des Palais Mr aux
Envoi d'un Memoire
—
Reponse de Mr
le Mre des Tx Publics
a la lettre en date du 31 8bre
—

Du 29 8bre

Lettre de Monsieur le Ministre des Travaux Publics qui autorise l'administration, à pourvoir à l'entretien de trois lampes Carcel servant à l'éclairage des pièces qui precedent les appartements de Mr le General Daubenton

Du 29 8bre 1849

Lettre de Monsieur le Ministre des Travaux Publics qui autorise le Régisseur à faire l'approvisionnement necessaire pour le Chauffage des Serres.

le 31 8bre

Le Regisseur du Palais
Annonce a Mr le Ministre des Travaux Publics le Mort du Sr Corbin 1er garcon Jardinier et Demande un Secours pour sa famille.

Du 30 8bre 1849

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, par une lettre du 3 Decembre, vous m'avez fait part d'un conflit d'attributions survenu entre vous et Mr Charles De Malan, conservateur de la bibliotheque du Luxembourg, qui revendique la libre disposition des nombreux imprimés provenant des archives de l'ancienne Chambre des Pairs

Mr le Ministre de l'Instruction Publique qui j'ai cru devoir consulter a ce sujet, me fait connaitre, a la Date du 27 de ce mois, que la pretention elevée par M Charles Demalan n'est pas fondée, et que son titre de Bibliothecaire ne lui donne aucun Droit de s'immiscer dans l'administration des archives

Je partage completement l'avis emis par mon collegue. C'est a vous, Monsieur le Régisseur, qu'est confié la garde provisoire du dépôt d'imprimés dont il s'agit, en attendant qu'il ait été remis à l'autorité competente pour le recevoir

Je vous prie de donner connaissance de la présente à Mr Charles de malan.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma consideration distinguée

le 6 9bre 1849

Le Régisseur du Palais
Adresse a Monsieur le Ministre des Travaux Publics une Lettre d'envoi des Etat d'emargements pour le Payement des appointements du Mois de Novembre 1849.

le 9 9bre 1849

Le Régisseur du Palais
Lettre adressée a Mr Drury, inspecteur des Palais Nationaux, pour lui annoncer l'envoi du Memoire relatif à la reparation des fauteuils du Petit Luxembourg pour les magistrats du Tribunal des Conflits

du 10 9bre 1849

Monsieur le Ministre des Travaux Publics accorde à la Vve Corbin une somme de 200f a titre de Secours

Envois et Demandes

Envoi du Mte des Trav.x Publics et demolition du commun du Luxembourg.

Du 13 Novembre 1849

Monsieur le Ministre des Travaux Publics informe qu'il a autorisé Mr l'Architecte du Palais du Luxembourg a demolir la Sortie des communs du Luxembourg qui tombe en ruines, et à restaurer l'autre partie.

Envoi au Mte de Nord pour le Mre des Trav.x Publics Institut Historique

Du 13 Novembre 1849

Le Chef de Division des Batimens Civils informe que Mr le Ministre des Travaux Publics a mis l'ancienne Salle à la disposition de l'Institut Historique, du 25 9bre au 1er Decembre pour y tenir les séances du Congrès Historique

Envoi du Mte des Trav.x Publics Concession de logem.t a M Rouget medecin

Du 14 Novembre 1849

Lettre qui annonce la Concession faite a Mr le Docteur Rouget du Logement occupé précédemment par Mr le Docteur Jeffre.

Envoi au Mte de Nord S/c du Mte des T.x Publics sur le mode de Correspondre

Du 14 Novembre 1849

Lettre qui ordonne 1.o de cesser toute Correspondance avec les Inspecteurs des Palais Nationaux et d'adresser directement tous les rapports particuliers et mensuels

2.o Demande d'un Etat Général des Personnes Logées dans le Palais

3.o De ne pas confondre dans les mêmes dépêches les affaires du personnel et d'habillement et celle de régie ou autres, les premières devront porter en marge l'inscription (Secrétariat general) et les 2.e Division des Bâtiments Civils.

Envoi du même motif du 2.e Paragraphe ci dessus

21 Novembre 1849

Le Ministre des Travaux Publics demande de nouveau l'Etat de toutes les personnes actuellement installées dans le palais

Communication du dit Etat dans les 48 heures

N.o 158

Envoi a Mr le Ministre des Travaux Publics Salle du Senat

le 23 9bre 1849

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Votre Prédécesseur en Visitant le Palais au Commencement d'8bre dernier m'a accordé l'autorisation Verbale de faire executer quelques réparations dans l'ancienne Salle du Senat. J'avais proposé d'y replacer les bureaux et de faire disparaitre la Cloison circulaire établie en 1830 lorsque les Seances de la Chambre des Pairs devinrent publiques

J'ai invité M. l'Architecte à envoyer le Devis de la dépense qui consiste presque uniquement en journées d'ouvriers. Je viens vous prier de vouloir bien donner votre approbation a ce devis, et j'ai l'honneur de vous adresser une copie de la lettre de M. l'Architecte en date du 27 8bre ~~lettre~~ Cette mesure offrira le double avantage de mettre dans un état convenable une salle qui presente aux Etrangers un intérêt historique et de ménager la belle Salle de l'Ex Chambre des Pairs, en affectant la Salle du Senat aux Sociétés Savantes qui obtiennent l'autorisation de se réunir au Luxembourg

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'hommage de mon respect.

N.o 159 — Voir Page 76

Réponses

Réponse de M. le Ministre des Trav.x Publics à la lettre du 28 9.bre 1849

Du 9 Décembre 1849

Le Ministre des Travaux Publics annonce à M. le Régisseur du Palais qu'il a approuvé la mesure autorisée verbalement par son prédécesseur.

76

N° 159.

Envoi

à M. le Mtre des Travaux Publics. relative au Mobilier du Petit Luxbg

Envoi

Du 28 Novembre 1849.

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre.

Monsieur le Vice Président de la République m'ayant donné l'assurance qu'il ne viendrait pas habiter l'hôtel du Petit Luxembourg, j'ai dû me préoccuper du soin de prendre les mesures nécessaires pour la conservation du mobilier, puisque les appartements ne seront pas occupés cet hiver.

Une des mesures les plus essentielles serait de faire des housses pour les meubles qui n'en ont pas, tels que ceux de la Chambre à coucher du cabinet et de la Bibliothèque.

Sans cette précaution leur nuance flétrie par le contact de l'air ne serait plus la même que celle des rideaux déposés dans une armoire.

Cette dépense ne saurait être considérable puisqu'elle se réduira à la main d'œuvre. Nous pourrons en effet utiliser pour cet usage la toile provenant du Vestiaire de l'Ex Chambre des Pairs.

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous proposer de faire confectionner ces housses par deux ouvriers sous la surveillance de la Lingère du Palais, et de confier ce travail aux tapissiers du garde meuble. Ce dernier moyen plus rapide et peut-être même moins dispendieux me paraîtrait devoir obtenir la préférence.

Veuillez agréer

Du 1er Xbre 1849

Le Ministre des Travaux Publics fait savoir que les Mémoires d'habillement s'élevant ensemble à 818f ont été réduit à la somme de 806f par suite de la diminution de deux articles compris dans la facture de Chapellerie produite par M. Dupuy savoir:

Un Chapeau uniforme pour adjudant porté sur le mémoire 31 réduit à 30

24 Casquettes uni pour les hommes de service à 6f 25c l'une produisent sur le mémoire 150 ont été réduites à 6f l'une, ci 144

Et à l'avenir, il sera nécessaire d'indiquer sur les mémoires, la Date des Décisions qui auront été prises par l'Administration Supérieure pour autoriser les fournitures.

Envoi du Ministère des Travx Publics, habillemt & Chapellerie

N° 160

Envoi à M. le Mtre des Travx Publics

Du 1er Xbre 1849

Le Régisseur du Palais adresse à Monsieur le Ministre des Travaux Publics les Etats d'émargements des agents et gagistes pour les traitements du Mois de Decembre 1849.

Envoi de M. le préfet de police 2 mm 1 Dr 2 Dr

Du 3 Xbre 1849

Le Préfet de police

Réclame l'abattage du 16me arbre de l'allée située près la grille Fleurus qui menace de tomber et signale à M. le gouvernement l'existance de trous dans le mur de Clôture sur la rue de l'Est, et invite de prendre des mesures de précaution qu'il jugera convenable à ce sujet.

Jardin

Envoi de M. M. des Travx Publics Nomination de M. Simon organiste de la Chapelle

Du 4 Xbre 1849

Le Ministre des Travaux Publics

Notifie à M. le Régisseur du Palais la Nomination de Mr Simon à l'Emploi d'Organiste de la Chapelle du Luxembourg

Suite des Envois pag. 78

Réponse

Du Ministre des Travaux Publics

— du 6 décembre —

A la lettre du 28 Novembre par laquelle M^r le Ministre annonce qu'il vient de charger M^r le Conservateur du Mobilier National de faire confectionner les bourses nécessaires à l'aide de la toile désignée.

Réponse N^o 161

à M le Préfet de police

Du 8 Decembre 1849

Le Régisseur du Palais.

M^r le Préfet, — J'ai reçu votre lettre en date du 3 X^bre par laquelle vous voulez bien appeler mon attention sur la nécessité de boucher les trous qui existent dans le mur de clôture de la rue de l'Est et d'abattre un arbre du jardin que vous avez signalé comme entièrement creux et sur le point de tomber // j'aime suis empressé de transmettre vos observations à M^r l'architecte du Palais qui a dans ses attributions le service du jardin.

Les trous ont été bouchés immédiatement ils provenaient de la construction primitive, c'était la place des boulins de l'échafaud. // quant à l'arbre M^r Thierry jardinier en chef m'a pas le découvrir il y en a un, près du carré des jeux, incliné et percé d'un trou, mais croient pas le 16^me indiqué dans votre lettre, et son état d'ailleurs ne doit inspirer aucune inquiétude

Veuillez agréer M le P^t l'assurance de ma haute considération.

-78

Envoi
à M. le Mr des T. P.

Envoi

Du 6 Décembre 1849

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
Trevien M. le Régisseur du Palais du Luxembourg, qui le
met les salles qui ont servi au séances du congrès Central, à la
disposition de Son collègue de l'agriculture et du Commerce
pour les concours relatifs aux Chaires de l'Institut National
agronomique

Envoi
à M. le Mr des
Trav. Publics
ouverture de la Grille entre
le Gd Palais et le Pt Luxemb.g

Du 6 Décembre

Le Ministre des Travaux Publics autorise
Mr le Régisseur du Palais du Luxembourg à faire ouvrir
au Public la grille située entre le palais du Luxembourg et le
petit Luxembourg et livrer les jardins Anglais, s'il n'a aucune
observation à faire contre ces dispositions, et dans le cas contraire
de lui faire part de ces observations

N° 162

Le 8 Decembre 1849

Envoi à Monsieur
Delille Simonizan
Vérificateur des Domaines
au Bureau 217

Le Régisseur du Palais
Monsieur

Boutiques dans le Jardin

En me donnant communication de la lettre que Mr le Directeur des
Domaines vous a adressé le 14 juin dernier Vous m'avez témoigné le désir
d'avoir quelques renseignements au sujet des boutiques établies près des diverses
grilles du Pce J.

Je m'empresse de vous les donner.

Ces concessions ont été accordées à titre gratuit elles sont révocables
à volonté, on ne peut en effet se dessaisir d'un droit de faire disparaître
ces boutiques si elle venaient à nuire ou à gêner, et ce droit serait
d'ailleurs donner le caractère d'une spéculation à un acte de charité

L'Administration de la Chambre des Pairs ne pourrait songer
à frapper d'une taxe ces petits établissements, ce serait prélever un
impôt sur la misère et elle réserverait cette faveur pour les anciens agents
du palais, ou leurs veuves, pour les personnes enfin qui auraient des
droits à la bienveillance par l'ancienneté de leurs services et leur
malheureuse situation. Deux ou trois de ces marchands, tout au plus,
pourraient supporter une légère rétribution les autres devraient obligés
de quitter la place

Mais le cas où le Domaine voudrait établir un impôt sur
cette industrie, je ne sais s'il aurait le droit de faire subir cette
concurrence au Sr Didier, Limonadier, qui seul a le droit de
vendre dans le jardin. S'il ne s'est pas opposé à l'établissement
de ces boutiques, c'est que lui même s'associant pour ainsi dire,
au sentiment de bienfaisance et d'humanité qui les autorisait.
pour moi, si l'on devait les mettre en adjudication je demanderait
qu'on les supprimat complètement. Je trouve que ces petites
échoppes en bravent plus ou moins la circulation, rompent l'harmonie
des lignes, et compromettent la dignité d'un monument public
ainsi, sans vouloir prendre sur moi de révoquer les concessions
accordées par mes prédécesseurs, je ne suis point une loi de
n'en pas autoriser de nouvelles, tout ce que je demande c'est que
sans expulser rigoureusement ceux qui jouissent aujourd'hui de cet avantage
on ne renouvelle plus les permissions lorsque les places deviendront
vacantes

Recevez Mr l'assurance de ma considération distinguée

Réponse

Envois et Demandes

Envoi
Du Mr des Bx Arts
Publics sur
l'organisation du
Service

—

Du 6 Décembre 1849

Le Ministre invite Mr le Régisseur à
départir le service plus régulièrement
à veiller à ce que les employés du Luxembourg n'exigent
aucune rétribution du public et d'organiser le service des
visiteurs au palais du Luxembourg comme dans les autres
Palais Nationaux.

les employés devront être en tenue convenable
et observer à l'égard des visiteurs, les règles de la politesse
Il sera établi un registre où les visiteurs seront
invités à y écrire leur nom.
Enfin il sera indiqué à quelle heure le public pourra
visiter le palais

Envoi
du Mat Mr des
Bx Publics
Linge du Service

96163

—

à Mr Donay
commandant des Gardes

Du 7 Décembre 1849

Le Ministre des Travaux Publics
invite le Régisseur du Palais à ne mettre
en distribution que le linge nécessaire au service de propreté
du Palais.

Le 10 Décembre 1849.

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Commandant
J'ai l'honneur de vous informer que Mr le Ministre
des Travaux Publics vient de prescrire l'ouverture de la grille
placée ~~près~~ entre les 2 palais et l'admission du Public dans les
Jardins anglais du Petit Luxembourg. il sera nécessaire qu'un
de vos gardes exerce une surveillance très sévère de ce côté afin
d'empêcher le public de se répandre dans les Cours
Je vous prie de vouloir bien organiser le service pour
Demain
Je profiterai de cette circonstance pour réclamer une
augmentation dans le nombre des surveillants, mais, j'espère
que pendant l'hiver vous pourrez avec le personnel actuel
suffire à toutes les nécessités du service
Ces jardins seront fermés en même tems que la
pépinière.
Recevez Mon Cher Commandant l'assurance de considération
et de sentiments affectueux

Envoi de
Mr le Ministre
de l'Agriculture
et du Commerce
Concours Agronomique

—

Du 13 Decembre 1849.

Le Ministre de l'agriculture et du Commerce
Monsieur, Mr le Ministre des Travaux publics a bien voulu
mettre à la Disposition de mon ministère, pour les concours relatifs aux Cours
de l'Institut Nationale agronomique, les salles du Palais du Luxembourg, où de
sont tenues, cette année, les séances du congrès central; mais
il est nécessaire que ces locaux soient chauffés éclairés au besoin,
et pourvus de fournitures de bureau et autres objets dont les membres
des différents jurys pourraient avoir besoin
Je vous prierai, en conséquence de vouloir bien vous charger de
régler tous ces détails et de faire les dépenses qu'ils comportent
La Clôture Tous les frais vous seront remboursés pour mon ministère après
des concours
Recevez, Mr, l'assurance de ma considération distinguée

Réponses.

Envois et Demandes

N° 164

à Mr le Mre des Travaux Publics Envoi relatif au bail de la Maison du Commun du Petit Luxbg

Du 19 8bre 1849

Le Régisseur du Palais

à Monsieur le Ministre

Par un acte en Date du 23 Juin 1841 l'Administration de l'ex-chambre des Pairs a fait bail et donné à loyer pour 6 ou 9 années qui ont commencé à courir du 1er Juillet 1846 à Mr et Mde Bittner la plus grande partie du Bâtiment désigné sous le nom de commun du petit Luxembourg situé rue de Vaugirard N° 36

pour faire cesser ce bail dont la 1re période de 3 années expire le 1er Juillet 1850 il faut prévenir les preneurs 6 mois d'avance c'est-à-dire avant le 1er Janvier prochain

Bien que je ne voie pas de nécessité à rentrer en possession de ce bâtiment, j'ai cependant regardé comme un devoir de vous faire connaître cette situation pour vous mettre en mesure de prendre le parti qui vous paraîtra le plus convenable

Veuillez agréer, Mr le M. l'hommage de mon respect.

Envoi du Mre des Tx Publics Loterie 1er Flan

Du 20 Décembre 1849

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Mr du Clésieux fondateur de l'œuvre de St Flan, demande qu'un local soit mis à sa disposition au Palais du Luxembourg pour y recueillir et exposer les objets composant une loterie qui s'organise au profit de l'œuvre

Avant de répondre à cette demande, je désire savoir si les occupations actuelles du palais du Luxembourg permettraient de disposer d'un local qui par sa situation pût être accordé à l'œuvre de St Flan pour sa loterie,

Je vous prie de m'envoyer des renseignements à cet égard.

Agréez M. le M.

Envoi de Mr Dumy Inspecteur des Palais Nationaux — Circulaire —

Du 22 Décembre 1849.

L'Inspecteur des Palais Nationaux

Invite le Régisseur du Palais National du Luxembourg à lui adresser exactement le 1er et le 16 de Chaque Mois un rapport circonstancié de tout ce qui a pu arriver de nouveau dans ~~votre~~ sa résidence se confiant à son Zèle ordinaire pour atteindre le but qu'il se propose en Commun c'est à dire le bien du service.

Il le prie en outre de lui adresser réception de sa Circulaire

Envoi de Mr le Ministre des Trav.x Publics Bibliothèque

Du 31 Décembre 1849

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, ayant appris que Mr le Bibliothécaire du Palais du Luxembourg tenait ouverte le Dimanche aux Membres de l'assemblée ~~Législative~~ ainsi qu'aux membres de la Société d'Economie Charitable j'en ai aussitôt référé à Mr le Mre de l'Instruction Publique, afin de savoir si c'était d'après ses ordres qu'avait été prise cette mesure

Mon Collègue me répond qu'aucune autorisation de cette nature n'est émanée de son Département, et il ajoute qu'il existe même un règlement qui interdit, ce jour là, au public, l'Entrée de cette Bibliothèque

Je vous recommande en conséquence Monsieur, de veiller à l'observation rigoureuse du règlement dont il s'agit.

Suite page 84

Réponse
de Mr le Mtre des
Trav.x Pbs en lettre en
date du 19 Xbre 1849

Commun du Petit Luxembourg

Réponse

du 27 Décembre 1849

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite au sujet du bail par lequel l'administration de la Ch.re des Pairs a donné à loyer à Mr et Mme Bethune, pour 6 années, à partir du 1er juillet 1844 la plus grande partie du Bâtiment désigné sous le nom de commun du Petit Luxembourg.

Vous me donnez avis de ce bail, afin que l'administration, si elle voulait en borner l'effet à la première période, qui expire le 1er juillet 1850, puisse prévenir les preneurs en temps utile, c'est à dire 6 mois d'avance.

Le service du Palais du Luxembourg n'ayant point à souffrir de l'occupation du batiment dont il s'agit, il y a lieu de laisser courir ce bail la plus longue durée qu'il comporte.

Recevez Monsieur l'assurance de ma considération.

N 165

Reponse a la lettre de Mr le Mtre des Trav.x Publics en date du 20 Xbre 1849 (Oeuvre de St Vlay)

le 22 Decembre 1849.

Le Questeurs du Palais

Monsieur le Ministre

Par votre lettre en date du 20 Xbre vous m'exprimez le desir de savoir si les occupations actuelles du Palais du Lux.g permettraient de disposer d'une Local qui pût être accordé à l'Oeuvre de St Vlay, pour sa Loterie.

Il me serait difficile dès ores désigner en ce moment une salle qui puisse convenir à l'exposition d'une loterie. Celle gauche du Petit Lux.g offrirait le seul emplacement convenable, est lié que l'année dernière on fit l'exposition et le tirage de la loterie de la 10e Légion. Mais aujourd'hui toutes ces pièces sont affectées au service du Tribunal des conflits qui va siéger très incessamment.

Je ne puis vous proposer qu'un des bureaux de la Ch.re des Pairs; le 5e est le plus vaste et celui qui offre le plus facile accès on y entre par la salle du Trône qui donne sur l'escalier du secrétariat mais cette salle sert maintenant pour les concours relatifs aux Chaires de l'Institut agronomique et ne pourrait être mise à la disposition de l'Oeuvre de St Vlay qu'à la fin du mois de Janvier.

Veuillez &c

Envois

M^r le Ministre de l'instruction Publique m'a demandé d'assigner un local dans le Palais à la Société d'économie charitable. Je lui ai fait connaître que s'il m'était possible d'accorder provisoirement à une société, et pour un objet d'économie un local dans les palais nationaux, je ne pouvais tolérer une installation permanente, et je l'ai prié de vouloir bien donner l'ordre à M^r le Bibliothécaire du Palais de faire avec les réunions qu'il paraît diriger

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

Du 3 Janvier 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Invite le Régisseur du Palais à prier les fournisseurs du Palais à produire leurs mémoires du 4^e trimestre et les mémoires antérieurs avant la fin du mois

Il prie en outre d'engager les fournisseurs à mettre leur adresse sur leurs mémoires

Le 3 Janvier 1850.

Envoi du M^re des Trav^x Publics pour la rentrée des Mémoires de 1849

—

N° 166.

—

à M^r le Ministre des Trav^x Publics

Logement

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que le Départ de la Compagnie de Vétérans attachés au palais du Luxembourg a rendu vacant le logement affecté à leur capitaine dans le bâtiments de la Cour. Je viens vous prier de me permettre d'en disposer en faveur de M^r Chalamel Commis de l'Administration

Ce logement est composé de 5 pièces, est le nombre attribué au Commis de la régie dans l'état arrêté par votre prédécesseur

M^r Chalamel à son arrivée avait accepté provisoirement pour commencer (sans retard) son Service, trois pièces Mansardées où il n'y a pas même de cuisine l'insuffisance de ce logement me fait espérer que vous voudrez bien accueillir favorablement la proposition que j'ai l'honneur de vous adresser et autoriser M^r l'Architecte à faire la dépense de quelques réparations indispensable dont il vous soumettra le Devis

Veuillez agréer &^a

Du 3 Janvier 1850

Envoi du M^re des Trav^x Publics

—

N° 167

—

à M^r le Ministre des Travaux Publics

—

Bibliothèque

Le Ministre des Travaux Publics

Annonce qu'il a accueilli la demande de M^r Cammont relative à mettre à sa disposition une salle du Palais du Luxembourg pendant une huitaine de jours de la fin de Janvier

Le 7 Janvier 1850

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu votre dépêche en date du 31 Décembre par laquelle vous m'invitez à faire exécuter le règlement qui interdit le Dimanche l'entrée de la Bibliothèque du Luxembourg. J'en ai donné communication à M^r Chevrin (de Melun) qui s'est engagé à ne rien faire désormais sans une lettre émanée de vous

Aussi ma surprise a été grande hier en apprenant qu'un M^r Chevrin recevait la Société d'économie charitable dans la 83^me contrairement à ce qui avait été convenu entre nous on m'a fermé la bouche en me produisant une lettre de M^r le M^re de l'Instruction Publique à M^r de Melun autorisant cette

Suite fol^o 86.

Réponse

Réponse
du Mr. des Trav.x Publics
à la lettre du 5 Janv.r

Le 14 Janvier 1850

Le Ministre des Travaux Publics
approuve la Concession du logement indiqué dans la lettre
en date du 5 Janvier, mais à la condition toutefois qu'elle n'occasionnera
aucune dépense.

Réponse
de M.r le Ministre
des Travaux Publics
Société d'Economie Charitable

Du 23 Janvier 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
autorise la Société d'Economie Charitable à tenir ses
séances pendant trois mois dans le Sous Bureau de l'Ex Chambre
des Pairs

Envois et Demandes.

réunion dans la Bibliothèque pour ce jour-là

Je ne pourrais faire à cette Société honorable, ni surtout à Votre Collègue, Mr le Mte de l'Intérieur Spre, l'insulte de méconnaître l'autorisation dont on se prévalait.

Mais comme le fait pourrait se renouveler Dimanche prochain et que je n'aurais plus alors l'excuse d'une surprise je viens vous demander vos ordres dans le cas où l'on voudrait à l'ombre d'une autorité qui ne régit pas immédiatement le Palais usurper cette installation permanente expressément refusée par votre lettre en date du 31 Décembre.

Si vous jugiez à propos de recevoir dans le Palais la Société d'économie Charitable, je vous prierais, Mr le Mte d'affecter à ses séances la Sle Bau de l'ex Chambre des Pairs et non la Bibliq qui n'est nullement disposée pour devenir le siège de pareilles réunions.

Veuillez agréer, &c

Envoi du Ministre des Travaux Publics Chandelles pour les Portiers

—

Du 9 Janvier 1850

Mr le Ministre des Travaux Publics annonce qu'il a décidé que les Portiers auraient pour leur consommation pendant l'année Vingt kilogrammes de Chandelles à partir du 1er Janvier courant

il demande en outre un Etat nominatif de ces agents et le montant de la dépense occasionnée par la fourniture ci dessus indiquée

N° 168.

Mr le Mte des Travaux Publics

—

Garde du Jardin.

—

Le 10 Janvier 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que les Gardes du jardin m'ont plusieurs fois exprimé le regret de ne pas avoir une pièce officielle constatant leur situation au palais du Luxembourg Depuis la révolution de février l'administrateur du Palais a reçu seulement avis de leur nomination par une dépêche de Mr le Mte des Travaux Publics

Je viens vous prier de vouloir bien faire délivrer à ces Gardes une Commission qui leur tienne lieu de l'arrêté de nomination dont il n'ont pas reçu l'ampliation

J'ai l'honneur de vous adresser à cet effet un Etat contenant leurs noms et prénoms avec la date et la lieue de leur naissance

Veuillez agréer &c

Envoi du Ministre des Travaux Publics Société des amis de l'Enfance

N° 170

au Mr le Ministre des Travaux publics envoi des Mémoires du 4e Trimtre 1849

Le 12 Janvier 1850

Le Ministre des Travaux Publics annonce qu'il a autorisé la Société des amis de l'Enfance à tenir sa séance Générale annuelle dans l'ancienne salle. Mr le Représentant de Resseguier s'entendra avec Mr le Régisseur pour le jour qu'il conviendra de fixer.

Le 14 Janvier 1850

Le Régisseur du Palais

a l'honneur de prier Monsieur le Ministre des Travaux Publics de vouloir bien faire délivrer les mémoires de dépenses effectuées pendant le dernier trimestre 1849

Réponses

N° 169.

à Mr le Ministre des Travx Publics

réponse à la lettre du 4 Janvier

Du 12 Janvier 1850.

Le Magistrat du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu Votre Circulaire en date du 4 Janvier courant par laquelle Vous m'invitez à faire délivrer à chacun des Sortiers attachés au Palais de S.A. Vingt Kilogrammes de Chandelles

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que la loge de ces agents a toujours été éclairée par un quinquet qui brûle jusqu'à minuit // je viens vous prier de vouloir bien m'autoriser à continuer le système d'éclairage qui me paraît plus convenable et qui me jusqu'à présent a reçu l'approbation tacite de votre administration.

Veuillez agréer &c.

Réponse la lettre de réponse ci dessus du 12 Janvier n° 169

Du 19 Janvier 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Autorise le Magistrat du Palais du Luxembourg à continuer l'éclairage à l'huile dans la loge des Sortiers comme par le Passé.

88

Envois et Demandes.

N° 171

à Mr le Ministre des Trav.x Publics

Indemnité pour frais de déménagement des Gardes du Jardin

Du 14 Janvier 1850.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que par suite de la démolition des Bâtiments de la cour des fontaines huit gardes du jardin ont été obligés de déménager, ils réclament une indemnité qui couvre les frais de ce déplacement. Leur camarades des Tuileries ont reçu, en pareil cas une somme de 50f mais la situation n'est pas la même, et je ne crois pas pouvoir vous demander en faveur de nos gardes une indemnité aussi forte pour des dépenses qui d'ailleurs ont varié suivant l'importance de leur Mobilier

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser les noms de ces gardes du jardin et l'évaluation rigoureuse de ce que chacun d'eux a déboursé pour son déménagement.

Foustalet	28	Serrin	18
Bournoc	28	Benard	20
Dechenaux	21	Fourier	20
Brienne	27	Clement	18

Veuillez agréer, Mr le M. &c.

N° 172

à Mr Druny Inspect.r des Palais Nationaux

Du 16 janvier 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur l'Inspecteur

La Compagnie des Vétérans chargés du service du Palais ayant quitté Paris; le logement occupé dans le Bâtiment de la Poste par leur capitaine est devenu vacant et j'ai demandé pour Mr Chalumel le Ministre y consent mais à la condition que ce changement ne donnera lieu à aucune dépense, Cela équivaut presque à un refus.

Les concours pour les chaires de l'institut agronomique qui ont lieu depuis 5 semaines au Luxembourg touchent à leur fin.

La Société des amis de l'Enfance a obtenu l'autorisation de tenir sa séance publique annuelle dans l'ancienne salle de la Chambre des Pairs le 27 janvier.

Les réparations de la salle du Sénat avance bien lentement la Tribune circulaire a été enlevée et les bureaux replacés sont remis en état par un ébéniste du garde meuble qui vient nous a repris depuis 2 jours

Il est douteux que le Tribunal des Conflits s'installe dans les salles du Sénat Luxembourg qui ont été disposées pour le recevoir la commission de l'assemblée Nle paraît avoir exprimé l'intention de le faire siéger au palais du Conseil d'Etat.

Du reste je n'ai rien d'important à vous signaler dans le service du Palais. j'attends toujours des instructions au sujet du mobilier.

Recevez Mr, l'hommage de ma haute considération

Du 16 Janvier 1850

Envoi du Ministre des Travaux Publics

Le Ministre des Travaux Publics

renvoie les Etat d'appointements pour y apporter une rectification

Du 23 Janvier 1850

Envoi du Mr de Trav.x Pub.s au profit des Sauveteurs du 11e arrond.t

Monsieur le Ministre des Travaux Publics Autorise Mr le Maire du onzième arrond.t à donner un bal par souscription au profit des Sauveteurs en service dans l'aile Gauche du Palet Lux.g

Réponse
de M. le Mis des travaux
Publics à la lettre en
date du 14 janvier 1890

Réponse

Du 26 janvier 1890

Le Gouvernement le Ministre des travaux Publics p
Cette demande ne peut être accueillie
l'indemnité allouée aux surveillants du Palais des Tuileries
et du Louvre n'a pas eu pour but de les couvrir des frais matériels
du transport de leurs meubles; mais bien de les dédommager de
la perte du logement dont il jouissait dans un bâtiment de
l'Etat et de leur tenir compte du terme qu'ils avaient à payer
pour la location de leur logement.

Envois et Demandes

Envoi
de M. le M. de P. Pr
relatif au rapport avec les
Inspecteurs du Palais-Bourbon

Du 23 Janvier 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
donne des Explications Relatives de sa circulaire du 11
9bre 1849 par laquelle il invitait les Régisseurs a adresser au Ministre
tous les rapports et la correspondance relatifs à leur Service.

Il fait remarquer que les régisseurs ne peuvent se refuser
a fournir aux inspecteurs les renseignements que ces fonctionnaires
jugeraient convenable de leur demander pour s'assurer de l'exécution
des mesures qui auraient été prescrites par l'Administration supérieure

Envoi
de M. le M. de P. Publics
Mariage à la Chapelle

N° 173
de M. le M. de P. Publics
à M. le Maire de la Ch.
Chapelle
envoi de
Mémoire

Du 29 Janvier 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
autorise la Célébration du Mariage de Mr de Segray
dans la Chapelle du Luxembourg.

Du 30 Janvier 1850

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

Votre Prédécesseur par une décision en date du 8 8bre a compris
les fonctions de Chapelain du Luxembourg à Mr l'Abbé Gratry qui s'est
engagé de remplir la Chapelle où la Messe a été dite tous les jours depuis
son installation

Il aurait été difficile de prévoir dès ce moment l'augmentation
de dépenses que les frais du Culte pourraient causer

Les mémoires du dernier Trimestre me permettent aujourd'hui
d'évaluer cet accroissement de dépense a 280f^c par an, sans y comprendre
l'achat du linge et la réparation des ornements d'église

Le Blanchissage a coûté ——— 21-15
Le vin et la bougie ——— 30-90

Sous l'Administration de la Chambre des Pairs, il y avait
Deux enfants de Chœurs qui recevaient Chacun 60f^c par an, pour
service la messe que l'aumonier Célébrait alors le Dimanche
seulement tandis que Mr l'Abbé Gratry la dit tous les jours

J'ai l'honneur de vous proposer d'accorder une indemnité
de 80 au jeune enfant dont Mr le Chapelain a fait choix pour
le service de la Chapelle, et d'affecter une allocation de 280f^c aux frais
du Culte pendant l'Exercice 1850

Veuillez agréer &c

N° 174
au même
Eclairage

Le 31 Janvier 1850

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser l'Etat de l'Eclairage du S.
du 2d pour l'Exercice de 1850

Je crois avoir a peu de chose près poussé les réductions
jusqu'à leur dernière limite.

Un simple rapprochement suffira pour en faire apprécier l'importance
Le mémoire du dernier trimestre de 1848 (éclairage en huile) s'élevait
pour le service ord^re et celui de l'occupation militaire a 3751-97
Celui du dernier trim^tre de 1849 pour le même service est demeuré a 2040-«
quant à l'éclairage par le gaz, les becs ont été réduits a 13 sur
lesquels 4 sont affectés a l'éclairage du Cadran de l'Horloge qui donne
sur le Jardin du Luxembourg

Veuillez agréer &c

Réponse de M.le M.r des F.x par sa lettre en date du 30 janvier 1850

—

Du 8 Février 1850

Le Ministre des Travaux Publics approuve la dépense annuelle de 570f pour le service de la Chapelle du Luxembourg laquelle somme sera imputée sur le Crédit des frais divers des Palais Nationaux.

L'indemnité de l'Enfant de chœur pourra lui être payée par trimestre

Envois et Demande

Envoi
de M le Préfet de
Police

—

N°. 175
a M. le M.re
des travaux Publics
menus Mobilier des Corps de
Garde
—

Du 2 février 1850

Monsieur le Préfet de Police

Un Dignes d'endroit ou il existe un Arbre qui doit être abattu attendu qu'il menace de tomber.

Du 1er février 1850

Le Regisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous dire de vouloir bien me faire donner des instructions au sujet des frais d'entretien du menu Mobilier des corps de garde du Palais du Luxembourg

Je désire connaître d'une manière précise la nature et la limite des dépenses qui doivent être supportées par la régie. Il n'y a rien d'absolu à cet égard, puisque l'éclairage est payé par votre Départ.t et le Chauffage par celui de la Guerre

Il y a dans ce moment 11 Postes affectés au service du palais et du jardin du Lux.g

Sous l'administration de la Chambre des Pairs le capitaine Commandant la Compagnie de R. officiers vétérans était chargé d'entretenir le menu Mobilier des corps de garde moyennant une somme de 120 f qui lui était allouée par an

Je ferai remarquer à M le M.tre que dans le Budjet du Palais du Lux.g aucune somme n'a été portée pour les frais d'entretien du Mobilier des corps de garde et je le prie de vouloir bien reparer cette omission et — autoriser cette dépense nécessaire

Veuillez agréer &.ca

N°. 176

a M le Mtre des Travaux Publics Demde relative à Guitel

Du 2 février 1850

Le Regisseur du Palais

M le M

J'ai déjà recommandé à la bienveillance de Votre prédécesseur un des Homme de Service le Sr Guitel qui sous l'Adm.on de la Chambre des Pairs recevait 1500 f en qualité de Garçon de Cuisine employé aux écritures dont traitem.t a été depuis la révolution réduit à 1000, il a néanmoins Continué à faire les états et les expéditions de la régie, si je n'puis obtenir pour lui le titre et les avantages des fonctions qu'il remplit, j'ai la confiance que vous ne lui refuserez pas au moins de lui accorder une gratification méritée par le travail extraord.re dont il a été chargé, je veux parler de la copie de l'inventaire du Mobilier du Lux.g.

Le Sr Guitel a d'autant plus de droit à cette faveur qu'il occupé de travaux plus élevés et plus assujétissants que ceux de ses Camarades, il est en réalité, moins rétribué qu'eux puisque renfermé dans le bureau il ne participe pas aux divers avantages que les autres trouvent dans leur Service

en conséquence M le M. j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien accorder au Sr Guitel une gratification de 150 pour travaux extraord.re

Veuillez &.ca

N°. 177

au Même relative à Gouffet

Du 2 février 1850

Le Regisseur du Palais

M le M.tre

permettez-moi de renouveller auprès de Vous une Demande

Suite page 94

Réponses

Réponse à la lettre datée du 1er février 1850 —

le 12 février 1850

M. le Ministre des Travaux publics invite M. le Receveur à se référer à la lettre de son Ministre prédécesseur en date du 8 Décembre 1848 et de se conformer à ces prescriptions

Réponse à la lettre du 5 février ci-contre

Du 18 février 1850

Le Ministre des travaux publics

Monsieur

Sur votre lettre en date du 5 de ce mois vous proposez d'allouer une indemnité de 150 f. au S. Guillet Adjoint de service au Palais du Luxembourg à raison du travail extraordinaire dont il a été chargé lors de la rédaction de l'inventaire du mobilier de ce Palais

J'approuve cette proposition. La dépense dont il s'agit sera imputée sur les fonds affectés en 1849 au service des Palais Nationaux Chap. 22

Veuillez informer le S. Guillet de la présente décision

Recevez &c.

Réponse à la lettre du 5 février ci-contre

Du 19 février 1850

Le Ministre des Travaux publics

Monsieur j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au sujet de Sieur Jouffret, Sous officier de la 5e Compie de Vétérans planton au Luxembourg

Suite Page 95

Envoie et Demande

que j'ai déjà adressé à Votre prédécesseur en faveur du Sr Jouffret L. officier de la 5e Comp.e de Vétérans, qui depuis dix ans remplit avec zèle les fonctions de Planton

Ce brave Militaire sollicite un place de surveillant ou de portier. bien qu'il ait droit à la retraite il peut rendre encore d'utiles services, puisqu'il a seulement 52 ans

Sa pétition a été très chaudement appuyée par les Gen.x sous les quels il a servi MM.rs Rapatel Schramm Gouryaud Serrat et Guillabert. le Gal Saubert qui remplit ici les fonctions de Commandant militaire me lui est pas moins favorable à Sr Jouffret a su se concilier également l'estime et l'interet de tous les administrateurs du Palais, je dois ajouter que depuis un an l'on a supprimé la haute paie dont il jouissait sous l'ancienne administration

Aussi j'ose espérer M. le Mre que vous voudrez bien récompenser ses services et ses excellentes qualités en lui accordant des qu'une occasion favorable se présentera, la position que j'ons déjà obtenues ceux qui l'ont précédé dans les fonctions de Planton au palais du Luxembourg

Veuillez &c.

Le 6 février 1850

Le Régisseur du Palais

N° 178

du Mre de l'Int.r Public
envoi d'un Etat d'emargement du mois de février

Envoi
à M. le Mre de l'Int.r Public relativement au récolement du Mobilier

à adresse à Mr le Mre des Travaux Publics les Etats d'Emargement pour le Mois de février 1850

Du 11 février 1850

Le Mre des Trav.x Publics

annonce à Mr le Régisseur que Mr le Directeur des Domaines a donné l'ordre à Mr Clair inspecteur de cette adm.on de se rendre au palais du Luxembg. pour procéder au récolement du Mobilier provenant de l'Ex Chambre des Pairs afin qu'il puisse en être fait une remise régulière à Mr le Mre des Travaux Publics.

Du 16 ~~Janvier~~ février 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Prie le Régisseur du Palais de compléter l'Etat des

Envoi
du même
(Gardes surveillants)

gardes du Jardin en ajoutant la date de leur nomination

Du 14 Février 1850

Envoi
du Mre de l'Int.r Public
(conseil sup.r des Bâtim.s)

Le Ministre des Travaux Publics

Informe qu'il a décidé que trois salles du Palais du Luxembourg seraient mises à la disposition du Conseil supérieur des bâtim.s à la condition toutefois que l'adm.on rentrerait étrangère à toutes les dépenses

N° 179

Du 18 février 1850

à M le Préfet de Police
(Jardin)

Le Régisseur du Palais

Mr le Préfet

J'ai reçu votre lettre en date du 2 février, par laquelle vous voulez bien à la suite d'un croquis des lieux, désignés avec précision un arbre dont on vous a signalé comme pouvant présenter quelque danger pour la sécurité publique

J'ai communiqué ces nouveaux renseignements à Mr l'architecte qui a dans ses attributions le service du jardin, en le priant de vouloir

suite page 96

Réponse

qui désire être attaché à ce palais en qualité de Surveillant ou de Portier

L'Administration a le devoir d'être utile au S. Jouffret, mais de nombreux Candidats sont inscrits depuis longtemps pour concourir aux emplois dont il s'agit. D'après les antécédents du S. Jouffret il a été pris note de sa demande; les titres que vous faites valoir en sa faveur seront examinés avec intérêt en cas de nomination dans le service du Palais du Luxembourg

Recevez &c

Réponse
à la lettre en date
du 16 Janvier

Du 18 Février 1850

Le Régisseur du Palais adresse à M. le Maire des Travaux Publics l'état demandé par la lettre en date du 16 Janvier 1850 relative aux Gardes surveillants du Jardin

Envoi et Demandes

bien dans le doute faire abattre cet arbre afin de nous exposer, en cas d'accident, à une responsabilité que votre double avertissement rendrait plus grave

Mais Mr Hardy jardinier en chef du Luxembourg après avoir examiné avec soin l'arbre qu'il a facilement reconnu d'après votre indication a déclaré qu'il était très vivace et qu'on pouvait le conserver sans crainte

J'ai pas cru devoir m'opposer à l'opinion d'un homme aussi compétent en pareille matière et j'espère Mr le Préfet que vous ne refuserez pas votre assentiment à cette détermination

Veuillez agréer Mr le S. l'assurance de ma haute Cn

Envoi
du Mr des Tx Publics
(archives du Gouvt provisoire
commn exécutive)

Mr 180

à Mr le Mre
des Tx Publics
(restitution au Ministre de la Justice des dossiers de la commission Exécutive)

15 Février 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Mr le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a donné des instructions pour qu'il soit procédé à l'inventaire et à la translation aux archives du Palais Luxembourg au Luxembourg par la Commission exécutive

Mr Bayle Mouillard, secrétaire Général du Ministère de la Justice, assisté de Mr Delaigne, Chef des archives, se transportera à cet effet, demain, samedi à 10 heures du matin au Palais du Luxembourg. Je vous invite à vous y trouver au même moment pour faire la remise du dépôt dont il s'agit et assister à la rédaction du Procès Verbal qui en sera dressé

Recevez Mr l'assurance de ma considération distinguée

Du 19 février 1850

Le Moyeneur du Palais
A Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que Mr le Secrétaire général du Ministère de la Justice assisté de Mr Delaigne Chef des archives s'est rendu ce matin à 10 h au Palais pour procéder à l'inventaire des Sceaux déposés au Luxembourg par la commission exécutive Mr Mr Barthelemy St Hilaire, Lagnerre et Molière anciens trésoriers de la Commission exécutive ont pris part à cette opération qui s'est terminée à une heure.

Tous ces documents qui remplissent 32 cartons seront transportés demain aux archives par le fourgon de l'imprimerie Nationale

Mr Mr Bayle Mouillard et Delaigne ont emporté dès aujourd'hui divers objets qui se trouvaient aussi dans la salle où d'après vos ordres j'avais apposé les scellés, entr'autres un petit fusil donné par la Ville de Paris au Comte de Paris la griffe de l'ex roi et son livre de Poste; plus un yatagan offert en don patriotique ainsi qu'une montre marine et des bijoux de médiocre Valeur.

Veuillez Mr

Envoi de Mr le Mre des Travaux Publics relatif au bal donné dans l'aile Gauche du Palais Luxembourg

Du 22 février 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Autorise le Moyeneur du Palais à faire droit en ce qui le concerne à la demande de Mr le Maire du 11e arrt et à entendre avec Mr le Gérant [illegible]

Les dépenses que pourront occasionner ces dispositions resteront à la charge de l'admn municipale

Réponse

Envois et Demandes

Envoi de Mr le Mr des Tx Pcs — congrès d'agriculture

Du 3 Mars 1850

Le Ministre des Tx Publics informe que par sa lettre en date de ce jour il autorise le Congrès central d'agriculture à tenir dans les années précédentes ses séances dans l'ancienne salle de la Chambre des Pairs

et invite le Régisseur a mettre le local dont il s'agit a la disposition de MM les Membres du Congrès.

Envoi a Mr le Mr des Tx Publics — Trib.al des Conflits — N° 181

Le 4 Mars 1850

Le Régisseur du palais informe Mr le Ministre des Travaux Publics que le Tribunal des Conflits doit venir jeudi prochain Siéger pour la 1re fois au Palais du petit Luxembourg

Mr le Mr des Tx Publics (Envoi du Etats) — N° 182 — A Mr le Curé de St Sulpice

Le 5 Mars 1850

Le Régisseur du Palais adresse à Messieurs les Employés du Luxembourg l'Etat d'émargement pour le Mois de Mars 1850

Le 7 Mars

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Curé

Permettez-moi d'appeler votre attention sur un fâcheux incident qui a suivi le Mariage célébré hier au Bre de St Sulpice. Après la cérémonie, Mr l'abbé Morel est venu réclamer une médaille en or que la Mariée Mme la Comtesse Evain, avait laissé tomber dans le Chœur

Je me suis empressé d'aller moi-même faire des recherches, qui devaient être infructueuses puisque la médaille avait été relevée et emportée silencieusement par le Suisse de St Sulpice.

Quoi qu'il ait voulu se réserver pour lui seul le mérite de sa trouvaille, je le conçois et je suis loin de lui en faire un crime, mais qu'il soit parti sans même prévenir les hommes de service du Palais pour leur épargner les inquiétudes que devait leur causer bientôt la réclamation de l'objet précieux dont il venait de s'emparer; que par cette étrange dissimulation il les ait laissés sous le coup des soupçons désobligeants qu'on ne leur a pas épargnés, c'est une conduite qui excitera, je n'en doute pas, votre mécontentement et que je me fais un devoir de signaler a votre juste sévérité.

Veuillez agréer Mr le Curé l'hommage de mon respect

N° 183 — Mr le Mr des Tx Publics — Dossier du Trib.al des Conflits

Le 8 Mars

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le Tribunal des Conflits a Siégé hier pour la 1re fois dans le Petit Luxembourg sous la présidence de Mr le Garde-des-Sceaux.

Comme l'Assemblée Nationale n'a pas encore voté le Crédit nécessaire pour le service de cette nouvelle institution.

Mr le Secrétaire du Tribunal m'a prié de me charger provisoirement des dépenses indispensables, telles que le chauffage et les objets de Bureau. Je ne pouvais refuser pour la 1re séance une pareille demande mais je me suis réservé de prendre vos ordres pour l'avenir, et je viens vous demander si vous jugez à propos de m'autoriser a continuer les avances dont le Tribunal me

Suite page 102

Réponse

Réponse

Réponse de Mr Colin curé de St Sulpice à la lettre du 7 Mars

Du 12 Mars 1850

Le Curé de St Sulpice

Monsieur le Préfet

J'ai été extrêmement contrarié de ce qui s'est passé dans la Chapelle du Palais du Luxembourg le jour du mariage de Mlle Comte Evrard. Notre Sacristain a été effectivement répréhensible ainsi qu'on le lui a fait des reprimandes que lui ont faites mes Vicaires ce qui s'est passé avant moi, je l'ai fait venir quand j'ai reçu votre lettre, et lui ai fait sentir avec sévérité combien il avait eu tort d'une pas aller de suite vous trouver aussitôt après avoir remarqué la pièce, et de faire plaindre par là des soupçons injurieux sur les hommes employés au palais il en est convenu, et a bien promis que ce serait pour lui une leçon pour l'avenir.

Je vous réitère, Monsieur combien j'ai été fâché de cet incident, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Réponse de Mr le Mr des Travaux Publics à la lettre du 8 Mars

Du 13 Mars 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics accuse réception de la lettre qui lui a été adressée le 8 Mars courant relative à la Sainte au profit des pauvres du 12e arrondissement de Paris, et approuve les propositions de Mr le Régisseur du palais qui offre, en échange des appartements de l'aile gauche du Petit Luxembourg occupés par le Tribunal des Conflits, des 3, 4 et 5 Bureaux de la Chambre des pairs

il annonce en outre qu'il a fait part à Mad de Cornart de cette nouvelle dispositions.

Du 15 Mars

Le Ministre des Travaux Publics approuve les dispositions de la lettre de Mr le Régisseur du Palais

Suite voir page 103

le présent [illegible] est placé ici par erreur [illegible] elle a été écrite le 8 mars par erreur

Réponse de Mr le Mr des Travaux Publics à la lettre du 8 mars

Réponse de Mr le Mr des Travaux Publics à la lettre du 8 mars

Envoie en Demande

tien Droit compte après le vote De son Budget,
la 2e Seance doit avoir lieu le Jeudi 14 Mars
Veuillez &c

N°185 — Le 9 Mars 1850

a M le Mre des Tx Publics

Le Registreur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le S. Delaunay homme De service Du Palais du 12 a succombé ce matin à une longue et douloureuse maladie sa perte sera vivement sentie par tous ceux qui ont pu apprecier ses excellentes qualités

Dans le Palais il ne l'avait jamais quitté attaché d'abord en qualité De gardien au Vestiaire De MM les Juges, il avait été chargé plus tard de tout ce qui concernait le mobilier. Son devouement à ses Devoirs, ses formes polies son esprit cultivé l'auraient naturellement designé pour une position plus elevée dans l'administration, si une mort prematurée ne l'avait ravie à l'amour de 3 enfans

Veuillez &c

N° 186 — Du 10 Mars 1850

Au Ministre

Mutation dans le personnel

Le Registreur du Palais
Monsieur le Ministre

Je ne dois pas negliger l'occasion que m'offre la regrettable perte Du S. Delaunay pour vous proposer dans le personnel Du Palais un changement que reclame l'interêt du Service.

Votre predecesseur a nommé portier du Pont le S. Cortat attaché au Service De l'Elysée, mais cette place ne saurait lui convenir parce qu'il n'a personne avec lui et que la loge est abandonnée toutes les fois qu'il est obligé De s'éloigner, cet isolement absolu me paraît presque incompatible avec les fonctions de portier

Lui même la sentit et sollicite la faveur de passer Dans la Categorie Des hommes de Service

En conséquence, M. le Mtre, j'ai l'honneur de vous proposer De nommer en remplacement Du S. Delaunay le S. Siegler (2e Classe) qui a pour lui le double titre de la bonne conduite et De l'ancienneté. Le S. Cortat deviendrait homme de service de 2e Classe en remplacement Du S. Siegler

Quant à la place De Portier personne ne pourrait la remplir avec plus De zele et d'assiduité que le S. Jouffret S. officier De la 5e Compagnie De Veterans et planton Du 2nd Depuis 11 ans Cette faveur serait pour lui la juste récompense De ses longs et excellents services dans l'armée et Dans le Palais.

Veuillez &c

Envoi — Le 11 Mars 1850

Du Mre De l'Agriculture et Du Commerce

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et Du Commerce

Conseil des Jurés — Gratification de 60f

donne avis qu'une somme De 60 francs est accordée aux hommes De service Du Luxembourg qui ont fait l'office De garçons De Bau pendant la tenue des Jurés du Conseil des Jurés.

Envoi — Le 13 Mars 1850

Du Mre des Tx Publics

autorisation accordée à M. Foyatier

Le Ministre des Travaux Publics donne avis qu'il a mis à la Disposition De M. Foyatier statuaire, une des extremités De l'orangerie Du Luxembourg pour y travailler à une Statue Equestre De Jeanne d'Arc

Cette autorisation n'aura d'effet qu'après la sortie des Bronzes &c

Réponse

Luxembourg en date du 8 Mars et autorise les avances demandées et invite le Receveur à tenir une note exacte des déboursés, qui seront ultérieurement présentés au Tribunal pour être acquittés.

Envois et Demandes

1 Envoi du M.re des C.x Publics

—

mise à la disposition du Comité des Artistes, de l'ancienne salle de la Chambre des Pairs.

du 13 Mars 1850

Monsieur le Ministre

Monsieur, le Comité des Artistes m'a demandé de vouloir bien mettre à sa disposition l'ancienne salle des séances de la Chambre des Pairs, afin d'y procéder au tirage de la loterie Nationale organisée au profit des Artistes malheureux.

Je vous annonce que j'ai accueilli cette demande, et je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour la surveillance du Public qui sera introduit dans le Palais, j'ai invité M. Taylor, Président du Comité, à s'entendre à cet égard avec vous

Le tirage de la Loterie commencera le 28 courant et durera huit jours environ.

Recevez &c.

Envoi

à M. le Public

Personnel

L'état de Renseignements demandé pour le tableau.

15 Mars 1850

Le Ministre Dir.r des Travaux Publics

Monsieur, Veuillez m'adresser un état nominatif conforme ci joint des employés attachés au Service de la Régie des Luxembourg avec notes sur la conduite de ces employés

en tableau Palais du pendant l'année 1849

Cet état devra me parvenir le plus tôt complettement possible

Recevez &c.

Envoi

au même

Personnel

objets d'équipement

—

Circulaire.

le 16 Mars 1850

Monsieur, la décision qui fixe un minimum de durée pour chacun des objets servant à l'équipement des agents des Palais Nx a donné lieu à une fausse interprétation de la part de quelques agents qui ont cru devoir à l'expiration du délai fixé, réclamer le renouvellement de ces effets, bien qu'ils fussent encore en bon état.

Il importe d'en bien préciser le sens. En assignant un minimum de durée à chaque objet d'équipement, l'Adm.n n'a nullement entendu se dessaisir du droit d'examiner si la durée ne pourrait pas en être prolongée, à raison de l'état de conservation où il se trouve. Il doit être bien compris au contraire, qu'il ne sera procédé au renouvellement des effets d'équipement que dans la mesure des besoins régulièrement constatés. Je vous invite, M.r, à exercer une surveillance sévère sur ce point et à me transmettre des propositions pour le remplacement des objets dont il sera par vous été amené qu'ils sont hors d'état de servir

Je vous prie de m'accuser réception de la présente

Recevez &c.

N.o 187

à M. le M.re de l'Agriculture et du Commerce

—

le 16 Mars

Le Régisseur du Palais

M. le Mre

J'ai l'honneur de vous adresser les mémoires des diverses dépenses qui ont été faites au palais du Luxembourg, d'après votre autorisation, pour les divers cours relatifs aux chaires de l'Institut agronomique (Botanique, Zoologie, agriculture, économie rurale, et Sylviculture). Voici le bordereau de ces mémoires

Frais de Chauffage	144	93
Chauffage de l'ancienne Chambre des Pairs	80	
Fournitures de bureau	29	70
	4	70
Sucre et bougie	10	40

Veuillez agréer &c.

Réponses

Réponse — le 16 Avril 1850

à la lettre du 15 Mars — Le Négociant Du Palais a envoyé le tableau demandé

pour la lettre ci contre en date du 15 Mars 1850

N° 188.

à M. le Chef du Bau des Travaux

Laisser à Demander

le 19 Mars 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur

J'ai beaucoup regretté de ne pas m'être trouvé au B[au] quand vous avez pris la peine de vous présenter a mon B[au] pour demander les noms de ses hommes de service ayant fait l'office de garçon de B[au] près du conseil supérieur des mines afin de leur faire accorder une indemnité par M. le M[re] de l'agriculture et du Commerce

J'aurais eu l'honneur de vous faire remarquer que cette désignation particulière était impossible puisque tous avaient successivement participé à ce service extraordinaire

Cette repartition ne paraîtrait pas fort équitable et le sieur Briet ne peut recevoir une indemnité de 15 f beaucoup plus considerable que celle de ses camarades surtout quand le Chef des Sommiers de service plus specialement chargé de tout ce qui concerne les commissions n'est pas même porté sur la liste

Pour prévenir ces difficulté j'avais resolu de faire désormais une bourse commune de toutes ces gratifications en commençant par la votre

Mais l'état remarqué que vous me demandez fait naître quelque scrupule dans mon esprit, et après avoir fait signer a nos hommes de service cette pièce officielle, je ne sais si je pourrai modifier même pour la rendre plus juste, la répartition de la somme allouée par la generosité de M[r] le M[re].

Je vous prie M[r] de vouloir bien me dire ce que vous en pensez et de recevoir l'assurance de ma considération distinguée

N° 189

au M[re] des Travaux Publics

-

Travaux de Reparations dans l'Ancienne Salle du Sénat

-

le 18 Mars 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que les réparations dont vous avez bien voulu autoriser la dépense dans la salle du Sénat ont été exécutés

La Tribune Circulaire, ajoutée en 1830 a disparu. Les Chaises curules et les B[aux] ont été revernis et remis en place

Il eut été désirable de rétablir les Vitres de la lanterne, pour mieux éclairer cette Salle assez sombre, mais comme cela aurait coûté 800 f on s'est contenté d'y placer un rideau blanc en forme de store.

Il me manque aujourd'hui qu'une Chose pour compléter l'effet de ces dispositions et donner à cette salle un aspect convenable. C'est de recouvrir d'un tapis l'estrade ou l'on a replacé le bureau du President et ceux des Secretaires. Si Monsieur le Ministre veut bien donner son approbation à ma proposition il sera facile a M. le conservateur du mobilier National de fournir quelque tapis jugé en mauvais état qu'on pourrait sans inconvenient employer a cet usage.

Veuillez &c

Envoi du M[re] des T[x] Publics

-

Nomination de Bekers et de Walets M[rs] de B[x]

-

le 20 Mars 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que les S[rs] Bekers et Walets attachés au Palais des Tuileries, actuellement sans poste fixe sont mis a votre disposition pour le service du Palais du Luxembourg

Suite page 108

Réponse

Réponse
de la Lettre en date du
18 Mars 1850
—

Du 22 Mars 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Annonce qu'il vient d'Ecrire a Mr le Liquidateur de la
Deuxième liste civile pour le prier de faire mettre a la disposition
du Regisseur du Luxembourg un tapis propre à l'usage demandé
Demandé dans la lettre ci contre adressée le 18 Mars courant

Envoi et Demandes

Ils y remplaceront le Sr Delaunay, décédé et le Sr Curtat qui est envoyé au Palais de Meudon

J'invite les sieurs Becker et Walch a se présenter immédiatement devant vous. Vous voudrez bien leur assigner le poste dans lequel il vous paraîtront pouvoir être le plus utilisés. Vous m'informerez de la destination spéciale que vous leur aurez donnée

Ils continueront à recevoir leur traitement actuel fixé à 8 Ost ce traitement leur sera payé au Palais du Luxembourg à dater du 1er avril prochain. Vous aurez à porter le Sr Curtat sur vos état à partir de la même époque

La situation du crédit spécial affecté au service des Palais Nationaux oblige l'administration de restreindre dans les limites les plus étroites les dépenses de ce service, avant de nommer de nouveaux agents, il était indispensable de donner une destination à d'anciens serviteurs qui allaient se trouver sans emploi par suite de la remise au Domaine de quelques dépendances du palais des Tuileries. Si l'occasion n'était offerte plus tard d'être utile au Sr Jouffret que vous avez présenté pour être employé dans votre service je la saisirai volontiers

Recevez &c

N° 190

A M le Secrétaire Gal du M.re de l'Agriculture et du Commerce

Le 21 Mars 1850

Le Magasinier

Monsieur J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous avez demandés hier à M. l'Architecte au sujet de l'éclairage et du Chauffage que nécessitera la réunion du conseil Gal des Manufactures dans le palais du Luxembourg.

Depuis la Révolution de février le Chauffage du calorifère a été nécessairement réduit, et l'entrepreneur ne doit donner qu'une température de 8 degrés centigrade dans toutes les localités (j'en excepte la bibliothèque le musée qui sont chauffés à 15 Dgs pour porter de 8 à 15 Dgs la température de la salle de ses chambre des Pairs et des 12 Bureaux affectés aux commissions du C Gal M Duvrier demande un supplément de 8f par jour.

Mais je dois vous faire remarquer qu'en vertu de son marché, que M Duvrier ne doit entretenir le calorifère que pendant 7 mois consécutifs le Chauffage ayant commencé le 8 8bre doit cesser le 7 Mai donc à partir de cette époque ce n'est pas 8f par jour, mais 35f qui devraient être payé à l'entrepreneur comme quoi qu'on ne chauffe pour 15 jours, dans ce cas le prix serait reduit de 35f à 25f.

Je crois qu'il vaudrait mieux s'exposer à payer accidentellement 35f car il est probable qu'au 10 Mai on aura les 15 Dgs sans avoir besoin d'allumer même un appareil.

En résumé depuis le 6 Avril jusqu'au 7 mai nous aurions

32 jours à 8f	256f.	320
à partir du 8 mai 15 jours coûteraient	375.	
ou pour chaque journée séparément	25.	

Quant à l'éclairage, il faudrait rétablir, en le diminuant un peu, le service de l'ancienne Chambre des Pairs. Vous auriez l'avantage de payer le prix établi par adjudication entre l'administration du palais et le Charbon, c'est-à-dire 4 Centimes 37e par bec et par heure

Chaque lampe carcel compte pour 1 bec ½

Le lustre de la grande salle est de 126 becs il faudrait

Suite à la page 110

Réponse

Réponse
de la lettre du 21 Mars
ci contre

Du 21 Mars 1850

Le Secrétaire général

Monsieur, Je vous remercie des détails que vous voulez bien me donner. J'accepte bien avec empressement l'offre que vous me faites de m'en envoyer un état plus détaillé de l'éclairage, parmis sera très obligé de vouloir faire porter les choses au maximum, car il vaut mieux que nous ayons à rapporter que d'être arrêté en chemin

Veuillez &c

N° 191

Réponse de la lettre ci dessus

—

à M de Lavenay Dir Gal au Mre de l'Agre et du Cre

—

Du 22 Mars 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Secrétaire Général

J'ai l'honneur de vous adresser l'état de l'éclairage nécessaire pour la session du Conseil Général qui doit se réunir le 6 avril au Palais du Luxembourg

Si les séances étaient publiques, il faudrait ajouter 40 becs pour l'éclairage des Tribunes et des escaliers qui y conduisent. Dans ce cas, la dépense serait augmentée de 7 f pour séance, il faut compter aussi 9 f par jour pour les Lampistes, et le mécanicien qui fait descendre le lustre

votre grande crois mieux éclairé maintenant que par 2 becs de gaz au lieu de 8 je crois nécessaire de porter ce nombre à 6. 6 et 4 becs de supplément jusqu'à minuit environ

on peut donc résumer ainsi la dépense générale de l'éclairage pour chaque séance

	de 6 heures 320 becs (au lieu de 311 p[r] maximum	60
	6 becs de Gaz	2
	Lampistes	6
	mécanicien pour descendre le lustre	3
	Eclairage des Tribunes Publiques	7

Le 200 f que j'avais demandé pour la réparation du matériel deviendrait insuffisant, si l'on se servait des tribunes publiques. il faudrait alors porter cette dépense à 250 f.

J'aurais besoin de savoir M le plus tôt possible s'il faut

Suite page 111

Demande et Envoi

6 Lampes Carcel Dans chacun Des Bx

Si les membres Du conseil prennent part le 3e Escalier d'honn.
ceyui necessitera l'éclairage De la salle Des gardes, De la salle d'Huissiers
et De la salle Des ~~Messagers~~ Telegraphes, je crois pouvoir evaluer la Dépense a
60 f par jour au Maximum pour quatre heures d'éclairage il faudrait
ajouter a cela une Somme De 150 a 200 f pour mettre en état notre
Mobilier qui n'a pas servi depuis longtemps.

Recevez M. si vous le Desirez je pourrai vous adresser très
prochainement un état De cet éclairage avec Devis estimatif du nombre de bougies
brulés Dans chaque Localité.

Veuillez &a

Envoi
Du M. Dol 1er Bx =

—

Mise a la Disposition
du Mre de l'agr et du Com
a la salle Des Deputés
Des Bureaux

—

Du 22 Mars 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

Informe qu'il a accédé au Desir exprimé par son collegue
De l'Agriculture et Du Commerce pour mettre pour un mois a la
Disposition Du conseil general De l'agriculture du commerce et Des
manufactures, la Buvette salle Dite Lanterne De la Chambre
Des Pairs et plusieurs salles Destinées à recevoir les commissions
il invite à s'entendre avec MM Monny de Mornay et
Delambre pour le Nombre De pieces nécessaires à l'installation Des
Commissions &c

Envoi
Du M. Dol 1er Bx =

—

Eclairage des Postes

—

Du 22 Mars 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

Monsieur, Par une lettre Du 2 Mars courant, je vous ai
informé que Mr le Ministre De la Guerre avait Donné Des ordres
a M l'Intendant Militaire De la premiere Division le 25 Fevrier dernier
pour que l'éclairage des Postes Du Palais Du Luxembourg eut lieu a
partir De cette epoque par les Soins et aux frais De l'administration De
la guerre

Mon collegue m'annonce que par une lettre Du 2 Mars Mr
l'Intendant Militaire venait De lui faire connaitre que le Service Du
Chauffage et De l'éclairage De tous les postes ouverts jusqu'ici ce jour au
Palais Du Luxembourg n'a pas cessé D'être assuré au compte De son
Département par l'entrepreneur Du service, ainsi que le constatent les
Revues trimestrielles et l'état general Des corps De garde, et que, Dans
cet état De Choses il y a nécessairement un Double emploi

Je vous invite, en conséquence, à me Donner un mediateur
Des explications a ce sujet

N° 193

---

a Mr le Ministre
Des Tx Publics
Depot de Cartouches

—

Le 25 Mars 1850

Le Questeur De Palais

J'ai cru Devoir vous prévenir que Mr le General Oudinot
m'a Donné Communication D'une lettre De Monsieur le General
Changarnier, qui Demande s'il n'y aurait pas Dans le Palais Du Luxbg
un en Droit convenable pour y Deposer une reserve De Cartouches

J'ai Désigné Deux pieces situées a l'entresol Du Pavillon
De l'Est, Dans lesquelles on penetre par un petit escalier particulier
qui se trouve a Deux pas De la Chambre Des Deputés

il faudrait pour affecter ce Local a un pareil usage
qu'on bouchât la fenetre qui Donne sur le Jardin

J'ai cru Devoir porter ce fait à votre connaissance et
vous demander Des instructions au Sujet De la mesure réclamée
par l'autorité Militaire Veuillez &c

Réponse

s'il faut commencer ces réparations et faire essuyer le lustre.

~~Henriquez~~ Serait-je aussi chargé de fournir au Conseil [illegible] les objets de bureau comme je l'ai fait pour le concours du Cheval de l'institut agronomique ?

J'espère que vous voudrez bien me donner les instructions dont j'ai besoin pour prendre d'avance toutes les mesures convenables

Veuillez &c

Réponse
à la lettre du
22 Mars ci dessus
—

Du 5 avril 1850

Le Ministre de l'agriculture et du Commerce autorise M. le Régisseur du Luxembourg à faire faire aux usines de Chaillot toutes les réparations nécessaires ~~&c~~

Quant à la dépense à environ 300 f elle sera supportée par le Budget du Ministère de l'agriculture et du Commerce.

N° 192

Réponse
de la lettre en date du 22
Mars ci contre
—

Du 28 Mars 1850

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai reçu Votre lettre en date du 22 Mars, par laquelle Vous me demandez des explications au sujet de l'éclairage des corps de Garde, qui aurait été fourni simultanément par la Régie et par l'entrepreneur du service militaire; Ce qui constituerait un double emploi

Je ne me permettrai pas de contester un fait que j'ignore mais ce que je puis affirmer c'est que ce service ne pas cessé un moment d'être entretenu par les soins et aux frais de notre Administration

Les Soldats ont peut-être reçu de la Chandelle, mais comment pouvais-je le deviner ? il était plus facile à l'autorité militaire de réprimer cet abus Car nos réverbères allumés (ceci prouvait assez que la Chandelle était inutile. ou) du moins ne pouvait être employée qu'aux rondes de nuit Car je ~~n'en~~ reconnais n'en avoir jamais fourni

Après avoir fait les plus rigoureuses réductions dans notre éclairage ordinaire, comment aurai-je hésité à supprimer celui des postes si j'avais pu soupçonner ce double emploi

On m'objectera peut-être que la question avait été résolue par une Dépêche du 8 Décembre 1848 adressée à mon prédécesseur

Je suis forcé de déclarer que je n'en ai jamais eu connaissance

Absorbé par les soins de la Régie intérieure de la Chambre des Pairs mon honorable prédécesseur a oublié de m'en parler, en conservant pendant 4 mois les archives de l'ex chambre des Pairs. Il m'a remis les documents peu nombreux qui dataient de la révolution de Février. J'ai feuilleté bien des fois et j'affirme que je n'y ai jamais vu cette pièce importante qui m'aurait dispensé d'avoir demander des instructions comme je l'ai fait le 1er Février dernier.

En résumé, M. le Mtre, l'éclairage des corps de garde a été de tout temps entretenu par les soins de l'administration du Palais. et antérieurement au Luxembourg postérieurement à la Dépêche du

Envois et Demandes

Envoi
Du Mr du Cr Subo

Mariage de Mr Paulze d'Ivoy

Du 24 Mars 1850.

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, J'ai vous donner avis que par lettre en date de ce jour, j'autorise Mr Paulze d'Ivoy a faire celebrer son mariage dans la Chapelle du Luxembourg, le Lundi 1er Avril.

Recevez, &c.

Nr 194

Du 28 Mars 1850

a Mr le Ministre des Travaux Publics

incident de la Loterie des Artistes

Le Rapporteur du Jury

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le tirage de la loterie des Artistes qui d'après votre autorisation devait avoir lieu aujourd'hui dans la salle de la Chambre des Pairs, a été arrêté par un obstacle imprévu.

La roue s'est trouvée trop petite pour les billets dont le nombre s'élevait a un million.

La commission de surveillance s'est reunie dans un des bureaux et a décidé qu'une nouvelle roue serait construite le plus promptement possible.

J'ai fait observer à ces Messieurs que j'étais obligé de mettre la Grande salle a la disposition du Conseil général qui doit se reunir le 6 avril au palais du Luxembourg.

Je leur ai proposé en echange la salle du Sénat, bien petite, il est vrai, pour le public, mais dont les portes fort élevées pourraient donner accès à cette nouvelle roue que sa vaste dimension empêcherait probablement d'entrer dans la salle des Pairs.

Le Congrès d'agriculture a siégé aujourd'hui dans la salle du Sénat; il terminera sa session demain a 3 heures.

Recevez &c.

Nr 195

Du 31 Mars 1850

Le Rapporteur du Palais

au Même

Annonce à Monsieur le Ministre des Travaux Publics le Décès de Mr Mouget Médecin du Palais du Luxembg qui a eu lieu le 30 Mars 1850.

Du 5 Avril 1850

Envoi
du Mr du Cr Public
Conseil Général

Monsieur le Ministre des Travaux Publics m'annonce que Mr le Rapporteur du Luxembourg que la salle du Trône est affectée au Comité des Manufactures qu'il a prié Mr le Liquidateur de l'ancienne liste Civile de la pourvoir garnir du Mobilier nécessaire.

Du 6 Avril 1850

Envoi
du Même
Eclairage

Le Ministre des Travaux Publics m'informe que par son arrêté du 28 Mars l'éclairage en huile sera supprimé a partir du 1er Mai chez tous les agents des Palais Nationaux.

Il doit être entendu que les Lampes necessaires pour le service du Général Jubert doivent continuer à être fournies.

Envoi
du même

Du 9 Avril 1850

Le Ministre des Travaux Publics

donne communication d'une demande formée par le Dr Augnac à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des rafraichissements dans le Jardin du Luxembourg

Mr Lui qu'on lui donne avis sur la suite qu'il paraîtrait convenable à donner à cette demande

Suite des Envois page 114

Réponse

8 Décembre 1848, J'ai trouvé le service établi, conservé par mon Prédécesseur, j'ai cru devoir le continuer parce que je trouvais juste et naturel qu'il fût à la charge de votre Département et que rien n'avait pu éveiller dans mon esprit le moindre doute sur la régularité de ce service, j'étais confirmé dans cette opinion, par les précédents, par l'approbation de M^r l'Inspecteur auquel j'avais fourni mes états d'éclairage, par l'exemple enfin des autres palais, celui des tuileries entr'autres ou la dépense des corps de garde sont aujourd'hui même encore supportées par la liste civile

Permettez moi en terminant d'appeler votre attention sur l'insuffisance de l'éclairage fourni par M l'intendant militaire. il importe à la bonne tenue, comme à la sécurité du Palais, que les abords des postes soit éclairés, en conséquence je vous demande l'autorisation de rétablir à l'extérieur le réverbère qui a toujours existé. Il est une dépense très minime puisque les 2 cent 37 cent par heure

Veuillez &c

Réponse à la lettre du 11 Mr dernier

—

de la lettre du 25 courant enregistrée fol° 110.

—

Du 26 Mars 1850

Le Ministre des Travaux Publics

S'empresse de donner avis qu'il autorise volontiers les mesures qui lui ont été proposées par la lettre qui lui a été adressée le 25 Mars courant relative à un dépot de Cartouches demandé par M^r le G^al Changarnier.

Réponse à la lettre du 31 Mars

—

Du 9 avril 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Annonce à M^r le Régisseur, en réponse à sa lettre en date du 31 Mars dernier, que M^r le Docteur Rouget ne sera pas remplacé

N° 196

—

à M^r le M^is de Laplace

—

Du 13 avril 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre.

J'ai reçu Votre lettre en date du 9 avril par laquelle vous voulez bien me consulter sur la demande que vous a adressée le D^r Rougnat à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des rafraîchissements dans le jardin du Pd

Cette faveur a déjà été sollicitée bien des fois, et je l'ai toujours refusée, pour me conformer aux traditions de mes Prédécesseurs. Il en effet, l'administration de la

Suite Page 115

Envoi et Demandes

96e 197

à Mr le Chef du Cabinet du Ministère des Tx Publics Suivi d'impression Xo

Le 16 avril 1850

Le Régisseur des Salons

Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer les volumes que vous m'avez fait demander pour compléter dans la bibliothèque de Mr le Mre des Travaux publics la collection des procès verbaux de la Chambre des Pairs.

1838
Procès verbaux 1er et 2me Volumes
1846
—— à —— 4 Volumes
1847
—— à —— 6 Volumes et impressions diverses 5 Volumes
1848
—— à —— 4 impressions diverses 2 Volumes en tout
19 Volumes.

Quant à la collection complète de 1830 à 1848 dont on m'a aussi parlé, comme un grand nombre de volumes sont en feuilles, je ne pourrai guère m'en occuper qu'après la session du Conseil-général.

J'attends également à la disposition de Mr le Mre, la collection des procès politiques jugés par la cour des Pairs, depuis 1834. Agrez seulement l'obligeance de me la demander par un mot qui me servira de reçu

Recevez &c

Envoi analogue de la lettre de Mr le Mre des Travaux Publics relative à l'Eclairage

Le 16 avril 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Sur la demande d'explications de Plusieurs Régisseurs sur son arrêté du 28 Mars 1850 relatif à l'éclairage qui supprime toutes les distributions qui pouvaient avoir un caractère personnel Il faut subsister l'éclairage que le service exige, ainsi, indépendamment des cours, corridors et passages communs, les portiers et Chambres de Veille doivent continuer à être éclairés, mais cet éclairage doit être fait autant que possible au moyen de becs de quinquets ou de reverbères et non avec des Lampes-Carcel

Il ne doit exister dans chaque Palais qu'une Lampe ordinaire pour le bureau de la Régie et celles que le besoin du service rendrait indispensable

Le Régisseur fera l'acquisition de l'huile et des mèches nécessaires pour le Service, et l'on joindra la facture aux mémoires trimestriels

Si le Mre demande le nombre de lampes qu'on juge utile pour le service du Palais

Envoi du Mre des Tx Pcs relatif à l'éclairage des Postes

Du 20 avril 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé, le 25 mars dernier au sujet de l'éclairage des postes du palais du Lx ainsi que celui de Mr Lecture inspecteur des Régies

Je reconnais que les fournitures de Chandelle par l'intendance militaire ne vous ayant pas été notifiées, vous avez dû continuer l'éclairage ordinaire, de l'huile ainsi que je vous l'ai mandé vous n'aurez qu'à pourvoir à la pose de becs appliqués à l'extérieur des postes

Vous devrez également vous abstenir de toutes les autres fournitures que pourrait nécessiter le service des postes.

Réponse

Chambre des Pairs n'a jamais pensé qu'on pût faire subir cette concurrence au St Didier, Limonadier du Pd. elle a seulement accordé à Quelques serviteurs du Palais ou à leurs Veuves la Permission d'établir des petites boutiques aux deux entrées du jardin

Si l'on accordait à de nouveaux Venus l'avantage de vendre dans l'intérieur, on causerait le plus grand préjudice à ceux qui après avoir fait quelques frais d'établissements aux grilles, ont déjà bien de la peine à gagner leur vie. Il serait d'ailleurs entrer dans une voie fâcheuse car il serait difficile de s'arrêter, car le nombre de ces nouvelles concessions ne saurait être limité comme celui des boutiques qui se trouvent aux grilles.

J'espère M. le Mte que ces considérations vous détermineront à ne pas donner suite à la demande de la Dle Oeyenac

Veuillez &c

Réponse à la lettre en date du 16 avril 1850

Le 17 avril 1850

Le Chef du Cabinet du Ministre de l'Instruction annonce à Mr le Régisseur la réception des 19 volumes envoyés avec la lettre en date du 16 courant et demande qu'on veuille bien mettre également à la disposition, pour le service du cabinet, une collection complette des Procès Verbaux de 1830 à 1848. ainsi que celle des Procès Judiciaires jugés par la Cour des Pairs depuis 1834

Envois et Demandes

N.° 198

à M. le Mal de Ste

Logement

—

Du 18 Avril 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu votre lettre en date du 9 avril par laquelle vous me faite l'honneur de m'informer qu'il ne sera pas donné de Successeur à M.r le D.r Bouget, médecin du Palais récemment décédé

Cette décision vous permettra peut-être, de faire droit à la reclamation de M. Etienne Gallois, Bibliothécaire adjoint du Luxembourg qui des plus anciens employé du Palais sollicite le logement laissé vacant par ce décès.

Cette Demande me paraît si bien fondée que je me suis chargé de vous la transmettre en vous priant de vouloir bien l'approuver

En effet aux termes de l'arrêté de votre prédécesseur relatif aux logements concédés aux employés du Luxembourg un appartement de trois pièces est attribué au Bibliothécaire adjoint. Or celui que M. Etienne occupe en ce moment ne se compose que de deux pièces et n'a pas de cuisine. La concession de celui du Dr Bouget, qui se compose de trois pièces et d'une cuisine, plairait M. Etienne, dans les conditions prescrites par l'arrêté que j'ai l'honneur de vous rappeler

L'Administration trouverait même son avantage à ce changement en joignant au logement actuel de M. Etienne deux belles pièces donnant au midi sur le jardin, on pourrait former plus tard un grand appartement si les besoins du service l'exigeaient

Veuillez agréer &.a

Envoi

du M. de l'Int.r Publique

Instruction Elementaire

—

Du même

Illumination du 1.er Mai 1850

—

N.° 199

à M.r le Gal Tambour

Intérieur des Postes

—

Le 23 Avril 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Annonce qu'il autorise la Société de l'Instruction elementaire à tenir son assemblée générale de 1850 fixée au Dimanche 2 Juin prochain, dans la Salle de l'ancienne Chambre des Pairs.

Le 29 Avril 1850

Le Ministre des Travaux Publics

M. ses Palais Nationaux devront être illuminés à l'occasion de la fête du 1.er Mai prochain

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai invité l'Architecte du Palais dont la Regie vous est confiée à s'entendre avec vous au sujet des dispositions à prendre en cette circonstance

Du 30 Avril 1850

Le Régisseur du Palais

Mon Général

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre des Travaux Publics par une dépêche en date du 26 Avril courant m'a prescrit de m'abstenir de toute fourniture quelconque pour les corps de garde du Palais.

Si notre administration a contribué jusqu'à présent à diverses dépenses nécessitées par ces postes c'est que la décision prise par M.r le Ministre de la guerre en 9.bre 1848 ne m'avait pas été notifiée

M. le Ministre a donné des ordres à cette époque pour que les corps de garde du Luxembourg fussent portés sur l'état général des corps de garde de la Place et que les frais journaliers de chauffage éclairage Mobilier et propreté fussent au compte de l'administration de la guerre

Suite page 118

Réponse

Du 22 avril 1850

Réponse à la lettre en date du 15 avril 1850 Logement

Le Ministre des Travaux publics

Autorise la Mutation de logement demandée pour Mr Etienne Galloire, par la lettre en date du 15 avril 1850 mais à la condition, qu'elle ne donnera lieu à aucune espèce de Dépense.

118

Envoi et Demandes

Jusqu'à présent les instructions de M. le Ministre de la guerre n'ont été exécutées que pour le Chauffage et l'Eclairage et j'ai été obligé au mois de janvier de fournir à Mr. le Gouverneur que les Soldats ne pouvaient pas obtenir de la Bière

En conséquence, Mon Général, je viens vous prier de vouloir bien rappeler à l'Intendance Militaire qu'elle doit désormais doit se charger des frais d'entretien des Forts du Luxembourg

Veuillez agréer Mon Général l'assurance de ma haute considération . .

Envoi de Mr le Mre des Tx Publics Loterie à l'œuvre de St Maurice

Du 1er Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai l'honneur de vous avertir que j'ai autorisé Mr. le Docteur Vergne à faire tirer dans une des Salles du Palais du Luxembourg une Loterie organisée pour soutenir l'œuvre de St Maurice dont il est président. Cette loterie doit avoir lieu dans la première quinzaine du mois de Juillet.

J'ai écrit à Mr. Vergne qu'il eut à s'entendre avec vous sur la salle qui sera affectée au tirage et je vous prie de me faire connaître les dispositions que vous aurez prises à cet égard.

Envoi de Mr. Mr les Membres des comités de la loterie des artistes à Mr le Législateur du Luxembourg

Le 30 Avril 1850

Les Membres des Commités

Monsieur

Au Moment où se terminent les Derniers Actes de la loterie des Artistes, Sculpteurs Graveurs et Dessinateurs et des artistes Musiciens Nous devons de bien sincères remercîments à toutes les Personnes qui ont bien voulu donner leur concours à l'achèvement de cette longue et difficile entreprise; et tout particulièrement, à vous, monsieur, pour la parfaite obligeance et le zèle empressé que vous nous avez témoignés dans tous les rapports que la nature de vos attributions nous a procuré l'avantage d'avoir avec vous pendant toute la durée de l'opération de la loterie

Avoir agi ainsi, Monsieur, est vous être associé à cette grande œuvre de bienfaisance, honorée de l'appui du Gouvernement, et dont les heureux résultats ont réalisé notre espoir: et vous être acquis une part dans l'estime publique qui en est la récompense.

Nous sommes heureux, Monsieur, d'avoir à vous en exprimer toute notre reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments de parfaite Considération

ont Signés: M. le Baron Taylor et les membres des comités.

N° 201

a Mr le Mre des Travaux Publics Eclairage

Du 3 Mai 1850

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à votre arrêté en date du 28 Mars 1850 la fourniture d'Eclairage faites à certains employés du Palais du Luxbg ont été supprimées à partir du 1er Mai

Vous m'invitez à vous faire connaître l'économie que cette mesure pourra entrainer dans le Palais confié à mes soins

Voici le nombre des Lampes supprimées

1 Lampes Carcel (1 bec et demi) à 130 f	f 20	
2 Lampes de bureau (1 bec) à 87 f	174	
Total		894

Veuillez agréer &c

Dépenses

N° 200.

Réponse
à M.M. les Membres
du Comité de la
Loterie des Artistes

Du 3 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics.

Monsieur le Président

Je comprends que j'ai mis un empressement à
la Loterie des artistes était la conséquence naturelle des
sympathies de toute ma vie. J'étais heureux de m'associer, en
quelque sorte, à cette grande Œuvre de bienfaisance dont votre
initiative et l'autorité de tant de noms chers au public pouvait
faire présager le succès.

Je me trouvais assez récompensé par l'accomplissement
de ce que je regardais comme un devoir. Aussi, les remercements
que vous voulez bien me transmettre de la part de M.M.rs les
Membres du Comité et le témoignage de satisfaction
qui les accompagne, ne sont d'autant plus précieux que je
croyais y avoir moins de droit.

Je vous prie d'avoir la bonté d'exprimer à ces Messieurs
toute ma reconnaissance pour un procédé qui me touche
profondément. J'attache surtout le plus grand prix à cette
lettre dont les sentiments sont si honorables pour moi et
qui porte la signature des noms les plus justement célèbre
dans les arts.

Permettez-moi, Monsieur le Président de vous
renouveler, en terminant, mes félicitations sur l'heureux résultat
de cette difficile entreprise à laquelle vous avez consacré pendant
si longtemps un zèle aussi infatigable que désintéressé

Veuillez agréer M. le P.t, et offrir à vos honorables
collègues, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Envois et Demandes

N° 202

Envoi des Etats sous Mois

Envoi

de l'Inspecteur des Palais Nationaux

Eclairage

Du 7 Mai 1850

Le Régisseur du Palais adresse à Mr le Mre des Travaux Publics les Etats d'émargements pour le mois de Mai 1850

Du 25 avril 1850

L'Inspecteur des Palais Nationaux

Monsieur le Régisseur,

Par situation du Budget des Palais Nationaux j'expose au Ministre des Travaux Publics la nécessité d'introduire la plus grande économie dans toutes les branches des services des régies, mais principalement dans les dépenses de l'éclairage en huile lesquelles déjà réduites antérieurement montent encore aujourd'hui à des sommes trop considérables.

Mr le Ministre des Travaux Publics par sa lettre du 22 8bre dernier de charger les inspecteurs de lui proposer des modifications utiles à introduire pour atteindre son but, sans toute fois nuire en rien au bien du service.

Mon collègue et moi nous nous sommes donc concertés à cet effet et nous avons pensé qu'en substituant des becs plats dit reverbere consumant en moyenne 1 1/2 p. à l'heure, au bec rond des quinquets qui se payent 4 centimes à toutes les lampes marchantes ou marmites de service, nous pourrions satisfaire les vœux exprimés par l'administration.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le Régisseur, de vouloir bien nous rendre compte de la différence des dépenses que produira la mise à exécution de ce système, ainsi que le chiffre de l'économie que vous obtiendrez dans l'année par l'application de ce mode d'éclairage s'il venait à être adopté, et me faire parvenir dans le plus bref délai possible le résultat de ce travail.

Il est nécessaire d'y joindre un état séparé qui indiquera exactement les quantités d'objets du nouveau matériel, telsque marcheurs garnis de leurs lampes, marmites & lampes à étages (mèches plates) enfin tout ce dont vous aurez besoin pour remplacer les anciens appareils qui seront mis en réserve pour les cas où les circonstances exigeraient de les remettre en service

Recevez, Monsieur le Régisseur la nouvelle assurance de ma considération distinguée

N° 204

Mr le Mre des Travaux Publics

Le 10 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que les tapis des deux petits escaliers de l'ancienne salle des Pairs étant dans un fort mauvais état je les ai fait transporter il y a deux mois au garde meuble pour qu'ils fussent réparés. Mais on me les a renvoyés en disant qu'on ne pouvait en tirer aucun parti.

Deux autres tapis ont été posés provisoirement pendant la session du conseil général

Je viens vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que ces tapis restent en place, ou qu'au moins ils ne soient pas enlevés par les ouvriers du garde Meuble sans être remplacés

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Tapis de l'escalier de la salle des Pairs

Réponse

N° 203

à Mr l'Inspecteur des Palais Nationaux à la lettre du 25 avril 1850

Eclairage

Du 8 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai reçu Votre Lettre en Date Du 25 avril Dernier laquelle Vous m'invitez à Vous faire connaître, quelle économie pourrait produire dans les dépenses de l'éclairage en suite du Luxembourg la substitution des becs plats dits Reverbères aux becs à rond quinquets

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire de vive voix que depuis près d'un an j'ai remplacé presque tous les quinquets par des réverbères, lesquels ont été, en grande partie réduits à minuit

aussi je crois qu'il serait difficile d'avenir de pousser plus loin les réductions qui ont atteint presque leurs dernières limites

La Dépense du 1er Trimestre de 1849 s'est élevée à 2796f 67. Celle du 1er Trimestre 1850 est tombée à 1913f ,,

Sur ces 1913f ,, 96f ont été nécessités par le service de l'occupation Militaire.

Vous pourrez vous assurer en examinant le tableau ci joint que je n'ai conservé dans le service ordinaire que les quinquets des ~~Concierges~~ Portiers. toutes les lampes ont été supprimées conformément à l'arrêté Du 28 Mars 1850.

Cette suppression produira une économie de 600f dans le Palais confié à mes Soins

4 Lampes Carcel à 130 f ——— 520f ,,
2 Lampes de Bureau 87 f ——— 174 ,,
Total 694f ,,

Je retire à 94f l'huile nécessaire pour l'éclairage du bureau de la Regie.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma haute considération

Réponse du 11me Div. de Sûreté Publique à la lettre du 10 Mai

Le 18 Mai 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

fait savoir que les Lapis, dont il s'agit dans la lettre du 10 Mai, appartiennent à l'administration du Mobilier et la remise de ce service n'ayant pas encore été faite à son département, il ne peut donner suite à la Demande du Régisseur

Envois et Demandes

Du 10 Mai 1850.

N° 205
à Mr le General Jamboneau
mobilier des Postes
—

Le Régisseur du Palais
Mon Général

J'ai l'honneur de vous exposer que l'administration de la Guerre a fait enlever les scies, merlins et chevalets qui se trouvaient dans les Corps de garde du Luxembourg, or tous les objets qui garnissent les postes appartiennent au Palais.

Je vous donc vous prier de vouloir bien transmettre ma réclamation à l'intendance elle ne peut ignorer que jusqu'à présent aucune espece de fourniture de ce genre n'a été faite par ses soins a nos corps de garde

aussi au lieu de regarder ce fait comme le résultat d'une erreur, j'aime mieux y voir la preuve que conformément aux instructions données en 1848 par Mr le Ministre de la guerre

l'intendance a l'intention de se charger désormais d'entretenir le Mobilier des Postes du Luxembourg et qu'elle n'a fait enlever les scies, Merlins et Chevalets que pour réparer ou remplacer ceux qui seraient en mauvais état

Veuillez agréer Mon général l'assurance de ma haute consid.

Envoi du Mr des Travx Publics
—

Du 10 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Autorise la Société Nationale et Centrale d'agriculture à tenir sa séance publique annuelle le 12 Mai a midi dans la Salle des séances de l'ancienne Chambre des Pairs

Envoi du même
Loterie de St Vincent de Paul
—

Du 10 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Autorise Mr Bourlez Président de l'œuvre de patronage des jeunes apprentis de la Société de St Vincent de Paule, a exposer les Lots et le tirage de la loterie de cette œuvre dans l'orangerie du Luxembourg, pendant un mois de l'an 50 prochain.

Envoi du même

Du 10 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Conformément qu'il a décidé que l'orangerie du Palais du Luxembourg serait mise a la disposition de la Société d'Horticulture de France du 15 au 19 Mai courant pour l'exposition des Produits horticoles ou des objets d'art ou d'industrie qui se rattache à l'Horticulture.

Voyez une lettre du 14 Mai enregistrée fol° 126 case N° 210

Envoi du Mr des Trx Publics
Nomination d'un Medecin
—

Du 15 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Je vous annonce que je viens d'accepter l'offre que m'a faite Mr le Docteur Lucien Boyer, de donner ses soins aux employés et agents du Palais du Luxembourg, sans aucune rémunération ni concession de logement.

Je l'ai, à ce titre nommé Medecin de ce Palais.

J'invite Mr le Dr Boyer a se mettre en rapport avec vous

Recevez, Mr &c

N° 206
à Mr le Chef de bureau de l'comdt Central du Mr de l'agriculture & du Comce
—

Du 17 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur, J'ai chargé le Chef de nos hommes de Service de rechercher avec soin ce qui pourrait rester des fournitures

Suite Page 124 —

Répondu

Envoi et Demandes

De papeterie qui avaient été apportés au Palais pour le service du conseil général

Voici l'énumération des divers objets qui m'ont été remis et que j'ai l'honneur de ~~[illegible]~~ renvoyer a Mr le Secretaires général du Mre de l'agriculture pour les joindre a ceux qu'il a déja reçu

400 enveloppes
7 Couteaux de bois (95 sur 100)
10 Canifs (1/4 sur cent)
8/4 Crayons (20/4 sur 300)

Recevez Monsieur l'assurance de ma Considération distinguée

Du 15 Mai 1850

Envoi
~~Du Secretaire General~~
Du Chef de Cabinet
Du Mre des Travaux Publics
—
cabinet de Lecture du Jardin
-

Le Chef du cabinet du Mre des Travaux Publics

Monsieur,

Mr le Ministre Desire savoir s'il existe des personnes ayant le Droit de Courir en Lecture des Journaux dans le Jardin du Luxembourg. et dans ce cas, a quelles conditions la concession de ce droit a eu lieu.

Veuillez, je vous prie lui adresser ces renseignements avec le plus bref Delai

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée

Du 16 Mai 1850

N° 208
a Mr le Mre de l'agriculture
N du Commerce
Envoi des Memoires du Conseil General

Le Ingenieur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les mémoires des dépenses qui ont été faites dans le Palais du Luxembourg pour le service du Conseil général de l'agr^re et du Com^ce.

Voici le Bordereau de ces sommes diverses

Menuiserie	212 - 82
Chauffage	291 - "
Eclairage	395 - 47
réparation du Materiel d'éclairage	427 - 10
Sucre et bougie	15 - 70
Sciage de la voie de bois	6 - "
Eclairage par le gaz le 10 et 11 mai	5 - 94

Vous voudrez bien remarquer que le prix du Chauffage a été reduit de 10 a 8 f et de 35 a 25 par jour

J'ai cherché a me renfermer dans les limites du devis que je vous avais adressé. La dépense d'éclairage pour les seances des 10 et 11 mai en y comprenant les ouvriers, le machiniste et les 6 becs de gaz, s'élève a 143-37 en Reduisant de 22 f 75 c a 18 la rétribution due au machiniste

Mes prévisions étaient de 80 f par soirée c'est a dire, 160 f pour les Deux, ou Lieu de 143 37

Quant aux 182 f 75 Demandes pour preparatifs, dépréciation, Depotage &c, je n'ai pas pu les mentionner dans mon devis puisque l'entrepreneur ne m'en avait pas parlé, il n'aurait pas même élevé Cette réclamation si le service de l'éclairage avait eu lieu pendant toute la Session du Conseil général, mais il prétend, avec quelqu'apparence de raison que Deux Seances ne peuvent pas couvrir les frais de ces préparatifs

Les mémoires de réparations du materiel est de 427 f. —

Suite page 126 —

Réponse

N° 207

Lue

à M. le Ministre
des Travaux Publics

réponse à la lettre du 17 Mai
cabinet de lecture du Jardin

le 18 Mai 1850

Le Rédacteur du Salut.

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous m'avez fait demander hier par M. le Chef du cabinet au sujet des journaux qui seraient donnés en lecture dans le jardin du Luxembourg.

Personne n'a eu le droit de louer un journal dans le jardin depuis la révolution de février: le pavillon qui servait de cabinet de lecture n'a pas même été ouvert.

M. le Ministre des finances avait l'intention d'affermer pour le compte de l'état et par la voie des enchères, à partir de 1849. le droit de donner à lire les journaux dans le jardin du Luxembourg. Consulté par votre predecesseur sur les inconvenients que pourrait offrir la réalisation de cette mesure, j'ai eu l'honneur de lui adresser le 4 Mars 1849 une lettre dont je vous demande la permission de reproduire ici la fin.

(Voir la lettre du 4 Mars 1849)

Mes observations ayant été approuvées par M. le Min^tre on est convenu de traiter à l'amiable pour la concession dont il s'agit. Mais personne ne s'est présenté, seulement M. Gorgon (rue de l'abbaye 12) m'a exprimé il y a un mois le désir de prendre cette location à titre d'essai. Je l'ai invité à s'entendre avec la Direction des Domaines et je lui ai fait espérer qu'il pourrait obtenir votre agrément si la moralité et les opinions politiques offraient à l'administration toutes les garanties désirables

Je n'ai pas entendu parler du résultat de ces démarches.

Veuillez &c

Envoi et Demandes

j'avais porté a 300f le maximum de cette dépense. Je vous prie
autorisé Mr Chabrié à le dépasser

Je n'aurais pas voulu m'exposer au soupçon d'avoir saisi
cette occasion pour faire remettre en bon état au frais de votre Départ.t
presque toutes les lampes du Palais

Je n'accepte donc pas la responsabilité de toute dépense
excédant le chiffre que j'avais indiqué dans mon devis. et l'entrepreneur
se chargera de vous soumettre ses observations a ce sujet

Veuillez agréer &c

le 18 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

N° 209

a Mr le Secrétaire
Général du Mre de
l'agriculture et du Comce

Envoi de l'Etat du Personnel ayant fait le service près le Conseil Général

Monsieur j'ai l'honneur de vous adresser l'Etat
des agents du Palais qui ont pris part au service du Conseil
Général de l'agriculture et du Commerce

Je recommande d'une manière toute particulière
a votre bienveillance le Sr Guitel que j'avais placé dans le
bureau des Distributions et le Sr Canton Gonffret qui a été privé
depuis 1848 de la haute paie qu'il recevait de l'administration
de la chambre des Pairs

Je n'ai pas porté sur cet état le nom de Mr Grosier qui
a pris part également au service des Distributions. Cet ancien
chef de bureau des Distributions dans la Chambre des Pairs, bien
qu'il ait été mis a la retraite, m'a cru devoir au palais pour répondre
aux réclamations d'anciens pairs au sujet des papiers et livres
qu'ils avaient laissés dans leurs cartons.

Vous apprécierez, Monsieur, s'il ne serait pas équitable
de donner une gratification convenable a ce vieil et estimable employé
Veuillez Mr le Secrt Gal de l'assurance de ma haute considération

le 16 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

N° 210

a Mr le Secrt Général
du Mre de l'Agricult et du Commce

Monsieur le Secrétaire Général

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des divers objets de papeterie
qui n'ont pas été employés pour le service du Conseil général et que je
m'empresse de mettre à votre disposition

Sur les 24 voies de bois apportées au Palais il en reste
douze. Ce serait peut-être pour notre administration une occasion
naturelle de rentrer en possession du bois de Chauffage qu'elle
a fourni au Conseil supérieur des haras, et au sujet duquel je
n'avais cru devoir élever aucune réclamation

J'ai déjà vivement pressé Mr Dervois Leblanc et Chabrié
de remettre leurs mémoires et j'espère vous les adresser demain
ou après demain.

Recevez &c

Du 20 Mai 1850

Envoi du
Mre des Tx Publics
sur le règlement a faire pour
l'admission du Public aux visites
du Palais

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, mon intention est de faire pour tous les Palais
Nationaux un règlement sur l'admission du Public

Je vous prie de me faire connaître les dispositions qu'il vous
semblerait convenable de prendre pour organiser ce service dans le palais du
Luxembourg et de m'indiquer les jours et les heures auxquels le public devrait être admis
avec ou sans autorisation. Recevez &c.

Réponse

Réponse
du Secrétaire Général
du Mr de l'Agriculture
et du Commerce
à la lettre du 18 Mai

—

N° 219
Réponse
à la lettre du 20 Mai
à M le Mre des Tr Publics

Du 18 Mai 1850

Le Secrétaire Général du Mre de l'Agriculture et du Commerce annonce que les règlements de finances s'opposent formellement à ce qu'il soit opéré des compensations semblable à celle de l'objet de la demande dans la lettre du 18 Mai courant

il annonce en outre qu'il sera prévenu du jour où les deux voies de bois qui sont restés dans les caves du Palais seront mises sur le fournisseur

Du 31 Mai 1850

Le Questeur du Palais

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous avez bien voulu me demander sur l'admission du Public dans le Palais du Luxembourg

Tous les jours à 11 hres du matin, quatre des hommes de service sont réunis dans la salle des gardes en haut de l'escalier d'honneur, pour recevoir les personnes admises à la bibliothèque et celles qui désirent visiter les appartements

Les portiers n'ont plus le privilège de montrer la chapelle et la salle d'été de médicis. Chaque société est accompagnée dans tout le Palais par le même agent qui n'encourrait une peine très sévère, s'il se permettait de demander la moindre rétribution

Je crois que devoir rendre l'accès du Palais plus

Suite page 129 —

Envois et Demander

Envoi
du Mr des Tx Publics
—

Du 21 Mai

Le Ministre des Travaux Publics

Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer que sur les observations qui m'ont été presentées par M. de Gisors, j'ai retiré a Mr Fogatier l'autorisation de s'installer dans la grande orangerie du Luxembourg, pour y exécuter la Statue de Jeanne d'Arc, et que j'ai accordé a cet artiste un atelier dans le dépôt de l'Ile des Cygnes.

Recevez &c

N° 211
à Mr Bovera
Chef du Bau Central
au Mr de l'Agriculture
Envoi d'1 Papier

Du 22 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur j'ai fait rassembler dans les bureaux où se réuniraient les commissions du Conseil Général, le papier qui se trouvait en bon état et j'ai l'honneur de le renvoyer à Monsieur le Secretaire general

Il y a dix paquets qui contiennent environ 5 Rames de papier de diverses grandeurs

Recevez Mr l'assurance de ma considération distinguée

Envoi du
Mr des Tx Publics
Exposition Florale au profit des Pauvres de Paris
—

Du 23 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

annonce qu'il a accueilli la demande de la Société Nationale d'Horticulture, établie rue Vivienne dans le jardin du Luxembourg allée de Flore pour l'Exposition florale qu'elle se propose de faire du 12 au 17 juin prochain, au profit des Pauvres de la Ville de Paris

N° 212
à Mr le Mr des
Tx Publics
Fils de Bénard
—

Du 25 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

annonce à Monsieur le Ministre des Travaux Publics le Décès du Sr Bénard, garde au jardin du Luxembourg décédé le 24 Mai 1850.

N° 213.
au Mr des Tx Publics
Demande de Secours pour la Vve Bénard.
—

Du 25 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillant intérêt la Dame Bénard qui par suite des Dépenses que lui a causé la longue maladie de son mari décédé hier, se trouve réduite à la plus grande détresse

J'ai été obligé de faire l'avance des frais d'inhumation

Le 20 9bre 1849 Vous avez bien voulu accorder un Secours extraordinaire de 20 f à la Vve du Sr Corbin 1er garçon jardinier du Palais, j'ai la confiance que Vous ne refuserez pas la même faveur à la Veuve d'un Sous officier décoré qui a toujours mérité l'approbation de ses Chefs.

Veuillez &c

N° 214
à ~~Mr le Mr~~ des Tx Publics
occupation provisoire
de l'aile droite du Pr Pt
—

Du 27 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Mr le Vice Président de la République m'a prévenu le matin que par suite des réparations considérables qu'il fait exécuter dans son hôtel, il était obligé de quitter aujourd'hui son appartement et de venir momentanément occuper une partie de l'aile droite du Petit Luxembourg.

Suite Page 128

Réponse

Mon difficile que sous l'administration de l'ancienne Ch^bre de Suisse y était alors admis tous les jours et sans billets; il en est de même aujourd'hui et cette facilité, si agréable pour les étrangers n'a donné lieu jusqu'ici à aucune espèce d'inconvénients; l'administration est toujours libre d'interdire l'entrée des salles dès que les besoins du service l'exigent comme cela vient d'arriver pendant la Session du Conseil-général.

J'espère donc, M^r le Ministre, que vous voudrez bien approuver l'organisation de ce service dans lequel il est regrettable que la bibliothèque ne soit pas comprise et je dois appeler votre attention sur cette fâcheuse exception

J'ai été le premier à demander que la bibliothèque ne fût pas livrée à une publicité complète puisque les livres n'y sont pas protégés par des vitraux ou des grillages.

Mais les lecteurs peu nombreux qui viennent y faire des recherches, ne pourraient-ils pas, une fois par semaine le Samedi par exemple, céder la place aux étrangers à qui il importerait de visiter cette salle la plus intéressante peut-être du Palais?

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous entendre à ce sujet avec votre collègue M^r le M^re de l'instruction publique.

Je ménage à prendre toutes les précautions nécessaires pour couvrir la responsabilité de M^r le Bibliothécaire au lieu d'introduire les visiteurs par l'une des extrémités et de leur faire ainsi traverser toute la bibliothèque en passant devant les rayons ouverts qu'il serait imprudent peut-être de l'aisser examiner de trop près, je propose de les admettre seulement par la porte du milieu, au centre de cette riche galerie, ils pourront de là sans approcher des livres, jouir du beau coup d'œil de l'allée de l'observatoire et admirer les belles proportions de l'architecture, ainsi que les brillantes peintures dont M^r Delacroix a enrichi la coupole

J'ose vous prier M^r le M^re de vouloir bien appuyer de la mesure que je réclame dans l'intérêt des artistes dont les travaux sont dérobés aux regards des amateurs capables de les apprécier, et dans l'intérêt du Palais du Luxembourg qui dépouillé de sa haute destination politique ne peut se défendre contre ceux qui contestent son utilité qu'en leur offrant au moins l'attrait et la jouissance de toutes les richesses artistiques qu'il renferme

Veuillez agréer &c

Réponse à la lettre du 25 Mai dernier à la V^re Benard

Du 4 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

annonce qu'il accorde un secours à la D^lle Vve Benard cette somme sera imputée sur le Chapitre 10^bis du budget de 1850

Réponse du M^re des T^x Publics à la lettre du 27 Mai ci contre

Du 27 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

annonce qu'il regrette d'être dans l'impossibilité de satisfaire au désir exprimé dans la lettre ci contre par le rejeteur comme de M^r le Vice Président.

Envoi à Demander

Je me suis empressé de me rendre au ministère pour prendre Vos Ordres à ce sujet et vous prier De vouloir bien déterminer la nature et la limite des dépenses que pourrait entraîner cette occupation inattendue

Votre administration doit elle fournir à M^r le V^ce Président l'éclairage de l'escalier et des corridors et même celui de son appartement le linge, le bois de chauffage, les ustensiles de cuisine remis à neuf dernièrement? Puis-je admettre à sa disposition quelques uns des hommes de service du Palais, les frais de blanchissage devront-ils portés sur les mémoires de la Régie?

J'ai l'honneur De vous prier De vouloir bien m'envoyer des instructions précises sur ces questions que je me vois dans l'obligation de vous soumettre, car M^r le Vice Président m'a exprimé l'espoir que M^r le M^tre des Trav^x Pub^s voudrait bien se charger de toutes les petites dépenses à la condition toutefois qu'elles ne nécessitaient pas une demande d'allocation à l'assemblée législative.

Veuillez &c.

N°215

au M^re des T^x Publics

Mutation dans le personnel

—

Du 26 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Lorsque Vous avez fait passer il y a deux mois des timbres au Luxembourg, les S^rs Becker et Wache, j'ai cru qu'il était convenable de confier le poste du portier au S^r Becker, qui est décoré, Mais, depuis, je me suis assuré que cet emploi est le seul où l'on puisse utiliser les services du S^r Wache.

La nécessité de pourvoir au remplacement du S^r Bénard garde du Jardin me permet de vous proposer une combinaison qui me paraît concilier les intérêts du service avec l'avantage d'une économie indispensable.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier De vouloir bien donner la place de surveillant au S^r Becker, décoré, et celle de portier au S^r Wache qui ne serait pas remplacé en qualité d'homme de service.

Veuillez &c.

Envoi

Du même sur la Marche dans les horloges et pendules du Palais

—

Du 27 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé un marché souscrit par le S^r Lepaute fils pour l'entretien des 2 horloges du Palais du Luxembourg moyennant 400 f par an et 49 pendules moyennant 245 f.

Vous pourrez prendre connaissance de ces marchés dans les Bureaux de la Division des Bâtiments civils, toutes les fois que cela vous sera nécessaire.

Recevez &c.

N° 216

à M^r le Vice Président de la République

—

Du 28 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Vice Président

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir la réponse de M^r le Ministre des Travaux Publics à la lettre que je lui avais adressée hier relativement aux dépenses que pourrait nécessiter votre présence momentanée dans le petit

Suite Page 132—

Réponses

Envois et Demandes

Luxembourg

M^r le Ministre regrette de ne pouvoir satisfaire au désir que j'ai eu l'honneur de lui exprimer en votre nom, il craindrait de sortir de la limite des devoirs qui lui sont imposés, s'il grevait le budget de son département des dépenses de Chauffage, d'éclairage de lingerie, de batterie de cuisine et de service qui n'ont jusqu'ici été votées que par l'assemblée nationale

Veuillez &c^a

Du 27 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Envoi du M^re des T^x Publics Examen de l'admission à l'Ecole de S^t Cyr.

Monsieur M^r le Préfet de la Seine m'exprime que les examens des élèves qui se représentent pour entrer à l'Ecole de S^t Cyr ne peuvent avoir lieu à l'Hotel de Ville, et il demande d'affecter à ce service les anciens Bureaux de la Chambre des Pairs ou l'orangerie

Cette dernière partie du Palais n'étant pas disponible, je vous prie de vouloir bien me faire savoir si les autres localités ci dessus désignées peuvent être mises, sans inconvénient pour le service, à la disposition du jury chargé des examens dont il s'agit.

Recevez &c^a

Le 28 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Envoi du M^re des T^x Publics Nomination de S^t Badin en remplacement de Bénard

Luxembourg

Badin, Auguste,

Monsieur j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il a nommé surveillant au Palais du Luxembourg en remplacement du S^r Bénard décédé M^r Badin, ancien sous officier, Chevalier de la légion d'honneur

Du 27 Mai 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Eclairage en huile

Monsieur j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé 1° un marché souscrit par M^r Chabrié fils pour l'entreprise de l'éclairage à l'huile du palais du Luxembourg pendant neuf années, à partir du 1^er Janvier 1850. au prix de quatre centimes et un centime quarante centième par heure et par bec de réverbère

Eclairage au Gaz

2° un marché souscrit par M M^r Brunton, Pilté et C^ie pour l'éclairage au gaz de ce palais, pour 9 années à partir du 1^er Avril prochain, au prix de cinq centimes par heure et par bec de gaz et de quatre centimes par heure et par jour pour l'entretien des appareils.

Toutefois, par une clause spéciale l'Administration s'est reservé le droit de résilier ces marchés à l'expiration de chacune de ces neuf années, mais en prévenant les entrepreneurs trois mois d'avance et sans que ces derniers aient droit de prétendre à aucune indemnité à raison de cette résiliation.

Vous pourrez prendre connaissance de ces marchés dans les Bureaux de la Division des Bâtiments civils lorsque cela vous sera nécessaire

Recevez &c^a

N° 218 au Même

Du 30 Mai 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le 15^e Léger vient remplacer au Luxembourg le 61^e de ligne

M^r le colonel d'Estaing se trouvant dans un état de santé qui ne lui permet pas de suivre son régiment, M^r

N° 217
Réponse à la lettre ci contre
—

Le 30 Mai 1850

Le Questeur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre en date du 27 Mai, par laquelle Vous voulez bien me Demander si les anciens bureaux de la Chambre des Pairs pourraient, sans inconvénient être affectés aux examens des élèves qui se présentent pour entrer à l'école de Cyr.

Je comprends qu'il faut justifier la conservation des Palais nationaux, en les utilisant, autant que possible, pour tous les services publics. aussi ne me suis-je jamais permis la moindre objection contre toutes les concessions provisoires qui depuis 8 mois ont été accordées, sans interruption, dans le palais du Luxembourg.

Mais je ne verrais pas sans inquiétude, la salle du Sénat et les anciens bureaux de la Chambre des Pairs envahis par 600 élèves qui, surtout dans l'épreuve des Compositions écrites laisseraient invitablement des traces fâcheuses de leur passage.

La grande orangerie, mise à la disposition d'une société de bienfaisance, et les galeries du rez de chaussée occupées par les troupes conviendraient seules pour convenir à une si nombreuse réunion de jeunes gens dont la tenue n'est pas le caractère habituel.

Je m'étonne qu'on n'ait pas choisi pour ces examens les 2 vastes Amphithéâtres de la Sorbonne, spécialement destinés à un pareil usage

Je n'ai pas besoin d'ajouter que si M. le M^tre croit devoir accorder l'autorisation demandée, je redoublerai de précautions pour atténuer les inconvénients dont je dois lui signaler la possibilité.

Veuillez &c

Envoi et Demande

Le Général Saubout m'a exprimé le désir qu'il peut achever
sa Convalescence dans un autre logement du Palais.

Je viens vous demander si vous voulez bien donner
votre approbation à cette mesure et m'autoriser à mettre
à la Disposition du Colonel Destaing le logement que Mr
le Bibliothécaire adjoint a quitté tout récemment.

Veuillez agréer &c

Pc 220
à Mr le Mre de la Maison
Civile

Le 1er Juin 1850

Le Conseiller du Palais
Monsieur le Ministre

Sect Luxembourg

J'ai l'honneur de vous informer que Mr le Vice Président
m'ayant demandé quelques hommes de Service pour terminer
ses arrangements, je les ai refusés, conformément à vos ordres, et
qu'alors il m'a prié de vous transmettre de nouvelles et pressantes
réclamations.

Je n'ai pas recherché l'honneur d'être son interprète, mais
je n'ai pas cru devoir refuser une mission dont il me charge pour
la seconde fois et qui pourtant convenait peut-être mieux à Mr
Chél son secrétaire.

Voici le résumé de notre entretien.

Mr le Vice Président est venu malgré lui se réfugier au L.L.
où il compte rester le moins longtemps possible. pour ne pas
augmenter les embarras de son déménagement, il a déposé dans sa
cave sa batterie de cuisine. Ces objets, ainsi que le linge font partie
de sa porcelaine et de sa verrerie
du mobilier auquel il croit avoir le même droit qu'au logement.
il s'étonnerait que Mr le Mre refusât de mettre à sa disposition,
pendant le très court séjour qu'il compte faire ici, une faible partie
du linge et du Service de table qui a été apporté pour le L.L. des
magasins de la liste civile au L.L.

il pourrait difficilement concilier ce refus avec les dispositions
bienveillantes qu'il a trouvées chez Mr le Mre, quand il lui a témoigné
le désir d'employer au réceptions qu'il prépare dans son hôtel une
grande partie du mobilier, de la Vice présidence.

Quant aux hommes de Service Mr le Vice Président ne
demande pas qu'on en mette plusieurs à sa disposition d'une
manière absolue, mais seulement qu'ils continuent d'entretenir
les appartements, comme auparavant. il fait remarquer que,
ne voulant recevoir personne, il ne se sert pas même des salons,
et qu'il désire ne remettre les 4 pièces auxquelles il s'est réduit
dans l'état parfait de conservation où il les a trouvés.

Mr le V. P. m'a prié, en terminant de faire tous mes efforts
pour obtenir une prompte décision.

Veuillez agréer &c

Réponse

Réponse
de Mr le Mr des
Travaux Publics
à la lettre du 1er juin
ci contre

Du 3 juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, par votre lettre de ce jour, vous m'informez que Mr le Vice Président de la République insiste pour que du linge et des ustensiles de cuisine soient mis à sa disposition et pour que ses appartements soient entretenus par des hommes de service du Palais. Mr le Vice Président motive sa demande sur les dispositions qui avaient été prises lorsqu'il devait être installé dans l'appartement du Petit Luxembourg.

A l'époque dont parle Mr le Vice Président, il était convenu qu'une demande de crédit serait faite pour pourvoir aux dépenses du rejet de l'appartement qu'il devait occuper; cette demande ayant été refusée une première fois par l'assemblée nationale et une seconde fois par l'assemblée législative l'état des choses a complètement changé et je ne puis aujourd'hui, sans me mettre en contradiction avec les votes des deux assemblées autoriser l'emploi d'hommes ou d'objets dont le paiement devrait être imputé sur un crédit étranger au service de Mr le Vice Président

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Envoi
du Mre des Tres Publics
Personnel
—

Envoi

Le 3 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Par suite des réductions opérées sur le crédit affecté au service des Palais nationaux pour l'exercice 1850. — l'administration a dû s'occuper d'une nouvelle classification des agents de ce service.

Cette Classification vient par arrêté du 2 de ce mois, d'être établie ainsi qu'il suit pour les sous adjudants, Surveillants, Brigadiers, hommes de service et portiers.

Sous adjuds		Traitement	1200 — "
Surveillants	1re classe		900 — "
	2me classe		800 — "
Brigadier des hommes de service			950 — "
hommes de service	1re classe		850 — "
	2me classe		800 — "
	3me classe		700 — "
Portiers	1re classe		700 — "
	2me classe		600 — "

J'ai décidé par application de la nouvelle classification que le Personnel du Palais du Luxembourg, en ce qui concerne les agents ci-dessus désigné, comprendra :

1	Sous adjudant	
8	surveillants de 1re classe	
7	surveillants de 2me classe	
1	Brigadier des hommes de service	
5	hommes de service de 1re classe	Deux agents de cette catégorie actuellement au Luxembourg seront envoyés au Palais de 1re Classe
5	hommes de service de 2me classe	
6	hommes de service de 3me classe	
3	Portiers de 1re classe	
5	Portiers de 2me classe	

En sus du traitement affecté à leur emploi le sous adjudant aura une indemnité annuelle de 200, chaque surveillant 100 f et le Brigadier des hommes de service pareille somme.

Ces mesures devant être mises à exécution à dater du 1er juin 1850 je vous invite à m'adresser dans le plus bref délai des propositions pour le classement des surveillants, hommes de service et portiers employés au Palais du Luxembourg. Vous aurez ~~à tenir~~ à tenir compte dans vos propositions des services et de la situation personnelle de ces agents. Je ne doute pas que vous n'apportiez à ce travail le soin et l'attention que il comporte à raison des changements que les mesures dont il s'agit auront pour effet d'introduire dans la position actuelle de serviteurs généralement dignes d'intérêt.

Recevez &c

N.° 22 b
Réponse
à M. le M.re des
travaux publics
Sessionnel.

Réponse C

le 6 Juin 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser mes propositions pour le classement des Surveillants, hommes de service et portiers employés au Palais du Luxembourg

Les reductions qui ont été imposées au budget des palais nationaux auront pour effet d'introduire un changement si rigoureux dans la position de serviteurs dignes d'intérêt que j'ai dû examiner avec la plus scrupuleuse impartialité les services et la situation personnelle de chacun d'eux. Voici le résultat de ce travail auquel j'ai apporté tous les soins, toute l'attention dont je suis capable.

Surveillants

1 adj.t — Soustalet

1.er Class — Botte
Desnoesbourgs
Lecheneaux
Arniot
Serrin
Bourron
Minartz
Deslandes
Schultz
Clément
Brienne

2.me Class — Fourier
Accolin
Blot
Badin

Hommes de Service

Brigadiers — Detourné
Lemaire
Mercier

1.re Class — Briet
Gautee
Pinot

2.e Class — Carton
Debray
Benoiste
Varange
Fourcart
Vecque
Venembre
Auger

3.me Class — Martin
Bouet
Blanet

Suite Page 139

N° 221
au M^re du P^c Public
Versement au Trésor du Trait^t
de Bénard pour Mai
—

Envoi
le 5 Juin 1850
Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai versé au Trésor Public la Somme de 83^f 33^c montant du Traitement pour le mois de Mai du Sieur Bénard, garde du jardin décédé le 24 du mois dernier

Vous trouverez sous ce pli la déclaration de versement que m'a délivré M^r le Payeur Central.

Je vous prie de vouloir bien faire ordonnancer au nom de la dame Veuve Bénard, la Somme de 64^f 61^c qu'elle devra toucher pour les 24 jours de traitement dûs de défunt

Veuillez &c—

N° 222
au même
Pavillon du Cabinet de
Lecture
—

le 6 Juin 1850
Le Régisseur Du Palais.
Monsieur le Ministre,

Voyant l'année dernière que personne ne se présentait pour louer le Pavillon du Jardin du Luxemb^g qui servait de cabinet de Lecture, j'ai proposé à votre prédécesseur d'affecter ce pavillon au service des surveillants comme étant un point plus central que la baraque qu'ils occupent dans l'avenue de l'observatoire.

Cette mesure ne devant donner lieu à aucune dépense j'obtins l'autorisation de la mettre à exécution.

Mais dans l'intervalle le S^r Didier Simonadis du Jardin du Luxembourg, avait fait une proposition à l'Administration des Domaines à l'effet d'affermer ce Pavillon comme annexe à son établissement.

J'attendis pendant longtemps l'issue de cette négociation qui demeura sans résultat

L'approche de la mauvaise saison me fit ajourner l'installation des surveillants dans le pavillon de la terrasse de l'ouest

Aujourd'hui qu'un temps assez considérable s'est écoulé entre l'autorisation de votre prédécesseur et l'exécution de cette mesure, je viens la soumettre à votre approbation, et vous prier, si vous la jugez convenable, de vouloir bien en faire donner avis à M^r le Ministre des finances afin qu'il ne se préoccupe plus de la location de cet ancien ~~Pavillon~~ cabinet de lecture

Veuillez &c

Suite de la lettre du 6 juin

Réponses

Portiers

1re classe
- Perinet
- Becker
- Prignon

2e classe
- Chermaillot
- Guerdat
- Vve Prieguenedieux
- 2de Pluche
- 2de Mantel

Le nombre des hommes de service du Luxembourg, ayant été réduit de 18 à 16, je dois en mettre deux à la disposition de Mr le Préfet de St Cloud

J'ai l'honneur de vous proposer pour cette destination les Sieurs Webb et Perier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Réponse à la lettre du 6 juin. Pavillon du Cabinet de lecture.

Du 15 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, par votre lettre du 6 juin c't vous exposez que le poste des Surveillants établi dans l'allée de l'observatoire, dans le jardin du Luxembourg ne se trouve pas sur un point suffisamment central et qu'il y aurait intérêt pour le service à ce qu'il fut transféré dans le bâtiment construit pour loger les fourneaux et qui se trouve depuis long-temps inoccupé.

J'autorise, Monsieur, cette installation et j'ai écrit à Mr le Ministre des Finances pour le prier d'inviter l'Administration des Domaines à cesser tout projet de location du dit pavillon

Recevez &c

Envoi du Mre de Vx Publics Personnel

Envoi

le 3 Juin 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

Monsieur, Je vous notifie par une dépêche séparée, les dispositions qui viennent d'être établies par arrêté du 2 de ce mois, concernant les agents du service d'administration et de surveillance Des Palais Nationaux.

Le même arrêté a fixé le traitement De M. M. les Intendans a 2800 f pour la 1re Classe et 2,400 f pour la 2me classe, Celui Des Commis D'administration est maintenu a 1800 f pour la 1re Classe et a 1500 pour la 2me Classe.

Vous recevrez, a Dater du 1er Juin le traitement De la 2me Classe Dans laquelle vous etes rangé, plus 100 f D'indemnité annuelle, cette indemnité sera payée mensuellement et imputée sur les mêmes fonds que votre traitement

Mr Chabrol, Commis D'administration, rangé Dans la 1re Classe, conservera son traitement actuel De 1800 f

Recevez &a

Envoi du même Balayage Exter

le 6 Juin 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

Monsieur, J'ai l'honneur De vous informer que j'ai approuvé le Marché souscrit par M. Couvès pour le Balayage Des abords Du Palais Du Luxembourg pour 3, 6 ou 9 années à partir Du 1er Juillet prochain.

Le prix De ce balayage est fixé à dix huit centimes par mètre superficiel, et par année

Vous aurez Monsieur, à surveiller l'execution De ce Marché Dont vous pourrez prendre communication, lorsque cela vous sera nécessaire, Dans les Bureaux De la Direction Des Batiments civils

Recevez &a

No 224

a Mr le Chef du Cabinet du Mre des Tx Publics

Envoi de procès-verbaux et d'impressions diverses

le 8 Juin 1850

Le Négisseur du Palais

J'ai l'honneur De mettre à la disposition De Monsieur le Chef du Cabinet du Ministre des Travaux Publics la collection Des procès-verbaux et impressions Diverses De l'Ex. Chambre Des Pairs

Voici la liste Des nos Epuisés

Procès-verbaux session de 1832, 42 et 47

Impressions session de 1830, 94.

—— » —— » —— de 1831. 3, 12, 15 et 27.

—— » —— » —— de 1832 27 et 44

Je ferai faire encore des recherches, mais il est très douteux qu'on puisse combler les lacunes

Je saisis cette occasion pour me rappeler au souvenir De Monsieur De Berthier et lui offrir l'expression De mes sentiments les plus Distingués

142

Envoi du Directeur des Domaines Cabinet de lecture du Jardin

Envoi

le 8 Juin 1850

Le Directeur des Domaines

Monsieur

L'Administration des Domaines désirait qu'il fut possible de stipuler, par voie des enchères, sur les cahiers des charges une condition résolutoire pour le cas où le locataire donnerait à lire des ouvrages nuisibles à la morale ou à la sureté publique. Le locataire du Pavillon qui, dans le jardin du Luxembourg est affecté à un cabinet de lecture, l'adjudicataire aurait en même temps le droit de donner à lire des journaux dans ce jardin

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître si vous ne trouvez aucun obstacle à l'exécution de cette mesure, j'ai l'honneur de vous faire observer que, par suite de la clause résolutoire la location dont il s'agit pourra être résiliée à la première réquisition qui en sera faite au locataire

Agréez, Monsieur l'assurance de mes sentiments très distingués.

Envoi du Mr des Bt Publics Habillement

Circulaire

le 8 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Messieurs, par suite des réductions opérées par l'assemblée Nationale sur les crédits du budget affecté, pour l'exercice 1850, au service des Palais Nationaux l'Administration a dû s'occuper des moyens de diminuer les dépenses de ce service

Il lui a paru, après examen, que les frais d'habillement des agents pouvaient être réduits cette année dans une proportion assez notable.

J'ai l'honneur de vous annoncer que les dispositions suivantes viennent d'être arrêtées

Les sous adjudants ne recevront cette année qu'une paire d'épaulettes leur ceinturon ne sera pas renouvelé non plus que les deux pantalons d'été qui leur sont attribués.

La suppression des deux pantalons d'été est appliquée au surveillants

La redingotte et le gilet de grande tenue attribués aux portiers ne seront pas renouvelés cette année

Il en sera de même de l'habit, du gilet de grand tenue et des manteaux des Brigadiers et hommes de service.

Je vous invite à donner avis aux agents sous vos ordres des dispositions qui précèdent et à y conformer les propositions que vous aurez à m'adresser pour l'habillement des agents du sexe [illegible]

Recevez &c

N° 225
Réponse à la lettre en date du 8 Juin ci contre
Cabinet de Lecture

Réponse
le 11 Juin 1850
Le Régisseur du Palais

Monsieur, J'ai reçu votre lettre en date du 8 juin par laquelle vous voulez bien me demander si je ne vois aucun inconvénient à tenter, pour la voie des enchères, la location du pavillon, situé sur la terrasse de l'ouest dans le jardin du Luxembourg.

En 1849, j'ai demandé à M. le Ministre des Travaux Publics l'autorisation d'affecter le pavillon au service des surveillants, comme étant un point plus central que la baraque qu'ils occupent dans l'avenue de l'observatoire.

M. le Mtre approuva l'exécution de cette mesure que je crus devoir ajourner à cause de l'approche de la mauvaise saison. Voulant faire passer définitivement le poste des surveillants dans le pavillon j'ai jugé convenable d'obtenir l'assentiment de M. le Mtre actuel des Travaux Publics en le priant de vouloir bien confirmer la décision de son prédécesseur et bien vouloir aviser à ce que votre administration ne se préoccupe plus de la location de cet ancien cabinet de lecture. J'attends sa réponse.

Recevez Monsieur l'assurance de ma considération distinguée

N° 234
Réponse à la lettre en date du 8 juin 1850
Habillement

le 28 Juin 1850
Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser mes propositions pour l'habillement des agents du Palais du Luxembourg. J'ai eu soin de les conformer aux dispositions qui ont été arrêtées par votre lettre en date du 8 juin.

J'ai compris dans cet état les noms des 3es Sergents et Valets que j'avais désignés pour passer au Palais de St Cloud conformément à votre arrêté du 2 juin par lequel le nombre des hommes de service du Luxembourg était réduit de 18 à 16.

Veuillez agréer, &c

Envois

Envoi au Ministre des Tx Publics
Inspection
—

Du 12 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté en date du 1er du mois, j'ai décidé que le Service d'inspection des Palais Nationaux sera centralisé entre les mains d'un seul fonctionnaire.

A dater du 1er Juin courant, Mr l'Inspecteur Lecherne demeure seul chargé de ce Service

Recevez &a

N° 226

Envoi à Mr le Mre des Travaux Publics
—

Du 13 Juin 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser un Etat d'émargement qui sera, je crois nécessaire à la veuve Bénard afin de toucher la somme qui lui est dûe pour 24 jours de traitement de son mari, pendant le mois de mai 1850

Veuillez &a

N° 227

Envoi au Mème
—

Du 10 Juin 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser l'état d'émargement de secours de 200f que vous avez bien voulu accorder à la Sœur du Sieur Bénard surveillant du Luxembourg, décédé le 24 Mai dernier

Veuillez agréer &a

Envoi du Mre des Tx Publics
Séance publique de l'Institut historique dans la Salle du Sénat
—

Du 17 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accueilli une demande qui m'a été adressée par Mr le Président de l'Institut historique de France à l'effet d'obtenir que l'ancienne salle du Sénat, au Palais du Luxembourg soit mise à la disposition de l'Institut historique le 23 Juin courant, pour y tenir sa séance annuelle publique.

Je vous invite à prendre les mesures d'ordre et de conservation nécessaire en cette circonstance.

Recevez

N° 228

à Mr le Commt Douay
Occupation du Pavillon de Lecture sur la terrasse à l'ouest par les Gdes du Jardin
—

Du 18 Juin 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le commandant,

En 1829, j'ai demandé à Mr Lacrosse, Ministre des Travaux Publics l'autorisation d'affecter le pavillon de la terrasse de l'ouest au service des surveillants, comme étant un point plus central que la baraque qu'ils occupent dans l'avenue de l'observatoire

Mr le Mre approuva l'exécution de cette mesure, que je crus devoir ajourner à cause de l'approche de la mauvaise saison.

Avant de faire passer définitivement le poste des surveillants dans cet ancien Cabinet de lecture, j'ai jugé convenable d'obtenir l'assentiment du Mre actuel des Tx Pcs il vient de confirmer la décision de son prédécesseur; je vous prie en conséquence de vouloir bien donner aux Gardes du Jardin l'ordre d'entrer désormais sur la terrasse de l'ouest dans le pavillon dont je vous adresse la Clé. Recevez Mr le Cte, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Réponse

Envoi
Du 21 Juin 1850
Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez adressée le 5 de ce mois, le récépissé de Mr le Caissier payeur Central du Trésor Public constatant que vous avez versé à la caisse la Somme de 83f 33c représentant le traitement pour le mois de Mai 1850, du Sr Bénard garde du Jardin du palais National du Luxembourg décédé le 24 Mai dernier.

La somme de 64f 61c due au Sr Bénard pour son traitement du 1er au 24 mai 1850 jour de son décès, sera ordonnancé aussitôt que vous aurez adressé à l'Administration centrale un état de payement dressé au nom des héritiers ou ayant droit de cet agent

Recevez &a

Envoi
du Préfet de police
sur les Chiens

Du 22 Juin 1850
Le Préfet de police

Monsieur, Je viens de faire afficher dans Paris l'ordonnance de police concernant les Chiens & les Chiens Dogue-Dogue

J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs exemplaires de ce règlement et de vous prier de donner une consigne sévère pour qu'il soit observé ponctuellement dans le jardin du Luxembourg

Je vous serai fort obligé, Monsieur, des recommandations que vous voudrez bien faire dans ce but aux surveillants qui, si le cas se présente pourront faire conduire les Chiens non muselés à la fourrière du boulevard de l'Hopital 12 ou seront acquittés les frais de conduite

Je vous remercie d'avance Monsieur, des mesures que vous aurez bien voulu prendre dans l'intérêt de ce service.

Agréez &

N° 229
à M Douay
Commandt des Suisses
Jardin

Du 23 Juin 1850
Le Régisseur du Palais

Monsieur le Commandant

On se plaint que le Jardin du Luxembourg soit fermé plus tôt que celui des Tuileries. Sous l'Administration de l'ancienne Chambre des Pairs il n'y avait pas d'heure fixe pour la battue, et dans les longs jours de l'été, les promeneurs pouvaient jouir de l'agrément du jardin, jusqu'à 10 h du soir

Je ne vois pas pourquoi ils seraient aujourd'hui privés de cet avantage.

En conséquence, je vous prie de donner des ordres pour que le jardin reste ouvert le soir jusqu'à 10 heures.

Mr le Gal Lamarque que j'ai eu soin de consulter approuve entièrement cette mesure que vous voudrez bien faire exécuter aussi les jours suivants, tant que le clair de lune permettra d'exercer la surveillance nécessaire dans l'intérieur du jardin

Veuillez &a

Réponse

N° 230

Le 24 Juin 1850

Le Registrateur Du Palais

A Monsieur le Préfet

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser Vingt exemplaires de l'ordonnance de police concernant les Chiens, qui vient d'être publiée par vos ordres, j'ai fait apposer cette affiche à toutes les entrées du jardin du Luxembourg, et une consigne écrite a été donnée aux surveillants pour assurer l'exécution de ce reglement

J'aurai soin de prendre toute les mesures necessaires dans l'intérêt de ce service

Veuillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de ma haute Considération.

Minimum
Réponse à la lettre du 22 Juin de M. le Préfet de police ci contre

N° 231

à Mr Duray
Commandt des Gardes

Envoi

Le 24 Juin 1850

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Commandant

Mr le Préfet de Police vient de m'adresser plusieurs exemplaires de son ordonnance concernant les Chiens, j'ai cru devoir prié de donner une consigne sévère pour que ce reglement soit observé ponctuellement dans le jardin du Luxembourg.

Vous voudrez bien donner, dans le but, vos instructions aux Surveillants afin que si le cas se présente pouvoir faire conduire les chiens non muselés à la fourrière du Boulevard de l'Hopital 12, où seront acquittés les frais de conduite

Je vous remercie d'avance des mesures que vous aurez prescrites dans l'intérêt de ce service

Agréez &c

Envoi du Ministre des Travaux Publics personnel

Le 26 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Je vous ai notifié un arrêté en date du 2 de ce mois portant nouvelle Classification des employés et agents du Service d'administration et de surveillance des Palais Nationaux

En attendant qu'il ait été statué à l'égard des réductions que comporte le Service de chaque Palais par suite du Vote du Budget de l'Exercice courant, je vous invite à dresser les états de traitement du mois de Juin pour les agents du Luxembourg d'après les anciennes bases et sans appliquer les dispositions de l'arrêté du 2 Juin

Vous recevrez prochainement des instructions touchant la rédaction des états de traitement du mois de Juillet.

Recevez &c

N° 233

à Mr le Mtre des Travaux Publics
Demande de Démission

Le 28 Juin 1850

Monsieur le Ministre

Le Sr Varange homme de Service du Palais du Luxembourg m'a exposé les motifs qui l'obligent de se rendre dans sa famille pour y régler des affaires d'intérêt, par suite de la mort de son beau père.

Comme il entreprend un voyage de 200 lieues il se voit dans la nécessité de solliciter un congé d'un mois. Je n'ai pas cru pouvoir le lui accorder sans votre autorisation

En conséquence, j'ai l'honneur de vous transmettre sa demande, en vous priant de ne pas lui imposer la retenue, qui augmenterait les frais déjà considérables de son voyage

Le Sr Varange a eu soin de s'entendre avec ses camarades pour que le service ne souffrit en rien de son absence

Veuillez &c

Réponse

N° 232

Réponse à la lettre du 26 juin Envoi d'état Remargement

—

Le 29 Juin 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous transmettre les états de traitement du mois de Juin pour les employés et agents du Service d'administration et de surveillance du Palais du Luxembourg

Ces états ont été dressés d'après les anciennes bases et sans appliquer les dispositions de l'arrêté du 2 Juin

Veuillez &c

Réponse à la Demande de congé en date du 28 Juin 1850

—

Le 1er Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au sujet du Sr Varange huissier de service au Palais du Luxembourg qui sollicite un congé d'un mois pour se rendre dans sa famille ou l'appellent des affaires d'intérêt.

J'accorde ce congé au Sr Varange

Veuillez donner avis à cet agent de la présente décision et me faire connaître l'époque de son départ et celle de son retour

Recevez &c

150

96° 235

à Mad= Bruche
portière a la Grille
d'Entrée

—

Envoi
Le 29 Juin 1850

Le Registrateur du Palais

Les Surveillants ont à diverses reprise rencontré des personnes qui traversent le Jardin après la fermeture, et voit sortir par la grille de l'observatoire dont la Dame Bruche leur ouvre la Porte

Je préviens Mme Bruche, que si cet abus se renouvelait, je me verrais forcé de lui retirer la Clé

Envoi
du Mr des Travaux
Publics
Personnel

—

Du 30 Juin 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, la Réductions effectuées par l'Assemblée législatives sur le crédit affecté au Service des Palais Nationaux mettent l'Administration dans la nécessité de diminuer le personnel des agents attachés à ce service.

J'ai le regret de vous annoncer que j'ai dû, en ce qui concerne le palais du Luxembourg, prononcer la suppression de l'emploi occupé par :

M Mr Chalamel, commis d'administration
Retourné brigadier des hommes de service
Gerdat homme de service

Le traitement de ces agents cessera de leur être payé a Dater du 1er Juillet prochain.

Veuillez leur notifier cette Décision

L'arrêté du 2 Juin relatif à une nouvelle classification des employés et agents du service des Palais Nationaux est rapporté

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

Réponses

N° 238

Réponse à la lettre du 11 Dos 6e Subdivn en date du 30 Juin.

Personnel mutations

Le 2 Juillet

Le Receveur du Palais

A Monsieur le Ministre

J'ai reçu Votre lettre en date du 30 juin, par laquelle Vous me faites l'honneur de m'annoncer que par suite des réductions effectuées sur le crédit affecté au service des Salins Mat[x] Vous avez dû prononcer la suppression de l'emploi occupé au Luxembourg par M. M[r] Chalamel commis d'Administ[n] Retourné Brigadier des hommes de service et Gardat sortis

J'ai eu le regret de notifier à ces agents cette rigoureuse décision.

Je ne pense pas M. le M[re] qu'après avoir supprimé le commis d'administration Votre intention soit de laisser un Receveur un brigadier qui puisse au moins donner des ordres en son absence. Je m'empresse de vous désigner celui des hommes de service qui pourrait le plus convenablement remplacer le S[r] Retourné c'est le S[r] Briet, ancien garçon de Bureau de M. Cauchy et qui dans divers procès a été déjà employé comme huissier stagiaire son intelligence son activité et sa bonne tenue le rendent très propre à cet emploi

Si l'état des crédits ne vous permettait pas de porter son traitement à 1100 f, je n'hésiterais pas à vous proposer de faire descendre de la 1re classe dans la 2e le S[r] Serier et d'affecter un brigadier les 100 f qui se trouveraient disponibles

Envoyé après la révolution de février au Luxembourg, pour faire le service d'homme de peine, le S[r] Serier a obtenu l'avantage d'être compris dans la 1re Classe avec 1000 f d'appointement au détriment de plusieurs agents excellents et qui comptaient un grand nombre d'années de service dans le Salins.

Je regarderais comme une mesure régulière et équitable de faire rentrer le S[r] Serier dans la Catégorie où il devait naturellement se trouver, en lui retirant une faveur que rien ne justifie à mon Jugement

Veuillez &[c]

Envoi
Du 2 Juillet 1850
Le Ministre des Travaux Publics
Demande d'avis sur la possibilité de mettre à la disposition
de M. le Ministre de la guerre les salles des palais pour les
épreuves orales du concours d'admission à l'école de St Cyr.

Envoi Du
M. des Trx Publics

—

N° 236

—

à M. le Général
Jacqueminot

—

Du 2 Juillet 1850

Le Maréchal du Palais
Mon Général

Monsieur le Préfet de Police vient d'adresser dernièrement plusieurs exemplaires de son ordonnance concernant les Chiens en m'invitant à la faire exécuter ponctuellement dans le Jardin du Luxembourg.

Des surveillants ont été chargés de veiller à l'exécution de ce règlement

Mais plusieurs officiers et soldats des divers corps qui viennent manœuvrer dans le Luxembourg amènent avec eux des chiens non muselés, donnant ainsi un mauvais exemple dont ne manquent pas de s'autoriser les autres promeneurs pour contrevenir aux prescriptions de M. le préfet de Police.

J'ose Vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que cet abus ne se renouvelle plus et que rien ne s'oppose à l'exécution d'une mesure si importante pour la sécurité des personnes qui fréquentent le Jardin du Luxembourg.

Veuillez agréer, Mon Général, l'hommage de ma haute Considération

N° 237
Réponse
à M. le Mis de
Coriolis la blois
à la lettre du 2 juillet

Réponse
le 3 juillet 1850.

Le Magistrat du Palais,
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre en date du 2 juillet par laquelle vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur la possibilité de mettre à la disposition de M. le Ministre de la Guerre la salle du Palais pour les épreuves orales du Concours d'admission à l'école de St Cyr.

Ces examens ne doivent se présenter seulement une vingtaine de jeunes gens par jour, n'offrent pas les mêmes inconvénients que les compositions écrites et la surveillance y sera plus facile. Mais je ne sait pas si les bureaux de l'ancienne Chambre des Pairs seront assez vastes pour des épreuves qui doivent être publiques, et auxquelles un grand nombre d'élèves voudront probablement assister

Je ne pense pas que votre intention soit d'affecter à ce service l'ancienne salle des Pairs. elle a besoin d'être ménagée, car son tapis et dans un fort mauvais état et il serait bon de la reserver pour des occasions plus importantes comme les sessions du conseil general du Congrès d'agriculture.

La salle du Sénat conviendrait mieux pour ces examens on pourrait y joindre l'ancienne buvette, avec le 4me et 5me bureaux ce sont les pièces les plus vastes et les plus convenables. Mais je dois vous faire remarquer que j'ai déjà mis le 4e et le 5e bx à la disposition de M. le Dr Vergne auquel vous avez accordé l'autorisation de faire dans le palais vers le milieu de juillet l'exposition et le tirage d'une loterie pour une oeuvre de bienfaisance

Il serait essentiel, dans tous les cas, que M. le Mis de la Guerre voulût bien envoyer un Parlementaire, un de ses employés avec lequel je puisse m'entendre sur le choix des localités et sur les dispositions à prendre.

Veuillez &c

Envoi de M. le Mre des Travaux Publics — Personnel —

Envoi

Le 2 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que par suite de l'insuffisance des économies réalisées récemment pour faire rentrer le crédit du service des Palais Nationaux dans les limites fixées pour cette année par la loi de finance du 15 Mai 1850, j'ai décidé, par arrêté de ce jour, qu'une réduction temporaire de 6 p% sera opérée sur les traitements des employés et agents de ce service, à dater du 1er Juillet et jusqu'au 31 Décembre 1850

Toutefois les agents dont le traitement est inférieur à 1200f et ceux dont le traitement a été réduit par l'arrêté du 30 Juin dernier sont exemptés de cette retenue

Par application de cette décision, les traitements des employés et agents du Palais du Luxembourg ci après dénommés sont réduits provisoirement aux chiffres suivants

MM

Duvelay	Régisseur	2350
Lourtallet	S. adjudant	1316

Je vous prie de notifier cette disposition aux employés qu'elle concerne.

Les retenues indiquées ci dessus devant faire retour au crédit général les états mensuels que vous aurez à dresser mentionneront seulement le chiffre réduit du traitement sans indication de l'ancien traitement

Agréez &c

Envoi de même — Personnel —

Le 5 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, d'après les plaintes portées contre les Sieurs Servier et Martin, hommes de service au Palais du Luxembourg j'ai, par arrêté de ce jour, prononcé la révocation de ces agents.

Leur traitement cessera de leur être payé à dater du premier de ce mois

Veuillez bien notifier cette décision.

Agréez &c

Envoi de même — Mutations Personnel —

Le 5 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, d'après vos propositions je viens par arrêté de ce jour, de nommer Brigadier des hommes de service au Palais du Luxembourg le Sr Briet homme de service au même Palais son traitement sera porté de 1000 à 1100 f.

J'ai modifié par le même arrêté, la décision du 30 juin dernier en ce qui touche le Sr Guerdat les dispositions qui précèdent et qui auront leur effet à dater du 1er de ce mois

Agréez &c

Réponse

Envoi de Mr des Cte Subalternes au Serment

—

Envoi

le 5 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de ce jour, j'ai Nommé Mr Chalamel, Lingère du Palais Du Luxembourg, en remplacement de Mme Morin, qui cesse d'être employée.

Cette Décision aura son effet à Dater du 5 de ce mois

Veuillez notifier à ces Deux Dames, chacune en ce qui les concerne

Recevez Mr

—

N°239

au même

—

Du 10 Juillet

Le Concierge Du Palais informe Mr le Ministre des Travaux Publics du jour du départ de Mr Lavenue pour son Voyage qui a eu lieu le 9 Juillet

—

N° 240

a Mad Fayard Femme de Chaise du Jardin

—

le 10 Juillet

Le Concierge du Palais

Madame

J'ai l'avis devoir Vous faire remarquer que le Nombre De Vos Chaises est insuffisant, maintenant surtout que le Concert a lieu devant le Palais et non plus auprès de la terrasse De l'Ouest.

Il Vous manque plus de 200 Chaises pour completer le nombre de 1500, Stipulé dans votre Bail dont je vous prie De vouloir bien exécuter toutes les Clauses.

Recevez Madame Mr

—

N° 241

a Mr le Mre des Travaux Publics

Envoi des Etats pour Juillet

—

Du 10 Juillet 1850

Le Concierge du Palais adresse a Mr le Ministre des Travaux Publics les Etat d'appointements des divers agents du Palais du Luxembourg et ce pour Juillet 1850

—

Envoi du Mr des Cte Subalternes Personnel

—

le 10 Juillet

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté de ce jour, j'ai décidé que Mr Chalamel est maintenu dans son emploi de Commis d'Administration au Palais du Luxembourg son traitement est fixé a 1500f par an

L'effet de cette Disposition est fixé au 1er de ce mois

Par application de l'arrêté du 2 Juillet relatif à la réduction temporaire de 6 pour Cent a opérer sur les traitements des employés et agents des Palais nationaux le traitement de Mr Chalamel est reduit provisoirement a la Somme de 1410 f

Recevez

—

— D —

le 10 Juillet

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de ce jour, j'ai prononcé la suppression de l'emploi de lingère au Palais du Luxembourg et rapporté la décision du 5 Juillet qui nommait Mme Chalamel a cet emploi

Veuillez notifier cet arrêté a Mme Chalamel

Recevez Mr

Réponses

Envoi

N° 242

Du 13 juillet 1850

a Mr le Dr de Sablière

annonce du Départ de Mr le Colonel Destaing

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer qu'une amélioration passagère inespérée s'est manifestée dans l'état de Mr le Colonel Destaing à qui sa mauvaise santé n'avait pas permis de suivre son Régiment, et en faveur duquel je vous avais demandé une prolongation de séjour dans le Palais

Il est parti hier pour rejoindre le 61e de ligne à Angoulême

Veuillez &c

Le 15 Juillet 1850.

Envoi du Ministre des Tx Publics Budget

Le Ministre des Travaux Publics.

Monsieur J'ai l'honneur de vous informer que les Dépenses de Régie du Palais du Luxembourg pour l'Exercice 1850 ont été fixées à Vingt huit mille huit cent soixante cinq francs

Savoir:

Eclairage au gaz	3,520.
— d'huile	6,400.
Chandelles Bougie	200.
Chauffage du Calorifère	9,585.
Bois de chauffage (120 Stères)	3,900.
Charbon de terre	540.
Ustensiles de propreté (cire à frotter ferblanterie)	1,500.
Entretien du mobilier (matelas, fontaines, Drapeaux)	1,500.
Entretien des Pendules	250.
Blanchissage	800.
Chapelle	370.
fourniture de Bureau	300.
Total	28865

Je vous invite à vous renfermer dans les limites de cette somme.

Recevez &c

Le 18 Juillet 1850

Envoi du même Circulaire Médaille de Représentant du Peuple

Le Ministre des Travaux Publics a été informé que Mr Bervé de St Germain Représt du Peuple a perdu sa médaille le 24 Juin dernier et que pour prévenir l'abus qui pourrait être fait de cette médaille par un tiers, il a réclamé une nouvelle dont les numéros seront annoncés Mr de St Germain (Bervé).

Mr le Préfet de Police demande que la médaille lui soit retirée à la personne qui se présenterait dans les divers Etablissements Publics et que cette personne soit conduite s'il y a lieu Chez Mr le Commissaire de police le plus voisin qui prendra à son égard telles mesures que de Droit

Réponses

160

Envoi
Du M^re des T^x Publics
—
Location des Emplacements occupés gratuitement aux différentes grilles du Palais

Envoi
le 19 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, M^r le Ministre des finances vient de m'écrire au sujet des emplacements qui sont occupés gratuitement par des étalagistes aux différentes grilles du Palais du Luxembourg.

Mon collègue demande que les concessionnaires soient assujettis au payement d'un loyer annuel, par voie amiable, mais que pour les cabinets d'aisances de la grille d'entrer la location ait lieu aux enchères.

Je vous prie de me donner votre avis sur cette demande que j'ai l'honneur de vous communiquer et dont vous voudrez bien me faire le renvoi.

Recevez &^ca

Réponse

160

N° 243
à Mr le Ministre
des Ar publics
Personnel

Envoi

Du 16 juillet 1850

Monsieur le Ministre

Les réductions opérées par l'assemblée législative sur le crédit affecté aux Palais Nationaux, vous ont mis dans la nécessité de diminuer le personnel des agents attachés à ce service

Votre Dépêche en date du 30 juin m'a annoncé la suppression de l'emploi occupé par les Sieurs Detourné et Guerdat

C'était deux hommes de service que devait perdre, pour sa part le palais du Luxembourg

Depuis le Sr Guerdat est rentré et vous avez révoqué les Srs Sérier et Martin. Cette nouvelle mesure diminuerait notre personnel de trois agents au lieu de Deux.

Les Srs Sérier et Martin étaient chargés avec trois de leurs camarades de monter l'eau et le bois, de balayer les cours, les escaliers, vestibules et corridors &c. Supprimer Deux de ces hommes sur cinq, ce serait rendre presque impossible le service déjà très pénible, surtout pendant l'hiver

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien dès que l'état des crédits vous le permettra, remplacer une des deux personnes qui viennent d'être révoquées.

Veuillez &c

N° 244
au même
Mutations et réparations dans la loge du Portier de l'escalier Ouest
—

le 16 juillet 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

La réduction opérée dans le personnel du Palais du Lux.g m'a obligé de faire passer le Sr Guerdat dans la classe des hommes de service et de confier au Sr Valet l'emploi de Portier, le seul que son état Valétudinaire lui permette de remplir.

La loge et les 2 pièces que cet agent va occuper sont dans un état de malpropreté qui ne saurait être toléré plus longtemps, surtout dans un escalier aussi fréquenté

En conséquence Monsieur le Ministre, je viens vous prier de vouloir bien autoriser dans ce logement, un nettoyage qui me paraît indispensable. Cette dépense qui ne dépassera pas une centaine de francs serait prise sur le crédit affecté à l'entretien du Palais

Veuillez &c

N° 245
au même
Envoi des Mémoires du 2e Trimestre 1850
—

le 16 juillet 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les divers mémoires des dépenses qui ont été faites pendant le 2e Trimestre de 1850 pour l'entretien du Palais du Luxembourg.

Veuillez &

Réponse
du 11me Bur. C.t Public
à la lettre du 16 juillet
Personnel

Réponse

le 25 juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, par votre lettre, en date du 16 de ce mois, vous faites connaître qu'il serait à désirer, dans l'intérêt du service du Palais du Luxembourg, que l'on pût remplacer l'un des deux agents récemment supprimés.

Cette mesure, vous le savez, Monsieur, a été nécessitée par la réduction du crédit affecté au personnel des Palais Nationaux. Il serait impossible, en ce moment, de réaliser le désir que vous exprimez.

Il faut que vous suffisiez au service du palais avec les agents dont vous disposez.

Recevez &a

Envoi.

Envoi du Mtre des Tx Publics — Personnel

Du 17 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Mr Chabaud se trouvant dans le cas prévu par la disposition exceptionnelle de l'arrêté du 2 Juillet, qui exempte les agent dont le traitement a été réduit de la retenue de 6 p% sur leur traitement.

Il ne sera fait aucune retenue sur son traitement

Envoi du même — Habillement

Le 17 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Je vous annonce que sur la Propositions de Mr De Gisors Architecte du Palais du Luxembourg, j'ai décidé que les bureaux de la régie de ce Palais seraient installés dans deux des pièces situées au rez-de-chaussée du Pavillon dit des cuisines, à proximité de la Grande cour.

Recevez &c.

Envoi du même — Habillement

Le 17 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur J'ai pris connaissance des propositions que vous m'avez adressées, concernant l'habillement des agents du Palais du Luxembourg

Je vous autorise à faire immédiatement la commande de ces effets

Vous remarquerez que pour le Brigadier, les hommes de service et les portiers le Pantalon de coutil gris a été substitué au Pantalon de Drap.

Vous aurez, suivant ce qui a été réglé précédemment pour l'administration, à certifier sur les mémoires des fournisseurs la livraison des effets et leur bonne confection. La date de la décision Ministérielle qui a autorisé la commande devra également y être rappelée

Recevez &c.

Envoi du même — Circulaire sur une médaille de Sapeur perdue

Le 18 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics a été informé que Mr Berré de St Germain Sapr du 2e Bataillon a perdu sa médaille le 24 Juin dernier et que pour prévenir tous qui pourrait être fait de cette médaille par un tiers il en a réclamé une nouvelle dont les mains seront Envoyé

Mr de St Germain (Berré)

Mr le Préfet de police demande que la médaille perdue soit retirée a la personne qui se présenterait dans les divers Etablissements publics et que cette personne soit conduite s'il y a lieu chez le Commissaire de police le plus voisin qui prendra a son égard telles mesures que de Droit.

Réponse.

N° 164

Envoi
du 11e des Cx Publics
Location des emplacements occupés gratuitement aux différentes grilles du Palais

Envoi

le 19 Juillet 1850

Monsieur, M le Ministre des Finances vient de m'écrire au sujet des emplacements qui sont occupés gratuitement par des étalagistes aux différentes grilles du Palais du Luxembourg.

Mon collègue me demande que les concessionnaires soient assujettis au payement d'un loyer annuel, par voie amiable, mais que pour les cabinets d'aisances de la grille d'enfer la location ait lieu aux enchères.

Je vous prie donc donner votre avis sur cette demande que j'ai l'honneur de vous communiquer et dont vous voudrez bien me faire le renvoi

Recevez Mr

Envoi
du Même
indemnité au Sr Martin

le 6 Juillet 1850.

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du 18 de ce mois, une indemnité de 100f. est allouée au Sr Martin, ancien agent de service au Luxembourg.

La somme dont il s'agit sera payée au Sr Martin par les soins de l'administration centrale.

Veuillez informer le Sr Martin de la présente décision.

Recevez Mr

Envoi
du même
Vice Présidence

le 22 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Mr le Vice Président de la République m'a fait l'honneur de me témoigner le désir qu'un Mobilier qui garnit le Palais du Petit Luxembourg qui lui est affecté, on ajoute le linge, la batterie de cuisine, les porcelaines et les cristaux dont il a besoin.

Je vous invite, Monsieur, à mettre ces objets à la disposition de Mr le Vice Président en les prenant dans les magasins du Luxembourg. Le blanchissage du linge restera à la Charge de Mr le Vice Président

Recevez, Monsieur, Mr

N° 246

à Mr Monny de-Mornay chef de Dn au Mre de l'agriculture et du Commerce

Indemnité p. Instr. de Justice

le 26 Juillet 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur

Veuillez me permettre de rappeler à votre bienveillant souvenir les hommes de service du Luxembourg qui pendant 3 mois ont fait l'office de Garçons de bureau pour les Concours relatifs aux Chaires de l'institut Agronomique. on leur avait fait espérer une gratification pour ce service assez pénible, et je crains qu'ils n'aient été oubliés.

Vous excuserez facilement la démarche que je tente auprès de vous et que m'inspire un intérêt bien naturel pour les agents placés sous mes ordres. Quelques uns d'entre eux viennent d'être révoqués par suite de la réduction du crédit affecté au personnel des Palais Nationaux.

Je ne dois négliger aucun moyen d'adoucir un peu leur disgrâce

Veuiller agréer Monsieur l'assurance de ma haute considération /

N° 251

au Mre des Travaux Publics
reponse à la lettre du
19 Juillet 1850
Jardin

Réponse

Le 31 Juillet 1850

Le Directeur Du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous faire le renvoi de la lettre dont vous avez bien voulu me donner communication et qui vous a été adressée par Mr le Ministre des Finances au sujet des emplacements occupés gratuitement par des étalagistes aux différentes grilles du Palais du Luxembourg.

Votre honorable Collègue demande que les concessionnaires soient assujettis au payement d'un loyer annuel par voie amiable, mais que pour les cabinets d'aisance de la grille d'entrée la location ait lieu aux enchères.

Je crois que deux ou trois de ces étalagistes tout au plus pourraient supporter un loyer annuel. Les autres ont bien de la peine à gagner leur vie.

Si cette concession, qui itaient de la part de l'ancienne administration de la Chambre des Pairs un acte de libéralité, devaient perdre ce caractère, et devenir un objet de spéculation, il vaudrait peut être mieux faire disparaître les petites échoppes qui ne sont qu'un embarras et compromettent la dignité d'un monument public. on devrait tout au moins en réduire le nombre à trois ou quatre et imposer aux étalagistes placés par la suppression des autres dans une condition plus favorable l'obligation d'avoir des boutiques uniformes et convenables.

Quant aux Cabinets d'aisance plusieurs motifs me paraissent s'opposer à l'adjudication aux enchères. tant que le Luxembourg sera pour ainsi-dire une place de guerre, il importe de ne pas confier un établissement dans l'intérieur du jardin à une personne qui n'aurait pas la confiance de l'administration.

Mr le Ministre des finances a déjà accueilli favorablement cette observation quand elle s'appliquait à la location des cabinets de lecture. Du reste dans l'état misérable où se trouvent les cabinets d'aisance, il serait bien difficile de trouver un adjudicataire, et moins dy faire des réparations, et même une construction nouvelle comme au Pavillon. Mais il est impossible dy songer, puisque ce cabinet doit disparaître avec la petite maison voisine qui appartient au Palais, afin d'élargir la rue d'Enfer et de continuer la Grille. C'est un projet arrêté depuis longtems et qui ne peut tarder à être exécuté.

En conséquence Mr le Mtre j'ai l'honneur de vous prier de ne rien changer à l'état actuel des choses en ce qui concerne le cabinet d'aisance et d'ajourner l'accomplissement de la mesure proposée par Mr le Mtre des Finances.

Veuillez &c

Le 8 Août 1850

Réponse du Ministre de l'agriculture &c à la lettre du 26 Juillet 1850 ci contre

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce

Demande avant de prendre une décision sur la demande adressée le 26 Juillet qu'il lui soit adressé un Etat des hommes ayant fait l'office de garçons de bureau à l'occasion des concours du différents Cours de l'Institut agronomique.

166

N° 247

Envoi
à M le Ministre
des Travaux Publics
—
Tribunal des Conflits
—

Envoi
Le Moyssac 26 Juillet 1850

Monsieur le Ministre

Lorsque le Tribunal des Conflits est venu siéger dans l'hôtel du Petit Luxembourg, l'assemblée législative n'avait pas encore voté le crédit porté au Budget pour le service de cette institution

Vous m'avez autorisé à me charger des dépenses relatives au Chauffage et aux fournitures de bureau

J'ai tenu une note exacte des déboursés et le moment me paraît venu de la présenter au Tribunal pour être acquittée.

Un Decret du Président de la République en date du 13 Juin 1850 a mis les 6000 fr portés au Budget pour le Tribunal des Conflits à la disposition du Secretaire du Tribunal à la Charge pour lui de pourvoir à toutes les dépenses.

Les motifs de ce Decret étaient tirés de la necessité d'éviter des Complications d'écritures. M le Secretaire, obligé de payer ~~les~~ les 6 voies débris qui ont été brulées, depuis le mois de mars, lors des séances du Tribunal.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir dans quelle forme le paiement doit être fait et à quelle personne.

La fourniture des objets de bureau qui ne s'élève qu'à 10 fr 50 pourrait m'être rendue en nature par le Secretaire

Veuillez &c

Envoi
du Ministre des
Tr Publics
—
Admission du Public
—

Le 26 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics

A Decidé, que le public serait admis tous les jours, excepté le Vendredi, au Palais du Luxembourg, de 11 h 1/2 du matin à 5 heures du Soir, du 1er mai au 30 7bre et de 11 heures à 4 h du 1er 8bre au 30 avril.

Le Vendredi sera reservé pour le nettoyage général, et les Etrangers seuls pourront être admis sur la présentation de leurs passeports

Les jardins et cours reserves seront visités, avec l'autorisation du Commandant Militaire.

Ces Dispositions rendent inutile la délivrance de billets par mon administration, et je vous invite à organiser votre service d'une manière à faciliter l'accès des visiteurs dans le Palais, lorsqu'ils se présenteront à la Porte

Recevez

Réponses

Envoi
Du M.re des T.x Publics
—
Envoi d'un arrêté du Ministre des Finances
—

Envoi
Le 26 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur M.re le Ministre des Finances
a pris un arrêté le 10 Mai 1850, sur le mode de concession de servitudes, à titre de tolérance, sur les domaines qui faisaient partie de l'ancienne dotation de la Couronne

Le concours des agents du Ministère des Travaux Publics étant nécessaire pour la régularisation des concessions déjà accordées ou pour celles à accorder je vous transmets un exemplaire de l'arrêté de mon collègue en vous invitant à vous y conformer.

Recevez &c

Envoi
Du même
Demande d'avis
—

Le 26 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Demande l'avis du Négisseur sur la réclamation qui lui a été adressée par la M.me Bénard à l'effet d'obtenir l'autorisation de conserver encore pendant 6 ou 3 mois son logement dans le Palais.

Envoi
Du M.re Des T.x Publics
—
Logement

Du 6 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après les renseignements contenus dans votre lettre du 30 Juillet 1850 j'ai signifié à la M.me Bénard qu'elle eut à quitter, le 15 du courant pour tout délai, le logement qu'elle occupe au Palais du Luxembourg et qui avait été affecté à son mari, comme garde de ce Palais.

Vous voudrez bien prendre des dispositions en conséquence.

Recevez &c

Réponses

N° 248

à M. le Ministre des Travaux Publics

réponse à la lettre demandé du 26 Juillet 1850

Le 30 Juillet 1850.

Le Préfet du Palais

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait l'honneur de me donner communication de la demande qui vous a été adressée par la Dme Vve Bénard, à l'effet d'obtenir l'autorisation de conserver encore pendant dix ou trois mois son logement dans le Palais?

Cette Dame exprime le regret de n'avoir obtenu qu'un délai de 15 jours, pour opérer son déménagement, dont il lui serait impossible de payer les frais. elle oublie que la prolongation dont elle jouit date depuis plus de Deux mois. J'ai cru devoir au devant de ses intentions en ne l'obligeant pas à se pourvoir d'un autre logement avant qu'elle ait reçu du Notaire les pièces nécessaires pour toucher l'argent qui était dû à son mari

elle aura bientôt entre les mains une somme de deux cents francs et j'ai cru devoir saisir ce moment pour lui faire faire son déménagement qui deviendrait bien plus difficile, une fois que ces ressources seraient dissipées

La Dme Bénard est encore dans la force de l'âge et n'a pas d'enfant à sa charge: il faut dans son intérêt même qu'elle ait le courage de se mettre en service et de rentrer ainsi dans la condition où elle était avant son mariage.

En conséquence, Monsieur le Ministre j'ai l'honneur de vous proposer de ne point accueillir la demande de la Dme Vve Bénard et de ne lui accorder l'autorisation de conserver son logement que jusqu'au 15 Août, pour dernier délai.

J'attends &c

Envoi

Envoi
Du M.re des T.x Publics
Communication de Divers
relatives au S.r Courtin

Du 26 Juillet 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
Donne communication d'une lettre du S.r Courtin cantonnier, qui demande à être réintegré dans l'emploi d'homme de service, qu'il occupait dans la révolution de 1848

Envoi
Du même
—
Courtin
—

Le 2 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics
annonce qu'il a reçu les renseignement au sujet du S.r Courtin et qu'en cas de vacances, ses titres seront examinés avec attention

Envoi
Du Même
—
Porcelaines Verrerie &.a
—

Le 26 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur, Mon Administration s'occupe de concert avec la liquidation de l'ancienne Liste Civile de la vaisselle et des inventaires de tous les objets qui faisaient partie du service de la bouche, de la linge, porcelaine, cristaux batterie de cuisine &.a
Cette opération a déjà reçu un commencement d'exécution en ce qui concerne le linge; mais je suis informé que divers employés ont encore la jouissance des objets de porcelaine cristaux &.a
Je désire être instruit sans retard de la situation du Palais de Luxembourg à cet égard, et je vous prie de m'envoyer un état comprenant la nature et la quantité d'objets qui y sont déposés, et de m'indiquer les agents qui possèdent en donnant une certaine partie de ce matériel
Recevez &.a

Envoi
Du Même
Logement
~~Ordonnance~~

Le 27 Juillet 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur Mme Mourin ancienne Lingère du Palais du Luxembourg m'a adressé une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de conserver pendant l'hiver le logement occupé dans ce palais.
J'ai fait connaître à Mme Mourin que je ne pourrais accueillir sa demande et je vous invite à prendre des mesures pour qu'elle quitte le logement dont il s'agit le 1.er Août prochain au plus tard
Recevez &.a

N° 249

Reponse à M. le M.re des Travaux Publics sur une communication de Mr Courtin.

Réponse

Le 30 Juillet 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai pris Connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer et qui vous a été adressée par le Sr Courtin, Cantonnier du Luxembourg, à l'effet d'être réintégré dans l'emploi d'homme de service qu'il occupait dans les palais avant la révolution de Février.

Je n'ai pas attendu cette réclamation pour recommander le Sr Courtin à votre bienveillant intérêt. Dans les notes que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur le personnel, après avoir rendu justice aux bonnes qualités du Sieur Courtin et de ses camarades, j'ai exprimé le désir qu'une occasion se présentât de leur rendre leur ancienne position

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ose vous prier de vouloir bien prendre en considération la demande du Sr Courtin maintenant surtout que le nombre de nos agents a été diminué je verrais avec une vive satisfaction rentrer dans le service du Palais un homme qui par sa bonne conduite, son zèle et son intelligence a partout mérité l'approbation de ses chefs

Veuillez

N° 253

au M.re des T.x Publics

reponse à la lettre du 26 Juillet 1850

Le 1er août 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser Son Etat du linge, porcelaine Coutellerie &c. qui ont été apporté des magasin de Lamoignon Cour civile au Luxembourg pour le service de M.lle S.t Geniès

Tous les autres objets faisant partie du service de la bouche, qui se trouvent dans le Palais appartenait à Lamoignon Ch.bre des P.s

La plus grande partie de la batterie de cuisine d. M.lle G.de M.te a été mise aussi p.r M.lle V.te S.t Cette se trouve en magasin avec quelques ustensiles qui ont été prêtés à M.lle G.de Laubouel lorsqu'il est venu occuper le palais on a mis aussi à sa disposition de la porcelaine et les Cristaux pour un service de 18 couverts

Le service de dessert (fond bleu) du G.d M.tre revient de Mabel Valentinois on en tient un vaisseau

quant à celui qui Charles X avait donné au Bureau d'Amboise il n'a jamais quitté le palais et a été depuis toujours dans l'office de M.lle V.te S.t

N° 252

au Même

Logement de M.me Maurin

Reponse à la lettre du 27 Juillet 1850

Le 31 Juillet 1850.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai reçu la lettre en date du 27 juillet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et par laquelle vous m'invitez à prendre des mesures pour que M.me Maurin ancienne lingère du palais quitte son logement le 1.er août au sujet duquel j'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 juillet dernier. Je m'empresse de vous informer que M.me Maurin a été prévenue verbalement de la décision que vous avez prise à son égard, et que j'ai chargé M.r Lefèvre, Concierge du palais, de lui faire connaître votre décision et de veiller à ce qu'elle ait quitté le logement qu'elle occupe au 1.er août.

Veuillez Agréer

172

N° 250

au Mtre des Et Publics

Demande de Tristaux

—

Envoi

le 30 Juillet 1850

Le Rédigisseur du Palais

A Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux instructions contenues dans votre lettre en date du 22 Juillet, j'ai mis à la disposition de M^r le Vice Président la Coiffeuse la batterie de Cuisine et la quantité de linge dont il peut avoir besoin en ce moment, mais je n'ai pu lui livrer la Verrerie nécessaire pour le service de table.

M^r le Vice Président m'avait fait remarquer l'année dernière celle qu'on avait apportée des Tuileries et dont la forme ne lui convenait pas. J'avais en son nom prié Votre prédécesseur de vouloir bien compléter un riche service en cristal acheté pour la Commission du pouvoir exécutif et dont une partie avait été transportée à l'Hôtel Valentinois, et de là chez le Président de la République

Mais M^r le Vice Président ayant renoncé à venir occuper l'Hôtel du petit Luxembourg, j'ai reçu l'ordre de remettre à M^r le Rédigisseur de l'Elysée ce qui restait au palais de ce beau service en Cristal

Je vous prie en conséquence M^r le M^re de vouloir bien faire mettre de nouveau à la disposition de M^r le V^te St= la Verrerie qui avait été déjà apportée du Palais des Tuileries au Petit Luxembourg pour être affectée à son service de table

Veuillez &^a

97. 253

à S^r Sériet

—

le 31 Juillet 1850

Le Rédigisseur du Palais

J'ai déjà engagé, il y a une dizaine de jours, le S^r Sériet à s'occuper sans retard de son déménagement.

Je me vois forcé de lui déclarer aujourd'hui que je ne puis le garder plus longtems dans le Palais

M^r le Ministre n'a point accueilli la demande de prolongation que lui avait adressé M^r Maurin et a exigé qu'elle quittât le Luxembourg le 1^er Août au plus tard. Il est évident que cette décision s'applique également aux Sieurs Sériet et Martin qui ont déjà obtenu un délai d'un mois

Je ne saurais le prolonger encore sans contrevenir aux ordres du Ministre

En conséquence j'invite le S^r Sériet à suivre l'exemple de son camarade qui doit déménager demain, et à se pourvoir d'un autre logement dans le plus bref délai

Réponse

Réponse
Du M^re de Vaublanc
à la lettre du 30 juillet
Saisie du V^te Président
Verrerie

de Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'écrire au sujet de la Verrerie à M^r le Préfet des Basses Pyrénées avec lequel vous voudrez bien vous entendre au sujet du transport demandé

N° 254

Envoi

Du 31. Juillet 1850

Le Registeur du Palais

M. le Commissaire de police

Monsieur le Commissaire de police,

Je crois devoir signaler à la vigilance et à la juste Sévérité de Monsieur le Préfet de police, de graves désordres qui se commettent dans le jardin du Luxembourg vers l'entrée de la Nuit.

, quelques misérables ont pris soin leurs passions dépravées se réunissent, dès que l'obscurité les favorise, sur la Terrasse de l'Orangerie près de la baraque des gardiennes.

Nos Surveillants, que leur uniforme fait connaître de loin, peuvent difficilement surprendre les auteurs de ces honteuses

Il serait à désirer que Monsieur le Préfet, voulut bien envoyer quelques agents, pour saisir les coupables en flagrant délit.

J'espère qu'une répression énergique arrêterait le cours de ces attentats contre les mœurs, S'il en était autrement, je me verrais à regret, forcé d'avancer l'heure de la fermeture du jardin.

Il serait assurément déplorable que l'indigne conduite de quelques pervers privat les honnêtes gens du plaisir de la promenade, au moment le plus agréable de la journée.

Aussi avant de me résigner à prendre cette mesure fâcheuse pour le public, j'ai voulu recourir à votre intervention et j'en attends avec confiance le résultat.

Du 3 Août 1850

Envoi du N° 254 au Trib.

Le Ministre Des Travaux Publics

Trib. des Conflits

Monsieur le Tribunal Des Conflits, installé au Palais, ayant ainsi que le Décret son secrétaire, consommé Six Doubles Stères de bois de Chauffage sur les approvisionnement du Palais, il importe de remplacer cette quantité de bois par une fourniture équivalente.

Je vous prie en conséquence, à faire la commande nécessaire à M Cesbron n° de bois du Ministère qui devra présenter sa facture à M De Ribeaucourt, Secrétaire du Tribunal qui l'acquittera

La dépense totale des fournitures de bureau faites à ce dernier ne s'élevant que 10 f 50c, ces objets seront remises par lui en nature

Je vous prie du reste à M. de Ribeaucourt au sujet de ces dépenses

Recevez &c

N° 256

Le 6 Août 1850

Le Registeur Du Palais

a M Cesbron M. de Bois

Commande de 6 Doubles Stères de bois

Monsieur le Tribunal des conflits installé au Palais ayant consommé 6 Doubles Stères de bois de Chauffage sur les approvisionnements du Palais il importe de remplacer cette quantité de bois par une fourniture équivalente

Nous prie en conséquence à faire apporter au Palais du 8e Six Doubles Stères de bois La facture qui comprendra les frais de Sciage et de Rentrage sera présentée à M. Guillaume D'Aubeaux Secrétaire du Tribunal des conflits, qui l'acquittera

Recevez &c

Réponse
du commissaire de
Sûreté à la lettre
en date du 31 juillet

Réponse

Le 1er août 1850

Le Commissaire de Sûreté

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me signalez les individus à passions honteuses qui se réunissent chaque soir dans le jardin du Luxembourg, et que les surveillants sont impuissants à surprendre en flagrant delit.

Je comprends, Monsieur, combien il importe d'expulser cette foule de misérables et j'ai l'honneur de vous informer que je vais solliciter de Mr le Chef de Sûreté une surveillance dans le but de faire cesser un état de choses aussi déplorable

Agréez Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

176
N° 257

au Mr. du Cte Public

Commencem. d'incendie au Commun. du Cte D.

—

Envoyé

le 6 Août 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer qu'un Commencement d'incendie vient d'être déclaré hier à 6 h ½ dans l'hôtel des Communs du Petit Luxembourg.

Un Coupeau de Cheminée avait embrasé peu après une grosse poutre et le feu a pénétré à l'entresol dans un des Ateliers occupés par Mr Lion imprimeur.

Les Pompiers qu'on s'était empressé d'aller chercher à la Caserne de la rue du Colombier, dont a accouru ils sont abattu à coups de hache la poutre et le Plancher. et une heure après le feu était complètement éteint sans avoir causé des dégats plus considérables

Mr l'Architecte doit vous adresser un rapport plus détaillé au sujet des réparations à faire

N° 258.

—

à Mad. Bocquemeaux

Portière au Commun

—

Le 5 Août 1850

Le Régisseur du Palais

Un commencement d'incendie vient d'être déclaré hier dans l'hotel des Communs du Petit Luxembourg, et je m'en suis moi même été informé par la Dme Bocquemeaux. La Portière de cet hôtel est placée sous mes ordres, et il est inconcevable qu'elle négligé de porter à ma Connaissance un événement qui pouvait avoir des suites aussi graves.

Je lui en exprime ici mon juste mécontentement, et je la préviens que si un pareil oubli de sa part se renouvelait, je serais obligé de prononcer immédiatement sa révocation

N° 259

—

à Mr le Mre des Travaux Publics

—

réparations d'armes

Le 7 Août 1850

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer que l'Epée du Sr Fournier surveillant du Palais du Luxembourg a besoin de réparations: et je vous prie de vouloir bien me faire savoir si cette dépense doit être payée par le Garde ou par votre Administration.

Cette épée avant d'être remise en 1848 au Sr Fournier était dans les mains du Sr Sonnoy. Ce surveillant la trouvant un peu trop longue pour lui, s'est permis de la diminuer; le bout du fourreau n'étant plus maintenu par la lame s'est usé et a besoin d'être remonté. la filigrane s'est détachée de la poignée qui se trouve aussi en mauvais état.

L'épée du Sr Badin nommé surveillant du jardin en remplacement du Sr Bénard n'a pas de filagrane à la poignée il serait nécessaire d'en mettre pour preserver la corne.

Je vous demande l'autorisation de faire faire cette double réparation pr ce qu'il me paraît juste de remettre aux gardes des armes en bon état, à la charge pour eux de les entretenir ensuite

Veuillez Mr

Réponses

Réponse à la demande en date du 7 avril

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai proposé à Son Excellence le Ministre des Travaux Publics pour votre lettre en date du 7 de ce mois vous faire réparer les épiers des 3e et 5e portes d'entrée et baies du service militaire du Palais du Luxembourg surveillance attachée à laquelle donnera lieu cette mesure. La dépense à laquelle donnera cette réparation sera imputée sur les fonds du Chapitre 10e Service de l'état.

Recevez Monsieur

Le 17 avril 1890

N° 260

à M. le Mre Des Travaux Publics

Retour de Varangé

Envoi

Du Mre Des Travaux Publics

Logements

Envoi

Du Mre Des Travaux Publics

Rabillement des Cantonniers &a

Envoi

Du Mre Des Travaux Publics

Logement de Mr Viard

Envoi

Le 8 Août 1850

Le Préposé du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le Sr Varangé nommé de service au Palais du Luxembourg a qui vous avez accordé un congé d'un mois et qui était parti le 9 juillet, est revenu aujourd'hui et a repris immédiatement son service

Agréez &a

Vieilley

Le 8 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur Mr Viard Contrôleur du bureau de la poste du Palais du Luxembourg m'expose l'insalubrité du logement qu'il occupe au rez de chaussée du bâtiment dans lequel est établi ce service, et il demande par la lettre ci jointe que je vous communique, l'autorisation de s'installer au 2me étage du même bâtiment

Je vous prie de me faire savoir si rien ne s'oppose à ce changement du local désigné par le pétitionnaire, dont vous voudrez bien me renvoyer la demande

Recevez &a

Le 17 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur je vous autorise à donner des ordres pour faire habiller les Employés suivants attachés au Palais du Luxembourg Savoir 4 Cantonniers 1 Garde magasin 1 Veilleur de nuit et 1 Ouvrier

Habillement se composera comme les années précédentes d'une redingote, en drap gris d'impatation gris doublé d'un gilet bleu et d'une casquette unie

Ces objets seront fournis par les Sr Durand Richard Veilleur Degrey Cupelin conformément aux soumissions déposées

Recevez

Le 22 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après ce que contient dans votre lettre du 14 Août courant en réponse à ma dépêche du 8 dont j'ai accueilli la demande faite par Mr Viard Contrôleur au bureau de poste du Luxembourg, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'échanger le local insalubre qu'il occupe au rez de chaussée du Bâtiment où est établi ce service, contre un logement vacant au 2e Etage de ce même Bâtiment.

Recevez &a

Réponse

N° 262

Réponse à M. le Mtre des Trav.x Publics relative au Sr Auvert

Le 14 Août 1850

Le Régisseur des Palais

Monsieur le Ministre

Vous avez bien voulu me donner communication de la demande qui vous a été adressée par M. Viard, contrôleur au bureau de l'octroi du [illegible] à l'effet d'obtenir l'autorisation d'échanger le logement qu'il occupe au rez-de-chaussée du bâtiment affecté à ce service, contre un logement situé au 2e Etage du même bâtiment. Vous désirez savoir si rien ne s'oppose à la convenance du local désigné par le pétitionnaire.

Une inspection attentive des pièces du 2e de Ch.re m'a convaincu que les motifs d'insalubrité alléguée par M. Viard n'avaient rien d'exagéré, et tiennent à une cause irrémédiable, la surélevation du terrain de la maison voisine.

J'ajouterai que cet appartement est séparé d'un logement contigu par une cloison d'une épaisseur tout à fait insuffisante et que la famille de M. Viard s'étant augmentée en même temps qu'il était forcé de faire le sacrifice d'une pièce trop humide, l'exiguité de l'espace qui lui reste justifie pleinement sa demande.

Le logement que désigne M. Viard, est vacant depuis longtemps, il était occupé par un capitaine d'une Comp.ie de Vétérans dont le rappel ne paraît pas probable. La position de famille de ces fonctionnaires a prouvé d'ailleurs jusqu'à présent que l'étendue du logement qui leur était attribué dépassait leurs besoins. en outre, Un rez-de-Ch.sée est mieux répondre qu'un 2e Etage aux exigences de leur service

Enfin le Changement demandé pourrait, en rendant vacants quelques pièces du 2e de Ch.ée, favoriser, lorsque l'état des Crédits le permettrait, l'établissement d'un corps de garde que je regarde comme indispensable à la principale grille du jardin

En résumé, la demande de M. Viard est justifiée par des motifs personnels sérieux; elle peut favoriser des combinaisons d'intérêt public; sous ce double point de vue, elle me paraît mériter d'être accueillie favorablement

Veuillez &c

180

N° 261
Envoi au Mre de l'agriculture et du commerce
—
Concours de l'Institut Agronomique
—

Envoi

à 10 août 1850

Le Registeur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément au désir que vous avez bien voulu m'exprimer, un état des hommes de service du palais du Luxembourg qui ont fait l'office de garçons de bureau à l'occasion de ces concours relatifs aux Chaires de l'Institut National agronomique

Veuillez &c

N° 263
—
au Mre des Tx Publics
—
Logements de Retraite

Du 16 août 1850

Le Registeur du Palais

Monsieur le Ministre

Vous n'avez pas accueilli la Demande que vous a adressée le 1er Retourné Brigadier des hommes de service du Palais du Luxembourg à l'effet de conserver le logement qu'il occupait jusqu'avant d'être mis à la retraite

Il se borne aujourd'hui à solliciter de votre Bienveillance un Delai jusqu'au mois d'8bre, afin de ne pas être obligé de faire deux Demenagements

En effet l'insuffisance de la retraite lui impose l'obligation de quitter Paris dans [illegible] semaines quand il aura réglé ses petites affaires

Il espère qu'en considération de ses 38 ans de service vous ne lui refuserez pas la faveur que j'ose vous prier de vouloir bien lui accorder

Veuillez &c

Envoi
Du Mre des Tx Publics
Demande de Renseignements
— —

Du 17 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointe, une lettre adressée à l'Administration par une personne dont la signature m'est inconnue

Veuillez me transmettre des renseignements sur l'objet de cette Demande, qui aurait dû, dans tous les cas, me parvenir par votre intermédiaire.

Recevez &c

Réponse

le 20 août 1850

Réponse du Ministre du Commerce à la lettre du 20 août 1850

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce donne avis qu'une somme de 270 f^s a été ordonnancée, à titre de Gratification au nom des hommes de service qui ont fait l'office de Garçons de bureau à l'occasion des concours relatifs aux Chaires de Cours d'état agronomique. 30 francs sont attribués au Brigadier et 20 f aux douze autres hommes de service

---

Réponse du 22 août 1850 à la lettre du 16 août

Logement de Retournié

—

le 22 août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 16 août courant au sujet de la demande faite par le S^r Retournié ex-Brigadier des hommes de service du Palais du Luxembourg à l'effet de conserver jusqu'au mois d'octobre le logement qu'il occupe dans ce palais.

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai accueilli cette demande

J'ai prié de vouloir bien en donner avis au Pétitionnaire.

Recevez &c

N^o 264

Réponse à M^é le M^re des T^x Publics a sa lettre du 17 août

—

le 21 août 1850

Le Rapporteur au Palais

Monsieur le Ministre

Par lettre dont vous avez bien voulu me donner communication et que j'ai l'honneur de vous renvoyer, porte la signature de M^é Gondouin Architecte-adjoint du Luxembourg et chargé de diriger le bureau des Bâtiments en l'absence de M^r de Gisors.

Il a pris l'initiative de cette demande de secours en faveur de la V^ve Ayrard parceque le mari de cette dame, mort de Choléra il y a un an, était Garde-Magasin et placé, en cette qualité, sous les ordres de l'architecte

Permettez-moi de joindre mon témoignage à celui de M^r Gondouin et de recommander à votre bienveillante intérêt la V^ve d'un homme qui par son intelligence et son infatigable activité a rendu les plus grands services à l'administration du Palais

Veuillez agréer &c

182

N° 265

au Mr des Tx Publics

Batiments du Commun

Envoi

le 22 Août 1850

Le Maréchal du Palais

Monsieur le Ministre,

Monsieur l'Imprimeur qui occupe la plus grande partie de l'hotel des commens du petit Luxembourg et qui est obligé de faire des reparations dans son établissement m'a adressé une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de déposer provisoirement dans la remise inoccupée qui était destinée à Mr le Vice président de la république

Mr Plon s'engageant à faire enlever ses ballots dans le cas de deux heures si l'administration voulait disposer de la remise je ne vois aucun inconvenient à lui accorder la faveur qu'il sollicite mais avant de prendre cette mesure j'ai voulu m'assurer qu'elle obtiendrait Votre approbation

Veuillez agréer &c

N° 266

au Même

Habillement

le 22 Août 1850

Le Maréchal du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous transmettre une reclamation que le Sr Soustalet, Adjudant au Palais du Luxembg m'a adressée à l'effet d'obtenir un ceinturon de grande tenue.

Vous avez décidé que le ceinturon des adjudants ne serait pas renouvelé cette année, probablement parce motif qu'on leur en avait délivré deux l'année dernière

Mais le Sr Soustalet n'ayant reçu, à cette époque, qu'un ceinturon en cuir verni se trouve moins favorablement traité que les gardes placés sous ses ordres puisque ceux-ci obtiendraient un ceinturon, tandisque le sien ne serait pas même renouvelé

En conséquence, Monsieur le Ministre, je vous prie de vouloir bien faire donner au Sr Soustalet le ceinturon mélangé rouge et argent qu'il n'a pas eu l'année dernière et qui vient d'être accordé m'a-t-on dit, à l'adjudant du Palais national

Veuillez agréer &c

Envoi

Du Mr des Tx Publics

Personnel du Mobilier National

le 24 Août 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 18 de ce mois, j'ai nommé Mr Poitevin Inspecteur Directeur du Mobilier National

Des instructions ultérieures regleront vos rapports avec ce Chef de service

Recevez &c

Réponse

Réponse
du M.r des T.x Publics
à la lettre du 22 août
—

le 26 Août 1850
Le Ministre des Travaux Publics
à Monsieur, Vous me soumettez, par Votre lettre du 22 Août Cte
la Demande que vous a faite M.r Blum, imprimeur de Diekirch tendant
à obtenir de livrer dans une des remises de l'Hôtel des Commandt
du Génie à Luxembourg.
Je vous autorise Monsieur à satisfaire à cette Demande
Recevez &c.

Réponse
du M.r des T.x Publics
—
Habillement
—

le 2 7.bre 1850
Le Ministre des Travaux Publics
accuse réception de la lettre en date du 22 Août et annonce
qu'il adopte la proposition de Mrs. qui peut en conséquence faire
la commande du ceinturon dont la dépense sera comprise dans le
Renouvellement de l'équipement des agents du Palais du Luxembourg
pour l'année 1850.

184

Envoi
du Mre des Tx Publics
—
Concession provisoire de Serrurerie dans la distribution des Prix des Ecoles communales du 11e arrondt de Paris
—

Envoi
le 24 Août 1850
Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé que la Gie de Serrurerie dépendant du Palais du Luxembourg serait mise à la disposition de Mr le Maire du 11e arrondissement pour servir à la distribution des Prix aux élèves des Ecoles communales de cet arrondissement
Je vous invite à prendre toutes les mesures nécessaires en cette circonstance
Recevez &a

N° 267

Le 27 Août 1850
Le Cuisinier du Palais
du Mre des Tx Publics
Monsieur le Ministre
—
Le Sr Briet Brigadier des hommes de service du Palais
Demande de Congé
du Luxembourg sollicite de votre bienveillance un congé de Vingt jours pour se rendre dans sa famille en Bretagne où des affaires d'intérêt exigent depuis longtemps sa présence bien que la mort de sa mère lui impose depuis deux ans l'obligation de ce voyage. Le Sr Briet n'a pas pensé que les circonstances lui permissent de s'éloigner de son poste aujourd'hui rien ne s'oppose à son départ et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre sa demande en considération
Veuillez &a

Envoi
du Mre des Tx Publics
—
Ballon dans la Serrurerie
—

Le 30 Août 1850
Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai mis la Serrurerie du Luxembourg à la Disposition de MM Barral et Bixio pour y établir un ballon destiné à de nouvelles expériences scientifiques
Recevez &a

Le 30 août 1850
Le Ministre de l'agriculture et du Commerce
Envoi
du Mre de l'agriculture
annonce qu'en exécution de la décision en date du 30 août il a accordé une gratification de 270 f pour les hommes de service qui ont fait l'office de garçons de Bre à l'occasion des concours agronomiques

Réponses

Le 2 7bre 1850

Le Ministre des Travaux publics accorde le congé de 20 jours demandé dans le 1er Brt Brigadier de chaussée de Lubrie dans la lettre du 27 août 1850

186

N° 268

à M. le Ministre
des T.x Publics

Envoi
le 31 Août 1850
Le Régisseur du Palais
M.r le Vice Président de la 1.re Chambre a prié M.r le Ministre de
Votre retour à Paris pour vous rappeler quelques demandes qu'il vous a faites de Vive voix et sur lesquelles il lui tarde d'obtenir votre
Décision.

Ces demandes ont pour objet l'argenterie et le surtout de table qui doivent compléter le Mobilier de la Vice Présidence.

J'aurai aussi à vous demander bientôt des instructions au sujet d'une question plus importante et sur laquelle je crois devoir appeler dès maintenant Votre attention.

M.r le Vice-Président paraît croire qu'il sera autorisé par
à faire transporter une partie du Mobilier du petit Luxembourg
dans son hôtel
pour garnir les nouveaux appartements de réception qu'il vient de faire préparer. C'est au mois d'Octobre que M.r le Vice Président compte pouvoir quitter le Palais.

Veuillez &c

Envoi
du Chef du Cabinet
du M.re des T.x Publics

Demande de Procès Verbaux de la Chambre des Pairs des années (1845, 46, 47 et 48.)

le 2 7bre 1850
Le Chef du Cabinet du M.re des Travaux Publics
Monsieur le ...
Monsieur le Ministre de Prusse a témoigné le désir d'avoir les Procès-Verbaux de l'ancienne Chambre des Pairs pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848.

Je vous prie de me les envoyer, s'il vous est possible de me faire
Réponse aujourd'hui même.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée

N° 270

à M. le M.re des T.x Publics

Congé accordé à Briet

le 4 7bre 1850
Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre
J'ai l'honneur de vous informer que le S.r Briet, Brigadier des hommes de service au Palais du Luxembourg, est parti aujourd'hui 4 7bre pour profiter du congé de vingt jours que vous avez eu la bonté de lui accorder

Veuillez &c

N.° 269

Reponse a la lettre du Chef de cabinet de M.gr le C.te Sublet en date du 2 9.bre 1850

le 3 9.bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à la demande que vous avez bien voulu me faire dans votre lettre en date du 2 9.bre les procès-verbaux de l'ancienne Chambre des Pairs pour les années 1845, 1846, 1847, 1848, que M.gr le Ministre de Suède a témoigné le désir d'avoir

Recevez &.a

1858

Envoi
du Mr des Tx Publics

Habillement

—

Envoi

Le 3 7bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, J'ai besoin de connaître le Chiffre exacte de la dépense à laquelle donnera lieu cette année le renouvellement de l'habillement des agents attachés au service des Palais Nationaux.

Veuillez me adresser ce renseignement le plus promptement possible en ce qui concerne le Palais du Luxembourg.

Recevez &c

N° 272

au Mr des Tx Publics

Envoi des Mémoires pour l'habillement

—

Le 6 7bre 1850

Le Receveur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les Mémoires des divers objets d'habillement qui, en vertu de votre autorisation du 17 juillet ont été livrés aux Agents du Palais du Luxembourg pour l'année 1850

La Qualité de ces fournitures m'a paru bonne, ainsi que leur confection

Veuillez agréer &c

Envoi
du Mr des Tx Publics

—

Demande de Livres verbaux de l'ancienne Chambre des Pairs

—

Le 6 7bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique me transmet le Désir exprimé par Mr le Bon de Hentzfelt, Ministre de Suède à Paris, d'obtenir pour la Bibliothèque de Berlin les procès verbaux de l'ancienne Chambre des Pairs, pour les années 1845 à 1848 afin de compléter les premiers Volumes de cette collection précédemment accordés à cet Etablissement.

Les mêmes documents depuis le mois de décembre 1847 jusqu'au 21 Février 1848 sont demandés par Mr le Ministre de l'intérieur pour la bibliothèque administrative de son département.

Je vous invite à faire promptement rechercher et réunir toutes ces pièces, et à me donner avis du moment où elles seront disponibles.

Recevez &c

Envoi
du Mr des Tx Publics

Le 8 7bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Accuse réception de l'envoi des divers documents demandés par sa lettre en date du 6 7bre dernier.

N° 271

Réponse à la lettre du M^re des trav^x Publics du 3 7^bre 1850

Ameublement

Réponse

Le 4 7^bre 1850

Le Régisseur du Palais

à Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser conformément à la demande contenue dans votre lettre en Date du 3 7^bre le Bordereau de la Dépense à laquelle donnera lieu cette année le renouvellement de l'habillement des agents attachés au Palais du Luxembourg.

Mémoire du Tapissier		616 — 75
D° du Facteur		3085 — "
D° du Passementier, en y comprenant la ceinturon de Grande tenue accordé au S^r Poristalet Adjudant et la Réparation de deux épées de Bureaucrate		290 — 50
Total		3992 — 25

Veuillez agréer &c^a

Réponse du Ministre des T^x Publics à la lettre du 6 du courant

Le 16 7^bre 1850

Le Ministre approuve cette Dépense. Les mesures nécessaires devront être prises pour que la somme dont il s'agit soit mise le plus tôt possible à la Disposition des agents droit par les soins de l'Administration centrale

Recevez &c^a

Réponse N° 273

Réponse à la lettre du M^re des Travaux Publics en date du 6 7^bre 1850

Le 9 7^bre 1850

Le Régisseur du Palais

à Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser conformément à la demande contenue dans votre lettre du 6 7^bre les Procès-Verbaux de la première Chambre des Pairs depuis le mois de X^bre 1847 jusqu'au 21 Février 1848, qui vous ont été demandés par M. le M^re de l'Intérieur pour la Bibliothèque administrative de son Département

Quant aux Documents que M. le Ministre de Prusse a exprimé le Désir d'obtenir pour la Bibliothèque de Berlin, je les ai fait remettre le 3 du mois courant à Monsieur le Chef de votre Cabinet.

Veuillez agréer &c^a

Envoi

Envoi
du Mr de l'agric.e
et du Commerce
—

6 9bre 1850

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce
Je vous adresse, ci joint, un tableau nominatif des hommes de service auxquels j'ai accordé une gratification en vous priant de leur faire remettre cet état et donner le renvoyer après l'avoir certifié en y joignant deux expéditions sans enregistrement
Recevez &c.

N.o 274
au Mr des Trav.x Publics
—
Envoi du Etat d'7bre

6 9 7bre 1850

Le Rapporteur du Jury
Adresse à Mr le Ministre des Travaux Publics les Etats d'appointements pour le mois de Septembre 1850

N.o 273
—
a Mr le Colonel du Genie Bayens

6 14 7bre 1850.

Monsieur le Colonel
J'ai reçu Communication de la lettre en date du 10 7bre que vous a adressée Mr le Général Duhesme pour vous inviter à vouloir bien faire réparer le banc servant à l'usage de la troupe dans les postes du Sénat
Vous avez cru devoir transmettre cette dépêche à Mr l'Architecte du Palais, pensant qu'il était chargé de l'entretien des corps de garde.
Comme il s'agit d'objets mobiliers qui ne sont pas dans ses attributions Mr l'Architecte m'a renvoyé la lettre de Mr le Général Commandant les Postes de Paris.
Mais j'ai l'honneur de vous faire observer qu'il serait impossible de me charger de ces frais de réparations. Si l'Administration du Palais a pourvu, jusqu'au mois de Février dernier, aux diverses dépenses des Postes, c'est parceque je n'avais pas reçu notification d'une décision prise par Mr le Mr de la Guerre à la fin du mois de 7bre 1848.
A cette époque, Mr le Mr des Travaux Publics ayant fait connaître à Son Collègue du Dept de la Guerre que son Budget ne lui permettait plus de prendre à sa Charge les dépenses des Postes, le dernier répondit que les postes ne devaient en effet donner lieu à aucune dépense de la part de l'Administration des Travaux Publics et qu'il avait donné des ordres pour que les Corps de garde du Luxembourg fussent portés sur l'état général des Corps de garde de la Place, et que les frais de gros ustensiles du Chauffage, Eclairage, mobilier proprement dit fussent au Compte de l'Administration de la Guerre.
En Conséquence j'ai reçu l'invitation de M'abstenir désormais de toutes fournitures, de toute dépense pour les corps de garde du Palais et l'on m'a prévenu que la réparation des Bancs des lits de camp regardait l'Administration du Génie Militaire.
Recevez Monsieur le Colonel l'assurance de ma haute consid.n

Réponse

Réponse
de Mr Bazin
à la lettre du 14
—

Paris le 19 7bre 1850

Le Sr Colonel Chef du Commandement de Paris

à Monsieur le Préfet,

La Réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 courant et dans laquelle vous me reportez ce que vous dit, par Décision du Ministre de la guerre, Directeur de l'Entretien des corps de garde des jardins et palais du Luxembourg en ce qui concernait le chauffage, éclairage, mobilier &c. J'ai l'honneur de vous faire observer: que si le Ministre a pris cette décision c'est qu'il a considéré, sans doute, ces corps de garde comme corps de garde de police et dans ce cas c'est la ville de Paris qui est chargée de l'entretien de leur mobilier, attendu qu'il est en règle que chaque administration pourvoie aux besoins des postes qui la concernent. Je ne suis chargé du mobilier d'aucun ~~poste~~ de ces corps de garde et par suite c'est au préfet de la Seine que vous devez vous adresser pour satisfaire à la demande de Mr le Gal Duhesme, mais c'est par erreur que l'on vous a dit que le genie militaire était dans l'obligation de réparer les tables, bancs et lit de camps je ne pourrais faire de dépenses dans ces établissements qu'autant qu'ils m'auraient été remis et que j'y serais autorisé, ce qui n'a pas lieu.

Recevez &c

N°. 276

à Mr le Ministre des Tx Publics

Envoi

le 18 7bre 1850

Monsieur le Ministre

Depuis que Votre dépêche en date du 13 février dernier m'a fait connaître que les corps de gardes du Luxembourg ne devaient donner lieu a aucune dépense de la part de l'administration des travaux Publics j'ai eu soin de me conformer à vos prescriptions

Mais une difficulté vient de s'élever au sujet de la réparation de plusieurs des bancs placés dans les postes. J'avais prié l'adjudant de service d'en faire son rapport a la Place de paris. Mr le Général Dulac commandant la Place a par suite de cette réclamation, donné des ordres pour que ces objets mobiliers fussent immédiatement réparés par l'administration du Genie militaire

Mr le 8e Colonel du Genie Bazin s'est contenté pour toute réponse a renvoyé la lettre de Mr le Général Dulac à l'architecte du Palais chargé (a ce qu'il paraît croire) des corps de garde du Luxembourg, comme il s'agit d'objet mobiliers qui ne sont pas dans ses attributions, Mr l'architecte m'a transmis a son tour cette dépêche.

J'ai du faire observer a Mr le Lt Colonel Bazin qu'a la fin de 1848, Mr le Mtre de la Guerre avait donné des ordres pour que les corps de garde du Luxembourg fussent portés sur l'état général des corps de garde de la Place et que les frais quotidiens de chauffage, éclairage, mobilier & propreté s'en fussent au compte de l'administration de la guerre. J'ajoutais que par suite de cette décision et des prescriptions formelles de Mr le Mtre des Tx Publics, il m'était impossible de participer à aucune des dépenses nécessitées par le Service des Postes et que la réparation ou le remplacement des bancs tables &c me paraissait devoir être a la Charge de l'administration du genie militaire.

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint la réponse de Mr le Colonel du Genie qui se trompe en voulant faire intervenir ici Mr le Préfet de la seine. La Ville de Paris ne doit rien a mon Palais appartenant à l'Etat et placé dans les attributions de Mr le Mtre des Tx Publics, une objection plus sérieuse et sur laquelle je dois appeler votre attention est celle ci

"Je ne pourrais faire de dépenses dans ces établissements qu'autant qu'ils m'auraient été et que j'y serais autorisé, ce qui n'a pas lieu"

Il résulterait de la que l'administration des Travaux Publics serait obligée, pour ne pas subvenir a ces frais d'entretien, de faire au ministère de la guerre l'abandon du matériel qui garnit les corps de garde (lits de camp, râteliers tables et bancs)

Je vous prie Monsieur le Ministre de vouloir bien après vous être concerté avec votre honorable Collègue du Dpt de la Guerre me faire connaître votre décision au sujet de la difficulté que j'ai l'honneur de vous soumettre

Veuillez &c.

Réponses

Réponse
du Mr des Tx
Publics à la lettre
du 18 7bre 1850

le 30 7bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

S'empresse de prévenir Mr le Ministre de la guerre que les réparations dont il s'agit seront faites par les soins de son administration, mais Département devra rester chargé des dépenses que peut occasionner la fourniture des objets mobiliers nécessaires au service des corps-de-garde.

Recevez &c

194

N° 277.

à M. le Colonel Barzin

Envoi

le 19 7bre 1850

Le Dirigeant du Palais

Monsieur le Colonel

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 du mois courant, et par laquelle vous voulez bien m'exposer l'impossibilité où vous êtes de satisfaire à la Demande de M. le Gal Duluc relative à la reparation de plusieurs bancs placés dans les Postes du Luxembourg.

Permettez moi de vous faire observer que si, comme vous le dites avec raison, chaque administration doit pourvoir aux besoins des Postes qui les concernent il m'est impossible de réclamer en cette circonstance l'intervention de M. le Préfet de la Seine, car la Ville de Paris ne doit rien à un Palais appartenant à l'Etat et placé dans les attributions de M. le M.tre des Travaux Publics.

D'un autre coté, je comprends la force de cette objection « que Vous ne pouvez faire de dépense dans les Postes du Luxembourg « qu'autant qu'ils vous auraient été remis. »

Mais il résulterait de là que l'administration des Travaux Publics pour ne pas subvenir à ces frais de réparations, serait obligée de faire au ministère de la guerre l'abandon du matériel qui garnit les corps de garde du Luxembourg.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai écrit à M. le Ministre des Travaux Publics pour lui soumettre cette question et le prier de vouloir bien se concerter avec son collègue du Dept de la Guerre afin de résoudre la difficulté qui vient de s'élever au sujet de ces réparations.

Agréez je vous prie Monsieur le Colonel l'assurance de ma haute considération

N°. 278

au Même

le 20 7bre 1850

Le Dirigeant du Palais

Monsieur le Colonel

Je n'ai jamais eu l'intention, comme vous paraissez le croire, de trancher une difficulté que je me suis empressé au contraire de soumettre à la décision de M. le Ministre des Travaux Publics. Mais je ne pouvais pas prendre l'initiative d'une démarche auprès de M. le Préfet de la Seine qui jusqu'à présent n'a jamais eu à s'occuper des Postes du Luxembourg.

Ce est au Ministre seul qui il appartient, s'il le juge convenable, de réclamer la participation de la Ville de Paris à la dépense de l'entretien de nos corps-de-garde qui n'ont pas encore été classés dans la catégorie des Postes de Police ou de Sûreté Générale.

Quant au matériel de ces postes une partie seulement appartient au Palais du Luxembourg. Ce sont les tables bancs ratelier &c. le reste mobilier (Chevalet, seau, merlins, chandeliers,) a été fourni par l'administration des Lits Militaires.

Recevez &c

Reponse
de M. Bazin
à Colonel Dugenie
à la lettre du 19 7bre courant

—

Réponse

le 19 Septembre 1850

de Mr le Colonel Chef du Genie

à Messieurs l'Administrateurs

Votre lettre d'aujourd'hui, par laquelle Vous m'annoncez que Vous recourez au Ministre des Travaux publics pour obtenir une Decision relative à l'entretien du Materiel des Postes établis au Luxembourg, me semble avoir decidé une question qui pourrait n'être pas jugée par le Mte comme par Vous. Il ne me semble pas évident en effet que les postes du palais du Luxembourg soient installés dans l'interet seul du Palais et qu'ils ne soient pas plus encore des Postes de police ou de Sureté Générale et par suite à la charge de la ville de paris. Je crois même que cela avait eu lieu jusqu'ici de cette manière, sans pouvoir cependant l'affirmer, n'ayant jamais eu aucune dépense à faire pour cet objet: je vous soumets cette observation dans le cas où Vous n'auriez pas encore presenté votre Demande au Ministère et vous prie d'agréer l'expression de ma Consideration Distinguée

P.S. Etes vous certain que le materiel de ces Postes appartienne au Mte de Trav.x Publics

196

N° 279

à Mr Genie
L'Colonel du genie

Caserne Chapelle

Envoi
le 23 7bre 1850

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Colonel

Lors qu'en 1808 le Palais du Luxembourg a été occupé militairement le Génie a compris dans les localités affectées au casernement une salle, dite l'ancienne Chapelle, qui servait de communication entre la nouvelle Chapelle et la salle de médecin que visitent tous les Etrangers

Par suite de dispositions, on ne peut pénétrer dans la salle de médecin qu'au moyen d'un corridor qui sert de passage à la troupe, et se trouve dans le plus mauvais état, puis quand le Palais est visité par des Etrangers de distinction, comme cela arrive souvent, j'éprouve quelque confusion de leur faire suivre cet étroit et obscur couloir sur lequel donnent des chambrées dont l'propreté n'est pas toujours très convenable. Cet inconvénient me faisait désirer depuis long-tems qu'une occasion favorable se présentat de retirer l'ancienne Chapelle à l'occupation militaire,

Je me suis adressé d'abord au Général Jacobert et au Colonel du 15e Leger, qui, sans aucune difficulté ont fait passer dans d'autres Galerie les soldats peu nombreux établis dans cette salle

Mais avant de faire enlever les lits de camp qui appartiennent à notre administration, j'ai voulu vous demander si vous pourriez prendre dès vous de juger cette salle (l'ancienne Chapelle) de notre Etat de casernement

La Solution serait ainsi plus rapide, et je n'aurais pas besoin de recourir à l'intermédiaire de Mr le Ministre des Travaux Publics

Si vous voulez bien accueillir ma proposition, je vous prierai de faire reprendre les bancs à genoux et les broches (je crois) qui appartiennent au genie militaire.

Recevez Monsieur le Colonel l'assurance de ma haute considération.

Réponses

Réponse de M^le^ le Colonel Bazin à la lettre du 23 9^bre^ dernier

le 24 9^bre^ 1850

Le Colonel chef du service du casernement de Paris

Monsieur

Le Ministre seul a le droit de distraire du casernement les logements affectés par l'assiette annuelle et qui jouit chaque année son approbation d'après les propositions de la Commission de casernement. Je ne suis donc pas apte à statuer sur votre demande d'obtenir la cession de la caserne commandée par la place de Paris qui rassemblera à cet effet, tel le juge convenable la commission de casernement sur le rapport de laquelle il statuera. puisque M^r^ le G^al^ Saubosc a déjà fait droit à votre réclamation je pense que cela ne souffrira pas de difficultés mais je vous le répète, je n'ai pas qualité pour faire cesser votre demande.

Recevez &c

N° 280

au Ministre de l'agriculture et du Commerce

Envoi d'Etat d'Emargt.

Envoi d'Etat d'Emargt.

le 24 7bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous prier, ci joint un tableau nominatif des hommes de service au Palais du Luxembourg auxquels vous avez eu la bonté d'accorder une gratification, pour avoir fait l'office de garçons de bureau, à l'occasion des concours relatifs aux travaux de l'Institut National Agronomique.

J'ai été obligé de retarder l'envoi de cet état à cause de l'absence du Sr Brict brigadier des hommes de service qui devait l'émarger et à qui M. le Ministre des travaux publics avait accordé un congé de vingt jours.

Veuillez &c

N° 281

au Mre des Tx Publics

Retour de Brict

le 24 7bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le Sr Brict Brigadier des hommes de service au Palais du Luxembourg qui était parti le 24 7bre pour profiter du congé de 20 jours que vous avez bien voulu lui accorder, est revenu aujourd'hui pour reprendre son service

Veuillez &c

N° 282

au même

lettre relative à l'ancienne Chapelle du Palais

le 28 7bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Lorsqu'en 1848, le Palais du Luxembourg a été occupé militairement on a compris dans les localités affectées au casernement une salle qui servait de communication entre la nouvelle Chapelle et la salle de Médicis.

Par suite de cette disposition, les étrangers ne peuvent visiter la salle de Médicis qu'en suivant un étroit et obscur couloir, qui servant de passage à la troupe se trouve dans le plus mauvais état, et sur lequel donnent les portes vitrées de plusieurs Chambres dont l'aspect n'est pas toujours convenable

J'ai pensé qu'il serait possible au jourd'hui de supprimer ce grave inconvénient et de distraire de l'occupation militaire la salle dite l'ancienne Chapelle.

J'ai obtenu sans aucune difficulté de M. le Gal Jaubert et de M. le colonel du 15e Léger que les soldats peu nombreux pussent plier ailleurs mes avant de faire enlever les lits de camps qui appartiennent au Palais j'ai voulu en obtenir l'autorisation pour ne pas être forcé un jour de les rétablir par le génie Militaire

M. le Lt Colonel Buzin chargé du service du casernement auquel je me suis adressé, me répond que le Ministre de la Guerre seul peut faire droit à ma réclamation

En conséquence Monsieur le Ministre, je viens vous prier de vouloir bien obtenir de votre honorable collègue du département de la Guerre, que la salle dite l'ancienne Chapelle qui est libre en casernement soit supprimée du casernement et que dans l'intérêt des nombreux Etrangers qui visitent le Luxembourg, elle soit rendue à sa destination

Veuillez &c

Réponses

Réponse
à la lettre du 29 7bre

Le 8bre 1850
Le Ministre des Travaux Publics

200

N° 283

au M^re des T^x Publics
Demande de congé pour
Brimm

Envoi
le 25 7^bre 1850

Le Surveillant du Palais
Monsieur le Ministre
J'ai l'honneur de vous transmettre ci joint une lettre de
M^r le Commandant Dorcy qui sollicite de votre bienveillance un
congé de 15 jours pour le S^r Brimm, Garde du jardin.
Ce surveillant pourrait sans inconvenient partir dans les
premiers jours du mois d'octobre.
Vous voudrez bien prendre cette demande en considération
Veuillez &c
Moulleg

N° 284

au Même
Départ de Brimm

le 4 8^bre 1850

Le Surveillant du Palais
Monsieur le Ministre
J'ai l'honneur de vous informer que le S^r Brimm Garde
du jardin au Palais du Luxembourg est parti ce matin pour
profiter du congé que vous avez eu la bonté de lui accorder
Veuillez &c
Moulleg

Envoi
du Ministre des
Travaux Publics

—

Orangerie

—

le 4 8^bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur, par décision du 29 Août dernier MM Bixio et
Barral ont été autorisés à diviser dans l'orangerie du Luxembourg
pour construire un ballon destiné à des expériences scientifiques
La rentrée des orangers devant commencer lundi prochain,
il importe que l'orangerie soit immédiatement débarrassée de tous les
objets qui l'encombrent.
MM Bixio et Barral n'ayant pas encore terminé leurs
opérations, ont demandé que la nouvelle galerie des archives fut mise à
leur disposition. L'installation dans la partie supérieure du Palais
des ouvriers et des matières à la confection du ballon, présentant des
inconvénients, je ne puis accueillir cette demande.
Je vous prie de veiller à la prompte évacuation de l'orangerie
Recevez &c

Réponse

le 2 8bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

J'accorde le congé au Dr Brimmer Veuillez informer ce celle décision Mr le Commandt Dorcaty et me faire connaître le jour du départ et celui du retour du Dr Brimmer

Recevez

Réponse à la Demande de Congé adressé le 25 7bre 1850

—

N° 285

au Mr de Ste Publier

argenterie, 1er Huissier

Envoi

Le 8 Octobre 1850

Le Conseiller Du Palais

Monsieur le Ministre

Donne Avis au palais de l'argenterie provenant de la succession Mme Duc Lairs

Monsieur le Vice Président de la République m'a fait l'honneur que vous avez bien voulu mettre à sa disposition ce qui est resté à livrer à Mr le Vice Président les divers objets dont j'ai l'honneur de vous adresser l'état ci joint

Veuillez &c

N° 286

au Prime Habillement

Le 8 Octobre 1850

Le Conseiller Du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de faire délivrer une tunique au Sr Badin garde du jardin au Palais du Luxembourg

Nommé en remplacement du Sr Renard décédé, le Sr Badin n'a reçu jusqu'à présent que la tunique de son prédécesseur laquelle a 14 mois de service et a besoin d'être renouvelée

un autre surveillant le Sr Perrin m'adresse une réclamation au sujet de son manteau qui date du mois de Juillet 1844, et qui devrait être remplacé cette année.

Dans le cas où cette demande serait favorablement accueillie je vous prie de me faire savoir si je dois faire monter le manteau peut être laissé au surveillant, ou si je dois le faire rentrer en magasin

Veuillez &c

Envoi Par Mr de Ste Publier circulaire relative au Sens de Service

Le 8 Octobre 1850

Le Conseiller Du Palais

Monsieur le Service de garde et de surveillance des Palais Nx comprend un personnel d'agents assez nombreux. Il est indispensable que l'Administration soit tenue exactement au courant de la conduite de ces agents et de la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions.

Ainsi que cela se pratique pour les différents services ressortissant à Mr de Ste vous devrez, Monsieur, en ce qui concerne le Palais du Luxembourg m'adresser, à la fin de l'année, un état nominatif des employés et agents sous vos ordres. Cet état devra renfermer tous les renseignements de nature à donner une connaissance complette de ce personnel, il sera nécessaire, dès lors qu'il fera mention du caractère, de la conduite de l'aptitude, des services ainsi que de la situation de fortune de chaque agent

Vous trouverez ci joint un modèle de tableau: Il suffira de remplir les colonnes en se conformant aux indications du titre de chacune d'elles

Je désire que vous me donniez avant le 16 Novembre prochain Votre compte du personnel pour l'année 1850.

Recevez

N° 287

au Mr de Ste Publier Envoi des Etats d'appointements

Le 9 Octobre 1850

Le Conseiller Du Palais

Adresse à Monsieur le Ministre des Travaux Publics Etat d'appointements Emargés pour le mois d'Octobre 1850

Réponse
du 11 8bre 1850
—
Argenterie
Cte Luxembourg
—

Réponse

Paris le 11 8bre 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

Monsieur, J'ai reçu l'état que vous m'avez adressé, le 8 8bre courant, des objets que Mr le Vice-Président de la République a choisis, pour son Service, parmi les pièces d'argenterie provenant de l'ancienne Chambre des Pairs.

Je vous autorise à faire la livraison de ces objets dont il devra être donné un Etat détaillé, et je vous renvoie Mr Leblond Inspecteur Directeur du mobilier National de Sèvres pour vous a ce sujet.

Recevez

Réponse

Paris le 8 9bre 1850

Voir page 205.

Réponse
N° 288
—
à Mr le Mis de Cubières
Réponse à la Circulaire
du 8 Octobre 1850
—

Paris le 9 Octobre 1850.

Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de votre Circulaire en date du 8 Octobre, ainsi que du modèle de tableau qui s'y trouvait joint.

J'aurai soin de me conformer à vos instructions et de vous adresser avant le 16 Novembre prochain mon compte de personnel pour l'année 1850

Veuillez &c

Envoi de Mr le Dr Sublon

approuve le Crédit hiver 1850 a 1851 pour fourniture de bois de Chauffage

Envoi. Du 11 8bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai l'adjudicataire passé le 30 7bre dernier au profit de pour la fourniture du bois de Chauffage nécessaire pendant l'hiver 1850 a 1851 au service du Palais du Luxembourg

Cette adjudication a eu lieu au prix de 16.25 le Stère, sciage et mesurage compris

Veuillez en joindre une copie du Cahier des Charges qui a servi de base au Marché

Recevez

N° 289

a Mr le Mr des Travx Publics

mentionne les Sortiés

Le 12 8bre 1850

Le Registeur du Palais

J'ai l'honneur de vous exposer que les deux Sortiés Chargés de faire le service du Guichet établi en 1849 à l'entrée principale du Palais n'ont pas encore reçu de Manteaux

Je vois avec regret que les agents qui remplissent les mêmes fonctions au Palais des Tuileries en ont obtenu un

Je réclame le même avantage pour les Sortiés du Luxembourg ils ont eu l'année dernière, pour finir l'hiver un vieux manteau provenant de l'administration de l'ancienne Chambre des Pairs, mais étant en fort mauvais état et peu convenable pour un portier placé à l'entrée de la Cour d'honneur

En conséquence, Mr le Mre je vous prie de vouloir bien m'autoriser a faire délivrer un manteau a chacun des Sortiés attachés au Guichet de la Voute tournante aux Srs Perrot et Becker.

On pourrait a la rigueur n'en donner qu'un qui resterait au poste et servirait alternativement aux agents chargés de service pénible dans cette saison

Veuillez Agréer &c

N° 290

au Mr des Et Publics

Bibliothèque

Le 12 8bre 1850

Le Registeur du Palais

J'ai l'honneur de rappeler votre attention sur l'état incomplet où sont restés les travaux de peinture de la bibliothèque du Luxembourg

L'exécution en avait été confiée a trois artistes Mr Delacroix devait peindre la coupole et l'hémicycle, Mr Riesener, les cinq plafonds du coté Est, et Mr Camille Roqueplan les cinq plafonds du coté Ouest.

Mr Delacroix avec sa brillante facilité a achevé sa tache en quelques années

Mr Riesener a terminé la sienne depuis son Voyage

Il ne manque plus que les cinq tableaux confiés au talent de Mr Roqueplan pour compléter la décoration de cette belle galerie.

Je vous prie donc, Mr le Mre, de vouloir bien, de concert avec votre honorable Collègue au Département de l'Intérieur aviser aux moyens d'assurer l'exécution complette des travaux dont la partie si intéressante du Palais du Luxembourg

Veuillez &c

Reponse.
le 8 9bre 1850
Le Mans

Reponse
à la lettre du 12 8bre

Habillement
-

Le 8 9bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai examiné vos différentes propositions et j'ai décidé, 1° que la Cathédrale de St Badin, qui n'a encore fait à peu près que la moitié de sa durée, ne sera renouvelé qu'au commencement de 1851, 2° que le manteau actuel du surveillant Lerrin qui peut encore durer au moins trois ans, servira spécialement pour le service de la Voûte Cannon; 3° qu'il y a lieu, d'après la disposition précédente, de faire delivrer un manteau nouveau modèle au surveillant Lerrin

Recevez

N° 291

au M^re du C^d Sablet

Envoi des Mémoire du 3^e T^re

Envoi

le 18 8^bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les Mémoire des dépenses qui ont eu lieu pour l'entretien du Palais du Luxembourg pendant le 3^e Trimestre de l'Exercice 1850

Veuillez &.

N° 292

au même

retour de Braine

le 19 8^bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le S^r de Braine, garde des Jardins du Palais du Luxembourg, qui était parti le Mois courant pour profiter du Congé de 15 jours que vous avez eu la bonté de lui accorder, est revenu hier et a repris immédiatement son Service

Veuillez &^a

N° 293

a M^r Leblond

Directeur du Mobilier N^le

le 21 Octobre 1850.

Le Régisseur du Palais.

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous adresser deux Etats dont l'un comprend ce que M^r le Vice-Président de la République a choisi parmi les Anciennes pièces d'Argenterie provenant de l'ancienne Chambre des Pairs; et l'autre ce qui reste désormais au Palais du Luxembourg

Recevez Monsieur le Directeur l'assurance de ma Considération la plus distinguée

N° 294

a M^r le Préfet du Palais

Demande d'un off^r Moniteur Chauffage 1850 1851

le 21 8^bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu de M^r le Ministre des Travaux Publics, de vouloir bien désigner un officier Moniteur pour assister au chauffage des bois de Chauffage affecté au Service du Palais du Luxembourg pour l'hiver de 1850 - 1851. Cette opération pourrait commencer le mercredi 23 du mois Courant Vers 9 heure du Matin

Veuillez &^a

Envoie du Préfet de Police Demande

le 21 8^bre 1850

Le Préfet de Police envoie au régisseur du Luxembg la demande adressée au Président de la République par la Dame Bourgeois à l'effet d'obtenir dans le jardin du Luxembourg un petit emplacement à la Grille de la rue Soufflot, pour y établir une boutique de jouet d'Enfants.

N° 295

à Mad^e Bonyman
au doyenné 19

Envoi
le 23 8^bre 1850
Le Régisseur du Palais
Madame M^r le Préfet de police vient de me transmettre la demande que vous avez adressée au Président de la République à l'effet d'obtenir dans le jardin du Luxembourg un petit emplacement pour y établir une boutique de jouets d'enfants (grille de la rue Soufflot)
Je regrette de ne pouvoir satisfaire au désir que vous exprimez ; mais il n'y a pas de grille à la rue Soufflot, et vous pouvez vous assurer par vous même qu'une boutique est déjà établie dans le long passage qui conduit de la rue d'enfer au jardin du Luxembourg
Recevez Madame l'assurance de ma considération

Envoi
du M^re des T^x Publics
Mariage à la Chapelle
de M^lle Romain Desfossez
pour le 29 8^bre 1850

le 22 octobre 1850
Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur j'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé la célébration dans la Chapelle du Luxembourg du Mariage de M^lle Romain Desfossez, fille de M^r le Ministre de la Marine.
Cette cérémonie aura lieu le 29 Octobre courant M^r le Curé de la Madeleine, qui doit officier, s'entendra à ce sujet avec le Chapelain. Les Ornements pontificaux qui appartiennent à l'Etat seront mis, s'il y a lieu, à la disposition de M^r le Curé
J'ai invité à donner connaissance de ma décision à M^r le Chapelain du Luxembourg ;/.

Envoi
du même
—
Chauffage
du Luxembourg

le 19 Octobre
Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur je vous ai fait connaître la quantité de bois de chauffage accordée pour les besoins du Palais du Luxembourg pendant l'hiver 1850 à 1851
Je vous informe que j'ai arrêté ainsi qu'il suit la distribution de ces bois entre les différents services

Chauffage	du Palais	30
Bureaux	de la Régie	24
B^aux	des Bâtiments	24
B^aux	du service Militaire	24
Poste des	surveillants	24
Salles de service et de Salle		20
9 Portiers	à 4 Stères chacun	36
Postes du Portier du Guichet de tournon		8
Orangerie et Serres		50
	Total	240

Vous voudrez bien prendre les mesures pour que les fournitures ait lieu conformément aux prescriptions

Répondu

Envoi
~~Instruction~~
M.le M.re Dep.t
des Travaux Publics

Envoi

Le 22 Octobre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, un terme donné par la loi du 7 Août 1850, il doit être procédé dans les divers Palais Nationaux au recolement du Mobilier et à la confection d'inventaires établis contradictoirement avec des agents délégués par l'Administration de l'ancienne liste civile. M.r Leblond, Inspecteur Directeur du Mobilier National, est chargé de diriger cette opération, pour laquelle un crédit spécial est alloué au Budget du Ministère des Travaux Publics. Des agents spéciaux seront envoyés dans chaque Palais pour procéder à ce travail, mais ils devront être secondés par un certain nombre d'hommes, pour le déplacement et le transport des meubles et autres objets qui constituent le mobilier

Ces dispositions préliminaires doivent être poursuivies avec assez d'activité pour permettre de commencer avec ensemble dès le commencement de l'année prochaine, la rédaction des inventaires

J'ai décidé que 6 hommes du Palais du Luxembourg seront détachés du service de propreté et affectés pendant les mois de 9.bre et 9.bre au travail préparatoire dont il s'agit. Vous aurez en conséquence à mettre ces hommes à la disposition de M. Leblond et des agents spéciaux avec ces ordres. Ils recevront pendant ces deux mois de figurer sur les états de paye et seront payés d'après le taux du traitement actuel sur le crédit affecté au travail extraordinaire dont il s'agit Chap.r 27 du Budget de 1850

Je vous invite à me faire connaître immédiatement les noms des agents de diverses catégories que vous jugerez devoir employer plus particulièrement pour cette destination provisoire. Vous devrez choisir ces agents de manière à ne pas dépasser, à raison du chiffre de leur traitement une dépense totale de 900 francs pour les deux mois de 9.bre et 9.bre. — c'est-à-dire 6 agents à 900 francs.

Vous recevrez prochainement des instructions, tout à l'égard des états à dresser pour cette dépense spéciale que pour les dispositions à prendre en vue du concert à établir entre vous et M.r le Directeur du Mobilier à l'occasion du travail des inventaires

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que je compte sur votre zèle pour assurer pendant cette rédaction passagère du personnel de votre service le bon entretien des Palais au moyen des agents qui restent sous votre disposition. Vous arriverez à cet effet à répartir le travail de chacun de manière à satisfaire aux exigences du service. Sur le compte que vous me rendrez en fin d'année de la bonne volonté et du dévouement qu'aurait montré ces agents, j'accorderai à ceux qui l'auront méritée une indemnité à titre de dédommagement pour ce surcroît de travail

Recevez

N° 297

Réponse
au 11e 2e Bureau
à la lettre du 22 8bre 1850

Réponse
le 25 8bre 1850

Le Maréchal du Palais
Monsieur le Ministre

Vous avez bien voulu que six hommes de service du Luxembourg devraient être mis à la disposition de M. Gisbland pour être affectés au déplacement et au transport des objets mobiliers du Palais pendant l'opération de recolement qui va avoir lieu dans le courant des mois de 9bre et 9bre

Vous avez bien voulu m'inviter à vous faire connaître les noms des agents qui me paraîtraient devoir être plus particulièrement pour cette destination provisoire afin de ne pas dépasser la somme de 900 f pour les deux mois de 9bre et 9bre. J'ai choisi six hommes de 2e Classe qui ont un traitement de 900 f

Savoir les nommés
Gourdat
Fourcaud
Verembre
Benoist
Benet
Auger

Je ferai tous mes efforts pour assurer pendant cette réduction temporaire du personnel le bon entretien du Palais et j'aurai soin de signaler à votre bienveillance ceux des agents du Luxembourg qui par leur bonne volonté et leur dévouement auront mérité une indemnité de dédommagement pour ce surcroît de travail

Veuillez &

Envoi
le 22 Octobre 1850
Le Ministre des Travaux Publics

Envoi de M.r des T.x Publics

Budget 1851 circulaire

Monsieur, la répartition du crédit alloué pour les projets des palais Nationaux pendant l'exercice 1851 devant avoir lieu dans les premiers jours dudit exercice, il importe que les documents qui doivent servir de base à cette opération soient rassemblés sans retard.

Je vous invite en conséquence à m'adresser dans le courant de Novembre prochain vos propositions pour les dépenses de régie que nécessitera en 1851 le service des Palais confié à vos soins

Recevez &c

N.° 296

au M.re des T.x Publics

Service du Musée

le 23 Octobre 1850
Le Maréchal du Palais
Monsieur le Ministre

Votre Prédécesseur en décidant de concert avec M.r le Ministre de l'Intérieur que le C.d B.au de l'ancienne Chambre des Pairs serait annexé au Musée du Luxembourg, avait surtout en vue de ménager au Public un accès plus commode et plus convenable dans la Galerie des Tableaux, par l'escalier du Secrétariat.

Mais cette mesure présenterait un grave inconvénient, depuis que M.r le Général Changarnier a fait placer une quantité considérable de poudre dans une pièce qui donne précisément sur ce même escalier. Tout le Monde connait les précautions sévères, minutieuses, que prend l'administration de la guerre pour prévenir les redoutables accidents auxquels peuvent donner lieu de pareils établissements. Ils sont complétement isolés; personne ne peut en approcher

ici des Munitions de guerre considérables sont déposées presque au centre d'un palais ou se trouvent un musée une bibliothèque et 400 soldats

Ne serait-il pas bien imprudent de laisser circuler devant la porte de cette poudrière le Public qui se presse dans le musée les Dimanches et jours de fête? Lorsque déjà toutes les mesures nécessaires ont été prises pour éloigner la possibilité d'un événement dont les conséquences seraient terribles, je crois, Monsieur le Ministre, devoir vous proposer de ne pas admettre le public dans la Galerie des tableaux par l'escalier du Secrétariat, tant que le palais sera transformé en place de Guerre, et de n'y laisser pénétrer que par l'escalier affecté jusqu'à présent au Service du Musée

Veuillez &c

Réponse

Réponse
de M^r^ le C^te^ Sabler
à la lettre du 23 8^bre^
—

Le 13 Novembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

A Monsieur, Par votre lettre du 23 8^bre^ dernier vous me faites connaître qu'une quantité considérable de poudre a été déposée par l'administration militaire dans une pièce située au 1^er^ Etage du Palais du Luxembourg et ayant son entrée sur l'escalier du Secrétariat

Cet escalier ayant été disposé pour servir d'entrée au Musée, Vous appelez mon attention sur les accidents graves que pourrait amener le passage du public devant la porte de la Chambre servant de magasin à poudre, et vous me proposez, dans l'intérêt de cette nouvelle entrée au public que lorsque les poudres seraient enlevées

J'approuve Monsieur votre proposition et je vous prie de rechercher, de concert avec M^r^ le Général Commandant les troupes casernées au Luxembourg s'il ne se trouve dans le Palais une autre Chambre où les poudres puissent être transportées sans danger

recevez &^a^

2X1

- Envoi
du 11 au 2e Subst.

Logements

Envoi

le 28 Octobre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur conformément aux prescriptions de la loi du 29 9bre 1848, j'ai fait procéder à la révision de toutes les concessions de logements dans les palais Nationaux

J'ai arrêté ainsi qu'il suit l'état des logements relatifs au palais du Luxembourg

Régie du Palais

1	Régisseur	7
1	Commis de régie	5
17	Gommes de service	34
8	Portiers	18
	Service de la Chapelle	
1	Chapelain	6
	Service militaire	
1	Commandant militaire	6
1	Sous adjudant	3
15	Surveillants	21
	Service du Musée	
1	Conservateur	6
5	Gardiens	9
	Service de la Bibliothèque	
1	Bibliothécaire	5
1	Commis de Bibliothèque	3
1	Garçon	2
	Service des Batiments	
1	architecte	6
1	Inspecteur	5
1	Jardinier en chef	5
2	garçons employés aux serres	4

Je vous invite à vous conformer à cette répartition

Recevez &c

Réponse

N° 298

à M le Préfet de police

—

Envoi d'une demande de Commissionnement

Envoi

le 30 8bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Préfet

Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre la Pétition adressée au Président de la République par la Dlle Bourgeois à l'effet d'obtenir un petit emplacement à la Grille de la rue Bonaparte, pour y établir une boutique de jouet d'enfants

J'ai le regret de ne pouvoir satisfaire au désir exprimé par la postulante : la place que elle demande est occupée depuis longtemps, non à la grille Bonaparte, qui n'existe pas, mais dans le passage Bonaparte par la Dlle Dame ancien officier Vétérant

J'ai fait connaître à la Dame Bourgeois le motif qui ne me permet pas de donner suite à sa demande

J'ai l'honneur d'être M. le Préfet avec la plus haute Considération Votre très humble et obéissant Serviteur

N 299

à M Leblond

Tapissier du Mobilier

le 31 8bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous adresser trois papiers de recharge N°s que vous avez bien voulu vous charger de faire mettre au blanc chez vous du Mobilier National

Je n'y joins pas les housses en perse, parce que je Commission a exprimé le désir de les voir sur les meubles, afin de pouvoir apprécier les réparations dont elles auraient besoin

Vous aurez la bonté, à la fin du trimestre de ménager le mémoire des dépenses qui auront été faites pour le Luxembourg.

Veuillez &c

Envoi du M. de Cr Sublier Tapissier

le 31 8bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 28 de ce mois par laquelle conformément à mes instructions, vous désignez, pour être affectés au travail des tapisseries du Mobilier National pendant les mois de Novembre et Decembre les Sieurs Gueydat Fourcard Vuaembre Benoiste Bonet et auger hommes de service de l'Usine.

Je communique à M. le Directeur du Mobilier National la liste de ces agents et j'ai fait connaître qu'ils seront mis à sa disposition à dater du 1er Novembre

Recevez &c

Réponse.

218

N°300

au Mre des Tx Publics

Tapis

Envoi 2 9bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

Je suis a Mr Leblond Directeur du Mobilier National le soin de prendre vos instructions au sujet des tapis que Mr le Vice Président de la Rpque a exprimé le desir de faire poser dans les salons de son hotel

Je crois seulement devoir vous rappeler que les tapis du Luxembourg sont déposés chez Mr Maigret tapissier de l'ancienne Chambre des Pairs. et que si vous ne jugez pas a propos de continuer pour 1851 cette dépense d'entretien il sera nécessaire de les faire transporter avant la fin de l'année dans les magasins de l'administration du Mobilier National

Veuillez &a

Envoi du Mre des Tx Publics

Le 2 Novembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

autorise Mr William Newton à prendre du garde du 2me Arr du Palais du Luxembourg un Daguerreotype.

Envoi du Même

Le 2 Novembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

M le Ministre des Finances a demandé de mettre a la disposition de la Cour des comptes la Chapelle du Palais du Luxembourg pour la Célébration lundi prochain 4 Novembre, d'une Messe du St Esprit

J'ai cru devoir accorder au desir de mon Collegue et je vous prie de vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette Cérémonie

Recevez &a

Envoi du Même

Le 3 9bre 1850

Monsieur le Ministre des Travaux Publics

retire l'autorisation ci dessus.

N°301

au Même

Le 7 9bre 1850

Le Régisseur du Palais

adresse a Monsieur le Ministre des Travaux Publics les Etats d'émargements pour le mois de Novembre courant

Réponse
datée du 2 9bre

Réponse
le 8 9bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'autoriser Mr Leblond Inspecteur Directeur du mobilier à reprendre des mains de Mr Maigret les Papiers du Palais des Luxembourg, les agents de cette Administration devant être chargés à l'avenir de leur entretien.

J'ai invité Mr Leblond à s'entendre avec vous pour la reprise de ces Papiers.

Recevez &c

N.° 302

Envoi

le 10 9bre 1850

Le Magistrat du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les notes que vous m'avez demandées pour l'année 1850 sur le personnel du Palais du Luxembourg. Vous y verrez que le service est fait d'une manière satisfaisante et qu'aucun reproche grave n'a été encouru par les agents placés sous mes ordres.

Veuillez &c

Envoi du M.re de l'instruction publique et des Cultes

le 8 9bre

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes

Monsieur le Magistrat, Je vous prie de me faire savoir si une ou plusieurs affiches manuscrites n'avaient pas été apposées sous la Voûte d'entrée du Palais du Luxembourg, invitant le public à se présenter à la bibliothèque du Palais comme dans les autres bibliothèques publiques. Je vous prie de me dire, en outre, si cette affiche avait été posée avec ou sans votre autorisation, en vertu de laquelle on était autorisé et si cette affiche appelait indistinctement tout le public ou réservait l'entrée de la bibliothèque à des catégories de personnes désignées.

Recevez &c

Envoi du Chancelier relatif à des ornements d'Eglise

le 10 9bre 1850

Le Chancelier

Monsieur, je crois devoir vous adresser une réclamation dont la justice vous frappera certainement, et au succès de laquelle je tiens beaucoup.

La Chapelle du Palais du Luxembourg doit contenir dans sa Sacristie trois ornements que j'y avais déposé pour le service de la Chambre des Pairs: l'un de ces ornements en tapisserie jaune et blanc, si je ne me trompe a été fait par les mains de Madame Lasquier mon épouse, les deux autres après sa mort ont été confectionnés par mes soins avec deux de ses robes de cour; l'un est en velours rouge ayant pour bordure une assez large broderie en or, l'autre est d'une étoffe de soie bleue, si je ne me trompe ; le double de blanc. vous comprendrez, monsieur, que ces trois objets sont pour moi des objets d'affection, auxquels je tiens profondément et que je suis en droit de revendiquer, lorsqu'ils sont plus la destination à laquelle je les avais consacrés

Je vous serais donc extrêmement obligé, si vous vouliez bien les faire rechercher, et ordonner qu'ils me soient restitués

Recevez &c

Réponses

N° 303

Réponse à la lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes

—

Bibliothèque

Le 11 9bre 1850

Le Préfet du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés par votre lettre en date du 8 9bre au sujet d'une affiche apposée dans la Cour d'entrée du Palais et relative à la Bibliothèque du Luxembourg.

J'ai vu en effet cette affiche manuscrite qui avait été posée sans que j'en fusse prévenu, et comme elle me paraissait tout au moins inutile, j'ai donné l'ordre au portier de la faire disparaître, en lui défendant pour l'avenir de rien laisser afficher sans mon autorisation.

Pour répondre plus exactement aux questions que vous m'avez adressées j'ai voulu me faire représenter cette affiche, mais le portier dont je n'ai aucune raison de suspecter le témoignage m'a déclaré qu'elle avait été enlevée et brûlée sous ses yeux.

Je ne saurais donc en reproduire littéralement la teneur, mais je puis affirmer que c'était un avis au public pour lui annoncer la fermeture de la bibliothèque qui n'était pas close et était assimilée aux autres bibliothèques publiques, mais dont l'entrée n'était pas non plus réservée à des catégories de personnes désignées

Veuillez &c

N° 308

Réponse à M. le Duc Desgrigny à la lettre du 10 9bre

—

Le 18 9bre 1850

Le Préfet du Palais

Monsieur le Duc

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 10 9bre et par laquelle vous demandez la restitution de trois ornements d'église déposés par vous dans la sacristie de la Chapelle du Luxembourg pour le service de l'ancienne Chambre des Pairs

J'ai dû consulter le Ministre des Travaux publics au sujet de cette réclamation et je m'empresse de vous annoncer qu'il m'autorise à la mettre à votre disposition

Agréez N° 8e

N°. 303

a Mr. le Mre des Cx Publics

–

Chapelle

–

Envoi du 12 9bre 1850
au Mayeur du Palais

Monsieur le Ministre

Le Chancelier de l'ancienne Chambre des Pairs m'a donné une reclamation au sujet de trois ornements d'église qui auroit déposés, dit-il, a la Sacristie de la Chapelle du Luxembourg, et qu'il se croit en droit de revendiquer, lorsqu'ils seront plus la destination a laquelle il les avoit consacrés

Je n'ai pas du prendre sur moi de trancher une pareille question et j'ai l'honneur de vous transmettre une copie de la lettre de Monsieur le Chancelier, en vous priant de vouloir bien me faire connaître ce que vous aurez statué sur sa Demande

Veuillez agréer &c.

Envoi du Mre des Cx Publics

le 12 Novembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

a accueilli la Demande de la Société Nationale centrale d'agriculture et l'autorise de tenir dans l'ancienne Chambre des Pairs sa séance de Rentrée, qui doit avoir lieu le Mercredi 13 du courant

Réponse
du 18 Nov. au Sr Sublet
de la lettre du 12 9bre

Réponse
Le 18 Novembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai accueilli
la Demande de Mr Sarquier et je vous autorise en conséquence à faire
remettre à Mr Sarquier les objet dont il sagit.

Recevez

Envoi

Envoi
du 11me du Pt Public
—
Personnel
—

le 11 Novembre 1850
Le Ministre des Travaux Publics
Monsieur un projet de loi sur les pensions civiles, dont le Conseil d'Etat sera prochainement saisi, doit assujettir à la retenue et appeler au bénéfice de la pension de retraite tous les fonctionnaires, agents et employés directement payés par l'Etat
Pour apprécier les ressources et les charges nouvelles résultant de cette disposition, l'administration a besoin de connaître, d'un côté, le nombre des emplois et le montant des traitements qui viendront accroître le chiffre des retenues et, de l'autre, l'âge et la durée des services des agents qui acquerront des droits à la retraite. Je vous adresse les modèles de deux tableaux destinés à recueillir les éléments de cette double appréciation.

Envoi
du Procureur Général
près la cour d'appel
—
Demande de collection de Lois
—

le 13 9bre 1850
Le Procureur Général près la Cour d'appel
Monsieur
J'ai cru savoir que mes prédécesseurs ont personnellement obtenu une collection complette des procès politiques jugés par la cour des Pairs. J'ai l'honneur de réclamer de vous, si la chose est possible, le même privilège. Indépendamment du mérite historique qu'elle a pour tous, cette collection présente, pour les fonctions qui m'ont été confiées, un intérêt de précédents et de recherche qui se lie avec de devoirs judiciaires, et qui vous sera je l'espère apprécier les motifs de ma demande. Si elle est de nature à être accueillie, je vous prierai de me faire connaître le jours et l'heure où l'on devra se présenter chez vous pour retirer les volumes et je vous exprime d'avance tous mes remercements
Agrez &c

— Réponse —

N° 305

à Mr le Procureur Général
près la cour d'appel
Réponse a la lettre du 13 9bre

Le 16 9bre 1850

Le Greffier du Tribunal

Monsieur le Procureur Général

J'ai l'honneur de vous adresser, d'après Votre Demande, la Collection Complette des procès Plaidoyés jugés par la cour des Pairs, a partir de l'année 1831.

Tous les Documents antérieurs a cette époque sont épuisés depuis longtems, et je regrette donc pouvoir les joindre a cet Expédition en vous priant de vouloir bien me mettre a votre Disposition

Deuilly &c

Envoi
du Mr. des Trx. Publics
—
Mobilier

Envoi

le 14 9bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur un credit spécial a été alloué par l'assemblée Législative pour l'entretien des objets mobiliers garnissant les palais Nationaux.

Mr Leblond Inspecteur Directeur du Mobilier y est chargé de tout ce qui concerne ce service, c'est a lui de prendre des mesures pour l'entretien et la reparation des objets qui composent ce mobilier et a m'adresser ses propositions pour les dépenses qui pourront en résulter

Vous devrez donc a l'avenir indiquer a Mr Leblond lors de ses visites, les reparations ou les acquisitions à faire dans l'intérêt du Palais confié a votre administration ou m'en former par écrit de ses besoins afin que je puisse donner des instructions au Directeur du Mobilier

Recevez &c

96e 304

le 19 9bre 1850

a Mr le Mre des Trx Publics
—

Le Magistrat du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que le procureur Gal près la Cour d'appel de Paris m'a adressé une demande a l'effet d'obtenir, comme ses prédécesseurs une collection complette des Lois publiques jugés par la Cour des Pairs

Mr Pascaux procureur de la Republique m'a exprimé de vive voix le même desir. Bien que ces magistrats se trouvent placés dans la Categorie des fonctionnaires auxquels ces documents etaient particulièrement destinés je n'ai pas cru devoir faire droit a leur demande avant d'avoir obtenu votre assentiment

Veuillez agréer &c

Réponses

Envoi
Le 15 Novembre 1850

Envoi du Mr des C Publics
Personnel

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Comme complément aux indications de la Circulaire du 11 de ce Mois, je dois vous faire connaître qu'il y a lieu d'indiquer sur le tableau N° 1 la durée totale des services des divers agents du Palais du Luxembourg, tant comme militaires que comme agens de l'ancienne Liste civile et des palais nationaux. Vous devrez ajouter une colonne d'observation dans laquelle vous donnerez le détail de ces services.

Recevez &c

N° 306

Le 15 Novembre 1850

a Mr le Mr des Travaux Publics

Le Régisseur du Palais

habillement

Monsieur le Ministre

En m'accordant l'autorisation de faire délivrer au Sr Serrin Garde du Jardin du Luxembourg son ancienne tenue vous avez décidé que l'ancien serait affecté au service des Portiers de la Porte Cochère

J'ai l'honneur de vous faire observer que ce Vêtement ne saurait être employé à une pareille destination, à moins d'être remis dans un état plus convenable, le collet a besoin d'être remplacé ainsi que la Doublure

Je vous Prie de vouloir bien approuver cette Réparation.

Veuillez &c

N° 307

Le 15 Novembre 1850

a Mr Leblond
Directeur du Mobilier National

Le Régisseur du Palais

Copie

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous adresser suivant votre demande l'Etat des Copies du Luxembourg.

Il sont tous Dignes chez Mr Maigret à l'exception des N°s suivants

N°1 Placé au tribunal des conflits (Chambre du Conseil
N° 3 Boudoir petit Salon du Général Jacqueminot
N° 9 Chambre à coucher
13 et 14 Dans la Chapelle

J'ai laissé dans cette copie de l'inventaire de Mr Pongnier le prix estimatif établi en 1849 par Mr Maigret

Veuillez &c

Envoi

Envoi de M^r le Procureur Général

—

Copie d'imprimés

le 16 Novembre 18[illegible]

Le Procureur Général

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la collection complète des Procès politiques jugés par la cour des Pairs depuis 1834 que vous avez bien voulu mettre à ma disposition. Je vous prie Monsieur de recevoir tous mes remerciements pour l'empressement obligeant que vous avez mis à satisfaire à ma demande.

Agréez Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée

N° 309

—

à M^r Leblond

Inspecteur du Mobilier National

—

le 20 Novembre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Directeur

J'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention sur le mauvais état dans lequel se trouve depuis longtemps le linge de service du Luxembourg.

Par une circulaire ministérielle qu'append que dès à vous désormais de prendre des mesures pour l'entretien et la réparation des objets mobiliers garnissant les Palais Nationaux, j'adresse à votre Administration une partie du linge que Mad^e Mauvais aurait mis de côté pour qu'il fut repassé, 100 tabliers de chambre, 7 douzaines draps, 5 serviettes, lit^e linge, 12 douzaines de torchons & enveloppes plus quelques pièces appartenant au service de la Chapelle.

Je dois vous faire observer que le linge actuellement en service se trouve au moins dans un aussi mauvais état puisqu'on n'y a pas fait une reprise depuis 5 mois que la Dame Lingère du Palais a été révoquée.

En conséquence, il serait indispensable que le linge que j'envoie au Garde-Meuble fut remplacé par une égale quantité de linge en bon état.

Recevez [illegible]

Réponses

N° 310

à Mr Maigret
Tapissier rue Cormartin
N° 30

Envoi

le 20 Novembre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur

Un crédit spécial a été alloué par l'assemblée législative pour l'entretien des objets mobiliers garnissant les Palais Nationaux, et M. Peblond Directeur du Mobilier National se trouve chargé pourvoir à tout ce qui concerne ce service

En conséquence Mr le Mre des Ctes Publics a décidé que les Tapis du Luxembourg seraient transportés de vos magasins dans ceux du Mobilier National, les agents de cette administration devant être chargés à l'avenir de leur entretien

Je dois m'entendre avec M. Peblond pour la reprise de ces Tapis mais j'ai voulu au paravant vous informer de cette décision et vous demander quel jour vous conviendrait pour procéder à cette opération.

Je regrette Monsieur que cette circonstance vienne interrompre les bons rapports que l'administration du Luxembourg a eu cesse d'entretenir avec le tapissier de l'ancienne Chambre des Pairs et je vous prie de recevoir mes Salutations empressées

Envoi
de Mr le Duc Lasgueiras
—

Envoi

le 19 Novembre 1850

Cette boite dans laquelle était renfermé les trois ornements dont la restitution vient de m'être faite par Mr le Mre des Ctes Publics n'appartient comme les trois ornements. C'est celle dans laquelle ils étaient enfermés lorsque je les ai déposés à la sacristie de la chapelle du Luxembourg. elle n'avait été fournie par celui qui avait confectionné les ornements, et la preuve en existe sous le couvercle de cette boite ou se trouve imprimé et collé l'adresse de ce fournisseur

Je garde donc cette boite parce qu'elle m'est nécessaire pour la conservation des ornements. Si cependant M. le Régisseur du palais tenait à sa possession, je le prie de la remplacer par une toute semblable dont je payerai les frais

Monsieur le Régisseur peut être assuré que je n'ai jamais donné aucun ornement à la paroisse St Sulpice, j'ignore si Madame D'aubusson a fait quelques libéralités de cette nature à la dite Eglise toutefois je ne le pense pas.

Je prie Mr Daveluy de recevoir mes remercements de l'obligeance qu'il a mise dans cette restitution, comme dans celles qui ont précédé

Envoi
du Mre des Ctes Publics
—
habillement

Envoi

le 23 Novembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Autorise la réparation du manteau du surveillant de service pour les portiers de garde au guichet tournant.

Réponse

N° 311

à M. le Duc Decazes

le 22 Novembre 1850.

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Duc

J'ignorais que la boîte contenant les ornements sacerdotaux fût partie du dépôt dont vous avez réclamé la restitution : c'est pourquoi alors que sur un renseignement erroné, j'avais demandé qu'elle fut renvoyée au Palais ; maintenant le doute n'est plus possible sur un fait que vous prenez la peine d'attester.

Quant à l'allégation d'un engagé au sujet d'ornements dont vous auriez disposé en faveur de Mr Dalgaire vous avez vu par mon empressement à vous satisfaire que je n'en avais connu aucun compte. Votre déclaration devait suffire.

Agréez de nouveau, M. le Duc l'hommage de mon respect

N° 312

à M. le M. de la Justice

Envoi à Etats

Envoi
Du M. de la Justice

—

Archives

—

Envoi

le 25 Novembre 1850

Le Réginneur Du Palais

adresse au Ministre Des Travaux Publics les Etats relatifs à la loi sur les Pensions civiles

le 25 Novembre 1850

Le Ministre Des Travaux Publics

Monsieur Vous me soumettez par votre lettre du 15 novembre courant la demande que vous a faite M. le Procureur Général près la Cour d'appel de Paris, ainsi que M. le Procureur de la République de leur donner à chacun une collection complète des Procès politiques jugés par la Cour des Pairs

Avant de prendre une décision, je désire savoir le nombre de collections de ce genre que renferme les archives du Palais du Luxembourg et je vous prie de me renseigner à cet égard

Recevez &c.

Envoi
du Directeur du Mobilier

—

Serrurier

le 25 Novembre 1850

Le Directeur du Mobilier National

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien envoyer demain 26 9bre à la Direction du Mobilier, trois hommes de service à prendre sur les 6 affectés au service des inventaires pour travailler très urgents, nécessités par les préparatifs du bal de l'Elysée

Agréez

N° 313

à M. le Blond
Directeur du Mobilier
National

—

Tapis

—

le 26 9bre 1850

Le Réginneur Du Palais

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous informer que le S. Maigret est prêt à vous faire la remise des tapis du palais du Luxembourg qui sont restés dans son magasin depuis la révolution de février

Il désire seulement être prévenu 24 h. d'avance du jour que vous aurez choisi pour cette opération

Je vous prie en conséquence de me mettre en mesure de lui transmettre cet avis, et de me dire si même tems s'il ne sera pas nécessaire que je donne à votre disposition quelques hommes de service du Palais du Luxembourg pour transporter les tapis du magasin de M. Maigret dans les voitures de votre administration.

Tapis

Recevez M. le D. l'assurance de ma considération distinguée

Réponse

N° 314

Réponse à la lettre de M. le Cte Lublanc du 29 9bre 1850

Arrivée

le 2 Novembre 1850

Le Régisseur du Palais

A Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous m'avez demandés, par votre lettre en date du 29 9bre, au sujet du nombre d'exemplaires de la Collection complette des Procès politiques jugés par la cour des Pairs, qui existent au palais du Luxembourg.

Mes archives contiennent encore un nombre considérable d'exemplaires de tous ces procès à l'exception de celui d'Avril 1834 qui est réduit à 48. exemplaires dont 22 sans les dépositaires détruits. Après la répartition de février une vingtaine d'exemplaires du procès d'avril ont été mis ou dit-distribués sur la demande de MM Bérard et Marrast &c.

Depuis mon entrée en fonctions au palais c'est-à-dire depuis 2 ans je n'ai délivré que trois collections complettes, à Messieurs le Mis de Cas tes, Berenger Président de la haute cour, Baroche procureur Gal près la cour d'appel de Paris. Quant aux procès postérieurs à celui d'Avril 1834, il ne vous sera peut être pas indifférent de connaître le nombre d'exemplaires existant possédant mes archives; en voici l'énumération

attentat du	28 juillet	1835 (fieschi)	460
— d — du	25 juin	1836 (alibaud)	138
— d — du	27 Xbre	1836 (meunier)	374
affaire	Laity	1836	420
— d —	de Mai	1839 (Barbes)	199
— d —	de Boulogne		208
attentat du	19 8bre	1840 (Darmes)	200
— d — du	13 7bre	1841 (quénisset)	298
— d — du	16 avril	1846 (Lecomte)	293
— d — du	29 juillet	1846 (Henry)	325
affaire des Mines de Gouhenans			290
affaire	Praslin		900

Veuillez agréer &c

Envoi

N° 315

au Mr du Cte Public

—

Demande de secours p. la Vve Napoléon

au Pt Jaugeur 328

le 27 9bre 1850

Le Rédacteur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillant intérêt la Vve Napoléon Dudé le 16 juin 1849 à la suite d'une attaque de choléra dans le palais du Luxembourg où il remplissait l'emploi d'homme de service

La Dame Napoléon a négligé alors de remplir les formalités nécessaires pour toucher le montant des 6 jours de traitement qui revenait à son mari

Sa triste position l'oblige aujourd'hui à réclamer cette petite somme dans le cas où elle ne pourrait plus être admise à faire valoir son droit, j'ai pensé que vous voudriez bien lui accorder un secours à titre de dédommagement la position n'est pas moins intéressante que celle de la dame Veuve Jeune aussi d'un garde magasin du Luxembourg, enlevé par le choléra à la même époque laquelle vient d'obtenir un secours de 80f, grâce à votre généreuse intervention

Veuillez &c

N° 316

au Gal Jumel

—

Soufflure et Escalier du Musée

—

le 28 Novembre 1850

Le Rédacteur du Palais

Général

Lorsque M. le Ministre des Travaux Publics a eu devoir annexer au Musée du Luxembourg le Cl Durand de l'ancienne Chambre des Pairs, c'était surtout pour que le Public pût arriver dans la galerie des Tableaux par l'escalier du Secrétariat plus commode et plus convenable que celui qui sert aujourd'hui

Mais cette mesure pourrait avoir de graves inconvénients maintenant que des munitions de guerre considérables ont été déposées dans une pièce d'entresol, donnant sur ce même escalier du Secrétariat.

Ainsi le Mre, que j'ai eu devoir consulter à ce sujet, vient de décider que l'ancien escalier resterait affecté au service du Musée, tant que cette poudrière ne serait pas transportée ailleurs.

Mais il m'invite en même temps à rechercher après m'être concerté avec vous s'il n'y aurait pas dans le palais un endroit plus convenable pour y placer une aussi grande quantité de poudre. Je ne pense pas qu'il soit facile de trouver un autre local: mais comme il ne m'appartient pas de décider une pareille question, je désirerais pour couvrir ma responsabilité et celle de Mr l'Architecte qu'elle fût soumise à l'examen d'hommes compétents

En conséquence j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner suite à la proposition que vous m'avez faite de consulter à cet égard le Génie Militaire

Veuillez agréer, Général, l'assurance de ma haute Considération

Réponses

Reponses
à la lettre du 27 9bre

—

Le cours

—

le 20 Decembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

M^r le Ministre a décidé qu'une somme de 80 f^c serait allouée à la V^ve Napoleone et que cette dépense serait imputée sur les fonds affectés aux dépenses des Palais Nationaux Chapitre 10^e Exercice 1850

N° 317

à M. le M. des Cx Public
Ecrit du Musée et Soudiers

Envoi

le 28 Novembre 1850

Le Régisseur du Palais

à Monsieur le Ministre

Sur votre lettre en date du 13 Novembre, vous avez décidé que l'oculiste du Secrétariat ne serait pas affecté au service du Musée, tant qu'une quantité considérable de Munitions de Guerre resterait placée dans son voisinage.

Vous m'invitez en même tems à rechercher après mûre concerté avec le Gal Sambuc si lon ne pourrait pas transporter ce dépôt de poudre dans un local plus convenable

Je ne crois pas qu'on puisse en trouver un autre, mais comme il ne m'appartient pas de décider une pareille question, j'ai donné qu'elle fut soumise à l'examen d'hommes compétents, et j'ai prié le Général Sambuc de vouloir bien consulter à ce sujet le Génie Militaire

J'aurai l'honneur de vous faire connaître son opinion.

Veuillez &c

N° 318

au M. des Cx Publics

Envoi du Projet de Budget pour 1851

le 30 Novembre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser mon projet de Budget pour les Dépenses de Régie du Palais du Luxembourg pendant l'exercice de 1851

Le Chiffre total est de	26,714 —
Celui de 1850 a été fixé pour nous à	28,865 —
ce qui présente une diminution de	2,151 —

Voici sur quels articles sont opérée cet réduction

Eclairage en huile	900 —
Bois de Chauffage	60 —
Ustensiles de propreté	101 —
Entretien du Mobilier dont M. Leblanc se trouve chargé Dénormais	1000 —
enfin Dépense de la Chapelle	90 —
Total —	2,151 —

Veuillez &c

Réponses

240

N° 319

au M^re des T^x Publics

Copie

Envoi

Le 4 Décembre 1850

Le Magasinier Dépositaire

Monsieur Le Ministre

J'ai l'honneur de vous informer que les tapis du Palais du Luxembourg, déposés chez le S^r Maigret tapissier de l'ancienne Chambre des Pairs ont été transportés hier dans les Magasins du Garde-meuble, après avoir été reconnus par les employés de cette Administration

Veuillez &c

N° 320

au M^re des T^x Publics

Envoi des Etats

Le 4 Décembre 1850

Le Régisseur du Palais

envoi des Etats d'emménagements pour le mois de Décembre et du 4^me Trimestre 1850

Envoi du M^re des T^x Publics

Logement

Le 5 Décembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur je vous prie de vouloir bien M'adresser la liste des Militaires de tous Grades logés dans le Palais du Luxembourg et dans ses Dépendances, à quelque titre que ce puisse être

Recevez &c

Envoi du même objet

Le 5 Décembre 1850.

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Par ma lettre en date du 25 Octobre dernier, je vous ai transmis un extrait en ce qui concerne le Palais du Luxembourg du tableau des Logements accordés dans les palais Nationaux et arrêté le 18 Octobre 1850 par M^r le Président de la République. J'ai appris indirectement que quelques uns de MM. les Régisseurs n'ayant pas exigé le départ immédiat de quelques unes des personnes qui ne se trouvent pas comprises sur le nouveau tableau

Je vous invite à m'adresser la liste exacte et sans aucune restriction de toutes les personnes logées à quelque titre que ce soit dans le palais dont la direction vous est confiée, en indiquant par la lettre A les personnes autorisées par la dernière décision à conserver un logement dans le palais du Luxembourg

Lorsque j'aurai reçu et examiné cette lettre je vous transmettrai les instructions qui devront être exécutées avec la plus scrupuleuse exactitude

Recevez &c

Réponses

N° 321

au M^r des C^ts Jubliers

Envoi d'état de logement

Envoi

le 6 X^bre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser suivant votre Demande le tableau nominatif des militaires de tous grades qui sont logés dans le Palais du Luxembourg et dans ses Dépendances

Veuillez &c

au M^r des C^ts Jubliers

collection de Droit

Envoi

le 6 X^bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, vous me faite connaitre par Votre Lettre du 26 Novembre dernier en réponse a ma Dépêche du 25 le nombre d'exemplaires que possede le palais du Luxembourg des divers procès politiques jugés par la Cour des Pairs

Ce nombre permettant de satisfaire a la Demande de M^r le Procureur Général pres la Cour d'Appel de Paris et de M^r le Procureur de la république, je vous autorise a délivrer a chacun de ces magistrats une collection complete des procès dont il s'agit

Recevez

Envoi
Du Mtre des Tx Publics
—
Circulaire
—

Envoi

le 6 Decembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, par ma lettre du 16 Novembre dernier je vous ai informé que les réparations et l'entretien du Mobilier qui garnit les Palais Nationaux étaient placés dans les attributions de Mr Leblond, Directeur Inspecteur du Mobilier National, et par suite de cet avis certains régisseurs se sont crus autorisés à s'adresser à Mr Leblond pour demande des reparations ou des mutations des meubles.

Il importe, Monsieur, que le Ministre des travaux publics soit instruit de tous les mouvements du Mobilier et qu'aucune dépense ne soit exécutée sans son ordre. Je vous invite, en conséquence à m'ordonner directement à l'avenir les demandes que vous croirez devoir formuler dans l'intérêt de l'ameublement du Palais du Luxembourg, et je vous informe que j'ai prescrit à Mr le Directeur du Mobilier de renvoyer à leurs auteurs, et sans y faire droit toutes les demandes qui lui auraient été adressées directement

Vous comprenez, je n'en doute pas, Monsieur, la nécessité de cette mesure en l'absence de laquelle il ne saurait être tenu de comptabilité régulière

Recevez &c

Envoi
Du Même
—
Commission
—

le 9 Décembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Mr Cerné Vérificateur des Domaines, m'a fait connaître que l'expert nommé par le Tribunal pour donner son avis sur les causes qui ont amené l'incendie qui s'est manifesté le 5 Août dernier, dans la partie de l'ancien hôtel des Fermes du Petit Luxembourg dont Mr Pion est locataire, n'a pas cru devoir s'arrêter aux observations qu'elle lui avait soumises et que cet expert, après avoir constaté le vice de construction de la Cheminée a déclaré que c'est à ce seul fait que l'incendie doit être attribué et qu'il aurait éclaté lors même qu'on n'eut fait dans la cheminée qu'un feu ordinaire.

Cet opinion peut sans doute être combattue, mais d'après les considérations qui m'ont été présentées par Mr de Cerné dans le but d'éviter un procès dont les frais dépasseraient de beaucoup la somme pour laquelle l'état est intéressé dans cette affaire, j'ai décidé que la dépense de 50f à laquelle a donné lieu la réparation des dégats dont il s'agit resterait à la charge de l'adn des Travaux Publics

cette dépense sera imputée sur le crédit ouvert pour l'entretien des Palais nationaux pendant l'exercice courant

Recevez

Réponse

246

N° 322

au M.te de l'Intérieur

Envoi des Etats d. Logem.ts

Extrait
du 10 Décembre 1850
Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser suivant votre demande le Tableau nominatif sans aucune restriction des personnes qui occupent un Logement dans le Palais du Luxembourg à quelque titre que ce soit

J'ose vous prier de vouloir bien prendre en considération les observations que j'ai jointes à ce tableau en faveur de plusieurs agents qui ne figurent point sur votre état. Les Contrôleurs et les Veilleurs de nuit avaient été compris dans l'état des Logements arrêté en 1849, leur présence en effet paraît plus nécessaire dans l'intérêt de la Sécurité du palais que celle des gardes du jardin. on peut en dire autant du Garde Magasin des fournitures et du Chauffeur de calorifère.

Quoi qu'il en soit je vais me conformer à vos prescriptions et j'ai prévenu ces divers agents qu'ils eussent à se pourvoir d'un autre Logement pour le terme de Janvier. J'attendrai maintenant vos nouvelles instructions qui seront exécutées avec la plus scrupuleuse exactitude

Veuillez &c

Répondu

Envoi
du 11r du Ct Lublier

Vie Résidence

Envoi

le 11 Decembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, Des mesures ayant été prises pour que les appartements de réception qui ont été préparés pour M le Vice Président de la république dans son hôtel de la rue de Varenne N° 58, fussent garnis de meubles provenant des magasins de l'Etat, et du Palais Luxembourg, j'ai rapporté la décision de mon prédécesseur qui mettait l'aile droite de ce dernier Palais à la disposition de ce magistrat.

Divers locaux du Palais du Sénat Luxembourg continueront, toutefois d'être affectés au service de la vice Présidence : elles sont désignées dans l'arrêté que j'ai pris en cette circonstance, et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre une ampliation

Recevez

Amplia ci-joint
jointe à la lettre ci-dessus

Arrêté

Le Ministre des Travaux Publics

Vu l'arrêté de ce jour qui met à la Disposition de M le Vice Pdt de la République les meubles nécessaires pour garnir les appartements de réception qu'il a fait préparer dans son hôtel rue de Varenne N°.

Arrête :

Article 1er

La décision en date du 1er Février 1849 par laquelle son Exc. a mis l'aile droite du Palais du Sénat Luxembourg à la Disposition de M le Vice Président de la République est rapportée

Art 2

continuera d'être affectés au service de M le Vice Président dans le palais du Sénat Luxembourg

1° L'appartement situé au second étage et destiné au Chef du Cabinet.

2° Les logements de deux huissiers et de deux garçons de bureau

3° Les écuries, remises, chambre de cocher et corps de garde, situés dans les communs du Sénat Luxembourg rue de Vaugirard 36 et nécessaires pour le service des voitures et des ordonnances de M le Vice Président.

Art 3.

La concession mentionnée au paragraphe 3 de l'article 2 cessera d'avoir son effet, en cas de sortie des dits communs

Fait à Paris le 11 Decembre 1850

Signé Bineau

Pour copie conforme
Le Chef de Division,
Signé De Mons

Réponse

Envoi
de M^r des T^x Publics

Logement Militaire

Envoi

le 13 X^bre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, J'ai reçu l'état nominatif que vous m'avez adressé, le 6 Décembre Courant, des militaires de tous grades logés dans le Palais du Luxembourg et ses dépendances

Cet état indiquant pour le nombre de pièces affectées à chaque Militaire, je vous invite, en conséquence à modifier immédiatement cet état en y inscrivant le nombre et la désignation des pièces occupées.

Recevez

Envoi
du même

Mise à la disposition du Sénat de la disposition de l'Institut historique

le 13 Decembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai accueilli une Demande qui m'a été adressée par M^r le Président de l'Institut historique de France, à l'effet d'obtenir que l'ancienne salle du Sénat au Palais du Luxembourg soit mise à la disposition des membres de cette Société pour y tenir une Séance, le Dimanche 29 D^bre courant

Je vous invite à prendre toutes les mesures d'ordre et de conservation nécessaires en cette circonstance

Recevez &^a

Envoi
du même

Avis d'acquisition d'une table en bois d'Isle

le 13 Décembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai pris à la date du 6 X^bre courant une décision portant acquisition au profit de l'Etat d'une table de bois des îles de 2^m50 de longueur sur 1^m90 de largeur appartenant à M^me Decazes, évaluée par M^r Leblond et de Givors à la somme de 900^f.

Ce meuble devra être placé dans l'ancienne salle du Trône du Palais du Luxembourg et j'ai invité M^r Leblond à s'entendre avec M^r de Givors au sujet des dispositions à prendre à cet effet

Recevez

N° 323

Reponse
à la lettre ci contre

Réponse
le 14 X^bre 1850
Le Régisseur du Palais
Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser, suivant votre demande, un nouvel état nominatif des militaires de tous grades logés dans le palais de Luxembourg avec l'indication du nombre de pièces qui les occupent
Veuillez &c

N°. 324

au Mtre des Cx Publics

Envoi d'un rapport sur le Sénateur

Envoi

le 17 Décembre 1850

Le Noyesseur du Palais

A Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser une copie du rapport de MM. les Colonels du Génie et de l'Artillerie, envoyé d'après ma demande, par M. le Général Sauboul pour rechercher s'il serait possible de transporter sur un autre point du palais les munitions de guerre mises en réserve dans une pièce d'entresol de l'escalier du secrétariat

MM. Vallerave et Servidon accompagnés du Gal Sauboul et de l'architecte et de moi ont visité avec une scrupuleuse attention les deux emplacements qui pouvaient être soumis à leur examen, ils les ont trouvés tous moins convenables que celui où se trouve aujourd'hui renfermé ce dépôt de poudre

ils sont d'avis de maintenir cet état, et surtout de ne pas affecter l'escalier du secrétariat au service du Musée

Cette mesure si importante pour la sécurité du Palais, avait déjà obtenu votre approbation. en conséquence M. le Mre. les choses restent jusqu'à nouvel ordre, dans l'état où elles se trouvent, et le public ne sera admis dans la galerie des tableaux que par l'escalier dit du Musée

Veuillez agréer &c &c

Suit le rapport adressé à M. le Général Sauboul dont la copie est annexée à la lettre d'envoi ci dessus

le 11 Decembre 1850

Mon Général

Convoqué par vos soins au Palais du Luxembourg pour rechercher s'il serait possible de transporter sur un autre point les munitions de guerre qui y a mises en réserve pour la 5e Brigade dans une pièce d'entresol ouvrant sur le grand escalier du secrétariat, nous avons attentivement visité les locaux qui nous ont été indiqués comme disponibles par M. le Gouverneur, et nous venons vous rendre compte du résultat de cet examen

La galerie circulaire du rez de chaussée, percé d'un grand nombre de baies, nous a paru, sous ce rapport, trop aisément accessible du dehors, et nous avons pensé que, malgré les précautions qu'on pourrait prendre, les poudres ne s'y trouveraient pas suffisamment en sûreté. Cet inconvénient ne se rencontrerait pas, il est vrai, dans la pièce attenante à la Chapelle et qui sert de sacristie, mais l'organisation d'un dépôt en cet endroit, outre les mutations qu'elle occasionnerait à l'état des lieux, priverait d'une dépendance indispensable à la célébration du culte divin, et obligerait au Clergé la faculté, qu'il a dans ce moment, de pouvoir avec commodité se vêtir pour l'office, ou se déshabiller après

Le vestibule qui précède les appartements de Marie de Médicis offrirait, au contraire, un emplacement convenable en ce sens qu'il serait plus étendu, mieux éclairé, plus propre à la visite des munitions; ce résultat toutefois ne saurait s'obtenir qu'en sacrifiant le seul moyen convenable qu'il y ait d'accéder à ces remarquables appartements, qui consiste, actuellement, à l'intérieur, les fenêtres sur le jardin, & en y opérant des changements de distributions regrettables. Ces motifs nous ont conduit à renoncer à cette combinaison, comme aussi à celle qui aurait pour objet

Réponse

10

Envoi

de reléguer le nouveau dépôt dans les combles, où lui serait consacré une pièce des archives. Le seul avantage de cette dernière mesure, qui atténuerait un peu le reconnait, les désastreux effets d'une explosion, se trouverait contrebalancé, et au delà, par l'inconvénient qu'il y aurait à éloigner les poudres de la surveillance immédiate de l'officier général commandant, et à forcer de gravir ou de descendre quatre étages toutes les fois qu'il siagirait d'opérer des mutations dans quelques parties d'un matériel difficile à manœuvrer.

En raison de ces considérations, nous pensons mon général qu'il y a lieu de maintenir ce qui existe, et de conserver à sa destination actuelle le caveau de l'entresol principal. Ce local, placé pour ainsi dire sous votre main, est assez aéré pour n'avoir rien a craindre de l'humidité; il reçoit assez de jour pour que l'aménagement primitif y soit fait sans lumière, et quoique ce matériel constitue un dépôt auquel on ne doit pas toucher, tout porte a croire que, si les circonstances l'exigeaient, l'extraction des objets qu'on aurait à retirer s'effectuerait sans obstacle, et même sans péril. Il importe donc, souvent nous de laisser les choses en l'état ou elle se trouvent, sans s'arrêter a l'idée de transférer ailleurs ce dépôt, bien que le juge, dit-on, incompatible avec le voisinage des nombreux visiteurs qu'on voudrait diriger sur le Musée par le Grand Escalier du secrétariat. Ce projet de communication, en l'examinant à fond, nous semble peu nécessaire, et surtout dangereux: peu nécessaire, parceque l'escalier actuel du musée suffit aux besoins journaliers, et qu'il subviendrait encore a ceux du dimanche, si on permettait, comme cela est possible, a la disposition des personnes quittant le palais un débouché de sortie particulier. Dangereux, car sans parler ici des appréhensions que peut inspirer la foule circulant auprès d'un magasin à poudre, soit que des passions coupables l'agitent, soit qu'elle cède a son insouciance accoutumée, il est imprudent de laisser, chaque jour férié, envahir le cœur d'un monument par des flots de curieux, au milieu desquels peuvent se glisser des gens mal intentionnés, pour se répandre ensuite jusque dans l'intérieur du Palais. Certes, il est bon de songer a l'agrément du public, et de s'en préoccuper; mais les mesures de sécurité d'ordre public; sont une bien autre importance, et nous sommes d'avis que dans la question pendante, l'administration civile doit moins que l'autorité militaire doivent, avant tout, veiller à les faire prévaloir. Ce sont la les observations et propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Veuillez agréer, Mon Général, l'assurance de notre respectueux dévouement

Le Colonel Directeur
des fortifications
Signé Sallenave

Le colonel Directeur d'artillerie
Signé Serrodon

Réponse p

256

Envoi de M^r^ les C^rs^ Sablier

—

objets d'art du Palais du Luxembourg

—

Envoi
Le 16 Décembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur, quelques difficultés ayant été soulevées par M^r^ le Ministre de l'Intérieur, au sujet du Déplacement des objets d'art qui décorent les palais Nationaux notamment de ceux qui appartiennent au Musée du Louvre, M^r^ le Ministre des Travaux Publics désire connaître d'une manière précise le nombre, la position et l'importance de ces derniers, dans chaque palais

Un inventaire des objets d'art a été dressé récemment parmi vos soins et ceux des agents du Musée, et vous devez par conséquent être en mesure de donner des renseignements exacts.

Une réunion de M M les Régisseurs aura lieu très incessamment au Ministère pour discuter cette question, et je vous serais très obligé de préparer d'avance les documents que vous pourrez avoir pour éclairer la discussion

Recevez &^c^

Envoi du Même

—

congrès central d'Agriculture

—

Le 18 Décembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé que l'ancienne salle des Séances de la Chambre des Pairs, au Palais du Luxembourg serait mise à la disposition du congrès central d'Agriculture pendant 12 jours environ à partir du 7 avril prochain pour servir à ses réunions générales

Vous aurez à prendre, lorsqu'il en sera temps toutes les mesures d'ordre et de conservation nécessaires

Recevez &^c^

Réponses

N° 325

à M. Lindsaumus
Cordonnier rue
de Vaugirard 36

—

Envoi

le 19 Decembre 1850

Le Régisseur du Palais

Monsieur, Je viens d'apprendre que vous avez établi des pigeons dans le grenier de votre Logement, et que vous y montez souvent le soir, une chandelle a la main

Cette imprudence inquiete a bon droit, vos voisins, car elle pourrait renouveler, mais avec des Conséquences bien plus désastreuses, le Sinistre qui a éclaté dernièrement dans les ateliers de M Sloan

en Conséquence, comme Chef des communs du petit Pce est-ce moi qui le palais, placé sous ma Surveillance, c'est un devoir pour moi de vous inviter a Requisitionner pendant la nuit qu'avec une Lanterne dans le grenier, et a faire disparaitre le plus tot possible vos pigeons dont la presence ne saurait être tolerée parce qu'elle entraine toujours des Dégradations plus ou moins considérables

Recevez M. l'assurance de ma considération

Envoi
de M. les Ds Publics

—

Convocation

—

le 20 Decembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur par lettre du 16 Decembre courant, je vous ai informé qu'une réunion de MM les Régisseurs des palais Nationaux aurait lieu incessamment au Ministère des Travaux Publics pour fournir des renseignements au sujet des objets d'art qui servent à la Décoration des divers palais

J'ai l'honneur de vous informer que cette réunion aura lieu Lundi ~~24~~ prochain 23 de ce mois, a midi, dans le cabinet de M le Chef de Division des Batiments civils au ministère des Travaux Publics

Recevez M. ma

N° 326

—

a Mad. De
Chambure a
Versailles

—

Reclamation

le 20 Xbre 1850

Le Regisseur du Palais

Madame

Lorsque Mad Maurin m'a fait, en quittant le Palais, la remise des objets mobiliers qui avaient été mis à sa disposition par mon prédécesseur elle m'a pu ne representer une couverture de laine portant le N° laquelle m'a-t-elle dit vous aurait été prêtée pendant la maladie de M. le Dr Bouget et que vous auriez emportée pour la faire blanchir

Mad Maurin a dû vous ecrire a ce sujet il y a un mois

Comme la nouvelle réclamation que je lui ai adressée dernièrement est demeurée sans reponse, je vous prier de vouloir bien me donner, si vous le pouvez quelques renseignements sur cette couverture dont je suis responsable

Veuillez agreer, Madame, l'hommage de mon respect.

Réponse

260

Envoy

Du M des T. Publics

agrand.t du Musée

Envoi

Le 21 Decembre 1850

Le Ministre des Travaux Publics

Monsieur M.r le Ministre de l'Interieur demande que les localités qui viennent d'être disposées pour servir d'annexe au Musée de Luxembourg soient remises immédiatement à l'Administr.on des musées Nationaux.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accueilli cette demande. Je vous invite en conséquence, à vous concerter avec M.r de Gisors Architecte du Palais pour faire la remise des localités dont il s'agit aux agents que M.r le Ministre de l'intérieur aura chargés d'en prendre possession

Toute fois il a été convenu que le nouvel escalier du Musée ne serait livré au public que lorsque les pondres déposés par l'Administration de la Guerre dans une pièce ayant son entrée sur cet escalier auraient été enlevés.

Recevez &

AU GRIFFON

Papeterie et Couleurs Fines.

Fournitures de Bureaux, FAB.ᵀᵉ DE REGISTRES, Gravures et Impressions

ARTICLES DE DESSIN, ENCADREMENTS, RELIURES, OBJETS DE FANTAISIE.

RUE DU BAC, 33

F. MANCEAU

SUCCESS.ʳ DE LE ROY LADURIE.

Fournisseur de la Chambre des Pairs

du D.ᵉ G.ᵈ des Fortifications, de l'Ecole R.ᵉ d'Etat-Major, de la Manufacture R.ᵉ de Sèvres,

du Min.ᵉ de l'Agriculture et du Commerce, des Fortifications de Paris (Rive gauche)

et d'autres Administrations, Maisons de Banque et de Commerce

PARIS.